



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 136 • NUMÉRO 063 • 2^e SESSION • 36^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 13 mars 2000
Partie A

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 mars 2000

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1105)

[Traduction]

LA MINE WESTRAY

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 mars, de la motion.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Madame la Présidente, je suis heureux de parler de cette question qui découle d'une terrible catastrophe survenue en 1992 en Nouvelle-Écosse, pas très loin de ma circonscription. Je m'en souviens bien. J'étais alors député de Cumberland—Colchester. Je représente une région comptant un grand nombre de mines de charbon, et nous avons connu notre part de catastrophes houillères à Springhill, à River Hebert, à Joggins et à tous ces autres endroits dont la prospérité était liée au charbon au début du siècle. Cette motion me tient beaucoup à coeur.

Le père du député de Pictou—Antigonish—Guysborough qui a présenté la motion était le député représentant cette région. Je me rappelle m'être rendu sur les lieux de la catastrophe, et l'honorable Elmer MacKay est demeuré sur place presque 24 heures par jour jusqu'à ce que l'on ait établi qu'il n'y avait plus d'espoir pour les 26 mineurs disparus. Il a travaillé en étroite collaboration avec les gens et a toujours été présent pour leur venir en aide.

Je tiens à féliciter mon collègue de Pictou—Antigonish—Guysborough d'avoir consacré autant d'énergie afin de veiller à ce que la sécurité en milieu de travail soit une des principales priorités du gouvernement du Canada ainsi que du milieu des affaires.

Nous nous prononcerons sur cette motion. Il sera intéressant de voir quels seront les députés en faveur d'une modification du Code criminel destinée à protéger les travailleurs canadiens d'un bout à l'autre du pays. Je suis convaincu que cette motion obtiendra

l'appui de toute la Chambre ou du moins, il est certes à espérer que ce sera le cas compte tenu des ramifications.

Ce matin, à bord de l'avion qui m'amenait à Ottawa, j'ai vu dans le *Globe and Mail* un article qui m'a rappelé l'incident de la mine Westray: «Des parents au visage exsangue regardaient en silence les sauveteurs couverts de poussière de charbon retirer les corps des personnes tuées dans la catastrophe minière survenue en Ukraine.» Cela est arrivé il y a quelques heures et rappelle exactement ce qui s'est produit à la mine Westray. Les dragueurs ont remonté les corps à la surface. Ce fut une terrible tragédie, et dire qu'elle aurait pu être évitée!

J'aimerais ce matin prendre le temps de lire la motion. Il est important de se rappeler ce que dit la motion dont nous sommes saisis et je vais la lire publiquement afin que tout le monde sache de quoi il s'agit. La motion M-79 dit ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, le Code criminel ou d'autres lois fédérales pertinentes devraient être modifiées conformément à la recommandation n° 73 de la Commission d'enquête de la province de la Nouvelle-Écosse sur la tragédie de la mine Westray, de sorte que les cadres d'entreprise et administrateurs soient tenus responsables de la sécurité au travail.

Pourrait-il y avoir quelque chose de plus sensé? Or, l'étude à laquelle le député fait allusion a débuté en 1992 et n'a été déposée qu'en 1997. Sa motion fait suite à cette étude.

La nécessité d'une norme raisonnable en matière de comportement d'entreprise s'impose d'elle-même. Mais, fait tout aussi important, une fois que les lois ont été établies, des mesures doivent être prises afin que les bureaucrates ne se contentent pas de faire semblant de les mettre en oeuvre. Il ne doit pas y avoir deux poids, deux mesures.

Il arrive souvent que des administrateurs de l'exécution de la loi cèdent à des influences politiques qui les persuadent qu'en appliquant la loi on sacrifierait des emplois et ferait peur à l'industrie. L'apathie observée dans l'application de la loi est souvent justifiée par certaines instances politiques qui laissent entendre que, si on lui accorde le temps qu'il faut, l'entreprise en cause réglera le problème. Ce n'est pas toujours le cas, bien au contraire.

Les gens que l'on a convaincu que les emplois et les votes doivent passer avant la vie des travailleurs sont placés devant un conflit d'intérêts patent, et cela doit cesser. Bon nombre de cadres d'entreprise approuvent la motion présentée aujourd'hui parce qu'elle dote le lieu de travail d'une loi adéquate. Mais il y en a

Initiatives parlementaires

encore qui ne sont pas de cet avis. Malheureusement, les cadres et les autres personnes intéressées profitent de la situation tandis que les travailleurs, les familles et, au bout du compte, les contribuables canadiens en font les frais. Le fait est que la législation actuelle sur les crédits d'impôt favorise les employeurs qui ne se soucient pas de la sécurité au travail.

• (1110)

Collectivement, les travailleurs constituent le groupe de consommateurs le plus riche et le plus important du pays. C'est auprès d'eux que sont collectés les impôts qui servent à financer l'infrastructure nécessaire pour créer un climat propice à la production d'une richesse additionnelle, et il est donc important de veiller à la santé et à la sécurité des travailleurs et des employés.

En cas d'accident, ce sont souvent les contribuables qui assument plus de 16 milliards de dollars par an de frais de réadaptation, de prestations de décès, de recyclage et de perte de productivité. Chaque jour, par leurs efforts, les travailleurs canadiens gagnent le droit d'être protégés par une législation efficace.

La protection des employés canadiens est un bon investissement et le coût en est justifié. Un petit nombre de dirigeants d'entreprises échappent encore à cette responsabilité grâce à leurs avocats qui leur indique comment se protéger derrière les limites de juridiction. Les sanctions actuellement prévues par les provinces en cas d'infraction aux lois sur la santé et la sécurité au travail sont minimales par rapport aux dommages causés. Cette motion aurait pour effet de rendre les dirigeants d'entreprises entièrement responsables et d'éliminer toute échappatoire.

Malheureusement, nous avons vu plusieurs cas d'entreprises où la sécurité au travail passe au second plan, notamment dans l'industrie minière où, du fait même de sa nature, le travail est très dangereux. Il incombe aux dirigeants de l'entreprise de s'assurer que le travail est fait dans des conditions de sécurité maximales.

Je voudrais faire référence à un article paru dans le journal au sujet de l'explosion qui s'est produite en Ukraine, une explosion semblable à celle de la mine Westray. On dit dans cet article que, selon une enquête préliminaire, une explosion de méthane attribuable à une violation des normes de sécurité serait à l'origine de l'accident qui s'est produit samedi. C'est exactement ce qui est arrivé à la mine Westray.

Le ministre ukrainien de l'Énergie a également déclaré que le non-respect des normes de sécurité était probablement à l'origine de l'accident. Les mineurs rejettent généralement la faute de ces accidents sur les dirigeants qui ne veulent pas dépenser d'argent pour l'entretien ou l'amélioration du matériel de sécurité. L'histoire s'est certainement répétée dans ce cas-ci.

Les dirigeants d'entreprises semblent souvent moins s'intéresser aux avantages de la sécurité au travail qu'aux profits. C'est très dangereux. Nous devons en être conscients et tout faire pour empêcher cela.

Dans le cas de la tragédie de la mine Westray, les normes de sécurité au travail, notamment les normes minimales, n'ont pas été

respectées comme elles auraient dû l'être, et c'est passablement la même chose dans le cas de l'explosion en Ukraine.

Dans un contexte plus général, il importe également de reconnaître la responsabilité du gouvernement non seulement d'établir des normes adéquates mais de veiller à ce qu'elles soient respectées. On conçoit que, lorsqu'elles soupèsent leurs objectifs par rapport à ceux de la sécurité, les entreprises sont parfois aux prises avec un dilemme. Elles doivent respecter les échéanciers de production, devancer leurs concurrents, accroître leurs bénéfices nets, etc. C'est là où doivent intervenir le facteur humain et le pouvoir discrétionnaire par rapport à la sécurité.

Trop souvent, les entreprises et ceux qui sont à leur tête peuvent succomber à l'appât du gain et placer au second rang la sécurité des travailleurs. Comme nous l'avons constaté dans le cas de la mine Westray, ce genre de gain à court terme peut s'accompagner de souffrances à long terme.

J'ai été frappé par le titre du rapport qui a suivi l'enquête sur la mine Westray. Il s'intitulait Un désastre prévisible. Voilà qui en dit long sur la sécurité dans l'industrie minière et sur le rôle de ses cadres. Le désastre était donc prévisible, mais il s'est tout de même produit.

Ni la réglementation sur la sécurité, ni les cadres ni le gouvernement n'ont été à la hauteur de leurs obligations envers les mineurs. Les difficultés économiques qui existent actuellement dans notre pays multiplient les pressions qui s'exercent sur les travailleurs. Voilà pourquoi cette mesure tombe à point nommé. Les répercussions économiques d'une fermeture d'entreprise touchent tous ceux qui en font partie. Les employés, les gestionnaires, les administrateurs, quiconque est associé à l'entreprise subira les répercussions négatives qui découlent de l'interruption des activités en raison d'un risque de contravention aux règles de sécurité.

C'est le coût qu'il faut payer quand on dirige une entreprise et il faut prendre toutes les mesures possibles pour faire en sorte que les règles de sécurité soient respectées. Dans le cas de la mine Westray, on a négligé des choses élémentaires: les détecteurs étaient fermés, les alarmes étaient débranchées, les commentaires des mineurs ont été ignorés, et ainsi de suite.

Les sociétés doivent veiller à ne pas fermer les yeux sur les pratiques dangereuses et illégales afin que celles-ci soient évitées. Si elles ne l'ont pas encore fait, les sociétés devraient faire tout ce qu'elles peuvent pour mettre en oeuvre des pratiques de travail sûres et conformes à un code d'éthique. Un tel code d'éthique devrait être élaboré et appliqué sur tous les lieux de travail, surtout dans la haute direction. À défaut de quoi, des mesures devront être prises pour faire ressortir l'importance et la gravité du problème. Les dirigeants des sociétés doivent promouvoir une éthique du travail garantissant la sécurité des travailleurs et adopter une attitude ouverte et accessible envers leurs employés.

Comme on a pu le constater en Nouvelle-Écosse à la suite du désastre de la mine Westray, les cadres supérieurs provinciaux et les organismes d'exécution se sont laissés suborner par des politiques régionales et des intérêts acquis. La même chose peut se reproduire aujourd'hui dans d'autres provinces, huit ans après le désastre.

Initiatives parlementaires

• (1115)

En terminant, j'espère que tous les députés prendront cette motion pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une mesure qui vise à protéger les travailleurs d'une industrie qui a une piètre réputation en matière de sécurité. Il est temps de nous ressaisir et de nous attaquer à ces problèmes.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, je suis très heureuse de pouvoir commenter la motion dont la Chambre est saisie. L'un des événements les plus graves et les plus angoissants qui se soient produits en Nouvelle-Écosse pendant les 14 années où j'ai dirigé le Nouveau Parti démocratique de cette province a été la catastrophe de la mine Westray, catastrophe qui était parfaitement évitable et dans laquelle 26 mineurs ont perdu la vie, privant leur famille de leur présence.

J'ai toujours pris au sérieux la demande qui m'a été faite par certaines des veuves de ces mineurs. Elles ont demandé que moi et d'autres élus nous engagions à faire en sorte que ces pères de famille n'aient pas perdu la vie en vain parce que nous adopterions les lois et les protections nécessaires pour que pareille catastrophe ne se produise plus en Nouvelle-Écosse ni ailleurs au Canada. C'est justement là l'objet de la motion à l'étude.

Je suis déchirée par des émotions contradictoires au moment d'aborder cette motion. D'une part, je suis remplie d'espoir, et je crois que de nombreux travailleurs canadiens le sont aussi, à l'idée que la Chambre discute de santé et de sécurité au travail. C'est une question fort importante, et je tiens à féliciter le député de Pictou—Antigonish—Guysborough d'avoir proposé la motion, et à féliciter aussi les autres députés qui ont pris la parole pour appuyer cette motion. La perte inutile de 26 mineurs ensevelis dans la mine n'a pas été oubliée, et c'est là un message important.

Comme l'a dit le député qui m'a précédée, on ne peut faire abstraction de l'horrible nouvelle de la mort de 80 mineurs en Ukraine, ces jours derniers. Ne faisons pas preuve de suffisance en prétendant que le Canada est à l'abri de ces mêmes conditions dangereuses, de la même négligence de la part des employeurs et des gouvernements. Tant que nous ne prendrons pas de sérieuses mesures législatives pour mettre en place les protections nécessaires, y compris l'adoption d'une loi qui traduise la teneur de cette motion, cette situation se produira à nouveau.

Ce qui est décevant à ce stade-ci du débat sur ce sujet très important qu'est la santé et la sécurité au travail, c'est qu'il semble que le gouvernement libéral ne veut pas vraiment que le débat ait lieu. Il veut non seulement essayer d'oublier les vies perdues à Westray, mais aussi faire abstraction de la vérité simple et horrible, c'est-à-dire que partout au Canada des travailleurs continuent d'exercer leur métier dans des conditions non sécuritaires et que les employeurs qui les font travailler dans de telles conditions ne font pas face à leur responsabilité pénale.

Sans aucun doute, des députés libéraux rétorqueront en affirmant qu'ils se préoccupent des travailleurs canadiens et qu'ils espèrent

qu'une tragédie comme celle de Westray ne se reproduira pas. Cependant, tant que nous n'adopterons pas une loi qui tiendra compte de l'esprit de cette motion, ces discours ne seront guère que des paroles creuses.

La motion n° 79 n'est en effet qu'une motion. Elle n'a aucune incidence de nature législative. Par le passé, nous avons vu le gouvernement appuyer des motions du même genre pour ensuite éluder tout le problème lorsqu'il aurait fallu légiférer pour donner suite à une motion.

Cette fois-ci, par contre, permettez-moi de vous dire que nous ne laisserons pas le gouvernement tromper les Canadiens si facilement, car il nous incombe de veiller à ce qu'il soit obligé d'agir.

• (1120)

La motion dont nous sommes saisis vise à mettre en oeuvre la recommandation n° 73 du rapport d'enquête sur les événements survenus à la mine Westray. Il est recommandé que les cadres d'entreprises qui prennent en pleine connaissance de cause des décisions faisant courir des risques indus aux travailleurs soient tenus criminellement responsables de leurs décisions. C'est l'objet de la motion et également celui du projet de loi d'initiative parlementaire C-259, que j'ai moi-même présenté.

En soutenant la motion à l'étude, les députés diraient aux travailleurs canadiens qu'ils les défendent. En appuyant le projet de loi C-259, ils leur diraient qu'ils prennent leur parti. Malheureusement, le gouvernement semble déterminé à dire tout autre chose aux travailleurs.

J'attire l'attention de la Chambre sur la position du gouvernement libéral en matière de sécurité en milieu de travail. Je vous cite des lettres reçues de ministériels en réponse à mes demandes d'appui au projet de loi C-259. Que dit la ministre du Travail? Elle m'a écrit que la question relève du ministère de la Justice. Il faut comprendre ici que la sécurité des travailleurs n'est pas le problème de la ministre du Travail.

Quant à la ministre de la Justice, elle m'a répondu ceci:

Je pense comme vous que personne, au Canada, ne devrait être au-dessus des lois. [...] Les fonctionnaires de mon ministère étudient la recommandation avec toute la considération qu'elle mérite.

Il faut comprendre ici que le ministère a déjà eu trois ans pour faire quelque chose, mais qu'il ne faudrait tout de même pas s'attendre à du changement.

L'argument massue est cependant venu du bureau du premier ministre:

Je partage vos inquiétudes au sujet de l'explosion à la mine Westray [...] c'est pourquoi le gouvernement dispose d'une vaste gamme de programmes favorisant la sécurité sur les lieux de travail.

En clair, cette phrase signifie que, malgré toute la documentation compilée durant l'enquête sur la mine Westray, malgré les recommandations issues de cette enquête et malgré le fait que les travailleurs sont encore aux prises avec des conditions de travail dangereuses, il n'y a pas de problème, le régime en place est efficace.

Initiatives parlementaires

Si le régime en place avait vraiment été efficace, les 26 mineurs décédés lors de l'explosion à la mine Westray n'auraient pas dû perdre la vie.

J'exhorte les députés à reconnaître que cette question n'a rien à voir avec la partisanerie. Nous savons tous que, en cet instant même où nous discutons de la motion, chaque député élu à la Chambre des communes a dans sa circonscription des électeurs qui travaillent dans des conditions dangereuses et qui sont obligés de travailler dans de telles conditions parce que la loi de notre pays n'est pas adéquate.

Nous n'avons pas le choix de défendre ou non ces travailleurs canadiens. C'est notre devoir de défendre ces Canadiens travaillant dans des conditions de santé et de sécurité inadéquates et je prie chacun des députés de voter en faveur de la motion dont nous sommes saisis.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur la motion n° 79. Je félicite le député de Pictou—Antigonish—Guysborough de ses commentaires sur cette question et de la clairvoyance dont il a fait preuve en présentant cette motion à la Chambre.

Il est malheureux que le gouvernement ne tienne pas plus sérieusement compte d'une question aussi importante, celle de la responsabilité des cadres d'entreprise en matière de sécurité au travail. Il est très frustrant de constater que, dans bon nombre de dossiers d'intérêt public, les députés qui font preuve de beaucoup de détermination, de vision et d'initiative au nom des Canadiens sont continuellement raboués par le gouvernement qui s'intéresse peu aux genres d'initiatives d'intérêt public importantes pour les Canadiens à l'aube du nouveau siècle et ne semble accorder de l'importance qu'aux sondages d'opinions à venir.

• (1125)

La catastrophe survenue le 9 mai 1992 à la mine Westray continue de nous éclairer sur ce qu'il importe de faire pour améliorer la sécurité des travailleurs tant au Canada qu'ailleurs au monde.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai entendu le député de Cumberland—Colchester parler des catastrophes qui ont eu lieu dans les mines d'Ukraine. Le Canada a un rôle à jouer pour ce qui est de la mise en oeuvre de changements au code criminel qui pourraient avoir des répercussions partout au monde au chapitre de la santé et de la sécurité au travail et de la responsabilisation des cadres d'entreprise sur la scène tant nationale qu'internationale.

Je me souviens que j'étais en voyage d'affaires à New York lorsque le désastre s'est produit en 1992. J'ai entendu parler de l'accident l'une des rares fois où j'ai écouté la radio publique à New York. Je courais dans Central Park quand j'ai entendu la nouvelle. C'est une des rares fois où j'ai entendu les médias américains parler de la Nouvelle-Écosse. Il s'agissait d'un moment bien triste, en raison de toutes les choses positives que nous connaissons au sujet de la Nouvelle-Écosse et du reste du Canada. Souvent, c'est une tragédie de la sorte qui capte l'attention des médias américains. La tristesse continue d'affliger les familles dont la vie a été à jamais bouleversée par cette tragédie.

Je ne suis pas étonné que le gouvernement refuse d'accroître la responsabilité des cadres d'entreprise à l'égard des questions de santé et de sécurité au travail. C'est ce même gouvernement qui fait fi des questions de responsabilité, même à l'égard de ses ministres. Un des principes fondamentaux de notre régime démocratique et d'une démocratie parlementaire est la responsabilité des ministres de l'État. Le gouvernement fait même fi de la responsabilité des ministres de son propre Cabinet. Par exemple, le cafouillis de la ministre de DRHC a attiré l'attention des Canadiens, ces dernières semaines, sur les problèmes de gaspillage au sein de l'État. Le gouvernement est cohérent, je présume, lorsqu'il persiste à faire fi des questions de responsabilité, qu'il s'agisse de celle des cadres d'entreprise dans le cas de la motion n° 79 ou de la responsabilité ministérielle en ce qui concerne la difficulté qu'a le gouvernement à apporter des changements positifs dans la responsabilité de ses propres ministres.

La leçon terrifiante que nous apprend la tragédie de la mine Westray, c'est que, même aujourd'hui, à notre époque, les questions de santé et de sécurité au travail sont constamment rejetées du revers de la main par les entreprises, particulièrement, semble-t-il, celles du secteur des mines de charbon, mais aussi celles d'autres secteurs.

Un des problèmes, c'est que, de plus en plus, les cadres d'entreprise sont rémunérés en fonction de leurs options d'achat d'actions. Même si cette mesure peut se révéler très positive parce qu'elle établit une relation synergique entre les buts en matière de rémunération des cadres d'entreprise et les buts des actionnaires, en encourageant les cadres à maximiser la valeur des actions, elle peut aussi inciter les cadres à se concentrer sur les résultats à très court terme, souvent au détriment des résultats à long terme soit au chapitre des finances ou, comme dans ce cas-ci, à celui de la sécurité des travailleurs.

La vie n'a pas de prix. Il est impossible d'inscrire une valeur pour la vie humaine dans le bilan ou les résultats d'une entreprise. Il arrive souvent que des entreprises centrent tellement l'attention sur le résultat net qu'elles négligent des éléments aussi fondamentaux que la sécurité au travail, de sorte que des travailleurs, en l'occurrence ceux de l'industrie des mines de charbon, risquent quotidiennement leur vie.

Le gouvernement doit jouer un rôle de surveillance et voir à ce que ces travailleurs soient constamment protégés, en modifiant le Code criminel comme l'a recommandé la Commission d'enquête sur la tragédie de la mine Westray. Le projet de loi dont nous sommes saisis ferait en sorte que le gouvernement continue de jouer le rôle important que lui seul peut jouer, soit de veiller à ce que le secteur privé garantisse la sécurité des travailleurs dans une industrie où les risques sont grands.

• (1130)

Une partie du problème aussi est le phénomène de la tentation. Trop souvent, dans les régions comme celle du Canada atlantique, qui est aux prises avec de graves difficultés économiques et un ralentissement depuis 30 ans, il y a une tendance à attirer vite des industries et à vouloir les garder quitte à mettre de côté les questions

Initiatives parlementaires

de santé et de sécurité. Cette vision à courte vue donne inévitablement de très mauvais résultats à long terme.

Encore une fois, le gouvernement du Canada peut jouer un rôle proactif, tout comme le député de Pictou—Antigonish—Guysborough fait oeuvre de visionnaire en présentant cette motion. Le gouvernement peut faire oeuvre de visionnaire et jouer un rôle proactif en appuyant des mesures législatives afin de veiller à ce que les différentes régions du Canada ont les mêmes normes de santé et de sécurité. Ce n'est pas parce qu'une région connaît un ralentissement économique que ses travailleurs doivent se contenter de moins bonnes normes de santé au travail que les autres.

Le projet de loi proposé dans la motion aurait pour effet de modifier le Code criminel de telle sorte que les cadres d'entreprises de tout le Canada soient tous autant qu'ils sont tenus responsables de la sécurité au travail. Dans la région canadienne de l'Atlantique, les travailleurs du secteur de l'exploitation minière autant que de tout autre secteur bénéficieraient d'un meilleur niveau de protection dans leur milieu de travail. Ils s'efforcent chaque jour de joindre les deux bouts, de préparer un meilleur avenir pour eux-mêmes, leurs proches et le Canada. Ils ne devraient pas avoir tous les jours à risquer inutilement leur vie et leur sécurité par la faute de la négligence des entreprises.

J'encourage à nouveau tous les députés à appuyer la motion M-79. Je félicite le député de Pictou—Antigonish—Guysborough de proposer une excellente mesure législative dans sa motion. Il faut s'assurer que les problèmes de santé et de sécurité au travail soient traités aussi sévèrement par le Code criminel que les problèmes environnementaux.

Les cadres d'entreprise doivent être responsables non seulement envers leurs actionnaires, mais envers les Canadiens en général, les travailleurs qui peinent dans les mines, la faune qui a besoin d'un environnement propre. Il faut s'assurer que les normes environnementales, que les problèmes de santé et de sécurité au travail soient bien réglés.

La seule manière de régler ces problèmes dans notre société axée sur l'économie, notre société de compétition internationale, c'est d'apporter des modifications importantes au Code criminel de telle sorte que tous les travailleurs travaillent dans un milieu sûr. Tous les cadres d'entreprise doivent s'assurer que le Canada a les normes les plus élevées au monde en matière de santé et de sécurité au travail.

M. Lee Morrison (Cypress Hills—Grasslands, Réf.): Madame la Présidente, je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui sur cette motion. Toutefois, comme les trois députés qui viennent de parler se sont plus ou moins écartés des généralités de la motion et qu'ils ont traité uniquement du désastre de la mine Westray, je voudrais apporter moi aussi une contribution. Je suis ingénieur minier de formation et j'ai travaillé de nombreuses années sous terre dans bien des régions du monde. À ce titre, je voudrais donner mon avis à la Chambre sur ce désastre.

Le dernier député ayant pris la parole a fait spécifiquement allusion à une carence du système de réglementation. Il n'a pas utilisé ces termes-là, mais je le fais. J'estime qu'au coeur du problème de la mine Westray se trouve le fait que d'énormes

pressions politiques ont été exercées dès le départ en faveur de l'ouverture de la mine, que des experts miniers avaient souligné que ladite mine n'était pas une entreprise viable, que le puits d'accès n'aurait jamais dû être inondé et qu'il y avait eu des problèmes relatifs au méthane toutes les fois qu'on avait tenté d'extraire du charbon dans la région dans le passé. Il a donc été recommandé que la mine ne soit pas mise en exploitation. Toutefois, à cause des pressions fédérales et provinciales ainsi que des énormes sommes d'argent en jeu, des pressions ont aussi été exercées par le système de réglementation. Sauf erreur, l'inspecteur des mines a subi de considérables pressions pour ne pas mettre un terme à l'exploitation de la mine.

• (1135)

Quand je travaillais dans les mines, je n'ai jamais été témoin de situations où les cadres intermédiaires n'étaient pas avant tout conscients de la sécurité. Ils faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour que les conditions de travail à la mine soient sûres. Ils avaient l'avantage d'être appuyés par les inspecteurs miniers. En d'autres mots, même si les dirigeants de Toronto ont dit qu'ils devaient accroître la production, les cadres intermédiaires pouvaient encore adopter les mesures voulues pour que la mine demeure sûre. Ils pouvaient s'en remettre à toute l'autorité de l'inspecteur des mines car ce dernier était en mesure d'interrompre leurs activités. Ils bénéficiaient de ce pouvoir.

Il se peut cependant que nous nous trompions de cible. Le problème de Westray, ce n'était pas la régie. Le problème de Westray, c'était l'application des mesures de sécurité. Nous pouvons sans doute dire que les cadres intermédiaires étaient à blâmer, mais c'est le système d'inspection des mines qui a fait défaut. Tout inspecteur des mines aurait dû être capable de relever les infractions décrites qui ont été commises dans cette mine.

Cette catastrophe ne constitue pas un motif suffisant pour parler de la refonte d'une loi qui nous a bien servis au fil des ans. C'est la loi qui exempte les administrateurs. Je ne parle pas des dirigeants ou des cadres intermédiaires. Je parle des administrateurs. Qui diable voudrait être administrateur d'une entreprise s'il doit être tenu responsable des événements qui surviennent sur le terrain? Les administrateurs ne prennent pas de décisions de gestion. Ils n'ont rien à voir avec cela.

Il faudrait qu'un homme soit fou pour accepter un poste d'administrateur qui rapporte très peu dans la majorité des entreprises. Certains administrateurs de sociétés multinationales sont bien rémunérés, mais les administrateurs de la majorité des entreprises touchent des honoraires. Ils reçoivent un montant donné par réunion et rien de plus. Qui accepterait un poste semblable? Certainement pas moi surtout si je dois être tenu responsable d'un événement survenu à 2 000 ou 3 000 milles de chez moi, un événement dont je ne savais rien et auquel je n'ai pas contribué.

Le problème, c'est le gouvernement, le gouvernement et encore le gouvernement. Le gouvernement a failli à la tâche. Les fonctionnaires ont failli à la tâche. Des mineurs sont morts inutilement parce que le système d'inspection n'a pas fonctionné. Au pays, ce sont des autorités de réglementation de l'industrie qui voient à ce que tout le monde se comporte de façon honnête, et elles ont failli à la tâche.

Initiatives parlementaires

[Français]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Madame la Présidente, mes premiers mots seront pour féliciter le député qui a proposé cette motion pour sa ténacité, compte tenu que je me souviens que nous avons déjà discuté de cette question dans une législature antérieure. Fidèle à lui-même, il la dépose à nouveau, compte tenu du sérieux et de la problématique soulevés par cette motion.

C'est suite à l'explosion dans une mine en Nouvelle-Écosse qu'on s'est interrogés à savoir si la législation était suffisante ou non pour répondre adéquatement à une situation semblable. Le gouvernement de la province a mandaté le juge Peter Richard pour mener une enquête publique afin de faire la lumière sur toutes les circonstances de cette tragédie.

• (1140)

Il y a eu un rapport extrêmement volumineux, publié en novembre 1997, qui faisait l'inventaire de tout ce qui s'était passé et surtout une analyse très minutieuse de la législation. Conformément au décret ministériel de la Nouvelle-Écosse, le juge avait surtout examiné la loi provinciale dans le domaine du travail.

On comprendra qu'on va mettre de côté toute la partie du rapport traitant de la législation provinciale, parce qu'on est au palier fédéral et on ne fera pas ce dont on se plaint que le gouvernement fédéral fait, c'est-à-dire de s'immiscer dans des juridictions qui ne sont pas les siennes.

Le juge a quand même fait des remarques relativement au Code criminel et a demandé certaines choses. C'est peut-être eu égard à ce qu'il a demandé qu'on devrait donner suite à ses observations et démontrer tout le sérieux qu'on accorde à ce rapport.

Je le répète, parce que c'est important, on appuie la motion du député conservateur, mais on aimerait qu'elle soit étudiée à la lumière de la législation fédérale. Pour ce faire, il faudrait que la motion soit référée au Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour que cette question soit étudiée.

On comprendra qu'après les interventions que j'ai entendues, tout a été dit. Je n'ai pas grand chose à ajouter si ce n'est que de déposer un amendement à la motion M-79.

Je propose:

Qu'on modifie la motion en ajoutant entre les mots «modifié» et «conformément» ce qui suit: «suite à une étude devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne.»

Suite à cette étude, on pourra vraiment orienter la législation fédérale en conséquence et surtout répondre adéquatement au juge de cette instance.

Je vais citer ce que le juge a dit à la recommandation 73 du rapport dont il est d'ailleurs fait mention dans la motion du député conservateur. À la recommandation 73 du rapport Richard, on dit:

Le gouvernement du Canada, par le biais de son ministère de la Justice, devrait entreprendre une étude portant sur la responsabilité des dirigeants et directeurs d'entreprises

pour les actes de négligence posés par cette dernière, et introduire devant le Parlement du Canada les amendements législatifs nécessaires afin d'assurer que ces dirigeants et directeurs soient proprement tenus responsables de la sécurité des lieux de travail.

Cette recommandation nous donne l'ouverture dont je parlais tantôt pour intervenir dans ce dossier et surtout pour faire une étude très détaillée de tout ce qui touche à la sécurité dans les mines. Je dépose donc cet amendement.

[Traduction]

M. Peter MacKay: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Avant la fin de la période consacrée aux initiatives parlementaires, j'aimerais faire savoir à la présidence que, par suite de consultations avec mes collègues de tous les partis, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour reporter le vote sur la motion n° 79 au mardi 21 mars 2000, à la fin de l'étude des initiatives ministérielles.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

• (1145)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NP): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole à titre de représentant de la Nouvelle-Écosse pour discuter du bien-fondé de la motion n° 79 qui a été présentée par le député de Pictou—Antigonish—Guysborough, une circonscription voisine de la mienne.

J'aimerais remercier le député d'avoir amorcé ce débat à la Chambre des Communes. À mon avis, la question de la santé et de la sécurité au travail devrait faire l'objet de discussions régulières à la Chambre des communes.

Au nom du Nouveau Parti démocratique et de tous les travailleurs du pays, j'aimerais dédier une prière tout à fait spéciale aux femmes et aux enfants des 80 mineurs qui ont récemment perdu la vie dans une explosion survenue en Ukraine. Je crois parler au nom de tous les députés de la Chambre des communes en transmettant nos plus sincères condoléances à tous les Ukrainiens.

Cette motion va de pair avec le projet de loi C-259, un projet de loi d'initiative parlementaire présentée par la députée de Halifax, chef du Nouveau Parti démocratique, qui porte sur la santé des travailleurs et leurs droits à la sécurité, en traduisant devant les tribunaux les responsables de ces crimes.

Ce qui s'est produit à la mine Westray aurait pu être évité. Les familles des mineurs sont très inquiètes de voir ces êtres qui leur sont chers descendre tous les jours dans la mine pour gagner de quoi les nourrir et payer leurs impôts pour que nous, ici à la Chambre des communes, puissions adopter des lois dans le but de les protéger. Ce serait manquer à notre devoir et à nos responsabilités que de ne pas tenir compte de leurs désirs et de leurs demandes. Nous ne pouvons nous permettre de laisser une telle situation se reproduire.

Le désastre de la mine Westray a fait l'objet d'un rapport exhaustif qui contenait des recommandations très sérieuses et remarquables, mais qui date de trois ans déjà. Qu'a fait le gouvernement depuis? Absolument rien. Il attend peut-être qu'un autre désastre se produise avant d'agir. Attend-il qu'il y ait des élections pour légiférer? Il semble que ce soit la seule façon de forcer les libéraux fédéraux à agir.

Le gouvernement ne fait absolument rien et laisse dormir un rapport équilibré et exhaustif, qui avait pour but d'améliorer la sécurité et la santé des travailleurs au sein des diverses communautés, en particulier celles qui sont situées aux extrémités du pays, loin d'Ottawa.

Notre parti est fondé sur les principes de la sécurité et des droits des travailleurs. Nous avons toujours défendu ces principes, depuis l'époque du CCF avec J.S. Woodsworth, jusqu'à l'actuel chef du NDP, la députée de Halifax. Nous avons combattu sans relâche avec nos homologues provinciaux, nos amis du mouvement syndical et le CTC pour protéger les droits des travailleurs partout au Canada.

Chaque jour, il y a, en moyenne, trois travailleurs qui perdent la vie. Ce sont trois décès de trop.

À Vancouver, pendant mon enfance, 15 travailleurs ont perdu la vie sur le pont Portman.

Au nom de tous les habitants de la Nouvelle-Écosse et des travailleurs à la grandeur du pays, j'encourage tous les partis politiques, et en particulier le parti ministériel, à examiner sérieusement cette motion très spéciale dont nous sommes saisis, ainsi que le projet de loi C-259 présenté par le chef de mon parti. Je les invite également à prendre très au sérieux les recommandations concernant les droits et la sécurité des travailleurs et à écarter les préoccupations exprimées par des individus comme Clifford Frame et Peggy Whitte, qui n'exercent aucun leadership moral dans notre pays et pour qui la seule chose qui compte est d'exploiter nos ressources au meilleur coût possible, et même aux dépens de la main-d'oeuvre, pour ensuite quitter notre pays quand un désastre survient. Ces gens n'exercent absolument aucun leadership moral et il m'apparaît tout à fait désastreux et scandaleux qu'un gouvernement puisse appuyer des personnes de ce genre au détriment des droits des travailleurs.

J'encourage tous les députés de la Chambre à appuyer la motion n° 79, présentée par mon collègue, le député de Pictou—Antigonish—Guysborough.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Thibeault): L'amendement qui a été proposé par l'honorable député de Berthier—Montcalm est recevable.

• (1150)

[Traduction]

Comme il est 11 h 50, la période réservée au débat est expirée. Par conséquent, le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Privilège

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le vote par appel nominal est reporté au mardi 21 mars après la période réservée aux initiatives ministérielles.

Le Président: Avant de céder la parole au secrétaire parlementaire pour un recours au Règlement, je signale à la Chambre que j'ai reçu deux lettres ce matin.

[Français]

J'ai reçu une lettre de l'honorable député de Verchères—Les-Patriotes, qui est le whip du Bloc québécois, et une autre de l'honorable députée de Rimouski—Mitis, qui est la leader parlementaire adjointe du Bloc québécois.

Les deux lettres que j'ai reçues portent sur la question de privilège qui a été soulevée auparavant par l'honorable députée de Rimouski—Mitis.

Si ce sont de nouvelles questions de privilège, je vais les entendre. Si c'est à propos de la question de privilège qui a déjà été soulevée par l'honorable députée, je vais entendre les deux députés sur de nouveaux faits concernant cette même question, puisque je suis maintenant en train de préparer ma décision à propos de cette question de privilège.

On me dit également qu'il y a une autre lettre qui a été envoyée par le leader du Bloc québécois concernant ce sujet. Je suis certain que l'honorable chef du Bloc québécois veut également aborder cette question.

S'il y a de nouveaux faits, je vais les entendre.

* * *

PRIVILÈGE

LES AMENDEMENTS RELATIFS AU PROJET DE LOI C-20

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Mitis, BQ): Monsieur le Président, je pense qu'il est extrêmement important que je soulève

Privilège

cette question de privilège au sujet de ce dont je vous ai parlé le 1^{er} mars dernier, ainsi que le recours au Règlement de mon collègue de Beauharnois—Salaberry, qui s'est adressé à vous le vendredi 3 mars dernier.

• (1155)

Je vous avais demandé de vous pencher sur une importante atteinte aux privilèges des parlementaires de cette Chambre dont avaient été victimes les députés du Bloc québécois.

Je vous avais présenté la preuve que le greffier principal adjoint avait refusé les amendements que nous n'avions même jamais déposés à la Direction des journaux, puisqu'il avait fondé sa décision sur la banque de données appartenant au conseiller législatif plutôt que sur les amendements effectivement déposés par le Bloc québécois.

À cet égard, je vous avais fait la démonstration qu'on avait brimé la liberté de parole des députés de mon parti ainsi que leur droit à la confidentialité de leurs rapports avec le conseiller législatif.

Non seulement le personnel de la Chambre avait usurpé le droit des députés du Bloc de choisir les amendements que ces derniers entendaient proposer, mais il avait commis un bris de confidentialité en consultant l'ensemble des amendements que le Bloc avait fait préparer par le conseiller législatif.

Au moment où j'ai déposé ladite question de privilège, j'avais émis de sérieux doutes sur le processus décisionnel entourant la recevabilité des amendements à l'étape du rapport. En effet, certains amendements déclarés irrecevables ont été modifiés en fonction des commentaires fournis par le greffier principal adjoint afin de les rendre recevables. Or, ces amendements ont de nouveau été jugés irrecevables.

Cette nouvelle décision a fait ensuite l'objet d'un recours au Règlement de la part de mon collègue de Beauharnois—Salaberry qui, au nom de ses collègues, a fait part de son désarroi face à ce nouveau refus de la part de votre personnel. Ces événements, qui ont surgi pendant la semaine qui a précédé la semaine de relâche parlementaire, nuisent au débat à l'étape du rapport du projet de loi C-20 qui s'est amorcé le vendredi 3 mars dernier et qui doit reprendre aujourd'hui.

Certains amendements ne seront pas débattus et ne feront pas l'objet d'un vote alors que nous avons de sérieuses réserves quant aux motifs sur lesquels le personnel s'est appuyé pour les juger irrecevables. On pourrait même s'interroger sur le processus de sélection des amendements qui semble être entaché de plusieurs vices et irrégularités.

Pour ces raisons, vous devez, monsieur le Président, rendre votre décision sur ma question de privilège du 1^{er} mars dernier ainsi que sur le recours au Règlement de mon collègue de Beauharnois—Salaberry, et ce, avant de poursuivre le débat à l'étape du rapport et avant d'entamer la période prévue pour les votes d'aujourd'hui puisque, de toute évidence, le leader du gouvernement à la Chambre s'appête à proposer une motion d'attribution de temps qui obligera la Chambre à se prononcer sur les motions à l'étape du rapport à compter de 18 h 30 ce soir.

Le Bloc québécois aura beaucoup de difficultés à participer à un débat et à des votes qui résultent d'un processus s'éloignant des règles et usages de cette Chambre.

Ne prenez pas cette question de privilège à la légère. La gravité de la situation impose un devoir de diligence. Il en va de la crédibilité de l'institution qu'est la Chambre des communes.

Je vous rappelle que je suis toujours prête à proposer la motion nécessaire pour référer cette question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, surtout en ce qui concernant la partie—puisque ma question de privilège comportait deux volets—voulant qu'on étudie une motion de privilège qui enverrait à ce comité la question soulevée par le fait qu'on ait refusé deux amendements qui n'ont jamais été déposés.

Je m'attends à ce que vous rendiez, avant que l'on entreprenne le débat ou le plus tôt possible surtout avant qu'on vote, votre décision concernant la question du recours au Règlement de mon collègue de Beauharnois—Salaberry.

Le Président: Ce que j'ai entendu, c'est tout simplement un résumé de ce que vous avez dit le 1^{er} mars, soit avant que nous quittions pour la semaine de relâche. Je n'ai pas entendu de nouveaux faits à ce stade-ci. Je demande aux députés qui veulent intervenir de s'en tenir aux faits. L'honorable chef du Bloc québécois a la parole.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce qu'il y a de nouveau, c'est qu'il y aura un bâillon qui sera imposé d'ici quelques minutes. Nous voulons savoir si vous rendrez une décision soit sur la motion de ma collègue de Rimouski—Mitis, soit sur celle relative à la question qui a été soulevée lors du recours au Règlement, et ce, avant que nous votions cet après-midi.

• (1200)

C'est nouveau parce que, quant à nous, et je parle en mon nom personnel et au nom de tous les députés de mon parti, nous serions placés dans une situation où nous estimerions qu'il n'y a pas ici un climat d'impartialité pour débattre du projet de loi C-20. Et cela est sérieux.

Le Président: Ce que l'honorable chef du Bloc québécois vient de dire est très sérieux. Cela met en question la position du Président de la Chambre. Il faut absolument être impartial. Il faut gérer comme nous l'ordonnent les règles que nous avons ici. J'espère que l'impartialité du Président de la Chambre des communes ne sera jamais remise en question.

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, si nous devons voter sans avoir entendu de jugement ou de décision quant à ce qui a été soulevé, et qui est très grave, nous serions dans un tel climat quant à moi et quant à mes collègues.

Je veux savoir si la décision sera rendue avant que nous procédions aux votes.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, je pense que le chef du Bloc québécois vient d'exposer de façon très éloquente le problème devant lequel nous sommes placés.

Initiatives ministérielles

Une question de privilège a été soulevée par ma collègue de Rimouski—Mitis dont elle vous a effectivement rappelé la teneur. Il y a à tout le moins un fait nouveau, c'est-à-dire qu'effectivement on s'apprête à nous imposer un bâillon qui fera vraisemblablement en sorte que nous allons commencer à voter ce soir, à compter de 18 h 30, sur les différents amendements qui ont été proposés au projet de loi C-20 à l'étape du rapport.

Cela pose deux problèmes. Le premier volet qu'a soulevé ma collègue de Rimouski—Mitis est à l'effet que deux des amendements sur lesquels nous avons travaillé avec le conseiller législatif ont été jugés irrecevables avant même d'avoir été déposés.

Si vous me permettez l'expression, cela hypothéquait grandement notre liberté de déposer éventuellement ces amendements puisqu'avant même qu'on les ait déposés, ils étaient jugés non recevables. Cela sans compter la question beaucoup plus fondamentale du lien de confidentialité qui doit exister entre chaque député et les conseillers législatifs.

• (1205)

Au niveau du processus de votes qui va vraisemblablement commencer ce soir, vous conviendrez avec moi que cela pose un problème.

Le deuxième volet est le suivant. En ce qui concerne les différents amendements qui ont été jugés, dans un premier temps, irrecevables, nous avons obtenu un certain nombre d'explications de la part du greffier principal adjoint. Il nous a expliqué les raisons pour lesquelles ces amendements avaient été jugés irrecevables.

On s'est remis à la table de travail. On a reformulé ces amendements en tenant compte des arguments qui nous avaient été formulés et, ô surprise, ces amendements ont de nouveau été jugés irrecevables.

Vous conviendrez avec moi que si vous deviez rendre, le cas échéant, une décision favorable à la question de privilège soulevée par ma collègue, il faudrait à ce moment-là intégrer dans les différents groupes d'amendements tous ceux qui ont été jugés irrecevables pour une raison ou pour une autre que nous estimons tout à fait injustifiée. Il faudrait à ce moment-là les réintégrer dans les groupes d'amendements pour que nous puissions voter sur ceux-ci ce soir.

Vous conviendrez que nous ne pouvons d'aucune façon commencer à débattre sur les amendements au projet de loi C-20. Plus encore, nous ne pouvons pas commencer à voter sur ces amendements si vous n'avez pas rendu votre décision.

J'insiste sur ce que vient de dire le chef du Bloc québécois. Si nous devons être placés devant la perspective de commencer à débattre et, plus encore, à voter sur les amendements proposés à l'étape du rapport au projet de loi C-20 sans que vous ayez rendu votre décision, nous n'aurions d'autre choix que de conclure qu'il y a un manque d'impartialité à l'égard des députés du Bloc québécois.

Le Président: Vous me mettez face à un dilemme. J'ai l'intention de rendre mes décisions avant que nous commencions les votes ce soir.

C'est un peu troublant de voir un député questionner l'impartialité de la Présidence de cette Chambre. Je sais que ce sont des choses très importantes dont nous allons parler et débattre aujourd'hui et sur lesquelles nous voterons aujourd'hui.

Comme je l'ai dit, c'était mon intention de rendre ma décision avant les votes, mais je ne sais pas quand les votes commenceront. Le député le sait peut-être. Quant à moi, je n'en sais rien. Peut-être que les votes se tiendront ce soir, comme vous le dites, à 18 h 30. Peut-être qu'ils se tiendront la semaine prochaine. Je ne sais pas à ce point-ci puisque je n'ai aucun document ou avis devant moi quant à la façon dont nous allons procéder.

C'est toutefois troublant de demander au Président, sous peine de questionner son impartialité, quand cela sera fait. J'ai l'intention de rendre mes décisions avant les votes d'aujourd'hui. Si c'est cela que le député veut savoir, c'est mon intention.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI DONNANT EFFET À L'EXIGENCE DE CLARTÉ FORMULÉE PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA DANS SON AVIS SUR LE RENVOI SUR LA SÉCESSION DU QUÉBEC

PROJET DE LOI C-20—MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que relativement au projet de loi C-20, Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape du rapport et un jour de séance soit accordé aux délibérations à l'étape de la troisième lecture; et que 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

• (1210)

[Traduction]

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Décision de la Présidence

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Convoque les députés.

• (1300)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 760)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy
Baker	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Bryden	Bulte
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Catterall
Cauchon	Chan
Clouthier	Coderre
Collenette	Copps
Cotler	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Easter
Eggleton	Finlay
Fontana	Fry
Gagliano	Godfrey
Goodale	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Iftody	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Leung	Limoges
Lincoln	Longfield
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCormick	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Mitchell	Murray
Myers	Nault
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Peterson	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Sekora
Serré	Sgro
Shepherd	Speller
St. Denis	St-Julien
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Whelan	Wilfert—130

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Anders
Asselin	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bergeron
Bigras	Blaikie
Borotsik	Brien
Brisson	Cadman
Canuel	Cardin
Casey	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Gouk	Grey (Edmonton North)
Gruending	Guay
Guimond	Hanger
Harris	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Lalonde
Laurin	Lebel
Lowther	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manning	Marceau
Marchand	Mark
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McDonough	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Nystrom	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Price	Proctor
Robinson	Sauvageau
Schmidt	Solberg
St-Hilaire	Stoffer
Strahl	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Venne	Wasylcia-Leis—81

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Hoepfner	Kilgour (Edmonton Southeast)
Nunziata	Wood

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES MOTIONS D'AMENDEMENT AU PROJET DE LOI C-20—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis prêt à me prononcer sur le recours au Règlement fait par l'honorable député de Beauharnois—Salaberry, le 3 mars 2000, quant à certaines motions d'amendement au projet de loi C-20, Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec, qui ont été jugés irrecevables.

[Traduction]

Je tiens à remercier le député d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre.

Décision de la Présidence

[Français]

L'honorable député a indiqué que les motions d'amendement déposées à la Direction des journaux avaient pour but de préciser les termes du projet de loi C-20, aux paragraphes 1(5) et 2(3), et qu'elles ne dépassaient pas la portée du projet de loi. Il estimait qu'en jugeant ces amendements irrecevables, non seulement on l'empêchait personnellement d'en débattre, mais en outre on portait atteinte aux droits de tous les autres députés de la Chambre et on restreignait sa liberté de parole ainsi que celle des autres députés.

Je puis assurer l'honorable député que la portée et le fond des amendements qu'il a proposés ont fait l'objet d'un examen attentif.

• (1305)

Je voudrais par ailleurs rappeler à l'honorable député et à la Chambre que si ce sont des officiels de la Chambre qui donnent un premier avis sur ces questions, le réexamen et l'approbation de ces décisions demeurent la responsabilité du Président.

[Traduction]

C'est une responsabilité que je ne prends pas à la légère.

[Français]

J'ai personnellement réexaminé tous les amendements jugés irrecevables, non pas sur le fond, mais strictement du point de vue de la procédure. Je demeure convaincu que les amendements dont parle l'honorable député dépassent effectivement la portée du projet de loi et en modifient le principe sur lequel la Chambre s'était prononcée.

Je renvoie l'honorable député de Beauharnois—Salaberry à la page 666 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*. Je tiens à rassurer le député qu'il s'agit d'une décision de simple procédure et que la question de savoir si le sujet des amendements méritait d'être débattu n'est pas entrée en ligne de compte. La décision a été prise conformément aux traditions et aux usages de la Chambre.

Pour ces raisons, je dois conclure que le recours au Règlement n'est pas recevable. Je remercie l'honorable député d'avoir soulevé cette question et j'ose espérer que la décision rendue lui aura été utile ainsi qu'aux autres députés.

Suite à la question soulevée par la députée de Rimouski—Mitis, le vendredi 3 mars 2000, je désire informer la Chambre qu'il y a une erreur dans le tableau pour la mise aux voix du projet de loi C-20. Le vote sur la motion n° 70 s'appliquera à la motion n° 71. Un tableau révisé pour la mise aux voix est disponible au Bureau. Je regrette tout inconvénient que cela aurait pu causer aux honorables députés.

* * *

PRIVILÈGE

LES AMENDEMENTS RELATIFS AU PROJET DE LOI C-20—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: La leader parlementaire adjointe du Bloc québécois à la Chambre a soulevé une question de privilège, le 1^{er} mars

2000, relativement au rejet de deux motions d'amendement au projet de loi C-20, Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur Renvoi sur la sécession du Québec.

Ces motions d'amendement, jugées irrecevables par les greffiers chargés du projet de loi, n'ont jamais été transmises à la Direction des journaux pour leur inscription au *Feuilleton des Avis*.

[Traduction]

Tout d'abord, je remercie la députée d'avoir soulevé cette question, et je tiens à souligner la contribution du leader du gouvernement à la Chambre, du député de Verchères—Les-Patriotes, ainsi que celle du leader du Parti réformiste.

[Français]

La leader adjointe a dit à la Chambre, le mardi 29 février 2000, que le greffier principal adjoint des Services législatifs avait envoyé une lettre au bureau du leader du Bloc québécois indiquant les questions de procédure motivant le rejet de quelques 700 motions d'amendement au projet de loi C-20. Les motions d'amendements étaient annexées à la lettre. De fait, deux de ces motions portant les numéros de référence 5001-180 et 5001-163 n'avaient jamais été transmises par le Bloc québécois à la Direction des journaux pour leur inscription au *Feuilleton des Avis*.

Suite aux demandes d'éclaircissement faites par le bureau du leader du Bloc québécois, il devint évident que les greffiers chargés du projet de loi s'étaient trompés en mentionnant ces deux motions dans leur lettre. La leader parlementaire adjointe estime qu'une action des greffiers exécutée dans l'exercice de leurs fonctions, à savoir la consultation d'une base de données que la députée juge réservée à l'usage exclusif du conseiller législatif, constitue une atteinte aux privilèges des députés du Bloc québécois ainsi qu'à ceux de tous les députés de la Chambre.

• (1310)

La députée a ajouté qu'il avait été porté atteinte au lien de confidentialité qui doit exister entre le conseiller législatif et les députés qui lui demandent de rédiger des amendements, et que ce geste constituait un outrage à la Chambre.

[Traduction]

Au nom de tous les députés, j'ai examiné attentivement les tenants et aboutissants de cette affaire. Les députés doivent comprendre que les conseillers législatifs de la Chambre ne travaillent pas en vase clos.

[Français]

Ils font partie d'une équipe qui appuie l'activité législative de la Chambre et de ses comités. Cette équipe comprend des greffiers à la procédure ainsi que des rédacteurs législatifs qui sont aidés dans leurs fonctions par des opérateurs de traitement de texte et du personnel administratif. L'exigence de confidentialité évoquée par

Initiatives ministérielles

la leader adjointe est observée par tous les membres de l'équipe dans le cadre de leurs fonctions.

Il n'existe pas de base de données réservée au conseiller législatif, comme l'honorable députée semble le croire. La base de données législative est à la disposition de toute personne exerçant des fonctions de soutien à l'activité législative.

[Traduction]

Les députés doivent également comprendre que, à l'étape du rapport, il faut que le personnel des Services législatifs, le greffier du comité qui est chargé du projet de loi et le personnel de la Direction des journaux travaillent ensemble.

[Français]

Tout le personnel de la Chambre qui donne son appui aux députés dans leurs fonctions législatives est tenu à la plus stricte confidentialité par rapport aux personnes qui ne travaillent pas dans leur secteur et aussi, bien entendu, vis-à-vis les autres députés.

En l'occurrence, je note que cette confidentialité aurait été respectée et que le texte des motions proposées par l'honorable députée ou par son parti n'a pas été communiqué à des personnes à l'extérieur du secteur du soutien législatif ou à d'autres députés. L'information confidentielle appartenant au Bloc québécois et à certains de ses membres est demeurée complètement et strictement confidentielle. En conséquence, il m'est impossible de trouver qu'il y a matière à question de privilège ou que ce geste constitue un outrage à la Chambre.

Je remercie la leader parlementaire adjointe du Bloc québécois d'avoir porté cette question à mon attention et de m'avoir ainsi permis de fournir des éclaircissements à la Chambre.

* * *

[Traduction]

**LA LOI DONNANT EFFET À L'EXIGENCE DE CLARTÉ
FORMULÉE PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA
DANS SON AVIS SUR LE RENVOI SUR LA SÉCESSION DU
QUÉBEC**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 mars, du projet de loi C-20, Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec, dont un comité a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

M. Reg Alcock (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, je vais utiliser les trois minutes qu'il me reste pour rappeler à la Chambre pourquoi nous sommes ici et pourquoi nous nous dirigeons inexorablement, semble-t-il, vers la situation qui aura lieu ce soir.

Après le référendum de 1995, nous avons décidé de demander à la Cour suprême comment nous pourrions agir dans le cas d'un autre référendum. La cour a répondu très clairement que, dans une démocratie comme le Canada, s'il y avait une expression claire de la volonté d'une population d'une province à l'égard d'une question claire portant sur la sécession de cette province, le gouvernement du Canada serait obligé de négocier avec elle. Par conséquent, le gouvernement a présenté une mesure législative qui ne vise qu'à donner force de loi à la décision de la Cour suprême. Ce projet de loi est très conforme à cette décision.

Dès le moment où nous avons ne serait-ce que fait allusion au fait que nous pourrions agir ainsi, le Bloc a saisi toutes les occasions pour déclarer qu'il n'y aurait aucune collaboration, aucune discussion, aucun débat et aucun effort pour travailler de concert afin d'améliorer des projets de loi, comme cela se fait souvent à la Chambre, et comme cela est la raison d'être de la Chambre. Je remarque que le Nouveau Parti démocratique et son leader à la Chambre, qui était membre du comité, ont travaillé avec acharnement pour examiner le projet de loi et ont présenté des amendements. Je remarque que même le Parti réformiste a donné son appui au projet de loi et a cherché des moyens permettant de l'améliorer.

• (1315)

Malheureusement, nous nous retrouvons dans la situation actuelle, à la suite du flot incessant de déclarations et d'actions des bloquistes, qui disent que, peu importe le raisonnement derrière le débat, ils tenteront l'impossible pour l'empêcher. Par conséquent, nous nous retrouvons dans un triste endroit, un endroit où il n'est plus possible de tenir un débat. Je suis désolé que nous en soyons là, mais c'est ainsi. Je serai très clair: nous en sommes là à cause des actions systématiques et persistantes d'un parti à la Chambre.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir brièvement dans le débat sur le projet de loi C-20.

Le projet de loi sur la clarté, comme on l'appelle, bénéficie en principe de l'appui de l'opposition officielle. Je dirais que mes collègues et moi l'appuyons en principe, parce que nous sommes d'avis que la confusion est antidémocratique.

Évidemment, nous dénonçons la hâte du processus suivi. Nous sommes opposés à la motion d'attribution de temps. Nous rejetons la manière arbitraire dont le comité a décidé qui comparaitrait devant lui. Je ne m'arrêterai pas sur ces choses parce que je pense que tous ces désaccords ont été amplement démontrés.

Nous croyons qu'il est préférable qu'une population soit bien renseignée. Sur une question aussi importante que l'éclatement du pays, il va de soi qu'il faut être bien renseigné.

Il est rare en politique que l'on fasse des commentaires à propos d'un adversaire. Je voudrais néanmoins faire un compliment au ministre des Affaires intergouvernementales. Je suis d'avis que le ministre a agi correctement dans ce dossier. Il a joué cartes sur table. Il n'a pas modifié sa position depuis qu'il a décidé de donner suite à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême. Je lui rends

hommage pour cela. On l'a sévèrement critiqué dans sa province. On lui applique des épithètes plutôt déplaisantes. Il est l'objet de caricatures moqueuses. Je voudrais qu'il sache que, personnellement, je désapprouve tout cela. Je pense que, au moins, il agit de façon honorable dans ce dossier.

On peut ne pas être d'accord avec lui, et c'est un droit, mais dans ce cas-ci, je suis d'accord avec lui. Je tiens à ce qu'il sache que, personnellement, je pense que le traitement dont il est l'objet n'est ni juste ni correct.

Permettez-moi de parler brièvement de ce que j'ai trouvé intéressant aux audiences du comité. J'ai assisté à toutes les réunions et les personnes les plus intéressantes qui ont comparu devant le comité sont à mon avis les vieux politiciens.

J'ai écouté les témoignages de deux politiciens qui sont opposés au projet de loi C-20. Claude Ryan, un homme de très grand prestige au Québec, est contre le projet de loi C-20, de même que Joe Clark, un politicien qui compte plusieurs années de batailles constitutionnelles. Je ne vais pas faire de commentaires sur les raisons pour lesquelles ils sont opposés à ce projet de loi. Leurs raisons sont à mon avis discutables. Néanmoins, ces deux politiciens chevronnés sont opposés au projet de loi C-20.

J'ai écouté les témoignages de politiciens en faveur du projet de loi C-20. J'ai trouvé intéressant de voir la fougue que suscitaient chez eux ces batailles constitutionnelles. J'en citerai quatre d'entre eux: Claude Castonguay, le père de l'assurance-santé au Québec, qui est en faveur du projet de loi C-20; Gil Rémillard, un haut politicien qui a une longue expérience au Québec et qui est aussi en faveur du projet de loi C-20, de même que deux politiciens qui ne sont pas du Québec, Ed Broadbent et Bob Rae, qui sont venus au comité appuyer ce projet de loi.

Ce que j'ai trouvé intéressant, c'est que lorsque je leur ai demandé s'il leur était jamais arrivé de dire durant ces batailles constitutionnelles qu'il était important que la question soit claire, ils ont admis que non. Ils ont mené cette bataille sans jamais dire publiquement qu'il était important que la question soit claire.

● (1320)

Je veux aussi parler brièvement de ce que pensent les réformistes du projet de loi sur le clarté. J'ai eu l'occasion de faire un sondage auprès des réformistes. Ce n'est pas un sondage qui reflète l'opinion de tous les Canadiens, mais bien celle des partisans du Parti réformiste.

Il est fascinant de constater que, lorsque je leur ai demandé s'il était important que la question soit claire, 98,7 p. 100 des réformistes ont répondu oui. Lorsque je leur ai demandé si l'on devrait préciser ce que serait la majorité nécessaire, 96,2 p. 100 ont aussi répondu oui. Ce n'est pas ce que fait ce projet de loi. Je partage aussi l'avis de mes collègues, c'est-à-dire que la majorité pourrait et devrait être définie.

Lorsque j'ai demandé aux réformistes si 50 p. 100 plus un est une majorité suffisante, particulièrement si ce pourcentage sert à déterminer quelle partie du Québec resterait au sein du Canada, 77,6 p.

Initiatives ministérielles

100 ont répondu oui. Il s'agit d'un résultat plus faible, mais qui signifie tout de même qu'un assez grand nombre de personnes veulent que la majorité soit définie.

Durant les audiences du comité, j'ai tenté de déterminer si la question posée au dernier référendum était claire. Pour ce faire, je n'ai pas choisi d'écouter ceux qui, d'un côté ou de l'autre, prêchaient pour leur paroisse, mais plutôt ceux dont la profession est de poser des questions au public, c'est-à-dire les sondeurs, ceux qui ne font qu'effectuer des sondages. Ils m'ont dit qu'une question biaisée ne peut qu'entraîner une réponse biaisée. Les sondeurs posent aussi des questions auxquelles on répond par oui ou non, comme celle posée lors du référendum.

Lorsque j'ai demandé aux sondeurs si la question posée aux Québécois lors du dernier référendum était claire ou sans ambiguïté, ils m'ont répondu non, car selon eux elle était à la fois ambiguë et confuse.

J'ai demandé aux sondeurs quel genre de question ils poseraient. Leurs réponses ont été assez consensuelles. Je résumerai comme suit: selon eux, s'il y a deux points à régler, il faudra poser deux questions. La première question serait, par exemple: Désirez-vous que le Québec constitue un nouveau partenariat économique—ou quoi que ce soit d'autre—avec le Canada? On répondrait oui ou non à cette question.

Je crois que la plupart des Québécois répondraient oui, qu'ils voudraient créer un nouveau partenariat avec le Canada. Cependant, pour aller plus loin, il faudrait poser une autre question portant sur les mesures à prendre au cas où ce nouveau partenariat échoue dans un laps de temps déterminé. On demanderait par exemple: Désirez-vous que le Québec se sépare du Canada et abolisse tous les liens juridiques qui les unissent? Oui ou Non? À cette deuxième question, je crois que nous obtiendrions une réponse différente de celle que nous avons obtenue lors du dernier référendum.

À mon avis, bien des gens au Québec et à l'extérieur du Québec souhaitent voir s'établir une nouvelle relation avec Ottawa et souhaitent que cette relation soit à l'image d'un pays progressif, qui s'améliore et avance vers un avenir prospère. Cependant, lorsqu'on leur demandera si, en cas d'échec de ce nouveau partenariat, ils voudront diviser le Canada en deux, je crois que leur réponse sera bien différente. Je sais que, à l'extérieur du Québec, on est peu enclin à vouloir diviser le pays; ce n'est certainement pas ce que l'on souhaite dans ma région.

Le projet de loi C-20 est imparfait. On aurait pu l'améliorer. Cependant, c'est un pas dans la bonne direction. On peut appuyer le principe qui sous-tend cette mesure. L'opposition officielle l'appuiera donc sans amendement. Le projet de loi ne sera pas modifié à moins d'imprévu.

Ce fut un privilège pour moi de faire valoir les intérêts des gens de l'Ouest à l'égard de ce projet de loi.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Madame la Présidente, je suis reconnaissant pour l'occasion qui m'est offerte ici de dire quelques mots sur ce projet de loi avant que la Chambre n'en dispose. Je tiens à répéter à cet égard que je trouve que la façon

Initiatives ministérielles

dont l'étude de ce projet de loi a été expédiée à la Chambre jette le discrédit sur le processus parlementaire.

Je tiens à dire officiellement que cela a été l'un des pires moments de ma carrière parlementaire que de regarder comment ce projet de loi a été traité tant par le gouvernement que par, à certains égards aussi bien sûr, le Bloc québécois, car il a créé une situation où une chose aussi importante que le cadre législatif de la sécession d'une province du reste du Canada n'a pas pu être étudiée comme elle aurait dû l'être. Nous n'avons pas pu entendre autant de gens que nous l'aurions souhaité. Nous n'avons pas pu faire cela dans un contexte constructif et ouvert à un véritable changement.

• (1325)

Je vois que le ministre est ici présent et je m'en réjouis. Je voudrais pouvoir afficher une attitude aussi flatteuse et positive que le député qui vient de prendre la parole, mais cela me serait difficile. Si je ne m'abuse, le ministre et le gouvernement n'ont pas fait preuve d'ouverture d'esprit, à moins qu'ils ne soient ouverts plus tard aujourd'hui à des amendements. Ils n'ont pas été ouverts à l'idée de dégager un consensus sur ce projet de loi qui permettrait non seulement aux libéraux, mais encore à tous les députés de considérer ce très important projet de loi comme le leur afin qu'il soit clair qu'à l'exception des conservateurs, il existe une certaine unité fédéraliste à cet égard.

J'ai déjà participé à ce processus. Même Pierre Trudeau, qui s'est fait remarquer par sa détermination et qui s'est attiré bien des qualificatifs, y compris celui d'arrogant, a tenté, au début des années 80, de faire des choses que le NPD considérait comme importantes afin d'obtenir son appui.

Tout cela est lié à la situation actuelle car, à l'époque, le NPD ne voulait pas appuyer le projet de rapatriement à moins qu'il ne fût modifié afin de reconnaître les droits inhérents des peuples autochtones. Cela avait été oublié. Qu'a fait Pierre Trudeau? Cédant aux pressions du NPD, il a modifié le projet de rapatriement. C'est pourquoi nous avons l'article 35 aujourd'hui.

Mais aucun enseignement n'a été tiré de cette expérience. En fait, il est des choses qui semblent bien difficiles à apprendre. Nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi, en l'occurrence le projet de loi C-20, qui est pire que le projet de rapatriement. Il ne reconnaît pas du tout ces droits.

On nous présente un projet de loi qui est pire que le projet de rapatriement parce que, dans le cas présent, nous avons fait des recommandations avec le concours de l'Assemblée des premières nations, le Grand conseil des Cris, Inuit Tapirisat du Canada, notamment. Nous avons invité le ministre à souscrire à certains des amendements que nous avons présentés officiellement et qui ont été recommandés par les organismes autochtones. Nos demandes sont restées lettre morte jusqu'à maintenant.

Nous allons voter tout à l'heure. Ce que j'entends du gouvernement, c'est «pas d'amendements». Donc, même la sagacité de l'époque, du début des années 80, de M. Trudeau et d'autres intervenants qui cherchaient à ériger quelque chose susceptible de rapprocher les gens ne trouve pas grâce auprès de ce ministre. Non, il sait

tout et le reste d'entre nous n'est que menu fretin, y compris les dirigeants autochtones et tout le reste de la population.

C'est une démarche constitutionnelle, étant donné que cela concerne la rupture possible du pays ou la façon dont on pourrait garder ce dernier uni en cas de référendum, selon la façon dont on envisage les choses. Il y a lieu de l'aborder dans un état d'esprit fort différent de celui que manifeste le ministre actuel. Franchement, il a rendu les choses fort difficiles. C'était peut-être ce qu'il voulait depuis le début.

Il rend les choses fort difficiles pour moi et d'autres membres de mon caucus qui ont appuyé le principe sous-tendant le projet de loi et l'idée selon laquelle une mesure législative doit être adoptée ou un cadre établi conformément à l'avis de la Cour suprême. Nous avons reconnu le besoin d'une question claire, ce qui est absolument fondamental dans tout référendum, ainsi que le besoin pour le reste du Canada de pouvoir se prononcer sur la clarté de la question et sur la mesure dans laquelle elle justifierait des négociations sur la sécession. Nous avons aussi soutenu le besoin d'une majorité claire, basée sur le fait que la démocratie ne se limite pas à une simple majorité et qu'il y avait lieu de porter après-coup un jugement qualitatif. Nous avons appuyé tous ces éléments.

Nous nous sommes contentés de demander que l'on tienne compte d'un élément que l'Assemblée des premières nations et d'autres intervenants ont identifié comme étant une lacune fondamentale, pour reprendre la formulation qu'ils ont utilisée dans une lettre rendue publique la fin de semaine dernière. Nous avons demandé que les autochtones fassent partie des intervenants politiques et que le gouvernement soit obligé de tenir compte de leurs points de vue. Ce sont là les deux amendements que le gouvernement peut adopter le plus facilement. Nous avons présenté six ou sept amendements traitant des préoccupations des autochtones, mais les deux amendements les plus faciles que puisse adopter le gouvernement consistent tout simplement à préciser que les autochtones s'ajoutent aux provinces, aux territoires et au Sénat en tant qu'interlocuteurs dont le ministre voudrait tenir compte au moment de déterminer si la question était claire et, par la suite, si la majorité était claire.

• (1330)

Le gouvernement se refuse à cela. Pourquoi en est-il ainsi? Il n'y a absolument aucune raison de ne pas ajouter les autochtones à la liste des gens dont le point de vue doit être pris en compte. Aucun député d'en face ne pourrait me citer une bonne raison pour laquelle ces deux amendements ne devraient pas être acceptés, sauf pour ce qui est de l'arrogance incroyable et sans borne de cet homme, le ministre des Affaires intergouvernementales, qui croit tout savoir au sujet du pays et qui pense que le reste d'entre nous n'a rien à dire.

M. Lynn Myers: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois que ces propos sont antiparlementaires et constituent de la provocation. J'estime que le député devrait retirer ces paroles déplacées.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je crois que le député est allé un peu trop loin. Aussi, je lui demande de poursuivre, mais de bien choisir ses mots.

M. Bill Blaikie: Madame la Présidente, je n'ai nullement l'intention de m'excuser, car je n'ai rien dit d'antiparlementaire. Je n'ai fait que dire la vérité.

Par ailleurs, le gouvernement manifeste envers la Chambre une attitude qui devrait inquiéter les députés ministériels d'arrière-ban. Ils devraient être tout aussi préoccupés que moi de l'attitude du gouvernement.

Ils devraient se préoccuper du discrédit dans lequel il jette le processus parlementaire et un projet de loi que les députés d'en face eux-mêmes jugent, comme nous, très important. Nous avons dit dès le début que nous nous efforcerions d'étudier le projet de loi avec sérieux, même si le gouvernement l'a présenté à la sauvette un vendredi alors qu'il avait annoncé que ce ne serait pas avant lundi. Le gouvernement a ensuite présenté une motion de clôture à l'étape de la deuxième lecture, suivie d'une autre motion de clôture à l'étape de l'étude en comité, qui nous a empêchés d'entendre tous les témoins que nous aurions souhaité entendre. Et nous voilà maintenant engagés dans ce processus. Depuis le début, nous nous sommes constamment heurtés à de l'obstruction et à des portes closes et nous ne sommes pas les seuls dans cette situation.

En définitive, peu importe ce qu'il peut arriver au NPD ou aux amendements que nous proposons, l'important, ce sont les idées que renferment nos propositions d'amendement et la nécessité de ne rien céder de ce qui a été conclu à Charlottetown. Nous ne devons pas céder dans le cas de l'article 35, ni renoncer à ce que nous avons accompli depuis 15 ans pour permettre aux peuples autochtones de jouer un rôle sur les scènes constitutionnelle et politique dans notre pays. Or, le projet de loi à l'étude entraînerait justement un recul. C'est pourquoi cette mesure est fondamentalement inacceptable et regrettable.

Je tiens à exprimer non seulement ma peine mais également ma colère. J'estime qu'en tant que parlementaires nous aurions pu faire beaucoup mieux. Le comité aurait pu faire beaucoup plus, et cela en dépit des obstacles que le Bloc québécois a mis sur notre route. Le gouvernement aurait pu suivre le conseil de Saint Paul et tenter de vaincre le mal par le bien, au lieu de contrer le mal par le mal, l'arrogance par l'arrogance, l'erreur par l'erreur, l'outrage par l'outrage. C'est pourtant ce que s'est passé, et c'est très regrettable.

[Français]

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC): Madame la Présidente, ceci est un des derniers moments où on peut parler du projet de loi C-20. De la façon dont les choses vont présentement avec le gouvernement, c'est peut-être un des derniers moments où les députés pourront parler dans cette Chambre. Trois bâillons sur un projet de loi, c'est absolument incroyable. C'est la façon de fonctionner du gouvernement en place.

Je savourerai donc les 10 prochaines minutes parce que, pour le reste de la session, je ne suis pas sûr que le gouvernement va me donner l'autorisation de parler au nom de mon parti. C'est de cette façon que cela fonctionne présentement.

• (1335)

Je voudrais faire deux ou trois brefs commentaires. Je vais

Initiatives ministérielles

d'abord m'adresser à mon caucus. Depuis le début, quatre députés ont décidé d'appuyer le projet de loi parce que tout le monde s'entend que la clarté sur une question et sur une majorité pourrait faciliter les choses.

Je m'adresse à eux. J'espère que les députés vont constater la manière dont le gouvernement fonctionne avec ce projet de loi et qu'il empêche les élus et les citoyens de ce pays de vraiment se prononcer et d'y réfléchir. J'espère que mes collègues vont voir ce qui se passe.

Dans un processus référendaire, après un oui de 50 p. 100 plus un, imaginez-vous comment on va se faire brasser la cage et comment le peu de droits qui restent aux députés de l'opposition vont être bafoués. La façon dont les libéraux fonctionnent présentement n'augure pas tellement bien pour le futur.

J'espère que notre parti sera comme le pays l'est sur le projet de loi C-20, à savoir qu'il sera uni.

J'écoutais la critique du Parti réformiste. Je n'ai pas une image irrespectueuse du Parti réformiste dans ce dossier, mais j'avais une image. Je ne sais pas si vous connaissez les Simpson. Il y a Homer Simpson. On lui pose une affiche dans le dos pour rire de lui.

[Traduction]

C'est écrit «Frappez moi». Je crois que les membres du Parti réformistes portent un écriteau dans le dos qui dit «SVP frappez moi. Je ne vous en aimerai pas moins pour cela». C'est là le problème avec les réformistes. Ils ont tellement peur de perdre ne serait-ce qu'un vote sur cette question dans l'ouest du Canada qu'ils sont prêts à se promener avec un écriteau dans le dos qui dit «SVP frappez-moi. Je ne vous en aimerai pas moins pour cela. Je vais appuyer ce projet de loi de toute façon.»

[Français]

Il y a eu trois bâillons. Les réformistes disent ne pas être d'accord avec le processus, mais ils appuient quand même le projet de loi. Ce n'est pas fort. L'opposition officielle se promène et dit que le gouvernement n'est pas correct: «Non, vous ne devriez pas faire cela, vous, les libéraux. Ce n'est pas correct, mais on vous aime quand même et on va vous appuyer là-dedans». Ce sont des principes qui ne sont pas très bien coulés dans le ciment.

Il y a également mon collègue du NPD, qui est en pleine forme aujourd'hui, et qui disait: «Cela n'a pas de bon sens la manière dont on traite les premières nations». Il a raison, mais son parti va quand même appuyer le projet de loi.

Le député de Mont-Royal, le spécialiste qui était au comité, a dit aux premières nations: «Votre message a été bien entendu. On va s'arranger pour qu'il y ait des amendements pour faire en sorte de prendre en considération ce que vous pensez. Ce ne sera toutefois pas plus. Ce sera comme les provinces. On va s'occuper de tout, ayez confiance.»

Le député de Winnipeg—Transcona a fait son «show», bien sûr. Selon ce que le député de Mont-Royal disait, le gouvernement va appuyer l'amendement des premières nations. Mais qu'arrive-t-il si le gouvernement n'appuie pas l'amendement? Il y aurait un problè-

Initiatives ministérielles

me avec la crédibilité du député de Mont-Royal qui, en comité, semblait parler au nom du gouvernement. Mais plus que cela, qu'arrive-t-il avec l'opposition que présente le NPD?

Ce que je demanderais à nos collègues du Parti réformiste, c'est d'enlever l'affiche qui dit: «Kick me», et de dire que cela n'a pas de bon sens.

Aux collègues du NPD, je leur dis qu'on va appuyer avec plaisir leur amendement sur les premières nations. De toute façon, nos amendements ont été rejetés pour la plupart. On voulait des amendements de clarté. On a proposé des amendements de clarté et ils ont été refusés dans le cadre du processus.

• (1340)

Savez-vous quels étaient nos amendements? C'était d'inclure les mots «province de Québec» et «Assemblée nationale» dans le coeur du projet de loi. Je me fonde sur ce que disait le ministre des Affaires intergouvernementales quand il parlait du projet de loi C-20. En tant que témoin au comité législatif, il n'a pas parlé de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Cap-Breton, il a parlé du Québec tout au long de son témoignage de 16 pages.

Pendant tout son témoignage, il a dit comment les souverainistes du Québec étaient méchants et comment méchants étaient les progressistes-conservateurs au Québec. Le gouvernement dit: «C'est un projet de loi sur la clarté.» On veut l'aider à ce que cela soit encore plus clair. Le titre parle du Québec, le préambule parle du Québec, le ministre parle du Québec, le premier ministre parle du Québec, les témoins ont parlé du Québec, mais le projet de loi n'en parle pas.

Le mot «Québec» n'apparaît pas une fois dans le coeur du projet de loi. Pourquoi? Parce qu'on a trop peur. La susceptibilité des Québécois pourrait être dangereuse pour l'avenir du gouvernement fédéral. Ce n'est pas fort comme principe.

Ce que l'on espère, c'est que l'ensemble des partis d'opposition va envoyer un message très clair, à savoir que le projet de loi est incomplet. C'est un projet de loi de plan B, «B» comme «baseball bat».

[Traduction]

Nous ne voulons pas voir notre pays mené au bâton de baseball. Ce n'est pas ainsi que cela doit fonctionner. C'est un grave problème qui découle des bâtons de baseball.

[Français]

Je pense qu'on devrait être beaucoup plus ouverts. Les Canadiens devraient avoir peur de la façon dont le gouvernement fonctionne avec ce projet de loi. Le ministre, dans toute sa bonne volonté—donnons-lui cette bonne volonté—, doit être extrêmement déçu que son projet de loi soit passé dans l'entonnoir du processus parlementaire.

Il faut que cela passe. Pourquoi? Pour que le premier ministre, en fin de semaine, puisse dire: «On l'a. Voici la bonne nouvelle: grâce au magnifique travail du ministre des Affaires intergouvernementales, du caucus, du Cabinet, du Parti libéral et grâce à mon instinct politique, si vous voulez briser le pays, cela prend une question claire et une majorité claire.»

Ce n'est pas fort. On dit bravo, le pays est sauvé. Mais non. On leur dit: «Voici, maintenant vous allez vous séparer.» Il y a un commentaire dont je me rappelle parmi tous les témoignages pertinents que l'on a reçus.—on a eu de bons témoins, quoique pas suffisamment à cause du manque de temps.—c'était un commentaire très intéressant de la part d'un témoin de la Colombie-Britannique. Ce n'était pas un bleu en passant, c'était un rouge. Il disait que projet de loi ou pas, avec n'importe quelle question, par exemple celle de 1995 ou celle de 1980, avec un résultat de 50 p. 100 plus un, Nous entrons maintenant dans un monde nouveau.

Il disait: «Loi, pas loi, vous êtes dans un nouveau monde politique, économique et légal.»

La loi a beau être améliorée, ce qui va se passer après un résultat de 50 p. 100 plus un sur une question comme celle de 1995 et 1980, ce sera nouveau. Ce n'est pas le projet de loi C-20 qui va régler tout cela, au contraire. Il nous empêche de trouver des solutions et des scénarios de rechange. On est pris avec une table des matières et avec une façon de fonctionner. Cela s'appelle de la flexibilité?

L'ambiguïté dont parlait M. Clark, c'est l'ambiguïté de Trudeau qui disait en 1980: «Si vous votez non, cela veut dire oui.» Cela, c'est de l'ambiguïté. Quant à la flexibilité, il faudra voir.

J'invite l'ensemble des partis d'opposition et mes collègues du caucus conservateur à se tenir et à être unis comme on le veut pour le pays.

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ): Madame la Présidente, vous comprendrez que j'avais hâte de joindre ma voix à ce débat. Ce n'est pas de gaieté de coeur qu'on a à parler d'un sujet comme celui-là, soit d'un projet de loi sur la clarté qui, je dois le dire, n'en apporte pas.

• (1345)

Ce projet de loi qui est présentement devant nous apporte plutôt de la confusion. Il est déraisonnable et antidémocratique. Il ne respecte ni la lettre, ni l'esprit du jugement de la Cour suprême en vertu de l'avis que le ministre des Affaires intergouvernementales lui avait demandé.

Le Bloc québécois a certes déposé de nombreux amendements, mais lorsqu'on veut déposer un projet de loi sur la clarté, il faut être clair.

Permettez-moi de lire un amendement que j'ai moi-même proposé dans le groupe n° 1. Nous demandions, par la motion n° 2, que le

Initiatives ministérielles

projet de loi C-20, dans le préambule, soit modifié par adjonction, après la ligne 1, page 1, de ce qui suit—et c'est très important. Vous comprendrez pourquoi par la suite—:

Que lorsque le peuple québécois a été consulté par un référendum en 1995, l'option gagnante a été celle qui a obtenu la majorité des votes déclarés valides, soit cinquante pour cent de ces votes plus un vote;

Les gens d'en face ont gagné la dernière fois. S'ils y ont participé et s'ils sont encore ici, c'est parce que nous sommes démocrates et que nous respectons le résultat des votes. Eux, peut-être parce le résultat fut serré, ont peur des résultats.

Que nous avait-on promis à la veille du référendum? Qu'on reconnaîtrait le caractère distinct des Québécois. C'était dans le discours de Verdun. Nous, nous sommes déjà rendus plus loin que cela. Mais qu'en est-il de cette déclaration? Le premier ministre s'est empressé de faire adopter à la Chambre une motion portant sur la société distincte.

Vous êtes la Présidente de la Chambre. Une motion, c'est beaucoup plus faible qu'une loi. Lorsqu'on veut dire aux Québécois qu'on les aime, on leur offre une motion. Cela ne vaut pas plus cher que le papier sur lequel c'est écrit. Lorsqu'on veut leur donner un coup de bâton, on présente une loi. Je n'invente rien. On a une loi devant nous.

J'aimerais aussi ajouter, aux quatre adjectifs que j'ai énumérés tout à l'heure, en quoi le projet de loi apporte de la confusion. Cela porte sur les critères arbitraires que le ministre essaie de mettre dans ce projet de loi. Il se réserve le droit de décider de la clarté de la question.

Vous qui avez aussi parcouru le Canada savez qu'il y a des expressions qu'on emploie dans l'Est canadien qui ne veulent rien dire dans l'Ouest canadien ou dans le centre du pays. Il y a une expression qu'on utilise souvent au Québec quand il pleut. On dit, par exemple, qu'il pleut des clous, alors qu'en anglais on va dire qu'il pleut des chiens et des chats: «It rains cats and dogs.»

C'est une image qui est peut-être très simple, mais comment demander à différentes provinces de juger de la clarté, alors que si on regarde les publicités qui sont diffusées au Québec, nous avons notre propre façon de nous exprimer. Nous avons un langage parfois coloré, mais tout le monde comprend.

La dernière fois, le premier ministre l'a compris lui aussi, mais il n'en est pas sûr. La veille du référendum, il déclarait: «Demeurer Canadiens ou ne plus l'être, rester ou partir, voilà l'enjeu du référendum». Si même lui l'avait compris, cela veut dire que la question était claire. Alors, pourquoi prendre du temps de la Chambre pour faire un pareil débat alors qu'on n'avance pas. Pendant ce temps-là, on ne parle pas trop des enjeux économiques au pays. Dans le dernier budget du ministre des Finances, on n'a même pas parlé des régions comme la nôtre qui souffrent.

Nous revenons d'une semaine de relâche parlementaire. Les gens au Québec et en Gaspésie n'ont pas besoin de clarté. Ce dont ils ont besoin, c'est de l'argent pour relancer leur économie. Toutefois, on n'en entend pas parler dans cette Chambre. J'aimerais qu'on puisse

revenir à des choses qui ont du sens et qu'on puisse donner des outils aux citoyens de nos comtés.

Le projet de loi est déraisonnable parce qu'il donne au fédéral mille raisons d'interdire la négociation. Il faut regarder les différentes étapes à travers lesquelles on doit passer, c'est-à-dire consulter les provinces et les nations autochtones, J'aime bien les nations autochtones, mais rappelons-nous qu'on parle du droit de décider de l'avenir des Québécois.

• (1350)

Lorsque nous sommes entrés dans la Confédération, il n'y a pas eu de référendum. Ce sont les Pères de la Confédération qui ont décidé cela entre eux. Toutefois, chose surprenante, chaque fois que d'autres provinces sont entrées, on ne nous a jamais demandé la permission. On est de bons joueurs et de bons petits garçons, on a laissé faire.

Je parle en connaissance de cause. Je viens de la Gaspésie, soit le nez du Québec. Tous les bateaux qui sont venus coloniser le Haut-Canada sont tous passés en avant de chez nous. Aujourd'hui, les gens nous traitent de haut, tant au niveau de notre économie qu'au niveau de notre devenir. Les gens dans mon comté en ont ras le bol d'un gouvernement comme cela.

Le projet de loi est aussi déraisonnable parce qu'il empêche le Québec d'offrir un partenariat au Canada. On veut nous laisser le mauvais rôle et partir avec les meubles et le réfrigérateur. Nous voulons être capables de décider des choses qui nous concernent si on pense que notre avenir peut être meilleur pour nous à l'extérieur du Canada. Chaque fois qu'on veut tenter d'améliorer quelque chose, on nous bâillonne.

Le projet de loi est aussi déraisonnable parce qu'il va à l'encontre de la volonté de tous les partis politiques au Québec. Même Jean Charest, le sauveur, qui était député de cette Chambre et qu'ils ont envoyé à Québec, n'est pas d'accord avec le projet de loi C-20. On devrait tenir compte de la volonté et des consensus québécois.

Le projet de loi est antidémocratique parce qu'il soumet la volonté démocratique du peuple québécois à l'ensemble du Canada. C'est notre avenir. Laissez-nous le décider nous-mêmes. Il est aussi antidémocratique parce que le fédéral se donne le droit de refuser le vote des Québécois. Ce projet de loi va donner plus de poids ou d'importance à un vote fédéraliste qu'à un vote souverainiste.

Le projet de loi ne respecte ni la lettre, ni l'esprit de l'avis de la Cour suprême. Le ministre des Affaires intergouvernementales invente des exigences qui ne sont nullement mentionnées dans l'avis de la Cour suprême.

Le projet de loi ne respecte ni la lettre, ni l'esprit du jugement de la Cour suprême, parce que le gouvernement n'a pris que ce qui le servait et a balayé toutes les autres considérations de la démocratie. Ce que le projet de loi veut faire est un acte unilatéral et c'est une chose que proscrit la Cour suprême.

Initiatives ministérielles

Dans son avis, la Cour mettait en évidence la nécessité de négocier, alors que ce projet de loi cherche à empêcher la négociation. Je propose:

Qu'on modifie la motion n° 9 par adjonction, après le mot «donné» de ce qui suit: «un»

Comme plusieurs l'ont mentionné, à force d'être bâillonné, censuré et contraint dans le temps, le député de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok que je suis n'aura disposé que de 10 minutes pour parler sur un projet de loi qui pourrait avoir un impact sur l'avenir du Québec et sur celui de mes concitoyens. Ce n'est pas normal qu'on ne nous accorde que 10 minutes. Si on veut se prétendre de grands démocrates, il faut au moins laisser aux gens qui sont concernés le droit de s'exprimer.

Je comprends que ce n'est pas la faute de la Présidence. Vous êtes là pour faire respecter les règles. Toutefois, je comprends que de l'autre côté, la démocratie n'a pas beaucoup de valeur. Lorsque je regarde le sourire du ministre d'en face, je comprends qu'il méprise les gens de mon comté et du Québec. Un jour, lorsqu'il aura à revenir au Québec, il aura à répondre de ce fameux sourire.

• (1355)

[Traduction]

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Madame la Présidente, c'est un grand honneur pour moi de participer au débat d'aujourd'hui. La question dont nous discutons aujourd'hui est très importante. Elle semble à la base du processus démocratique même, non seulement au niveau du Parlement, mais également au niveau de la façon dont nous agissons au Canada et de l'importance que nous accordons à la démocratie.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos des réformistes et en particulier ceux du député de Macleod. La seule chose avec laquelle j'étais d'accord, c'était les félicitations qu'il a faites aux ministres des Affaires intergouvernementales. Le ministre a fait un excellent travail dans ce dossier et il mérite nos félicitations, notre respect et nos remerciements. C'est un grand Canadien et un grand Québécois, et c'est de bon augure pour nous au moment où nous entrons en toute confiance dans le XXI^e siècle de voir une personne de son calibre faire preuve d'un si grand leadership, tout comme le premier ministre.

Le Parti réformiste a vraiment fait volte-face dans ce dossier. Il est toujours troublant de constater qu'ils ne sont jamais prêts à défendre les intérêts des Canadiens lorsque cela compte vraiment.

J'ai également écouté avec attention les députés néo-démocrates et le député de Winnipeg—Transcona. Il était fâché et nous a fait toute une sortie ici à la Chambre. Ce qu'il a fait était vraiment superflu. J'imagine qu'il connaît l'histoire constitutionnelle, mais il ne l'a certainement pas démontré aujourd'hui. S'il connaissait son histoire constitutionnelle, il saurait que les peuples autochtones sont visés dans la Constitution et qu'ils s'empresseront de se présenter à

la table lorsque viendra le moment de prendre ce genre de décisions, afin de défendre non seulement leurs intérêts mais également ceux des gens qu'ils représentent et, en définitive, ceux de l'ensemble des Canadiens.

Je signale au député et à tous les Canadiens que le processus est en place, qu'il fonctionne bien et que nous ferons en sorte qu'il se déroule conformément aux valeurs—

M. Peter Stoffer: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Si le député qui a la parole saisissait le sens des propos du député de Winnipeg—Transcona. . .

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Reprenons le débat. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Lynn Myers: Madame la Présidente, je vais vous dire ce que j'en pense. Je suis tout étonné, et le député me rappelle la conduite de la chef du NPD le jour où nous avons été saisis du projet de loi sur la clarté pour la première fois. À l'extérieur de la Chambre, elle qualifiait le projet de loi de stupide et de provocateur. Ce sont ses propres mots. Je trouve scandaleux que le NPD adopte ce genre d'attitude à l'égard d'un important projet de loi qui souligne l'importance non seulement de ce que nous sommes mais également de ce que nous représentons.

Je dirais à mes collègues du Parti progressiste conservateur, le parti de sir John A. Macdonald et de Cartier, que ceux-ci doivent se retourner dans leurs tombes. Qu'ils imaginent ce qu'ils peuvent ressentir en voyant les progressistes conservateurs refuser de se porter à la défense du Canada, de se tenir du bon côté de l'histoire, lui préférant le mauvais côté de l'histoire, et en entendant le chef du parti, Joe Clark, dire toutes sortes de sottises au sujet de ce projet de loi on ne peut plus important. Il est honteux que le parti de sir John A. et de Cartier en soit arrivé là. C'est tout à fait scandaleux.

J'ai dû faire un gros effort pour comprendre ce qu'essayait de dire le député du Bloc québécois qui a pris la parole avant moi. Imaginez, amender un amendement. Imaginez, proposer, comme les bloquistes vont le faire, un millier d'amendements à trois articles. Imaginez, se lever jour après jour à la Chambre, ce grand lieu de démocratie, et lire 300 coupures de journaux et déclarer représenter les démocrates, alors que c'est tout à fait le contraire. Les bloquistes sont antidémocratiques. Tout ce qu'ils essaient de faire, c'est d'interrompre les travaux de la Chambre et de nous empêcher de faire ce que les Canadiens veulent que nous fassions, c'est-à-dire clarifier la question une fois pour toute.

Mais que font-ils? Ils continuent de retarder les travaux. Même au comité, ils ont discuté pendant cinq heures pour que les travaux du comité ne puissent pas se faire. Imaginez la disgrâce et la honte. Les Québécois et les Canadiens, peu importe où ils habitent, ne veulent rien savoir de ce genre d'absurdité, car ce que les bloquistes veulent faire est ridicule et mine les valeurs que nous défendons tous.

Je ne peux pas croire qu'ils. . .

• (1400)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il reste au moins cinq minutes au député, mais il est maintenant 14 heures et nous allons passer aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE JOUR DU COMMONWEALTH

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, j'invite aujourd'hui les Canadiens à célébrer le Jour du Commonwealth en nous rappelant notre héritage commun et en restant prêts à travailler tous ensemble pour relever les défis qui nous attendent.

Le thème de cette année renvoie au défi des communications, ce qui est tout à fait indiqué au début d'un nouveau millénaire. Les progrès technologiques récents dans le monde des communications nous invitent à relever le défi qui consiste à en faire profiter tout le monde et à utiliser les communications pour nous rapprocher.

Il y a tout juste quelques mois, le Commonwealth a tenu sa réunion des chefs de gouvernement dans une Afrique du Sud démocratique. Les personnes réunies ont rendu hommage au Commonwealth pour le rôle qu'il a joué dans la victoire contre l'apartheid. Le Nigeria, où viennent de se dérouler des élections, a aussi exprimé sa gratitude au Commonwealth pour les efforts déployés en faveur du rétablissement de la démocratie.

Il est évident que le Commonwealth joue un rôle positif dans le monde d'aujourd'hui.

* * *

LA RELIGION

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Réf.): Monsieur le Président, jeudi dernier, des manifestants ont vandalisé la basilique Marie-Reine-du-Monde, à Montréal. Ils ont crié des slogans contre les religions, écrit des graffitis à la bombe aérosol sur les murs, renversé le tabernacle et déchiré un livre de cantiques.

Sept personnes ont été accusées de rassemblement illégal, de voies de fait sur des policiers et d'entrave à la justice. Aucune accusation de crime haineux n'a été envisagée parce qu'«aucun élément de preuve ne permettait de porter de telles accusations».

Le vandalisme contre des édifices religieux, comme les actes lâches de jeudi dernier, peu importe contre quel groupe religieux et à quel endroit ils sont commis, constituent des crimes haineux. Pourtant, notre système de justice fait de la discrimination entre les religions. On lit dans un éditorial du *National Post*:

Ce qui manque, c'est l'indignation des médias et de la classe politique. L'hostilité contre les chrétiens est un des derniers préjugés acceptables au Canada. Les fanatiques et les vandales qui s'en sont pris à la cathédrale en fin de semaine le

Article 31 du Règlement

démontrent assez bien, tout comme les instructions de ne pas faire mention de Jésus-Christ données par des bureaucrates fédéraux aux personnes qui se sont rendues sur le site de l'écrasement de l'appareil de la Swissair pour rendre hommage à la mémoire des victimes.

Nous n'accepterions jamais une attaque contre d'autres groupes religieux et nous ne devrions pas non plus rester silencieux lorsque des catholiques sont la cible d'actes d'intolérance. Où sont les signes d'indignation?

* * *

DAN DOYLE

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, le 6 mars à 10 h 30, Dan Doyle, de Woodstock, en Ontario, a fait preuve d'une grande générosité et d'un très grand altruisme en se jetant entre une voiture et une poussette, sauvant la vie de Brenda Craig et de son fils Barry, de 22 mois. Dans la collision qui a suivi, Dan Doyle a eu une jambe et une côte fracturées alors que la mère et l'enfant s'en sont sortis indemnes.

La police et le public considèrent M. Doyle comme un héros. La femme de M. Doyle a dit qu'elle n'était pas surprise qu'il ait agi ainsi car il est toujours attentif aux autres et est toujours prêt à leur venir en aide.

Nous ne faisons pas souvent face à des situations où la vie d'êtres humains est en danger. Il est réconfortant de savoir qu'il est des citoyens qui n'ont pas peur de risquer leur propre vie pour sauver celle d'autres personnes.

Je suis fier de Dan Doyle pour l'héroïsme dont il a fait preuve. Merci, Dan, vous nous servez d'exemple.

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, l'alliance des personnes âgées pour la protection des programmes sociaux du Canada représente 25 organisations, soit un nombre total de membres de plus de 500 000 personnes.

L'alliance a déclaré Toronto la ville la plus diversifiée du monde et a fait remarquer que les personnes âgées reflétaient cette diversité raciale, ethnique et culturelle. Bon nombre de personnes âgées émigrées d'autres pays sont socialement isolées à cause des barrières linguistiques, des inhibitions culturelles et de la discrimination. Cela rend plus difficile l'accessibilité aux programmes et aux services sociaux, notamment dans les domaines de la santé, des soins communautaires, du logement et de l'éducation.

Le gouvernement du Canada et l'alliance des personnes âgées pour la protection des programmes sociaux du Canada reconnaissent l'importance de financer les soins de santé, les besoins particuliers des personnes âgées ainsi que les besoins linguistiques et culturels particuliers des minorités.

Nous nous sommes engagés à travailler avec les personnes âgées à des programmes et des services adaptés aux antécédents et aux

Article 31 du Règlement

besoins culturels de la population diversifiée que forment les personnes âgées. Ensemble, nous maintiendrons et améliorerons les programmes sociaux du Canada et veillerons à ce que le Canada conserve sa réputation de meilleur pays où vivre au monde.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIEMINIÈRE

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, RSW-Béroma, de Val d'Or, met en production la première mine à petite échelle en Abitibi, ceci à l'aide d'une usine modulaire de concentration de minerais.

Les avantages uniques de l'UMCO par rapport à une usine conventionnelle de concentration résident dans son coût d'investissement, sa rapidité d'installation et sa mobilité.

Ce projet est dû au leadership de MM. Laurent Bérubé et à son équipe de l'usine de Val d'Or, Charles Veilleux, Gilbert Rousseau et Roger Jolicoeur, aux interventions du Conseil national de recherche du Canada et au secrétaire d'État pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et député libéral d'Outremont, par son programme Idée-PME.

Ce projet a vu le jour sur le gisement d'or de Granada, au nord-ouest de Val d'Or, en Abitibi.

* * *

● (1405)

[Traduction]

TARA SLOAN

M. Eric Lowther (Calgary-Centre, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Tara Sloan, une des meilleures nageuses du Canada. M^{lle} Sloan est décédée il y a deux jours, à Calgary, des suites d'un tragique accident d'automobile.

Tara a remporté cinq fois le titre de championne canadienne de la brasse et établi le record national du 100 mètres brasse chez les femmes, dans le bassin de 25 mètres. Elle était une excellente compétitrice, elle était passionnée par la vie, et elle a fièrement représenté son pays aux championnats mondiaux, aux Jeux panaméricains et aux Jeux du Commonwealth. Elle a remporté 17 médailles internationales.

Au championnat national qui a eu lieu le week-end dernier, ses coéquipières de Calgary lui ont dédié leurs compétitions. Elles ont gagné, remportant les titres combinés par équipe, tant chez les hommes que chez les femmes.

Aujourd'hui, nous joignons nos condoléances, nos pensées et nos prières à celles de la famille, des amis, des coéquipières et des concurrentes de cette merveilleuse jeune Canadienne, M^{lle} Tara Sloan.

[Français]

LA LUTTE CONTRE LE RACISME

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, à la Cinémathèque québécoise, a lieu le lancement de la Semaine d'action contre le racisme sous le thème «Les visages du racisme au Québec».

Cette lutte, nous devons la mener sur le plan individuel et collectif.

Nous devons apprécier, à chaque instant de notre vie, la chance que nous avons de pouvoir partager nos valeurs d'entraide et de solidarité à l'égard des communautés culturelles.

Individuellement, nous assumons une responsabilité pour appliquer ces valeurs dans notre vie quotidienne afin que ceux et celles qui s'établissent au Canada s'y sentent bien.

Cette lutte contre le racisme est cependant loin d'être terminée. Il faut s'attaquer aux éléments de résistance pour assurer que tous les nouveaux Canadiens aient un accès à une qualité de vie.

J'en appelle à une véritable mobilisation de tous les gouvernements et organismes pour qu'ils travaillent ensemble en vue d'assurer le meilleur avenir possible à ceux et celles qui choisissent de s'établir chez nous.

* * *

LE PROJET DE LOI C-20

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, depuis quelques jours, le leader du gouvernement à la Chambre souffre de procédurite en tentant de modifier les règles parlementaires par des astuces.

Non content d'avoir limité les débats au sein du comité sur le projet de loi C-20 et non content de faire adopter à toute vapeur le projet de loi C-20, l'homme des manigances et des basses oeuvres en a rajouté en proposant les motions 8 et 9 pour changer les règles du jeu en cours de débat.

Quelle honte, surtout pour les députés libéraux qui ne veulent pas se prononcer sur le projet de loi C-20. On comprend que la dernière astuce du leader du gouvernement à la Chambre ne visait qu'à permettre à ses collègues de se soustraire à leur devoir de parlementaires.

Lors des votes sur le projet de loi C-20, le peuple du Québec saura enfin qui se lève pour défendre ses intérêts et qui se lève pour défendre la démocratie.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ À LA FERME

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, comme la Semaine nationale de la sécurité à la ferme tire presque à sa fin, prenons la résolution de réduire, tout au long de l'année, le nombre des blessures liées aux travaux à la ferme.

L'agriculture est un mode de vie pour plus de 200 000 familles d'agriculteurs d'un bout à l'autre du pays. Il s'agit également d'une

profession où les risques de blessures et de décès sont parmi les plus élevés. Entre 1990 et 1996, près de 700 Canadiens sont morts des suites de blessures subies à la ferme. La plupart de ces décès auraient pu être évités. Les travaux effectués à l'aide de tracteurs et d'autres équipements motorisés demeurent la principale cause de décès et de blessures. Un des plus grands dangers est de se faire écraser par les véhicules motorisés.

Agriculture Canada et la Fédération canadienne de l'agriculture, ainsi que d'autres groupes qui préconisent la sécurité à la ferme, exhortent les agriculteurs à munir leurs tracteurs de ceintures de sécurité et de mécanismes de protection contre les tonneaux. Voilà l'objectif de la Semaine nationale de la sécurité à la ferme: amener les agriculteurs et leurs familles à songer à des moyens de se protéger contre des blessures souvent évitables à la ferme.

* * *

LE CURLING

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, au nom des habitants de la Colombie-Britannique, je tiens à signaler que notre province est sans conteste la championne de curling au Canada.

Hier, le capitaine Greg McAuley, de New Westminster, a complété notre trio de champions en remportant son premier Brier contre le redoutable Russ Howard.

La Colombie-Britannique représentera donc le Canada au championnat mondial de curling dans trois catégories, celle des hommes, avec l'équipe de Greg McAuley, formée de Brent Pierce, de Brian Miki, de Jody Svestrup et de Darin Fenton; celle des femmes, avec l'équipe de Richmond dirigée par Kelley Law et formée de Julie Skinner, de Georgina Wheatcroft, de Diane Nelson et d'Elaine Dagg-Jackson; et enfin celle des hommes juniors, avec l'équipe de Kelowna dirigée par Brad Kuhn et formée de Kevin Folk, de Ryan Kuhn et de Hugh Bennett.

Je saisis également l'occasion pour remercier nos hôtes de Saskatoon, qui ont organisé et soutenu le Brier 2000, qui a attiré une assistance record.

Le curling est depuis longtemps l'un des sports favoris du Canada, et la Colombie-Britannique se distingue maintenant comme chef de file. Félicitations, et bonne chance à tous au championnat du monde.

* * *

LE CHEF JOE MATHIAS

M. Lou Sekora (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Monsieur le Président, le chef Joe Mathias est décédé subitement le vendredi 10 mars. Il était un fervent partisan du mécanisme de négociation de traités.

• (1410)

Je connaissais personnellement le chef Mathias. Il était profondément respecté par son peuple, par moi et par bien d'autres person-

nes. Nous déplorons sa disparition et nous adressons nos condoléances à sa famille.

* * *

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT OUTRE-MER

M. Dennis Gruending (Saskatoon—Rosetown—Biggar, NPD): Monsieur le Président, le récent budget fédéral a beaucoup déçu les Canadiens qui se préoccupent des plus démunis parmi les pauvres de l'humanité.

Le premier ministre parle haut et fort lorsqu'il voyage à l'étranger, mais sous sa direction, l'aide au développement outre-mer a dégingolé radicalement. Le Canada s'était fixé comme objectif d'accorder 0,7 p. 100 du produit national brut à l'aide à l'étranger. Sous le présent gouvernement, nous avons atteint environ le tiers de cet objectif et le dernier budget n'a pas amélioré la situation.

Le Conseil canadien pour la coopération internationale nous dit que la part de notre PNB que nous consacrons à l'aide à l'étranger va continuer de diminuer jusqu'en 2003.

Les besoins sont gigantesques quant au développement en alimentation, en nutrition et en agriculture et dans les domaines comme la scolarisation de base et les soins de santé, surtout pour les femmes.

En présentant son dernier budget, le gouvernement a manqué une belle occasion d'agir de façon vraiment constructive pour venir en aide aux pauvres et aux plus vulnérables des autres pays. Les Canadiens sont des gens généreux, mais le gouvernement n'est pas à la hauteur de cette générosité.

* * *

[Français]

LE DÉCÈS DE M. MARCEL PEPIN

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le lundi 6 mars dernier, Marcel Pepin nous a quittés.

Président de la CSN de 1965 à 1976, puis de la Confédération mondiale du travail, Marcel Pepin a marqué le Québec et son temps. Formé par le père Lévesque à l'Université Laval, il a fortement contribué à faire de la CSN une centrale syndicale aussi combative que démocratique, fer de lance de la Révolution tranquille.

La «société bâtie pour l'homme» qu'il recherchait ne pouvait qu'être le résultat d'une lutte sans merci entre les travailleurs et tous les puissants. Le mouvement syndical devait s'unir et ouvrir un deuxième front social afin de constituer un contre-pouvoir qui pouvait empêcher les travailleurs d'être écrasés, dominés, sans voix.

Ses textes et rapports moraux comme «Il n'y a plus de place pour le Québec dans le système actuel», «Ne comptons que sur nos propres moyens» ont marqué le Québec, mais encore davantage le front commun du secteur public qui, sans lui, n'aurait jamais existé. Négociateur chevronné, il savait aller chercher les meilleurs règlements toujours à l'avantage du petit monde d'abord.

Marcel Pepin, merci!

*Questions orales***LA CRÉATION D'EMPLOIS AU CANADA**

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, le 9 mars dernier, Statistique Canada publiait des nouvelles encourageantes sur la situation de l'emploi au Canada.

Ainsi, d'après son enquête sur la population active, Statistique Canada indiquait que le taux de chômage s'est établi à 6,8 p. 100 en février 1999, soit le taux le plus bas depuis avril 1976.

De plus, en février dernier, il y a eu une hausse d'environ 36 000 emplois, une tendance amorcée depuis trois ans.

Enfin, 1,9 million d'emplois ont été créés depuis que nous avons pris la direction du gouvernement, en 1993.

En somme, toute la population canadienne bénéficie des conditions économiques favorables à la création d'emplois et ce, grâce en bonne partie aux conditions créées par notre gouvernement libéral.

* * *

[Traduction]

LES RÉFUGIÉS

M. David Price (Compton—Stanstead, PC): Monsieur le Président, je reviens tout juste d'une visite dans un camp de réfugiés situé dans le nord du Kenya où s'entassent plus de 120 000 réfugiés, des Somaliens pour la plupart, déplacés depuis plus de neuf ans, qui vivent dans des conditions qu'on ne peut même pas imaginer.

Je dois féliciter les gens qui travaillent dans ces camps, les agents du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et toutes les ONG, comme Médecins sans frontières, la World Food Organization et tous les groupes religieux qui se dévouent à la tâche.

Je veux remercier le Haut-commissaire du Canada à Nairobi et son personnel qui ont mis au point les détails de cette importante visite. Je tiens à remercier aussi nos agents d'immigration, et le personnel de leurs bureaux au Kenya et à Londres, qui ont autorisé les membres de notre groupe, dont la ministre de l'Immigration et le député de Mississauga-Ouest, à assister aux entrevues.

Enfin, je remercie le personnel du bureau de la ministre qui a organisé cette visite sur le terrain où nous avons pu voir comment on détermine le statut de réfugié ou d'immigrant et comment on accorde les visas de visiteurs.

* * *

LES PRIX JUNO

Mme Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Monsieur le Président, à l'occasion de la 29^e cérémonie annuelle de remise des prix Juno, tenue hier à Toronto, nous avons tous honoré l'élite artistique du Canada. La qualité et la diversité des nominations reflètent l'excellence de nos créateurs et de nos artistes du spectacle, et ces prix sont une reconnaissance nationale prestigieuse de leur talent.

[Français]

Félicitations à Bryan Adams et Chantal Kreviazuk qui ont récolté respectivement les trophées de meilleur artiste masculin et féminin de l'année.

[Traduction]

Permettez-moi de féliciter Paul Brandt qui a remporté le Juno de l'interprète country masculin et Shania Twain, celui du meilleur auteur. Je félicite également SKY qui a gagné le prix du meilleur nouveau groupe et Sarah McLachlan, celui du succès sur la scène internationale.

• (1415)

[Français]

J'aimerais aussi féliciter Diana Krall—ma favorite—pour le trophée du Meilleur album de jazz vocal, le groupe québécois La Chicane pour l'album francophone le plus vendu et tous les autres récipiendaires de Junos que nous ne pouvons pas nommer aujourd'hui, faute de temps.

[Traduction]

Le Canada peut être fier de son talent musical et de la reconnaissance que ses artistes reçoivent de la part du public tant sur la scène canadienne qu'internationale.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, en août dernier, le ministère du Développement des ressources humaines a préparé une stratégie de communications à l'intention de la ministre. Il s'agissait de gérer la publication d'une vérification interne faisant état d'une mauvaise gestion éhontée des fonds publics par la ministre. Ce document présentait trois options pour la diffusion et la communication des résultats de la vérification: adopter une approche réactive; adopter un profil bas; adopter une approche proactive. Pour chaque option, on énumérait les avantages et les inconvénients.

Pourquoi la ministre a-t-elle opté pour la première option, à savoir, l'approche réactive?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, qu'il soit bien clair que cette stratégie de communications n'était qu'une ébauche. Elle a été préparée avant même que la vérification soit terminée. Il est normal que les ministères, surtout les services de communications, préparent ce genre de documents. La stratégie dont il est ici question ne m'a pas été communiquée et je ne m'attendais pas non plus à ce qu'elle le soit.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, soyons clairs. Nous avons finalement mis la main sur cette stratégie de communications. Elle propose trois options allant de la plus transparente, soit l'approche proactive, jusqu'à la moins transparente, soit l'approche réactive. Selon cette approche, il s'agissait de poursuivre les activités comme si de rien n'était et de

Questions orales

ne diffuser les résultats de la vérification qu'une fois forcé de le faire par une demande d'accès à l'information.

Nous parlons ici d'une vérification portant sur une mauvaise gestion éhontée des deniers publics. Pourquoi la ministre a-t-elle choisi la stratégie la moins transparente pour gérer le rapport de vérification interne?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, il s'agissait d'une ébauche de rapport.

Si le député veut parler de faits, parlons de ce que nous avons fait. C'est ce côté-ci de la Chambre, moi en l'occurrence, qui a rendu le rapport public et cela, sans attendre la présentation d'une demande d'accès à l'information par le parti du député.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, passons les faits en revue. La ministre avait sur son bureau un rapport de vérification faisant état d'une mauvaise gestion éhontée des deniers publics. Ses doreurs d'image lui ont présenté trois options pour la diffusion de ce rapport. Les mots «dénote de la transparence» n'ont été appliqués qu'à une seule option, l'approche proactive. On disait de l'approche retenue par la ministre «on continue les activités comme si de rien n'était».

Je demande à nouveau à la ministre comment elle peut prétendre être transparente puisqu'elle a rejeté la seule option que ses propres fonctionnaires qualifiaient. . .

Le Président: La ministre du Développement des ressources humaines a la parole.

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, nous avons été francs avec la population canadienne. Nous avons fait une vérification interne. Nous avons présenté à la Chambre 10 000 pages de documents sur les projets. Je me demande quand le parti du député jouera franc jeu avec la population canadienne et admettra qu'il se trompait lorsqu'il a déclaré qu'il manquait trois milliards de dollars, qu'il se trompait lorsqu'il a déclaré qu'il manquait un milliard de dollars, qu'il se trompait lorsqu'il a déclaré qu'une demande d'accès à l'information avait dû être présentée. . .

Des voix: Bravo!

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.): Monsieur le Président, permettez-moi de dire à la ministre qu'avec toutes les enquêtes qui sont en cours, nous approchons du but. On sera étonné quand on connaîtra l'ampleur exacte des sommes en cause.

J'aurais cru qu'après une semaine de congé parlementaire, la ministre serait revenue avec une meilleure stratégie que ça.

Au mois d'août, ses fonctionnaires avaient adopté un plan en vue de la publication des résultats de la vérification interne. Ils proposaient trois stratégies : la transparence, la semi-transparence ou une partie de cache-cache. La stratégie appelée réactive consistait pour le ministère à continuer comme si de rien n'était jusqu'à ce qu'il se fasse prendre.

Pourquoi la ministre a-t-elle choisi la stratégie «ne nous faisons pas prendre»?

• (1420)

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je me demande d'où sort ce parti, c'est mon ministère qui a rendu publics les résultats de la vérification interne. C'est mon ministère qui a décidé de mettre en oeuvre un plan en six points pour remédier à la situation.

Du point de vue du travail du ministère du Développement des ressources humaines, nous prenons ce dossier très au sérieux. Je l'ai dit et répété et, franchement, je me demande d'où sortent toutes ces questions.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.): Monsieur le Président, je vais vous dire d'où sort ce parti. Nous avons été occupés à présenter des demandes d'accès à l'information parce que la ministre ne voulait rien dire.

J'ajouterai que la ministre continue de dire qu'elle a rendu public son petit plan en six points et que tout allait s'arranger. Si elle a rendu ce plan public, c'est uniquement parce qu'elle savait qu'elle s'était fait prendre en flagrant délit.

La ministre croyait-elle que son petit plan ne serait pas découvert avant les prochaines élections?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je nie catégoriquement que c'est à cause d'une demande d'accès à l'information que ce plan a été rendu public. Il était très clair, d'après la correspondance échangée avec ma sous-ministre, que je prenais cette affaire très au sérieux. Il est clair que l'approche que nous avons adoptée est fondée sur l'ouverture et la transparence.

[Français]

M. Gilles Ducespe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, on se rappellera que Développement des ressources humaines Canada a nommé Me Champagne, l'avocat de Claude Gauthier, fiduciaire de la subvention de 1,2 million de dollars qui sera versée au même Claude Gauthier, une fois l'achat de Placeteco complété. La ministre, devant ces faits, a soutenu que l'important était la création d'emplois.

Par conséquent, comment la ministre du Développement des ressources humaines peut-elle justifier que la subvention de son ministère à Placeteco ait été utilisée, dans les faits, par son nouveau propriétaire, Claude Gauthier, pour rembourser un emprunt d'un million de dollars contracté par la compagnie auprès de la Banque nationale?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, pour la énième fois, en ce qui concerne les subventions du Fonds transitoire pour la création d'emplois, nous ne sommes qu'un partenaire. Le gouverne-

Questions orales

ment du Québec a accepté et appuyé à maintes reprises ces programmes.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ceux qui administrent et qui gèrent les fonds sont Développement des ressources humaines Canada et le gouvernement du Canada.

Une fiducie a été créée, contrairement à l'avis du Conseil du Trésor. L'avocat de Claude Gauthier a agi pour la compagnie et pour la fiducie, ce qui semble normal pour la ministre. C'est un ami du premier ministre, cela doit être la raison. C'était aussi contraire aux directives du Conseil du Trésor. L'utilisation d'un million de dollars pour ne pas créer de l'emploi, ce n'est pas régulier et ce n'est pas normal.

Est-ce que la ministre pourrait nous expliquer si la raison n'est pas qu'il y a des pressions qui sont venues du bureau du premier ministre pour aider ses amis et rembourser la Banque nationale avec de l'argent qui était censé aller à la création d'emplois?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rappeler encore au député que ces projets ont été conçus dans le cadre de partenariats. Ils s'inscrivaient dans des stratégies de développement économique communautaire jouissant de l'appui des communautés elles-mêmes, du secteur privé, du gouvernement du Québec, voire du gouvernement fédéral.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, continuons avec l'affaire Placeteco.

Alors que la compagnie Placeteco s'était placée sous la Loi de protection de la faillite, M. Gauthier a acheté la compagnie pour un dollar en s'engageant à investir 200 000 \$. Si on sait maintenant où est allé le premier million, on cherche toujours à quoi ont bien pu servir les 200 000 \$ restants.

La ministre peut-elle nous dire si son ministère sait vraiment à quoi a servi ce montant de 200 000 \$?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de confirmer de nouveau à la Chambre que Placeteco vient tout juste de conclure une convention collective d'une durée de trois ans avec ses employés et de passer un contrat de cinq ans d'une valeur de 8 millions de dollars avec une importante société aéronautique.

Ce partenariat, qui a été approuvé par la communauté locale, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, crée des emplois dans une région à chômage élevé.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je ne suis pas trop surpris de la réponse de la ministre. On ne sait toujours pas où est allé le montant de 200 000 \$. Cela semble être la seule chose qu'elle sache faire, soit de répondre de cette façon.

Est-ce que le gouvernement déclenche enfin une enquête publique et indépendante sur l'ensemble des activités de son ministère, ou déclenche-t-elle une quatrième enquête de la GRC dans le comté du premier ministre?

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, dans le cadre de nos initiatives, nous avons mis en oeuvre un plan qui sera fort utile.

Je voudrais rappeler au député que le vérificateur général procédera à un examen complet des subventions et des contributions du ministère du Développement des ressources humaines. Le député conviendra sûrement que, à titre d'agent indépendant, le vérificateur général est la personne la plus qualifiée pour réaliser cet examen.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Par suite de la négligence du gouvernement fédéral et en conséquence des dispositions de l'ALENA, le modèle albertain de soins de santé privatisés à deux vitesses semblable à ce que l'on retrouve aux États-Unis risque d'être bientôt imposé à tous les Canadiens. Pourquoi le ministre de la Santé n'est-il pas prêt à s'engager à ce sujet, à l'image de certains ministres de la santé précédents?

Pourquoi le ministre de la Santé ne s'oppose-t-il pas clairement et catégoriquement à la loi albertaine sur la privatisation des soins de santé? Qu'attend-il pour le faire?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le sait bien, nous étudions la mesure législative et, en fait, j'aimerais également voir le Règlement pour être mieux en mesure de déterminer s'ils sont conformes à la Loi canadienne sur la santé.

J'étais en Alberta la semaine dernière et j'ai profité de l'occasion pour dire aux Albertains et à tous les Canadiens que, d'après nous, les hôpitaux privés à buts lucratifs ne sont pas la solution. Ils ne sont pas moins dispendieux, les listes d'attente sont plus longues et ils font face à certains problèmes au niveau de la qualité.

Nous avons demandé à l'Alberta de reconsidérer sa décision. Les institutions privées à buts lucratifs ne sont pas la solution aux problèmes dans le domaine des soins de santé.

Questions orales

[Français]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, c'est incroyable. Rome brûle, la santé est en crise, et le ministre continue à jouer du violon.

Les Canadiens ne veulent pas d'un système de santé à deux vitesses. Ils ne veulent pas non plus que les Américains jouent aux docteurs avec leur santé. C'est clair.

Est-ce que le ministre va suivre le conseil de ses prédécesseurs? Va-t-il s'opposer clairement à la privatisation en Alberta?

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le Nouveau Parti démocratique n'est pas prêt à se joindre à nous pour travailler à la restructuration du régime d'assurance-maladie dans le cadre des principes de la Loi canadienne sur la santé.

Les gouvernements néo-démocrates de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Colombie-Britannique et le NPD fédéral jouent tout à fait le jeu du Parti réformiste, ces gens de la droite qui ne veulent rien savoir de la Loi canadienne sur la santé.

C'est là que se trouve le réel ennemi du régime d'assurance-maladie, du côté de la droite, du Parti réformiste. S'ils croient que ces gens sont mauvais, ils devraient attendre de voir ce que Stockwell Day a à dire sur le sujet.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, depuis des mois, les questions sur la mauvaise gestion sans précédent de millions de dollars appartenant aux contribuables demeurent sans réponse à la Chambre. La ministre et le premier ministre se sont employés à minimiser ce problème monumental d'irresponsabilité financière.

Presque tous les jours, on nous informe que la GRC mène d'autres enquêtes. Nous savons qu'au moins 19 subventions font l'objet d'une enquête, trois dans la circonscription du premier ministre, et une pour laquelle des accusations ont été portées.

La ministre rétablira-t-elle un peu de confiance dans son ministère en dévoilant le nombre total de subventions dont elle sait qu'elles font l'objet d'une enquête et si cette enquête est en cours, terminée ou en attente?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'ai fait preuve d'autant de transparence qu'il le convient à l'égard de cette question.

Le député sait que la police s'en charge. Il faudrait donc s'informer auprès d'elle.

LES AFFAIRES INDIENNES ET LE NORD CANADIEN

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, la ministre fait preuve d'une telle transparence que nous pouvons voir à travers elle.

Nous savons qu'il y a une mauvaise gestion systémique dans d'autres ministères fédéraux, comme l'ACDI et maintenant, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. En 1971, le premier ministre, qui était ministre des Affaires indiennes, a déclaré:

... nous ne pouvons pas dépenser des millions de dollars sans élaborer des critères et des règles pour gérer ces fonds.

Pourtant, pourquoi, comme le montre une vérification rendue publique pendant que le Parlement ne siégeait pas, bien sûr, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien continue-t-il de distribuer de l'argent aux chefs autochtones s'ils refusent de rendre compte de leurs dépenses?

L'hon. Robert D. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, cela n'est pas notre politique et ce n'est ainsi que nous agissons.

* * *

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Réf.): Monsieur le Président, le 7 février, la ministre du Développement des ressources humaines a déclaré en Chambre: «Je n'ai rien à cacher. J'ai rendu le rapport public.»

Toutefois, de nouveaux documents révèlent la vérité. L'automne dernier, la ministre a choisi délibérément de ne pas rendre le rapport de vérification public à moins d'y être obligée. Comment la ministre peut-elle prétendre à la transparence alors qu'elle a choisi une soi-disant stratégie réactive?

● (1430)

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je réponds avec des faits.

C'est notre ministère qui a rendu le rapport de vérification public. C'est notre ministère qui a fourni plus de 10 000 pages d'information aux députés.

Nous sommes allés bien au-delà de la stratégie la plus proactive évoquée par la députée. En toute franchise, ce n'était qu'une ébauche de rapport.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Réf.): Monsieur le Président, cette soi-disant ébauche était un plan exhaustif montrant qu'au mois d'août le ministère était tout à fait prêt et disposé à rendre public le rapport de vérification.

Même la ministre reconnaît qu'elle a enfin été renseignée en novembre, mais ce n'est qu'après une demande d'accès à l'information présentée en janvier par l'opposition que les vertus de la transparence lui sont soudainement apparues.

Questions orales

Pourquoi a-t-elle respecté la stratégie visant à cacher le rapport de vérification aussi longtemps qu'elle le pouvait?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je réfute tout ce que la députée a dit. Sa thèse est complètement inexacte.

J'ai eu le plaisir d'aller à Calgary la semaine dernière et de me rendre dans la propre cour de la députée sur les lieux de projets très importants ayant bénéficié de subventions et de contributions: des programmes de lutte contre la prostitution chez les jeunes; des programmes visant à aider des jeunes qui n'en ont pas encore eu la chance à obtenir un emploi à temps plein.

Si la députée ne veut pas aller voir ce qu'il en est de ces programmes, peut-être acceptera-t-elle de venir dans ma circonscription. Elle comprendrait alors pourquoi M. Marshall de Duchess Foods dit: «À mon avis, l'attaque du Parti réformiste repose strictement sur des considérations d'ordre politique et non. . .»

Le Président: La députée de Québec a la parole.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, Claude Gauthier, le propriétaire de Placeteco, a déclaré à un fonctionnaire ne pas avoir de comptes à rendre à Développement des ressources humaines Canada sur ce qu'il a fait avec la subvention de 1,2 million de dollars.

Quelles mesures la ministre a-t-elle prises pour que Claude Gauthier rende des comptes non pas à la Banque Nationale, non pas à Me Champagne, non pas au bureau du premier ministre, mais bien au ministère du Développement des ressources humaines?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, nous avons examiné ces projets à diverses occasions en Chambre.

Je répète que ces projets ont donné de l'emploi à des gens habitant dans des régions fortement touchées par le chômage. Je répète aussi que le gouvernement du Canada n'est qu'un des partenaires dans le cadre de ces projets et qu'il a été fortement appuyé par ses cousins bien obligeants du gouvernement du Québec.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, selon les règles du Conseil du Trésor, une fois que Placeteco bénéficiait de la protection de la Loi sur la faillite, la subvention de 1,2 million de dollars aurait dû être retournée à Développement des ressources humaines Canada et non être placée en fiducie.

Comment la ministre peut-elle justifier que la subvention à Claude Gauthier a été considérée comme un héritage qui allait de droit au nouveau propriétaire qui a acheté Placeteco pour la somme d'un dollar?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle de nouveau que nous avons parlé en Chambre de la question des fonds en fiducie. J'ai dit clairement que c'était une stratégie administrative inappropriée de la part de mon ministère. Ces fonds en fiducie ont été fermés. Les programmes fonctionnent toujours et des gens travaillent.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, il y a quelque temps, le premier ministre a dit que toute cette affaire se résumait à peu de chose et qu'il s'agissait de 251,50 \$ seulement.

Voilà maintenant que la gangrène atteint l'APECA, les Affaires indiennes et l'ACDI. À l'heure actuelle, 19 enquêtes policières différentes sont en cours, dont trois dans la seule circonscription du premier ministre, tout cela pour 251,50 \$ qui n'ont pas été comptabilisés.

C'est l'histoire que nous a racontée le gouvernement. Tient-elle toujours?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, puisque nous parlons d'histoires, le député devrait vérifier la sienne, car ses assertions sont totalement fausses.

Le premier ministre parlait des 37 causes devant faire l'objet d'enquêtes plus poussées, sur le total de 459 dossiers mentionnés dans la vérification initiale. Il citait les données dont il disposait lorsqu'il a parlé des sommes à recouvrer. D'après les examens effectués jusqu'à ce moment-là dans les 37 dossiers en question, il avait entièrement raison de parler d'une somme de 259 \$.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, selon la rumeur, le premier ministre se serait récemment procuré un perroquet qui ne sait rien dire sauf: «Police; ouvrez!».

Il y a maintenant 19. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1435)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Medicine Hat a la parole.

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, il y a maintenant 19 enquêtes policières en cours, dont trois dans la circonscription du premier ministre. La ministre affirme qu'elle veut être transparente. Voici sa chance. Ma question s'adresse à elle. Combien d'enquêtes policières sont maintenant en cours, combien ont déjà eu lieu et combien sont à venir?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, pour tout ce qui concerne le ministère du Développement des ressources humaines, j'ai été entièrement transparente avec la Chambre. À l'exception du communiqué de presse diffusé par mon ministère lundi dernier, rien n'a changé.

Questions orales

[Français]

CINAR

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, nous apprenions qu'à la suite du versement de droits d'auteur d'une valeur de près d'un million de dollars à la personne fictive d'Érika Alexandre, une entente de remboursement était intervenue entre CINAR et la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, entente qui est loin de plaire aux auteurs québécois. Or, le ministre du Revenu laissait entendre récemment que le programme de divulgation volontaire pourrait s'appliquer au cas de CINAR.

Le ministre du Revenu, qui doit être conscient de la valeur sacrée du droit d'auteur et qui voudra donc éviter que toute cette affaire soit étouffée en douce, s'engage-t-il à faire en sorte que CINAR ne puisse se prévaloir du programme de divulgation volontaire?

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit il y a deux semaines, lorsque j'ai été interrogé, que lorsqu'on parle d'un dossier spécifique, dans ce cas-ci celui de CINAR, il faut respecter le principe fondamental en matière de fiscalité canadienne. Le dossier est à Revenu Canada, et je pense que c'est important pour l'ensemble des contribuables, c'est un dossier qui est confidentiel.

Concernant la question de mesures de divulgation volontaire, effectivement, il existe à Revenu Canada une mesure de divulgation volontaire. Le mot le dit, il faut que ce soit divulgué volontairement. J'invite les députés de l'opposition à communiquer avec le ministère pour obtenir plus d'information sur ce qu'est une divulgation volontaire. Ils vont l'apprendre.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Revenu semble atteint du même virus que sa voisine de banquette et ministre du Développement des ressources humaines, c'est-à-dire qu'il se cache derrière l'argument de la confidentialité pour se soustraire aux questions de l'opposition.

Je poserai donc ma question à la ministre du Patrimoine canadien. Avec l'ampleur des faits incriminants qui s'accumulent dans l'affaire CINAR, qu'attend la ministre pour déclencher une enquête publique et indépendante?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, dès la première journée des allégations, je suis allée directement à la GRC et ce sont eux qui font enquête.

* * *

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.): Monsieur le Président, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, nous avons reçu tout un plan de communications mis au point par DRHC pour gérer la publication des résultats de la vérification interne sur le gâchis d'un milliard de dollars. Il com-

prend des considérations d'ordre stratégique, des scénarios, des stratégies à l'égard des médias et des échéanciers. Il est daté du 30 août 1999.

Après une semaine de repos consacré à examiner les faits, pourquoi la ministre revient-elle avec la même version?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, parce que notre version est la pure vérité.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.): Monsieur le Président, le plan d'action ministériel du mois d'août privilégiait une diffusion contrôlée des résultats de la vérification interne et précisait ce qu'il fallait faire dans le cas où une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information était reçue. Il fait état de stratégies touchant la publication des résultats et de la nécessité de fournir à la ministre une liste de questions et réponses, des fiches pour la période des questions ainsi que des infocapsules.

Est-ce que la ministre s'attend vraiment à ce que nous allons croire qu'elle n'a été mise au courant de cette vérification que le 17 novembre, comme elle l'a mentionné à la Chambre?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, réexaminons les faits. Il s'agissait de l'ébauche d'un plan de communications. Il est normal que les responsables des communications d'un ministère élaborent des stratégies de communication.

Le plan a été élaboré avant même que la vérification ne soit terminée. Il ne m'a pas été transmis, comme je l'ai dit précédemment, et je ne m'y attendais pas non plus.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ): Monsieur le Président, le 3 mars dernier, la ministre du Développement des ressources humaines recevait le rapport qu'elle avait commandé à une firme de Toronto au sujet du détournement d'une subvention du comté de Rosemont vers le comté du premier ministre.

Comment la ministre, qui se vante de faire preuve de clarté dans ce dossier, peut-elle continuer de refuser de rendre publique cette enquête qui a été payée par les contribuables et par des fonds publics?

• (1440)

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le député fait allusion au dossier de Rosemont. Comme il n'est pas sans le savoir, lundi dernier, le ministère a émis un communiqué disant qu'il a été renvoyé à la GRC. C'est à cet organisme que ces questions devraient être posées.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Questions orales

Les inondations au Mozambique ont fait un terrible nombre de victimes ces dernières semaines et on rapporte à présent que d'importantes précipitations et coulées de boue ont causé le déplacement de mines terrestres dans ce pays qui est l'un des pays du monde qui compte le plus de ce genre de mines.

Que fait le Canada pour venir à bout de cette menace à la vie d'un si grand nombre de personnes en détresse?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée d'Etobicoke—Lakeshore d'avoir soulevé cette importante question à la Chambre.

Il est tout à fait vrai que, avec le déplacement de milliers de mines terrestres qui avaient été localisées ou soigneusement cartographiées, une nouvelle menace est venue s'ajouter aux énormes souffrances dont est déjà victime le peuple du Mozambique. À présent, le centre d'action contre les mines du Mozambique nous lance un appel urgent.

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que, avec la coopération du ministre de la Défense nationale et de la ministre de la Coopération internationale, nous sommes le premier pays à répondre à cet appel en fournissant une somme d'un demi million de dollars qui vient s'ajouter aux 12 millions de dollars déjà investis dans des programmes de déminage au Mozambique.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.): Monsieur le Président, la sous-ministre du Développement des ressources humaines écrit dans une lettre, et je cite: «Depuis juin, lorsque le rapport de vérification provisoire a été publié, nous avons consacré une attention intense et soutenue à la gestion de ce dossier.»

La ministre affirme qu'elle ignorait tout de la vérification provisoire, mais on se demande bien ce qu'elle croyait que ses collaborateurs du ministère faisaient au cours de cette période où ils ont accordé une «attention intense et soutenue à la gestion du dossier». Ils participaient peut-être à un exercice d'incendie général, à un exercice d'appel 911 ou à une séance de thérapie en gestion de crise.

Où la ministre n'avait pas la moindre idée de ce qui se passait dans son ministère, ou elle n'a pas dit toute la vérité aux Canadiens. Qu'en est-il exactement?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'ai reçu le rapport de vérification interne, je l'ai évidemment pris au sérieux. J'ai demandé au ministère d'améliorer son rapport de gestion et lorsque la vérification a été terminée, nous l'avons rendu publique.

Mon ministère applique actuellement le plan en six points au sujet duquel nous avons consulté le vérificateur général ainsi que des tierces parties indépendantes. J'ai eu le plaisir de m'entretenir avec des fonctionnaires à Calgary et à Toronto et dans d'autres régions du pays et je puis affirmer qu'ils font leur travail.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.): Monsieur le Président, ces gens font peut-être leur travail, mais c'est au sujet de la ministre que nous nous interrogeons.

En ce qui concerne le plan de communications, le ministère avait déjà arrêté une stratégie en août, mais la ministre a attendu jusqu'en janvier pour communiquer le contenu du rapport de vérification et elle ne l'a fait qu'après avoir reçu une demande de renseignements faite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Nous avons donné le bénéfice du doute à la ministre. Nous pensions qu'elle était simplement incompétente, mais nous constatons maintenant que c'est pire que cela. La ministre semble avoir suivi jusqu'au bout un plan qui consistait à garder le secret, en espérant que personne ne lui poserait de questions au sujet du rapport de vérification jusqu'à ce que le sujet ne soit plus d'actualité.

Pourquoi la ministre a-t-elle tenté de cacher ce cafouillis d'un milliard de dollars dont elle est responsable?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, si le député portait attention, il saurait que même la collecte de données nécessaires à la vérification n'a pas été terminée avant le début de l'automne. Il saurait que dans une vérification interne, une fois que les données sont recueillies, l'équipe de gestion doit préparer la réponse. Il saurait qu'en ma qualité de ministre, lorsque j'ai reçu cette information, je l'ai prise au sérieux et j'ai fait savoir que la réponse de l'équipe de gestion n'allait pas assez loin. Nous l'avons donc améliorée et lorsque tout le rapport a été terminé, nous avons décidé de le rendre public.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, il y a maintenant dix jours que Ralph Klein a déclenché contre l'assurance-maladie une offensive concertée d'une envergure sans précédent au Canada et le ministre de la Santé dit qu'il l'étudie encore. Il affirme que le gouvernement ne sait pas encore ce qu'il va faire.

S'il y a une chose que nous savons, c'est que le gouvernement a pavé la voie de la privatisation en signant un accord en douze points avec l'Alberta en 1996 et qu'il est allé jusqu'à congédier un ancien ministre de la Santé pour avoir tenté d'empêcher cet accord.

Le ministre soutient qu'il ignore ce qu'il faut faire, mais aujourd'hui il peut commencer par annuler l'accord et par dire non à Ralph Klein. Le fera-t-il?

• (1445)

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous savons parfaitement ce que nous allons faire. Nous allons collaborer avec les autres gouvernements pour renouveler le régime d'assurance-maladie, et c'est précisément ce que nous faisons avec les gouvernements néo-démocrates du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique; nous cherchons à

élaborer des mesures constructives qui vont aider. Nous ne pensons pas que les hôpitaux privés à but lucratif vont améliorer la situation. Jusqu'à maintenant, l'expérience montre que les listes d'attente sont encore plus longues, que les coûts sont plus élevés et que la qualité laisse vraiment à désirer.

Je voudrais savoir pourquoi le NPD ne participe pas à l'effort visant à renouveler l'assurance-maladie au lieu de s'associer à ceux qui veulent détruire ce régime.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, tout d'abord, il est incroyable qu'après 10 jours, le gouvernement ne soit pas encore en mesure de dire non à Ralph Klein et au démantèlement du régime d'assurance-maladie. Il est incroyable que le ministre nie l'existence d'un accord signé par son gouvernement en 1996, alors qu'en fait, l'article 11 de cet accord est l'ancêtre du projet de loi 11 dont l'Assemblée législative de l'Alberta est actuellement saisie.

Si le gouvernement voulait vraiment faire quelque chose en faveur de l'assurance-maladie, il annulerait l'accord qu'il a lui-même signé et opposerait un non catégorique à Ralph Klein. Le ministre fera-t-il cela?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, tout cela n'a aucun sens. Il n'existe pas d'accord entre les gouvernements. Il y a des principes que le gouvernement de l'Alberta a proclamés. Personne n'empêchera l'application de la Loi canadienne sur la santé.

Il faut se demander pourquoi le NPD défend le statu quo. Nous voulons travailler à renouveler l'assurance-maladie. Le NPD pense qu'il suffit d'injecter des fonds dans le vieux régime pour qu'il fonctionne. Ce n'est pas la solution. Pourquoi ne participe-t-il pas à nos efforts pour apporter des changements constructifs?

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, le printemps s'annonce, et beaucoup d'agriculteurs essaient de se procurer de l'argent pour les semences. Bon nombre d'entre eux n'ont pas grand succès.

Le programme ACRA a été comme un mirage pour un mourant. Jusqu'à maintenant, seulement 500 millions de dollars ont été versés aux agriculteurs.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire admettra-t-il aujourd'hui qu'il a laissé tomber les agriculteurs canadiens pour la campagne agricole 2000?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député n'apprend pas vite. Il faut que les agriculteurs présentent leur demande pour l'année 1999. Dès qu'ils l'auront fait, nous commencerons à étudier les demandes, et les agriculteurs recevront leur argent.

Questions orales

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, c'est de l'autre côté qu'on n'apprend pas vite. On n'a versé que 500 millions de dollars aux agriculteurs. Il faut faire les semences au printemps.

Mais, des 500 millions qui ont été débloqués, 35 millions ont servi à l'administration du programme. Le ministre m'expliquerait-il comment il se fait que les bureaucrates et les petits comptables obtiennent si rapidement leur argent, et pas nos agriculteurs?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, dès septembre dernier, les agriculteurs pouvaient présenter une demande provisoire concernant l'année 1999. Seulement 500 ou 600 agriculteurs l'ont fait. De toute évidence, les autres ont préféré terminer leur année financière, achever leur travail comptable concernant l'année 1999 et présenter les documents définitifs. Je peux garantir au député que, dès que les agriculteurs les présenteront, nous traiterons leurs demandes très rapidement.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, dans le budget de cette année, le gouvernement fédéral réserve 2,5 autres milliards de dollars aux transferts aux provinces au titre des soins de santé. Toutefois, des premiers ministres provinciaux ont prétendu que le gouvernement n'assumait pas sa juste part.

Le ministre de la Santé peut-il confirmer à la Chambre et à tous les Canadiens le niveau réel de l'aide financière offerte à notre système de soins de santé?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, dans les quatre derniers budgets, les transferts aux provinces au titre de la santé ont augmenté. Il s'ensuit que, dans l'ensemble, les transferts sont plus élevés que jamais et que 20 des 60 milliards de dollars que les gouvernements consacrent chaque année à la santé au Canada sont assumés par le gouvernement fédéral, directement ou par le biais des transferts aux provinces. Quelque 20 milliards de dollars sur 60 viennent d'Ottawa.

En réalité, au moins le tiers des dépenses de santé publique au Canada sont cette année le fait du gouvernement fédéral.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, Réf.): Monsieur le Président, nous avons appris qu'une fabrique de chaussettes du Québec a touché 8,1 millions de dollars en 1997, dans le cadre du Fonds transitoire pour la création d'emplois. C'est là plus que ce que n'a reçu toute la province du Manitoba et pourtant, la ministre du Développement des ressources humaines vient dire à la Chambre que le programme visait à créer des emplois de façon équitable.

Quand la ministre cessera-t-elle de se moquer des contribuables canadiens et démissionnera-t-elle?

Questions orales

• (1450)

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler les faits au député. Le plan original de Bas Iris valait effectivement 8,1 millions de dollars mais, par suite de manques à produire, l'entreprise a reçu 5,9 millions de dollars. Mais 1 400 emplois ont été créés. En fait, on a créé non seulement 1 400 emplois, mais 40 de plus, et cela a constitué un avantage industriel, économique et social important pour ce secteur.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, Travaux publics Canada a accepté de céder un édifice au groupe communautaire Inter-Loge, qui oeuvre dans le domaine du logement social dans mon comté.

Le ministère devait procéder à la décontamination complète du site et exige maintenant que Inter-Loge la termine à ses frais, ce que ses capacités financières ne lui permettent pas de faire. Par conséquent, le ministère menace ce groupe de reprendre l'édifice tout en lui faisant perdre son dépôt de 62 000 \$.

J'aimerais que le ministre des Travaux publics nous dise où en est rendu le dossier et s'il a pris des mesures pour que le groupe Inter-Loge ne perde pas son dépôt.

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais dire au chef du Bloc qu'il n'est pas question que le groupe Inter-Loge perde son dépôt. Si l'entente déjà expirée ne peut pas être renouvelée et les négociations continuer, bien sûr que le groupe va recevoir son dépôt.

Entretemps, j'ai demandé à mes fonctionnaires de continuer les négociations, de voir si on peut en arriver à une entente et trouver une solution à ce problème. Le problème est complexe parce que l'impact environnemental est plus grand qu'on le pensait au début. Donc, il faut réévaluer la situation, mais déjà de bonnes. . .

Le Président: L'honorable député de Acadie—Bathurst a la parole.

* * *

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, le prix de l'essence est à son plus haut niveau depuis 10 ans et cette hausse fait mal aux camionneurs et à l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. La ministre du Travail a demandé vendredi que son collègue, le ministre des Ressources naturelles, élimine la taxe fédérale sur l'essence.

Le ministre des Ressources naturelles va-t-il écouter sa collègue, l'ensemble des Canadiens et Canadiennes et démontrer du leadership face à la crise du pétrole?

[Traduction]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui a trait au prix de l'essence, il est évident que toute question liée aux taxes devrait être posée au ministre des Finances.

Il importe que les sociétés pétrolières prennent note du niveau de préoccupation du public et qu'elles fassent preuve d'une grande transparence dans leurs pratiques d'établissement des prix, en ce qui concerne notamment le prix du pétrole brut, le raffinage, la transformation, la vente en gros et au détail et les taxes. Je pense que le public a le droit de savoir quand ces prix changent, de combien et pourquoi.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. André Harvey (Chicoutimi, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse non pas à la GRC mais à la ministre du Développement des ressources humaines.

En 1995, il y a eu une entente entre la compagnie Alcan, ses syndicats, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Depuis quelques mois, le gouvernement fédéral a décidé de se retirer du programme, quand on sait si bien que des centaines d'emplois ont été créés et que le gouvernement y a trouvé son compte via la fiscalité.

Je demande à la ministre, étant donné que c'est un investissement rentable, pourquoi elle s'est retirée du programme de partenariat avec Alcan et ses syndiqués.

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je prends note de la question du député et je lui ferai connaître ma réponse plus tard.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Réf.): Monsieur le Président, à deux reprises aujourd'hui la ministre du Développement des ressources humaines a dit à la Chambre qu'elle a rendu la vérification publique dès qu'elle a été terminée. Qu'en est-il en réalité?

Le rapport provisoire était prêt en juin. Les libéraux n'ont pas pipé mot de sa teneur explosive. La vérification a été officiellement approuvée au mois d'octobre. La ministre a demandé que soit détruite la preuve de l'approbation. La ministre a été informée au mois de novembre. Elle répétait sans cesse à la Chambre que tout allait bien. Nous avons demandé la vérification au mois de janvier et voilà qu'elle devient transparente. Comment peut-elle prendre la parole à la Chambre et dire aux Canadiens. . .

Le Président: La ministre du Développement des ressources humaines a la parole.

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, je dois rejeter catégoriquement les affirmations de la députée. Si, au lieu de lire les rapports provisoires, ils lisaient le rapport final, ils constateraient que nous avons pris cette vérification au sérieux. Ils

constateraient que nous avons un plan d'action qui marche. Nous formons nos employés. Nous disposons d'une structure de vérification nationale qui couvre chacun des bureaux et qui examine les rapports. . .

• (1455)

Le Président: Le député de Davenport a la parole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, d'après une publication récente du ministère des Ressources naturelles, les émissions de gaz à effet de serre que produit l'industrie des combustibles fossiles augmentent de façon dramatique et se seront accrues de 64 p. 100 d'ici 2010.

Le ministre des Ressources naturelles peut-il dire à la Chambre à quel moment la stratégie nationale sera prête et ce qu'il entend faire à propos de la montée en flèche des émissions que produit cette industrie?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Énergie et de l'Environnement amorceront plus tard ce mois-ci une série de rencontres qui s'échelonneront sur le reste de l'année pour mettre en oeuvre une stratégie nationale concernant les changements climatiques.

Nous espérons qu'à la fin de l'année nous aurons réalisé de réels progrès en ce qui concerne la mise en place de la stratégie, qui pourrait comprendre des mesures plus fermes visant l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et la diversification des sources d'énergie, les choix de carburants de remplacement et de carburants renouvelables, la cogénération et les systèmes énergétiques de quartier et l'adoption de procédés industriels moins polluants. Ces mesures nécessitent de nouvelles technologies, et dans notre budget nous y avons affecté 600 millions de dollars.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Développement des ressources humaines.

Le premier ministre était de passage dans son comté la semaine dernière. Depuis, on affirme partout qu'il est blanc comme neige malgré au moins trois enquêtes de la GRC.

Par souci de solidarité envers le premier ministre, qui semble être bien mal pris avec ce scandale, la ministre ne devrait-elle pas ordonner immédiatement une enquête publique et indépendante afin de le protéger contre ses amis politiques de son comté?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle encore une fois au député que le vérificateur général étudiera les subven-

Questions orales

tions et contributions versées par mon ministère. J'attends avec impatience les recommandations qu'il formulera.

* * *

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, même les banques ont laissé tomber le Programme canadien de prêts aux étudiants car elles ont pris conscience du fouillis que représentent les énormes dettes auxquelles font face les étudiants. Les étudiants s'en réjouissent, mais il y a aussi une mauvaise nouvelle. À moins que le gouvernement ne s'attaque aux causes fondamentales de cette crise, le fardeau de la dette demeurera énorme.

La ministre s'engagera-t-elle aujourd'hui à collaborer avec les provinces à la réduction des frais de scolarité dangereusement élevés en rétablissant le financement public qu'elle avait fait disparaître, geste qui avait contribué initialement à la hausse de ces frais? La ministre agira-t-elle en ce sens?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle de nouveau à la députée qu'à l'occasion du dernier budget, il y a deux semaines, un montant supplémentaire de 2,5 milliards de dollars a été mis à la disposition des provinces aux fins des soins de santé et de l'éducation.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. André Harvey (Chicoutimi, PC): Monsieur le Président, je comprends que la ministre veuille attendre un peu avant de me répondre. Est-ce qu'elle est consciente qu'on a dit non à un projet qui était payant pour le gouvernement, parce que le gouvernement, via la création de plusieurs dizaines d'emplois, récupérerait ses investissements?

Est-ce que la ministre est d'accord avec le principe d'appuyer le temps partagé dans les usines à travers le pays, particulièrement dans les régions périphériques?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit auparavant, j'analyserai ce projet et je fournirai un engagement au député.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Réf.): Monsieur le Président, à mon avis, la ministre du Développement des ressources humaines devrait avoir une nouvelle occasion de nous expliquer pourquoi un rapport de vérification pour lequel son ministère avait établi un plan complet visant à le rendre public à la fin du mois d'août n'a été rendu public qu'après la présentation d'une demande d'accès à l'information par l'opposition en janvier. Comment cela cadre-t-il avec ses prétentions de transparence? J'invite la ministre à expliquer cela.

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse

Privilège

de pouvoir préciser de nouveau à la députée que ce n'est pas une demande d'accès à l'information qui nous a obligés à rendre ce rapport de vérification public.

Je tiens à préciser que j'ai été fort contrariée par les accusations de la députée, qui m'a traitée de menteuse à l'extérieur de la Chambre, car elle est dans l'erreur.

* * *

• (1500)

LA QUESTION DE PRIVILÈGE

LES SERVICES LÉGISLATIFS

Le Président: Le député de Surrey-Nord m'a donné avis qu'il allait soulever la question de privilège. J'ai lu ce qu'il m'a envoyé aujourd'hui. Je sais qu'il a été très occupé ce matin, lorsque j'ai rendu une décision dans une affaire similaire. Le député a-t-il entendu parler de la décision que j'ai rendue ce matin?

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Réf.): Tout à fait, monsieur le Président.

Le Président: Allez-vous quand même soulever la question de privilège?

M. Chuck Cadman: Oui, monsieur le Président. Vous n'êtes pas sans savoir que je vous ai donné avis le 3 mars que j'allais soulever la question de privilège. Mon avis constituait un exposé assez détaillé de la question, mais je crois seulement opportun d'en présenter les grandes lignes à la Chambre de telle sorte que tous les députés soient au fait de la situation à l'heure actuelle, étant donné que les récents événements nous touchent tous également.

Je crois que cette question de privilège est liée à une question similaire que la présidence a entendue en octobre 1997. Je dis qu'elle est liée parce que la violation de mes privilèges de député concerne aussi les fonctions de nos rédacteurs de lois.

En 1997, vous aviez jugé que le problème devait être résolu par le Bureau de régie interne. Ma question ne concerne pas des aspects administratifs tels que le nombre de rédacteurs de lois dont nous disposons pour nous aider dans notre travail ni uniquement qui l'on nous envoie pour nous aider à rédiger des mesures législatives. Ma question concerne seulement le secret professionnel de l'avocat et la divulgation de renseignements confidentiels.

Voici d'abord les faits. Au cours des dernières semaines, j'ai eu affaire à nos rédacteurs de lois pour un certain nombre d'amendements au projet de loi dont est saisi à l'heure actuelle le Comité permanent de la justice et des droits de la personne. La rédaction de mesures législatives est un des aspects les plus importants de cet endroit. Il est impératif que l'information reste confidentielle jusqu'à ce que le ou la député(e) décide de rendre son travail public en le présentant au comité ou encore ici, à l'étape du rapport.

Monsieur le Président, vous imaginerez ma surprise et mon indignation lorsque le greffier du Comité permanent de la justice et des droits de la personne m'a appris qu'il était en possession de mes

amendements avant même que je n'aie décidé lequel d'entre eux je présenterais au comité.

On m'a informé qu'il a été décidé que le privilège de la confidentialité existant entre l'avocat et son client ne s'applique pas au travail effectué par nos légistes et que la documentation serait mise à la disposition des greffiers.

J'ignore si quelqu'un d'autre aura accès à la documentation. Le greffier m'a demandé la permission de communiquer aux conseillers juridiques du ministère de la Justice les amendements que j'ai proposés. J'ai refusé qu'on les communique à qui que ce soit.

Je ne mets pas en doute l'intégrité du greffier du comité, mais s'il a pu prendre connaissance de mes propositions d'amendement, qui d'autre a pu le faire aussi?

• (1505)

Je croyais que les députés entretenaient avec les rédacteurs législatifs des rapports de type avocat-client. Ces rédacteurs sont des avocats à qui la Chambre confie la responsabilité d'aider les députés à rédiger les projets de loi qu'ils entendent présenter.

Nous nous heurtons à la concurrence de nos adversaires politiques quand vient le temps d'avoir accès aux ressources qui nous permettent de représenter nos électeurs et de nous assurer que les lois servent au mieux les intérêts des Canadiens.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, de l'inquiétude qui régnait dans les rangs des députés de tous les partis en octobre 1997, lorsque s'est posé le problème de l'insuffisance des ressources nécessaires pour assurer un soutien législatif adéquat aux députés. Comme je l'ai dit, la question qui me préoccupe aujourd'hui n'est pas de nature administrative. Elle touche l'essence même des relations que les députés entretiennent avec les avocats dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Ces avocats nous aident dans la rédaction des projets de loi d'initiative parlementaire et des amendements proposés aux projets de loi d'initiative ministérielle et aux projets de loi provenant du Sénat. Si le caractère confidentiel de ces rapports n'est pas protégé, c'est notre travail de parlementaires qui en souffrira gravement. Nous ne serons plus en mesure de nous acquitter de nos responsabilités.

Cette documentation a été communiquée à d'autres personnes sans mon consentement, lequel m'apparaît nécessaire en vertu de la loi. Les conseillers législatifs relèvent du Président de la Chambre des communes. Je crois savoir qu'ils ont reçu l'ordre de communiquer cette information, à l'encontre du privilège avocat-client.

En définitive, je crois que la communication, sans mon consentement, d'un ouvrage confidentiel en chantier au greffier du Comité permanent de la justice et des droits de la personne constitue, à première vue, une atteinte au privilège parlementaire. Cela s'est produit dans mon cas, mais d'autres députés pourraient très bien se retrouver dans la même situation. Nous devons prévenir cela. Si vous jugez, monsieur le Président, que la question de privilège est fondée à première vue, je serai disposé, avec votre permission, à présenter la motion pertinente.

Affaires courantes

Le Président: Si je comprends bien ce que dit le député, il y a eu divulgation de renseignements confidentiels parce que le greffier du comité a été en possession de l'information.

J'invite le député à revoir la décision que j'ai rendue ce matin. En toute déférence, je lui rappellerai que le greffier d'un comité fait partie d'une équipe qui doit collaborer pour bien servir les députés.

Si le député soutient que quelqu'un qui ne fait pas partie de l'équipe que j'ai décrite ce matin a eu accès à cette information, je voudrais être mis au courant. Mais l'équipe elle-même, c'est-à-dire les rédacteurs, les juristes et ceux qui sont chargés de la saisie de l'information, toutes ces personnes font partie d'un même groupe. Par contre, si le député soutient que quelqu'un qui n'appartient pas à ce groupe a obtenu l'information, je voudrais en savoir plus long là-dessus.

Je vais revoir tout ce que le député a dit sur cette question aujourd'hui. À moins que quelque chose ne m'ait échappé, je crois que ma décision de ce matin s'applique, mais je vais étudier la situation en détail pour voir si des mesures s'imposent.

Je voudrais maintenant mettre la question en veilleuse, à moins que quelqu'un n'ait quelque chose à ajouter aux propos du député.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Réf.): Monsieur le Président, sauf le respect que je vous dois, je dirai qu'il s'agit d'autre chose que d'une question du travail en équipe ou de savoir qui, dans l'équipe, a accès aux renseignements.

Il s'agit du privilège des communications entre le client et l'avocat. Ce qu'il faut déterminer, c'est si nous pouvons tenir pour acquis que les conseillers législatifs travaillent pour nous à titre confidentiel. En d'autres mots, pouvons-nous avoir l'assurance que personne d'autre ne sait de quoi nous discutons, ce que nous prévoyons faire ou ce que nous faisons, lorsque ces avocats nous donnent des conseils pour notre seul usage?

• (1510)

Si les greffiers ont accès à l'information, c'est sur les instructions d'une troisième personne et cette personne n'est certainement pas l'une d'entre nous, les députés. Il est clair que cette personne donne ordre aux conseillers législatifs de communiquer l'information sans notre consentement et à notre insu. En d'autres mots, les conseillers législatifs ne travaillent pas pour nous.

La question va même plus loin que le privilège entre le client et l'avocat parce que, si le conseiller législatif reçoit des instructions et suit les ordres de quelqu'un d'autre que nous, comment pouvons-nous avoir l'assurance qu'il s'efforce de nous donner le maximum lorsqu'il travaille pour nous, s'il est redevable à quelqu'un d'autre? C'est très sérieux, monsieur le Président.

Le Président: La députée répète ce qui a déjà été dit. Les rapports entre les conseillers législatifs, ou les avocats, ne sont pas des rapports entre un client et son avocat au sens où on l'entend généralement pour la simple raison qu'il y a d'autres personnes en cause.

Les choses sont ainsi. Elles sont ainsi depuis les premiers jours de notre Parlement. J'invite la députée à prendre connaissance de ma décision de ce matin pour comprendre pourquoi nous sommes arrivés à cette décision.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je dois vous informer d'une décision importante prise par les députés du Bloc québécois, justement au sujet de la décision de ce matin.

Nous aurions souhaité ne pas avoir à prendre une telle décision, et je suis très sincère quand je dis cela. Toutefois, il s'agit d'une question de démocratie. On en a la preuve avec cette question de privilège qui vient d'être soulevée. C'est une question de confiance. Je déposerai donc, dans les minutes qui suivent, une motion de censure envers le Président de la Chambre, et je vous en fais la lecture.

Que cette Chambre décide qu'elle n'a plus la confiance en son Président puisqu'elle considère qu'il a fait preuve de partialité en jugeant non fondée la question de privilège soulevée par la députée de Rimouski—Mitis, le mercredi 1^{er} mars 2000, et en rejetant le rappel au Règlement du député de Beauharnois—Salaberry, au détriment des droits et privilèges de tous les députés de cette Chambre.

Je vais déposer la motion dans les minutes qui suivent. J'aurais souhaité ne pas avoir à poser un tel geste. Toutefois, je le répète, il en va de nos droits, de nos privilèges, de la démocratie et de la confiance nécessaire que tous doivent avoir en la Présidence.

Le Président: C'est la première fois depuis longtemps que le Président doit faire face à une telle motion. La motion n'est pas recevable à ce moment-ci. Le député devra déposer un avis. Il pourra le faire quand il le jugera bon.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Gar Knutson (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

* * *

• (1515)

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. George Proud (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de

Affaires courantes

présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport de la délégation canadienne de l'Association des Parlementaires de l'OTAN qui a représenté le Canada aux réunions du comité de la défense et de la sécurité, tenues à Washington, D.C., et dans le sud de la Californie du 1^{er} au 8 février 2000.

* * *

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NP) demande à présenter le projet de loi C-450, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter, au nom des électeurs et de tous les Canadiens, un projet de loi visant à empêcher le manège qui se produit à l'occasion quand des députés changent d'allégeance.

Je n'ai jamais accepté qu'au beau milieu de son mandat, un député puisse simplement se lever et quitter son parti pour adhérer à un autre parti. Je pense que cette décision revient aux Canadiens. Aux termes de ce projet de loi, le député qui est désenchanté de son parti et qui veut le quitter pour adhérer à un autre parti politique devra démissionner, se présenter aux élections partielles sous sa nouvelle bannière et donner aux électeurs de sa circonscription la possibilité de décider s'il doit les représenter désormais dans les rangs de son nouveau parti.

Je remercie chaleureusement le député qui appuie la présentation de cet excellent projet de loi qui sera sûrement bien accueilli partout au Canada et approuvé par les députés de tous les partis politiques.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS**LA YUGOSLAVIE**

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions au nom de mes électeurs et d'habitants de la Colombie-Britannique. La première est datée et concerne les actions de l'OTAN en Yougoslavie. Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire ce qu'il juge bon de faire.

LE RÉSEAU ROUTIER

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est une pétition que j'appuie sans réserve. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prévoir plus de fonds pour le réseau routier national dans le budget de 2000. Ils sont un peu en retard, mais ils font bien à mon

avis de demander au gouvernement de prévoir davantage de fonds pour le programme d'amélioration du réseau routier.

LA PORNOGRAPHIE

M. Lou Sekora (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui 277 rubans signés provenant de la campagne annuelle du ruban blanc contre la pornographie. Cette campagne organisée par la Catholic Women's League of Canada s'est tenue du 24 au 31 octobre 1999. L'usage de la pornographie doit cesser.

Le vice-président: Je présume que le député présente une pétition et non pas des rubans à la Chambre. J'espère que c'est un lapsus car sa demande de présenter des rubans à la Chambre serait irrecevable.

ACTION CANADA FOR POPULATION AND DEVELOPMENT

M. Richard M. Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui quatre pétitions.

La première est très importante et est signée par plusieurs centaines d'électeurs de ma circonscription. Elle dit ceci: «Attendu que la majorité des Canadiens considèrent important de protéger les enfants à naître et attendu que Action Canada for Population. . .

Le vice-président: À l'ordre. Le député voudrait-il bien s'en tenir aux règles et résumer les pétitions au lieu de les lire? J'ai l'impression qu'il est en train de les lire.

M. Richard M. Harris: Monsieur le Président, les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral d'empêcher l'ACPD, une organisation non gouvernementale issue directement de la Fédération pour le planning des naissances du Canada, de jouer un rôle prédominant dans les futurs forums nationaux et internationaux parrainés par le gouvernement.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Richard M. Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, les signataires de ma deuxième pétition prient le Parlement de recourir au besoin à l'article 33, la disposition d'exemption, en ce qui concerne la décision sur la pornographie juvénile que doit rendre sous peu la Cour suprême du Canada.

● (1520)

LES RÉFUGIÉS

M. Richard M. Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, ma troisième pétition émane de plusieurs centaines de citoyens qui sont préoccupés par la mauvaise gestion qui a cours au ministère de l'Immigration. Les pétitionnaires demandent que soit adoptée une loi obligeant les demandeurs du statut de réfugié de faire la preuve, à l'aide des pièces d'identité et des documents voulus, qu'ils fuient bel et bien la persécution, sans quoi ils seront expulsés sur-le-champ.

Affaires courantes

LES PENSIONS

M. Richard M. Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, ma dernière pétition porte les signatures de plusieurs centaines de citoyens qui sont vraiment préoccupés par la façon dont le gouvernement a puisé dans les excédents des caisses de retraite de la GRC, de l'armée et des sociétés d'État. Ils demandent que le Conseil du Trésor cesse de s'accaparer des excédents des caisses de retraite des fonctionnaires, des militaires et des agents de la GRC. Voilà qui détruit le moral, l'éthique professionnel et la confiance dans le gouvernement.

LA MAMMOGRAPHIE

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions et ayant trait au cancer du sein. La pétition est signée par 96 habitants de la Colombie-Britannique. Les signataires exhortent le Parlement à mettre sur pied un organisme dirigeant indépendant qui serait chargé d'élaborer et de faire respecter des normes pour contrôler la qualité des mammographies au Canada.

[Français]

LE PROJET DE LOI C-20

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une des pétitions qui m'a été remise ces derniers jours par des citoyens de mon comté.

Celle-ci concerne le projet de loi C-20. Les gens demandent le retrait du projet de loi parce qu'il contrevient aux droits du peuple québécois de disposer de lui-même et de son avenir. Je dépose donc cette pétition.

[Traduction]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter aujourd'hui des pétitions venant d'électeurs de ma circonscription de Kitchener-Centre.

Les premières prient instamment le Parlement de respecter la promesse qu'il a faite en 1989 de mettre fin à la pauvreté chez les jeunes d'ici l'an 2000. Les pétitions ont été signées par les résidents de la région de Kitchener—Waterloo et les membres de l'Église mennonite de Rockway. Le groupe Campaign 2000 m'a aussi remis un exemplaire de sa pétition priant le gouvernement de mettre fin à la pauvreté chez les enfants.

LES TAXES À L'IMMIGRATION

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, la dernière pétition vient de la coalition mennonite en faveur du soutien aux réfugiés. Ils demandent à la Chambre de mettre fin immédiatement aux taxes à l'immigration imposées aux réfugiés et aux immigrants.

LE MARIAGE

M. Eric Lowther (Calgary-Centre, Réf.): Monsieur le Président, je présente des pétitions sur lesquelles figurent le nom d'environ 1 000 personnes venant de partout au pays, y compris de

Langley, de Winnipeg et de Saskatchewan. Elles demandent à la Chambre de respecter la motion d'il y a neuf mois qui se portait à la défense du mariage et qui en préconisait le maintien.

Les pétitionnaires demandent que, compte tenu du fait que le premier ministre a limité le débat sur le projet de loi C-23 et n'a pas autorisé un vote libre, la Chambre retire le projet de loi C-23 et donne plutôt dans la loi une définition du mariage selon laquelle il s'agit de l'union de deux personnes de sexe opposé et qu'elle veille à ce que le mariage soit reconnu comme une institution unique, tant sur le plan de l'appellation que de la politique.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à vous présenter. La première demande au Parlement d'adopter toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que la possession de pornographie juvénile demeure une infraction criminelle. À mon avis, c'est une allusion au débat qui se déroule présentement à la Cour suprême.

LA MAMMOGRAPHIE

M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au gouvernement d'établir et de mettre en oeuvre une assurance-mammographie et des normes de contrôle de la qualité uniformes et obligatoires au Canada.

LE CODE CRIMINEL

M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.): Enfin, monsieur le Président, la dernière pétition prie instamment le gouvernement de maintenir l'article 43 du Code criminel qui continue d'accorder aux parents le droit ou l'occasion de recourir aux mesures disciplinaires appropriées.

LE PRIX DU CARBURANT

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter les pétitions qui suivent.

Les pétitionnaires soulignent à la Chambre que les consommateurs canadiens sont profondément affectés par les hausses de prix. Bien que l'essence soit une ressource naturelle au Canada, les Canadiens exercent peu de contrôle sur cette ressource importante. Par conséquent, les pétitionnaires demandent que le Parlement encourage l'établissement d'une commission d'examen des prix du carburant en vue de contrôler les prix de l'essence et autres produits pétroliers.

LES TAXES D'IMMIGRATION

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par plus d'une centaine de Canadiens.

• (1525)

Le gouvernement fédéral impose une taxe d'immigration comme condition d'obtention du statut de résident permanent au Canada. Cette taxe s'ajoute aux 500 \$ qu'il en coûte simplement pour ouvrir

Affaires courantes

un dossier. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'abolir immédiatement la taxe d'immigration.

Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition suivante est signée par 46 Canadiens.

Le gouvernement fédéral impose une taxe d'immigration de 975 \$. Cette taxe est discriminatoire envers les immigrants des pays en développement où le revenu annuel est parfois inférieur à 975 \$. Les pétitionnaires demandent au Parlement de réduire immédiatement le montant de la taxe d'immigration.

LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36, j'ai l'honneur de présenter la pétition suivante signée par 88 Canadiens.

Un enfant canadien sur cinq vit dans la pauvreté. Le 14 novembre 1989, la Chambre des communes s'était engagée à enrayer la pauvreté infantile au Canada avant l'an 2000. Les pétitionnaires demandent au Parlement de mettre en place un plan pluriannuel pour améliorer le bien-être des enfants canadiens.

LA MAMMOGRAPHIE

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par une douzaine de Canadiens.

Le Canada est le deuxième pays du monde après les États-Unis où le risque de cancer est le plus élevé. Aux États-Unis, des normes d'assurance et de contrôle de la qualité pour les mammographies ont été mises en place en octobre 1994. Au Canada, il n'existe pas de loi imposant de telles normes.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'adopter une loi portant création d'un organe directeur indépendant chargé d'élaborer, de mettre en oeuvre et de faire appliquer des normes obligatoires d'assurance et de contrôle de la qualité pour les mammographies au Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Gar Knutson (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 76.

[Texte]

Question n° 76—**M. Leon E. Benoit:**

Concernant chacun des groupes que la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a consultés du 27 février 1998 au 11 mars 1998 dans le cadre des consultations ministérielles sur la révision de la législation: a) lesquels ont reçu des subventions du gouvernement; b) à combien s'élevait la subvention; c) quelle était la raison motivant la subvention; d) par quel ministère la subvention a-t-elle été versée?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Les groupes ci-dessous, que la Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a consultés pendant la période du 27 février 1998 au 11 mars 1998, ont reçu des contributions (Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) ne verse pas de subvention aux organismes) au cours de l'exercice 1997-1998* dans le cadre d'un ou de plusieurs des programmes et services d'établissement de CIC suivants: Le programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI), qui offre divers services d'établissement aux immigrants: orientation, information sur la collectivité, interprétation/traduction, counselling paraprofessionnel, services d'emploi, etc.; Les cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC), qui offrent une formation linguistique aux immigrants adultes dans l'une ou l'autre des langues officielles; Le programme d'accueil, qui permet de jumeler des Canadiens et des immigrants afin d'aider ces derniers à s'adapter à la vie au Canada; et les maisons d'accueil (MA), qui offrent un service d'hébergement temporaire aux réfugiés pris en charge par le gouvernement.

	Contribution totale par programme				
	PEAI	CLIC	Accueil	MA	Total
Action Group for New Canadians	20 000				20 000
Alberta Association of Immigrant Serving Agencies	2 500				2 500
Atlantic Regional Association of Immigrant Serving Agencies	24 800				24 800
Calgary Immigrant Aid Society	199 035	317 202			516 237
Calgary Mennonite Centre for Newcomers	30 000	352 624			382 624
Fédération canado-arabe		206 552			206 552
Canadian Centre for Victims of Torture	179 927	78 442			258 369
Conseil canadien pour les réfugiés	28 070				28 070
Canadian Ukrainian Immigrant Aid Services	34 510	323 039			357 549
Citizenship Council of Manitoba	248 139	25 787	64 000		337 926
COSTI Immigrant Services	224 946	1 539 037		1 061 078	2 825 061
Edmonton Mennonite Centre for Newcomers	184 257	251 059			435 316
Fort Erie Heritage Council		70 187			70 187
Conseil multiconfessionnel d'aide à l'établissement des immigrants au Manitoba	238 751	18 805	64 000	545 517	867 073
Metro ESL Association		133 231			133 231
Metropolitan Immigrant Settlement Association	314 211	44 705	50 526		409 442
Multilingual Orientation Services Association for Immigrant Communities (MOSAIC)	178 552	779 809			958 361
Multicultural Association of Fredericton	64 692	178 396	19 626		262 714
Conseil ontarien des organismes de service aux immigrants (COOSI)	90 181				90 181
Regina Open Door Society Inc.	145 960	470 000	40 000	23 295	679 255
United Chinese Community Enrichment Services Society (S.U.C.C.E.S.S.)	774 816	708 097	39 051		1 521 964
TESL Ontario (Teachers of English as a Second Language)		26 279			26 279

Les organismes au Québec ne reçoivent pas de fonds de contribution de CIC. En vertu de l'Accord Canada-Québec, la province de Québec est responsable de la prestation des services d'établissement.

Les ententes de contribution portent sur des montants globaux qui couvrent toute la période visée par les ententes. Nous sommes donc dans l'impossibilité de donner des montants exacts pour la période mentionnée par l'honorable député, puisque cette période ne coïncide pas avec les périodes visées par les ententes de contribution.

[Traduction]

Le vice-président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Gar Knutson (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 49 marquée d'un astérisque? Je demande qu'elle soit imprimée dans la Hansard comme si elle avait été lue.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

*Question n° 49—**M. Guy St-Julien:**

Depuis 1990, Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et Énergie atomique du Canada ont-ils entrepris ou fait entreprendre par des universités et/ou autres instituts universitaires canadiens des études, recherches et visites dans la province de Québec au nord du 48^e parallèle concernant le pluton et/ou pluton granitique, dans le but d'enfouir des déchets nucléaires et, dans l'affirmative: a) combien d'études ont été effectuées; b) quels sont les titres des études; c) combien de visites ont-ils effectuées; d) quels sont les endroits visités; e) quels sont les universités et instituts universitaires canadiens?

M. Gar Knutson (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Environnement Canada, Ressources naturelles et Énergie atomique du Canada Limitée n'ont pas entrepris d'études, de travaux de recherches et de visites dans la province de Québec concernant le pluton et/ou le pluton granitique dans le but d'enfouir des déchets nucléaires.

[Traduction]

M. Gar Knutson: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI DONNANT EFFET À L'EXIGENCE DE CLARTÉ FORMULÉE PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA DANS SON AVIS SUR LE RENVOI SUR LA SÉCESSION DU QUÉBEC

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-20, Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec, dont un a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

Le vice-président: Quand la Chambre est passée à la période des questions, le député de Waterloo—Wellington avait la parole. Il disposait encore de cinq minutes.

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je veux reprendre le débat sur cette très importante mesure, le projet de loi C-20.

Je parlais des tactiques dilatoires auxquelles le Bloc a recours pour retarder l'étude de ce très important et historique projet de loi. Cela m'a attristé d'avoir entendu le député de Québec-Est me traiter de menteur pendant mon discours. Je suppose que cela est représentatif des milieux d'où viennent certains d'entre eux, et c'est dommage. Je pense que c'est inacceptable. Je pense même que c'est plutôt non parlementaire.

En somme, je dirai que c'est vraiment une honte qu'autant de sous-amendements soient proposés à un projet de loi de cette importance. C'est vraiment une honte que 300 coupures de journaux aient été lues à la Chambre et que 1 000 amendements aient été présentés à la Chambre. En fait, cela montre que le Bloc n'a que mépris non seulement pour la Chambre, mais encore pour tous les Canadiens où qu'ils vivent dans notre grand pays. C'est vraiment antidémocratique.

Je tiens à souligner que, le 13 décembre 1999, le député de Beauharnois—Salaberry a dit que son parti ferait tout pour retarder l'étude du projet de loi. C'est vraiment honteux. Ce n'est pas cela, la démocratie au Canada.

● (1530)

Permettez-moi de rappeler les propos qu'a tenus le chef du Bloc québécois récemment, soit le 7 février:

Je peux vous dire que le processus sera long... très très long... Le record est de 471 n'est-ce pas?... on pourrait en avoir plus que cela.

Il laissait ainsi entendre qu'ils avaient l'intention d'étirer le processus, de prolonger le tout, au détriment de la démocratie. C'est

Initiatives ministérielles

inacceptable et ce n'est pas la façon canadienne de faire les choses. C'est tout simplement idiot.

Le 8 février, le député de Roberval a dit que jamais le Bloc ne collaborerait au processus d'adoption du projet de loi C-20. Encore une fois, la position des gens d'en face est limpide; c'est tout simplement antidémocratique de prolonger ainsi le processus et d'avoir recours à toutes les ruses de la procédure pour retarder les travaux de la Chambre alors que les Canadiens veulent parler d'autre chose. Ils veulent parler d'emplois, de commerce, de mondialisation et du transport dans l'ouest du pays. Ils veulent parler des agriculteurs, des soins de santé et de l'éducation. Ils ne veulent pas que les gens d'en face posent des obstacles, retardent les travaux de la Chambre et emploient tous les moyens à leur disposition; ils ne veulent pas que la Chambre des communes se retrouve ainsi pieds et poings liés et incapable d'agir.

Nous, les députés ministériels, ne les laisserons pas faire. Pourquoi? Parce que ce n'est pas dans l'intérêt des Canadiens, peu importe où ils vivent au Canada. Nous allons veiller à ce que cela ne se produise pas.

Voilà pourquoi aucun doute ne subsiste en ce qui concerne le groupe n^o 1 dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui a traité au préambule. La Chambre doit tenir compte du fait qu'il s'agit d'un projet de loi fort simple qui se résume à trois déclarations. Il est très simple, très clair et sans entourloupette aucune. Ce sont les députés qui tentent d'en faire quelque chose de compliqué et d'inacceptable.

Je vous rappelle, monsieur le Président, que les amendements du groupe n^o 1, qui porte sur le préambule, et, à présent, les sous-amendements qui sont proposés, vont à l'encontre de ce que nous avons à l'esprit.

Le projet de loi reflète de près la décision de la Cour suprême du Canada concernant la sécession du Québec. Chaque disposition du préambule repose sur le jugement de la Cour. Malgré les tentatives faites par le premier ministre du Québec, M. Bouchard, pour omettre certains aspects du jugement qui ne lui conviennent pas, il est extrêmement important que tous les éléments de ce jugement se retrouvent dans le préambule de la loi sur la clarté.

C'est précisément ce que nous faisons de ce côté-ci de la Chambre. Nous sommes directs. Nous sommes simples. Nous disons clairement ce que nous faisons, parce que les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement agisse de façon sensée. Voilà ce que les Canadiens attendent de nous. Nous avons été élus ici pour représenter les quatre coins de notre pays. D'où que nous soyons, nous sommes ici pour agir et gouverner de façon ferme et comme il se doit. Pourquoi? Parce que c'est ce qu'on attend de nous, c'est ce qu'il faut faire, c'est ce qu'il nous incombe de faire.

Lorsque, en tant que gouvernement, nous avons proposé la loi sur la clarté, le projet de loi C-20, nous l'avons fait avec beaucoup d'intérêt et avec les meilleures intentions du monde, afin que les gens—au Canada comme partout ailleurs dans le monde—qui regardent ce processus se dérouler sachent que le moment est venu d'agir de façon significative au nom du Canada. C'est précisément cela que nous faisons, nous, les ministériels, avec l'aide du ministre des Affaires gouvernementales.

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux, moi aussi, de prendre part au débat au moins une dernière fois sur ce projet de loi. Il s'agit d'un projet de loi qui vise finalement à clarifier une question qui est probablement la question la plus embrouillée pour les Canadiens de tout le Canada, y compris dans ma circonscription, et pas uniquement du Québec.

Je trouve assez intéressantes certaines déclarations faites par les députés d'en face. Tout d'abord, j'ai entendu quelques exagérations de la part d'un député néo-démocrate plus tôt aujourd'hui. Très coléreux, pour ne pas dire plus, il a dénoncé en criant le fait que les autochtones canadiens ne soient pas mentionnés dans le document. . .

• (1535)

M. Peter Stoffer: Il a raison.

M. Steve Mahoney: J'essaie de relater les faits le plus précisément possible, car je veux établir la fausseté de l'argument.

Le député ne pouvait pas comprendre et s'est lancé dans toutes sortes de théories sur le fait que nous n'ayons pas inclus les autochtones canadiens dans la liste des personnes à consulter. Je ne doute pas que le député sache parfaitement bien de quoi il retourne parce qu'il est un des députés les plus informés de la Chambre. Il est ici depuis longtemps. Je lui reconnais au moins son succès comme député et ses longs états de service. Il sait qu'il pourrait vérifier dans la décision de la Cour suprême. Je vais donc lui donner quelques éclaircissements.

Selon le dernier paragraphe du projet de loi, aucun ministre ne peut proposer de modification constitutionnelle portant sécession d'une province du Canada, à moins que le gouvernement du Canada n'ait traité, dans le cadre de négociations, des conditions de sécession applicables dans les circonstances expressément mentionnées par la cour, comme la répartition de l'actif et du passif, toute modification des frontières de la province, et le député sait parfaitement bien que cela renvoie aux autochtones canadiens, aux droits, aux intérêts et aux revendications territoriales des peuples autochtones du Canada, et à la protection des droits des minorités.

C'est dans la décision de la Cour suprême. J'ai lu cela et j'ai écouté le savant député néo-démocrate souligner que le gouvernement ne faisait pas mention des autochtones dans le projet de loi. Je me demande ce qui s'est passé. Je pense que je le sais. Ce député et ses collègues cherchent la petite bête pour pouvoir s'opposer au projet de loi. Ils creusent un peu trop. Ils sont prêts à tout.

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est absolument insensé. À propos des peuples autochtones, même le ministre a dit que ce n'est pas vrai. . .

Le vice-président: Je pense qu'il y a là matière à débat plutôt qu'à un rappel au Règlement.

Initiatives ministérielles

M. Steve Mahoney: Monsieur le Président, le député devrait demander la parole normalement plutôt que de sautiller comme un enfant et d'interrompre un député qui tente de faire valoir un avis qui pourrait être contraire au sien et être un peu plus fondé sur des faits. Je n'invente rien. Je lis un document qui cite la Cour suprême.

Si le député pense que cet arrêt de la Cour suprême est inexact, qu'il le dise. Mais j'ignore ce qu'il veut dire. À quoi rime ce débat?

Je ne veux pas être injuste parce qu'il y a vraiment un autre parti dont je veux parler un peu plus. Cependant, je le répète, le NPD a examiné la question et en est venu à la conclusion que le Parti libéral a présenté un projet de loi valable, un projet de loi qui est clair pour les Canadiens et qui veillera à ce que la question référendaire soit claire.

La plupart des circonscriptions de ce parti se trouvent dans l'est du Canada, dans les Maritimes. Je suis convaincu que la population des Maritimes en a assez d'entendre parler de séparation, tout comme la population du Québec, de l'Ontario, de l'Ouest et des territoires. Je suis sûr qu'ils en ont tous assez de ce débat et qu'ils voudraient une bonne fois pour toutes que les règles soient bien claires.

Les députés regardent cela et disent: «Zut alors, peut-être ont-ils raison. Ils ont en fait élaboré un projet de loi disant que la question doit être claire, que les personnes compétentes démocratiquement élues dans le pays doivent être consultées et que la majorité doit être claire.» Honnêtement, je pense que c'est ce que veulent la majorité des Canadiens, y compris les habitants du Québec.

Cherchant un moyen de s'opposer à ce projet de loi, ils ont fait intervenir la question classique des autochtones. Nous avons vu cela dans les cas de Charlottetown et de Meech. Nous avons, en tant que nation, reconnu que, si nous voulions modifier la Constitution, ce qui serait nécessaire si une province essayait de se séparer, le pays n'est pas gouvernable. Modifier la constitution du Canada est pratiquement impossible, en tous cas ce l'a été jusqu'ici, sauf peut-être pour une ou deux exceptions mineures dans le cas de l'éducation, car comme nous l'avons vu à l'Assemblée législative du Manitoba, une seule personne peut empêcher qu'il y ait consentement unanime et tenir en otage le pays tout entier.

• (1540)

Tout premier ministre provincial peut aller promettre à sa province et à son assemblée législative de tenir un scrutin, puis manquer à sa promesse à cet égard et laisser mourir toute l'affaire.

Si l'on veut contribuer quelque chose ici, que ce soit la question autochtone éprouvée et véritable, et on pourra certes faire dérailler le processus.

Je ne comprends pas pourquoi un parlementaire canadien devrait faire cela. Cela ne me dérange pas qu'on ne soit pas d'accord. En fait, je crois savoir que les députés du Bloc ne sont pas d'accord. La séparation est leur raison d'être.

J'ai trouvé des déclarations de députés bloquistes fort intéressantes. Permettez-moi d'en citer une. Un député bloquiste a dit qu'on ne pouvait pas juger de la clarté à cause des différences linguistiques. Comme c'est intéressant!

J'ai rédigé une question que mes électeurs et moi-même considérons comme claire, plutôt simple et assez directe. En voici le texte anglais: «Do you wish to separate from Canada and become a sovereign nation, yes or no?»

[Français]

Voici la question en français: voulez-vous vous séparer du Canada et devenir un pays souverain, oui ou non?

[Traduction]

Où est la différence linguistique? Où est le problème?

Les députés d'en face n'aiment pas cette question. Il veut peut-être une question du genre: «Voulez-vous peut-être vous séparer? Nous allons conclure un marché. Nous allons voir si nous pouvons leur soutirer davantage d'argent. Nous allons voir ce que nous pouvons faire de mieux pour vous parce que vous avez voté pour nous. Peut-être pourrions-nous vous obtenir des subventions de DRHC, peut-être pas. Qu'en pensez-vous? Oui ou non?»

Si le député veut jouer à des jeux de ce genre parce qu'il sait qu'il ne peut pas gagner si la question est claire, je comprends la tactique. Je ne crois pas que le reste du Canada aime cette tactique.

Puis j'ai entendu le même député dire—et je trouve cela stupéfiant—que ce que ses électeurs veulent, ce n'est pas de la clarté mais de l'argent. C'est ce qu'il a dit. Ils veulent de l'argent pour le développement économique et la création d'emplois. Ce sont les mêmes députés de l'opposition qui vilipenderaient ici la ministre du Développement des ressources humaines en raison des sommes investies dans la province de Québec dans les diverses circonscriptions des députés d'en face et des circonscriptions de partout au pays.

Ce sont des investissements dans les gens, dans la population du Québec. La raison pour laquelle les députés n'aiment pas cela tient bien sûr au fait qu'ils craignent, Dieu nous en préserve, que ces investissements puissent bien faire paraître le gouvernement du pays. Ce n'est pourtant pas ce qui motive ces investissements. Les politiques sont très claires à ce sujet. Nous nous rendons dans les collectivités affligées sur le plan économique et nous tentons de les aider car, comme gouvernement, nous savons que cela fait partie de nos obligations.

Peu m'importe le parti qui siège de ce côté-ci de la Chambre, cela sera toujours et a toujours été une des obligations d'un gouvernement qui cherche à diriger un pays comprenant les disparités et les différences géographiques que nous connaissons. Les députés n'ont qu'à se déplacer au pays et à se rendre en divers endroits au Québec et au Labrador. Où que ce soit au pays, ils constateront qu'on y a besoin d'aide du gouvernement.

Initiatives ministérielles

Enfin, j'ai entendu un député déclarer que les Québécois n'ont pas été consultés lorsque l'on a autorisé d'autres gens à joindre les rangs du pays. Je suppose que le député voulait parler de Terre-Neuve. Je ne comprends pas cette remarque. Le député peut-il me dire ce qu'il en est du reste du Canada lorsqu'il est question que la province de Québec vote sur une question référendaire qui mènerait effectivement à la destruction du pays? Le reste du Canada n'a-t-il pas quelque chose à dire?

M. Richard Marceau: Non.

M. Steve Mahoney: Le député a dit non. Je l'ai entendu. À mon avis, ils ont quelque chose à dire et ils veulent une réponse claire.

Mes électeurs m'ont dit que, s'ils veulent vraiment s'en aller, il faut les laisser faire. Je veux veiller à ce que la question soit diablement claire avant que nous nous retrouvions dans une situation où nous devons négocier ce genre d'accord. C'est là ce que fait ce projet de loi.

Je suis légèrement craintif parce que les députés réformistes l'appuient, mais je suis conscient du fait qu'ils agissent de la sorte parce qu'ils ont écouté leurs électeurs.

La Chambre devrait adopter ce projet de loi et devrait le faire rapidement. Il devrait être adopté afin que nous puissions maintenir l'unité de ce pays et que tous comprennent la nature de l'enjeu.

• (1545)

[Français]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, on parle aujourd'hui d'un projet de loi que personne n'aurait jamais cru possible qu'un gouvernement démocratique et responsable soit capable de consigner sur une feuille de papier.

J'ai déposé un amendement qui vise à biffer du projet de loi un certain nombre d'attendus que l'on retrouve au bas de la première page. J'aimerais parler de ces attendus et dire pourquoi je considère qu'ils devraient disparaître du projet de loi. D'ailleurs, je considère que l'ensemble du projet de loi aurait dû être retiré par le gouvernement.

Le premier attendu que je veux biffer indique, et je cite:

[...] que la Cour suprême du Canada a déclaré que les résultats d'un référendum sur la sécession d'une province du Canada ne sauraient être considérés comme l'expression d'une volonté démocratique créant l'obligation d'engager des négociations pouvant mener à la sécession que s'ils sont dénués de toute ambiguïté en ce qui concerne tant la question posée que l'appui reçu;

Vous remarquerez que ce texte est rédigé en négation, c'est-à-dire en disant «ne saurait être considéré». Ce n'est pas comme cela que la Cour suprême a écrit son jugement. Elle disait, au contraire, de façon positive, que la question devait être claire et qu'il devait y avoir une majorité, au sens qualitatif du terme, qui soit également claire.

Le projet de loi que nous avons devant nous n'est pas un projet de loi sur la clarté, mais un projet de loi sur la mauvaise foi. Je vais indiquer pour quels motifs je crois que la mauvaise foi transpire de toutes les pores de ce projet de loi.

D'abord, la clarté d'une question ne dépend pas de la longueur de la phrase, mais de la façon dont les gens vont percevoir les enjeux reliés à la question et vont les percevoir face à leurs propres intérêts. Une question peut être plus courte ou elle peut être plus longue, mais la manière dont les gens percevront leurs intérêts viendra du fait que le débat se passera dans des conditions qui permettront à chacune des parties d'exprimer leurs préoccupations face aux enjeux relatifs à la question.

Lors du référendum de 1995, la question était simple. Elle demandait: est-ce que vous voulez que le Québec devienne souverain et propose un partenariat au reste du Canada. C'est une question simple qui a été débattue non seulement pendant la période référendaire, qui a duré un mois, mais aussi bien avant, puisque déjà, au mois d'avril 1995, lors du Congrès du Bloc québécois, la notion de partenariat avait été présentée. C'est le 12 juin 1995 que le Bloc québécois, le Parti québécois et l'Action démocratique s'étaient mis d'accord sur une proposition de base en matière de partenariat à être offerte au reste du Canada advenant que les Québécoises et les Québécois considèrent que la souveraineté du Québec était ce qu'ils voulaient.

Or, d'aucuns et d'aucunes, dans cette Chambre comme ailleurs, n'ont prétendu que cette question n'était pas claire. Je fais remarquer que la plupart des gens qui ont prétendu que la question n'était pas claire ne savent pas lire le français et, par conséquent, ont simplement répété ce qu'ils ont lu dans les journaux au sujet d'un soi-disant manque de clarté de la question.

Je crois qu'au Québec la question est tellement claire que, pour une grande majorité de Québécoises et de Québécois, il suffirait d'avoir une feuille de papier en blanc avec un carreau «oui» et un carreau «non», et les gens sauraient la question à laquelle on se réfère. Le débat existe depuis avant ma naissance. On sait quel est l'enjeu.

• (1550)

Pour bon nombre de Québécoises et de Québécois, il est très clair que le Québec doit acquérir tous les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour assurer le destin qu'il mérite.

Or, d'aucuns et d'aucunes pensent que cette Chambre a le pouvoir divin d'être en mesure de juger de la clarté d'une question mieux que le Québécois moyen et la Québécoise moyenne. Je ferai remarquer à mes honorables collègues, en toute humilité, que les députés de cette Chambre sont des citoyens ordinaires venant de leur milieu de gens ordinaires. Nous n'avons pas, ni de ce côté-ci de la Chambre ni de l'autre, de capacités cérébrales surnaturelles qui nous mettraient au-delà et au-dessus de la population pour juger de la clarté d'une question.

Monsieur et madame Tout-le-Monde savent être en mesure de juger s'ils ont compris la question et s'ils sont d'accord ou non avec la proposition qu'on leur fait. Le Québécois et la Québécoise

Initiatives ministérielles

moyens sont aussi intelligents et aussi capables de juger de la clarté d'une question que n'importe lequel des députés d'un côté ou de l'autre de la Chambre. Que par législation, ce Parlement s'arroge le droit quasi divin de décider si une question est claire ou pas dépasse les capacités, les compétences et le droit même que cette Chambre a, démocratiquement, de prendre des décisions au nom de la population.

Quand on fait un appel à la population, elle doit avoir le dernier mot. En démocratie, elle a le dernier mot. Lorsque la population élit un député, elle ne demande pas si le député est clair ou pas. Elle pose un jugement de valeur sur l'homme ou sur la femme et prend la décision de voter pour lui, pour elle ou pour une autre personne. Lorsque la population voit une question, elle y perçoit ses intérêts et décide si oui ou non la proposition qui est énoncée dans la question lui convient ou pas.

Ce n'est pas cette Chambre ici qui va prendre cette décision à la place de la population. Elle n'en a pas le droit. C'est une usurpation du droit démocratique qui revient à chaque citoyen et à chaque citoyenne. À ce titre, le projet de loi C-20 dépasse nettement les prérogatives que cette Chambre peut se donner. Mais il y a pire.

Par ce projet de loi, cette Chambre veut également s'arroger d'un droit. Quand je dis cette Chambre, regardons les choses en face. Il y a deux côtés: le côté ministériel, qui forme le gouvernement, et le côté de l'opposition. Le côté ministériel est plus nombreux que l'opposition et c'est pour cela qu'il forme le gouvernement. Il vote toujours dans le sens du premier ministre parce que c'est comme cela que le Parlement fonctionne. Ce projet de loi ne donne pas à la Chambre un pouvoir, ne donne pas au gouvernement un pouvoir, mais donne au premier ministre et à lui seul le pouvoir de décider de la clarté d'une question et, il y a pire, de la majorité qu'il suffirait d'avoir pour remporter un vote en faveur de la souveraineté.

En démocratie, c'est ce que l'on m'a appris, chaque personne a un même droit de vote. Mon vote n'est pas plus important que le vote de quiconque et le vote de quiconque n'est pas plus important que le mien. En démocratie, c'est le principe de base. Or, ce projet de loi laisse planer le doute qu'un vote puisse être plus pesant qu'un autre et cela devient totalement inacceptable. C'est pour cela que j'ai l'intention de proposer maintenant un amendement modifiant la motion n° 2.

Je propose:

Qu'on modifie la motion n° 2 par adjonction entre les mots «consulté» et «par» de ce qui suit: «démocratiquement»

C'est ce qui manque lourdement à ce projet de loi. Cet amendement est appuyé par mon collègue de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok.

• (1555)

Le vice-président: Le débat porte maintenant sur l'amendement.

[Traduction]

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, les députés de l'opposition ont qualifié le projet de loi C-20 d'arbitraire et de voie de fait constitutionnelle. Ils ont multi-

plié les reproches. Cela est très surprenant. Je vais répéter ce que j'ai eu le plaisir de dire lors d'une réunion publique organisée par le député de Markham et présidée par l'ancien premier ministre Bob Rae, c'est-à-dire que l'aspect révolutionnaire de ce projet de loi est que le gouvernement fédéral, par voie législative, restreint volontairement ses pouvoirs exécutifs.

En 1980, lors du premier référendum, une province ne pouvait, ni en droit constitutionnel ni en droit international, se séparer unilatéralement. Il n'existait aucun droit à cet égard.

La clarté de la question et la majorité nécessaire, je le rappelle au député de Macleod qui a parlé de cela tout à l'heure, sont des sujets qui ont été longuement discutés à l'époque et qui ont continué de l'être.

Lorsque la Cour suprême est intervenue dans le débat, c'était parce qu'une multitude de causes distinctes avaient été portées devant différents juges du système judiciaire canadien. Plusieurs options s'offraient au gouvernement fédéral. L'une d'elles était de contester le droit des parties aux litiges, sur le plan constitutionnel, d'intenter des poursuites. Cette option aurait été, à mon avis, la meilleure du point de vue juridique. L'autre option était de consulter la Cour suprême. La Cour suprême a formulé un avis consultatif qui n'est pas, bien sûr, juridiquement contraignant pour le gouvernement fédéral.

Le projet de loi C-20 représente donc ce que les juristes européens ont qualifié d'évolution surprenante des règles de l'autodétermination, car il va bien au-delà des règles établies par l'Union européenne elle-même, en 1992, pour le cas spécial des États européens de l'Est et la question de la reconnaissance en vertu du droit international—ce qui, bien entendu, est l'un des critères qui déterminent l'existence d'un nouvel État.

L'aspect intéressant et surprenant du projet de loi C-20, c'est que le gouvernement fédéral est bien loin d'imposer sa volonté à d'autres, car il dit: «Nous sommes disposés à reconnaître le droit à l'autodétermination, à le reconnaître législativement, mais voici à quelles conditions. Nous voulons être bien certains que cela correspond à la volonté de la population. Pourquoi alors s'opposer à ce que nous exigeons une question claire et une majorité claire avant d'accepter la mise en oeuvre d'un tel changement?»

De ce point de vue, il est difficile de comprendre tout le brouhaha qui entoure ce projet de loi. Il n'enlève rien à qui que ce soit au Québec ou dans toute autre province. Il témoigne de la volonté du gouvernement de limiter sa propre intervention et d'affirmer que, dans l'exercice de ses pouvoirs en vertu de la prérogative, il se considérera dorénavant lié par la volonté clairement exprimée de la population d'une province.

Je veux cependant commenter une question plus vaste soulevée par certains de mes collègues, c'est-à-dire la nature du processus parlementaire. Il est inconcevable qu'un projet de loi comportant à peine une poignée de dispositions et qui ne remplit au total que quelques pages, même dans les deux langues officielles, fasse l'objet de 1 540 amendements, comme on l'avait prévu à l'origine d'après ce qu'on m'a dit. Il n'y en a plus maintenant que 400.

Initiatives ministérielles

• (1600)

C'est à coup sûr à un petit jeu ridicule que nous allons nous livrer avec ces propositions frivoles, répétitives et qui ne mènent absolument à rien. Pourquoi les affaires de la Chambre devraient-elle être freinées par ce genre d'activité?

On dit parfois que le Parlement est contrôlé par les députés et que le contrôle des députés est sans limites. On cite le Parlement de Grande-Bretagne. Vous-même, monsieur le Président, avez étudié ce Parlement, et vous savez qu'il a toujours été une assemblée très robuste. Vous vous rappelez sans doute le mot d'Oliver Cromwell aux parlementaires: «Messieurs, vous êtes ici depuis déjà trop longtemps pour le bien que vous avez accompli. Allez, pour l'amour de Dieu, partez». On dit qu'aucun chien n'a aboyé à leur départ auquel les amis d'Oliver Cromwell ont gentiment prêté leur concours.

Mon point est que le processus parlementaire exige que les règles du jeu soient observées. La tyrannie d'une majorité est possible, mais la tyrannie d'une minorité ne vaut pas mieux. Le Parlement britannique n'a jamais hésité à adopter des lois qui assurent le respect, par tous les partis, tant la majorité que la minorité, des règles du jeu et la capacité du Parlement de diriger les affaires nationales.

Ceux d'entre nous qui sont assez vieux se souviennent sans doute du sénateur américain Jimmy Stewart qui pouvait tenir un discours creux sur un projet de loi pendant 22 heures d'affilée. Eh bien, le Congrès a réglé ce pouvoir. Ce qu'on a surtout reproché au Parlement allemand dans les années 20, c'est d'être un régime démocratique qui n'a rien fait pour combattre les forces du mal, quelles soient de droite ou de gauche. La démocratie allemande s'est effondrée autant par la faute du Parlement, qui n'a pas su exercer son pouvoir pour empêcher un usage abusif de la procédure parlementaire, que par celle des forces extrémistes de l'extérieur.

En fait, je dis aux députés de l'opposition que leurs arguments ont sûrement été bien présentés au cours du débat. Quel résultat vise-t-on en gaspillant le temps des Canadiens, en gaspillant le temps que les Canadiens s'attendent à nous voir consacrer à l'étude de projets de loi importants? Les arguments que tentent de faire valoir les députés de l'opposition n'ont-ils pas été suffisamment entendus au cours du débat?

Je suis donc certain qu'en tant que parlementaires, nous serons forcés d'observer les règles appropriées pour assurer le bon déroulement des travaux de la Chambre.

Une des idées qu'il est temps d'appliquer est le vote électronique, comme aux Nations Unies. Ceux d'entre nous qui apprécient le joyeux rituel du vote par alternance des positions debout et assise, mais qui le considèrent comme une coutume ancienne et bizarre, se posent vraiment des questions. C'est une opinion qui peut se répandre très vite à la Chambre, ainsi que la possibilité d'établir de nouvelles règles pour empêcher quiconque de faire un mauvais usage des procédures parlementaires. C'est un processus tyrannique qu'une minorité impose sans cesse, sans égard aux coutumes et aux procédures de la Chambre. À mon avis, il peut mettre en danger le régime constitutionnel que nous respectons tous.

Le Parlement est une institution ancienne, mais c'est aussi une institution dont le respect dépend d'un système de freins et de contrepoids que tous les députés observent. Je signale aux députés d'en face que le Parti réformiste a montré, dans le débat sur le traité avec les Nisga'a, ce que nous pouvons faire avec les procédures parlementaires.

Comme un distingué député réformiste m'a dit hier, quand on le dit une fois, c'est intéressant, quand on le dit deux fois cela devient ennuyeux. Mais cela centre directement l'attention sur le fait que l'étude par le Parlement fédéral des questions touchant la souveraineté-association se fait aux dépens de l'étude visant la modernisation et la mise à jour des procédures parlementaires. Cette modernisation et cette mise à jour auraient pourtant dû être faites depuis longtemps pour que le Parlement entre dans le XXI^e siècle. Des règles décentes qui garantissent un respect approprié des droits des autres députés font partie de cela.

• (1605)

[Français]

M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.): Monsieur le Président, en commençant, je veux dire que je ne suis pas d'accord avec mes collègues de Waterloo—Wellington et Vancouver Quadra quand ils disent que les bloquistes bloquent le Parlement à cause de leurs amendements. Je pense qu'il est très important pour l'opposition d'avoir l'occasion de protester quand ils ne sont pas d'accord avec un projet de loi du gouvernement. Si les bloquistes veulent voir les députés voter comme des lapins, en sautant d'un amendement à l'autre, c'est correct. C'est stupide, mais c'est correct. S'ils veulent cela, je n'y vois aucun inconvénient.

Je pense que la plupart des amendements qui ont été présentés à cet étape de l'étude du projet de loi sont inutiles. Je vais expliquer pourquoi je pense ainsi.

Le projet de loi C-20 est très simple et comprend deux paragraphes clé qui sont au centre de ce projet de loi. Le reste de ce projet de loi est de la vitrine. Mais les deux paragraphes clé sont, à mon avis, sont les paragraphes 1(6) et 2(4).

Le paragraphe 1(6) se lit comme suit:

(6) Le gouvernement du Canada n'engage aucune négociation sur les conditions auxquelles une province pourrait cesser de faire partie du Canada si la Chambre des communes conclut [...] que la question référendaire n'est pas claire [...]

L'autre paragraphe dit la même chose, et je cite:

(4) Le gouvernement du Canada n'engage aucune négociation sur les conditions auxquelles une province pourrait cesser de faire partie du Canada, à moins que la Chambre des communes ne conclue [...] qu'une majorité claire de la population de cette province a déclaré clairement qu'elle veut que celle-ci cesse de faire partie du Canada.

C'est ce que cela prend pour commencer les négociations pour la séparation ou la sécession d'une province.

Je suis un fédéraliste convaincu. Je crois que mes collègues bloquistes sont les défenseurs de tout ce qui est québécois. Je pense

que les députés d'opposition sont, comme moi, des députés qui croient à la société civile.

À cause de cela, je crois que mes collègues d'en face ne cherchent pas une situation où le Canada serait démembré avec une question ambiguë. Je suis de cet avis, parce que je crois absolument dans un Canada uni. Je suis aussi un homme qui croit dans le processus parlementaire, comme les autres députés d'en face, les réformistes ainsi que les bloquistes. S'il y avait une question claire sur la sécession d'une province, je n'aurais pas le choix que de l'accepter.

M. Daniel Turp: Cinquante p. 100 plus un, comme M. Mills.

M. John Bryden: Non. La situation avec ce projet de loi est très simple.

• (1610)

Je ne crois pas que tous les bloquistes soient séparatistes. Je pense que la plupart sont souverainistes ou peut-être indépendantistes, mais pas séparatistes.

Il y a des séparatistes au Québec qui cherchent des conditions gagnantes. Je pense que les deux conditions gagnantes sont une question ambiguë et aussi une majorité à 50 p. 100 plus un.

Il y a deux partis ici à la Chambre, le Parti conservateur qui croit que cela fonctionne avec une question ambiguë, et le Parti réformiste, avec M. Manning, qui dit que 50 p. 100 plus un est suffisant pour briser le Canada.

Le gouvernement libéral n'existera pas pour toujours et c'est, à mon avis, regrettable. Il y aura peut-être un moment donné où les réformistes ou les conservateurs formeront le gouvernement. Je pense que M. Manning et peut-être M. Joe Clark peuvent appliquer la discipline du parti avec beaucoup de force. Dans cette situation, il serait possible que le leader réformiste impose le 50 p. 100 plus un. Peut-être que le leader conservateur accepterait une question ambiguë pour commencer les négociations. . .

[Traduction]

M. Richard M. Harris: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que le député ne l'a pas fait exprès, mais il a désigné le chef de l'opposition officielle par son nom. Je sais qu'il n'a pas voulu le faire et qu'il retirera ses paroles.

Le vice-président: Je suis convaincu qu'il voudra bien le faire. Je regrette. Je n'ai pas entendu les propos en cause, mais je ne doute pas que le député de Wentworth—Burlington veillera à ce que cela ne se reproduise pas.

[Français]

M. John Bryden: Excusez-moi, monsieur le Président. J'avais l'impression que le leader réformiste avait quitté son poste.

La condition gagnante est simplement d'avoir un leader réformiste, le leader de l'Alliance canadienne ou un leader conservateur comme chef du gouvernement. Voilà des conditions gagnantes pour les séparatistes.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-20 évite cette possibilité en donnant les pouvoirs de décider si le texte de la question et la majorité sur cette question sont clairs. Il donne ce pouvoir à tous les députés à la Chambre des communes. Il crée une situation délicate relative à la question de commencer une négociation vers le démembrement du pays. Il confie cette responsabilité à tous les députés dans une sorte de vote libre. Je crois que la plupart des députés de cette Chambre, y compris les bloquistes, voteront avec leur conscience.

À cause de cela, je crois que le projet de loi est un bon projet de loi parce qu'il prend le pouvoir de l'exécutif et le donne aux députés de cette Chambre.

Je crois que c'est vraiment la démocratie.

• (1615)

[Traduction]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, d'abord, je tiens à féliciter le député de la qualité de son français. Je le connais depuis quatre ou cinq ans et je constate que son français s'améliore. J'espère aussi qu'en apprenant le français et en comprenant mieux les Québécois il changera d'idée dans quelques mois et votera en faveur de la souveraineté du Québec. Espérons-le.

[Français]

Il me fait plaisir aujourd'hui de m'exprimer sur le projet de loi C-20, même s'il est très difficile pour nous à la Chambre d'arriver à convaincre les gens.

J'ai observé un peu l'ensemble de la dynamique depuis que le projet de loi a été présenté avant les Fêtes, et à l'instar des grands philosophes, j'aime me poser des questions.

La première question que je me suis posé, c'est pourquoi? Pourquoi vouloir enfermer les Québécois dans le statu quo de la fédération canadienne? Je me suis alors dit qu'il fallait que j'essaie de trouver les intérêts du parti ministériel. Ce parti a, non seulement présenté un projet de loi antidémocratique, mais en plus, il a transgressé plusieurs règles de la démocratie que je vais exprimer dans mon discours.

J'en suis tout simplement arrivé à la conclusion que les intérêts du gouvernement libéral ne sont pas compliqués: on est intéressé par le Québec, parce que le Québec envoie énormément de taxes et d'impôts à Ottawa et il faut que cela continue de fonctionner ainsi. J'ai trouvé quelques exemples, et je qualifie de détournement des finances des Québécois ce qui se passe ici à Ottawa.

En effet, plusieurs dossiers, au cours des années—j'ai été élu en 1993—me font dire que ce gouvernement est intéressé à garder les Québécois, parce que cela lui rapporte de les garder. Cela ne rapporte pas aux Québécois ou cela leur rapporte beaucoup moins, mais aux Canadiens et au reste du Canada par exemple, il faut garder le cap sur: «Gardons le Québec au Canada et s'il le faut, enfermons-le dans le Canada.» C'est du moins ce que je pense être la tentative de ce gouvernement.

Initiatives ministérielles

Un autre exemple parmi tant d'autres est celui du dossier de l'harmonisation de la TPS. Il n'y a pas tellement longtemps, on se rappellera que ce gouvernement avait dit: «Je vais scraper la TPS.» Aussitôt qu'ils ont été élus, ils ont dit: «Non, on la garde.» De plus, ils ont voulu convaincre l'ensemble des provinces de s'harmoniser avec la TPS fédérale.

Les provinces Atlantiques ont reçu un milliard de dollars en compensation pour l'harmonisation de la TPS. Le Québec, qui a été la première province à le faire, a dit au gouvernement fédéral: «Écoutez, vous compensez les provinces Atlantiques, compensez-nous également.» Pour le Québec, il s'agissait de 2,5 milliards de dollars que l'on demandait. Le gouvernement fédéral s'est entêté à dire: «Non, vous n'y avez pas droit.» On s'est dit: «Gardons les Québécois et le Québec au Canada, c'est intéressant pour nous. On peut compenser les autres provinces mais le Québec lui, on l'oublie.»

Je rappelle qu'on avait même soumis qu'on pouvait mettre sur pied un conseil d'arbitrage entre des représentants du fédéral et du Québec pour arbitrer cette discussion et le gouvernement fédéral a dit: «Non.»

D'autres exemples me viennent à l'esprit, dont le Transfert social canadien. L'échelle de valeur du Transfert social canadien a toujours été basée—facteur n° 1—sur la richesse ou la pauvreté des provinces ou des régions. Le gouvernement a tout changé cela. Maintenant, c'est uniquement le facteur démographique qui compte, ce qui fait en sorte que les Québécois ont perdu beaucoup d'argent, parce que c'est l'Ontario qui est la province la plus imposante démographiquement. C'est elle qui reçoit maintenant la grosse part de l'argent du fédéral en ce qui a trait au Transfert social canadien. C'est une autre injustice pour le Québec: «Gardons le Québec au Canada, c'est très important pour nous. On peut limiter nos transferts, en donner un peu plus aux autres et enfermons le Québec dans le Canada. C'est ce qu'on veut, parce que c'est avantageux pour nous.» C'est toujours la même question: quels sont les intérêts et pourquoi ce projet de loi?

Un autre exemple est celui du dossier de Travaux publics Canada. Pas plus tard qu'il y a deux semaines, les statistiques sont tombées: les Québécois contribuent pour 25 p. 100 de la facture de tous les ministères, y compris celle de Travaux publics Canada. Pourtant, 57 p. 100 des contrats sont accordés à l'Ontario et 13 p. 100 au Québec: «Il faut garder le Québec dans le Canada, c'est la vache à lait.» Les Québécois paient pleines taxes, pleins impôts à Ottawa, 25 p. 100 de l'assiette fiscale, cependant, on ne leur en donne pas l'équivalent. Il faut les garder prisonniers dans le Canada.

● (1620)

C'est un manque à gagner de deux milliards de dollars au Québec annuellement. Ensuite, on vient dire que le Québec ne sait pas s'administrer, qu'il a une grosse dette, qu'il a toujours des déficits, que le gouvernement fédéral s'est bien positionné et que maintenant, il n'a plus de déficit. On comprend pourquoi. Je vous donne des exemples où ce sont des manques à gagner continuels des Québécois dans le Canada.

Les Québécois continuent de payer 25 p. 100 de l'assiette fiscale pour la Défense nationale, mais il y a seulement 18 p. 100 des dépenses qui sont faites au Québec et 16 p. 100 des infrastructures qui sont installées au Québec. Un autre manque à gagner.

On parle même de 5 000 militaires québécois en manque à gagner. C'est quand même important dans une économie, 5 000 Québécois de plus qui travaillent. Encore une fois, on passe outre et on veut garder le Québec prisonnier dans la fédération canadienne.

On parle beaucoup du prix de l'essence à la pompe de ce temps-ci. Je voudrais dire aux Québécois qui m'écoutent actuellement que ça fait au moins 15 ans qu'ils paient leur essence de 3¢ à 10¢ plus chère qu'en Ontario. Pourquoi? Parce que le gouvernement de l'époque avait décidé que les subventions aux raffineries, il n'y avait plus rien à l'est de la ligne Borden. Cela a entraîné automatiquement une hausse à la pompe au Québec entre 3¢ et 10¢ D'ailleurs, je rappelle que trois raffineries de l'est de Montréal ont fermé leur porte depuis ce temps. Mon honorable collègue de Hochelaga—Maisonneuve en est témoin. Cela s'est presque produit chez lui.

M. Réal Ménard: Dans le comté de Mercier.

M. Claude Bachand: Le Canada veut créer des Instituts de recherche en santé. Parlons-en de ces instituts de recherche. Sur 43 instituts de recherche dans la région de la Capitale fédérale, il y en a 42 à Ottawa et un à Hull, et ce sont les taxes des Québécois qui paient pour cela. Vingt-cinq pour cent de ces institutions sont défrayés par les Québécois et ceux-ci ne profitent que de 1/43 de cet argent.

Quand on parle d'instituts de recherche, c'est important. Avec tous les contrats, ce sont des emplois bien rémunérés et on fait en sorte de faire aussi un paquet de sous-contrats qui amènent des retombées économiques intéressantes. Mais non: «Gardons le Québec prisonnier dans le Canada. Ce qui nous intéresse, ce sont les impôts et les taxes des Québécois, non pas de leur redonner les services.»

À un moment donné, les Québécois se sont dit: «Tentons de replacer les choses. Faisons des réformes.» En 1982, la Constitution a été imposée unilatéralement par Ottawa. Aucun premier ministre du Québec, souverainiste ou fédéraliste, n'a consenti à signer dans les conditions présentes. Il y a eu des tentatives; lors de l'entente du lac Meech, on est arrivés avec cinq petites conditions minimum, mais on s'est fait dire non. Pour ce qui est de l'accord de Charlottetown, le reste du Canada a dit non et, nous, on a dit non. Nous, on estimait qu'on n'avait pas assez de pouvoirs et le reste du Canada estimait qu'il nous en donnait trop.

Maintenant, que fait ce projet de loi? Il veut garder le Québec prisonnier dans la fédération canadienne. Après avoir accusé les libéraux de détournement des finances des Québécois, je les accuse de détournement de démocratie, parce qu'avec ce projet de loi, on a connu bâillon sur bâillon sur bâillon, une tentative effrontée et inacceptable du gouvernement de faire en sorte que les députés ne puissent déposer plus que tant d'amendements et que même les ministres avaient le droit d'en déposer plus.

Initiatives ministérielles

Heureusement que l'opposition s'est tenue là-dessus et qu'on a repoussé les velléités de ce gouvernement, ce qui ne l'empêchera pas de nous imposer tout ce qu'il veut, tels que des bâillons qui limitent les débats. On se fait dire qu'on va voter comme des lapins; c'est ce que j'ai compris tantôt d'un de mes collègues. Qu'est-ce que c'est tout cela? Est-ce qu'on pose un geste antidémocratique en votant des lois au Parlement fédéral de la façon dont on a toujours voté depuis 100 ans?

Il y a des limites. Et ce n'est pas une question de sous. La seule chose dont on dispose, c'est un peu de résistance parlementaire du côté des votes, et on se fait même reprocher cela.

C'est pour bien démontrer quelle est l'intention de ce gouvernement: laisser le Québec enfermé dans sa prison confédérale. Le projet de loi comme tel est antidémocratique. Depuis quand est-ce que 50 p. 100 plus un ne fait pas l'affaire? Le Canada lui-même a reconnu des référendums qui ont eu lieu en Croatie et en Macédoine où la règle de 50 p. 100 plus un s'appliquait.

• (1625)

Mais il y a une chose de plus, la question comportait deux volets, dont un sur le partenariat. Maintenant, on se fait dire: «Non, il n'y aura pas de partenariat. On va examiner cela, à la Chambre des communes, dans notre grande sagesse paternaliste à l'égard du Québec. On va examiner si votre question est suffisamment claire.»

Je veux dire une chose. Il n'y a pas une seule prison qui va retenir les Québécois dans cette fédération quand ils auront décidé que c'est assez. Il n'y a pas assez de cadenas dans toute la région d'Ottawa pour enfermer tous les Québécois dans la fédération canadienne quand ils vont décider que ce sera assez. Il n'y aura pas une prison assez étanche pour les garder à l'intérieur et dire: «Vous allez rester là pour toujours.»

C'est la souveraineté du Québec qui est la seule solution, avec une offre de partenariat, et j'espère que les Québécois vont le comprendre. J'espère aussi que le Canada sera ouvert à cette idée à ce moment-là. Ce n'est pas par des projets de loi comme celui-là qu'on peut s'assurer que le Québec va rester dans la fédération canadienne. Au contraire, lorsqu'il décidera de partir, rien ne pourra l'arrêter.

[Traduction]

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir sur cette importante question. Il n'y a pas de question plus importante que celle où on est appelé à parler de la dissolution de son propre pays. Je me trouve toutefois dans une position un peu délicate puisque, dans ma circonscription, Scarborough-Est, cette question ne suscite guère d'intérêt.

On s'attendrait à ce que la dissolution de leur propre pays intéresse de très près les habitants de ma circonscription. Or personne n'a communiqué avec moi par lettre, courrier électronique ou autrement. En fait, c'est une question qui est sortie du paysage politique.

À bien des égards, mes électeurs considèrent cette question comme réglée et ils remercient le ciel que quelqu'un ait rectifié le débat.

Il y a une ironie dans tout cela car, même si la question est d'une importance fondamentale, voire cruciale, et même si le ministre des Affaires intergouvernementales a prononcé probablement l'un des discours les plus remarquables entendus à la Chambre depuis bon nombre d'années, ce dossier ne suscite aucune réaction dans ma propre collectivité.

Comme tous les députés, j'ai passé la semaine dernière dans ma circonscription. J'ai entendu parler du projet de loi C-23. J'ai entendu parler du prix de l'essence, comme si je pouvais faire quelque chose contre la hausse du prix de l'essence. Les soins de santé sont aussi une question importante aux yeux de mes électeurs. Ce sont probablement là les trois principales préoccupations. Depuis une semaine ou dix jours, personne n'a communiqué avec moi, par écrit, par télécopieur ou par courriel, pour me parler de cette question. C'est donc ironique de voir que le projet de loi le plus important peut-être que la Chambre adoptera au cours de son mandat ne suscite aucune réaction chez mes électeurs.

Lorsque le gouvernement l'a présenté, ce projet de loi a tout d'abord provoqué une certaine euphorie. Enfin, disait-on, le gouvernement du Canada passait à l'action. Enfin quelqu'un allait prendre une mesure concrète, poser un geste concluant, faire quelque chose qui nous permettrait de clore la question, de mettre un terme à cet interminable débat sur notre rêve national.

Le message de mes électeurs était très clair. Premièrement, ils aimaient bien l'idée; selon eux, le projet de loi était excellent. Deuxièmement, il fallait agir; passer à l'action. Je ne peux pas m'exprimer plus clairement. Le message signifiait qu'il fallait mettre de la clarté dans le débat, en finir avec cette question, la régler et passer à autre chose.

Les tactiques utilisées sont ironiques au plus haut point. Le Bloc, pour ses propres raisons que je n'arrive toujours pas à comprendre, a choisi de prolonger le processus et d'embrouiller le débat en présentant des amendements vides de sens et en lisant des articles de journaux à la Chambre. Il fait tout sauf traiter de la question et rechigne à accepter le jugement politique des Canadiens sur cette question.

• (1630)

Au lieu de voir ce que je perçois être la réalité politique non seulement de ma circonscription mais aussi du Canada tout entier, y compris le Québec, et de reconnaître que la mesure est nécessaire, le Bloc emploie des tactiques dilatoires et fait perdre son temps au Parlement.

J'ai écouté ce qu'ont dit les députés d'en face. Je sais un peu ce qu'ils pensent. Ils considèrent qu'il s'agit d'une décision unilatérale des Québécois et des Québécois seulement. Cette position a été débattue et franchement, ils ont perdu le débat. Après cela, rien de substantiel n'est venu s'ajouter au débat.

Étant donné la philosophie du Bloc, je suppose qu'il se moque éperdument de ce que pensent les habitants de Scarborough-Est, de

Initiatives ministérielles

l'Ontario ou du reste du Canada. En revanche, j'aurais pensé que l'opinion des autres Québécois l'intéresserait. Si je comprends bien, la réalité politique au Québec est en grande partie similaire à ce qu'elle est à Scarborough-Est, à savoir allons-y et finissons-en.

À mon avis, la position du Bloc est incompréhensible. Franchement, je ne comprends pas. Il me semble que c'est devenu une idée politique qui a perdu tout crédit. Les députés d'en face ne veulent pas accepter cela, ils ne veulent pas accepter le fait qu'ils sont à l'agonie.

Certains députés font de l'ironie. Le député qui vient de parler, par exemple, a dit que le Québec se faisait arnaquer dans ses rapports avec le reste du Canada. Pour étayer son affirmation, il cite des chiffres qui montrent apparemment que la recherche et le développement se font d'un côté de l'Outaouais plutôt que de l'autre, et le reste, oubliant que les paiements de transfert représentent plus de quatre milliards de dollars par année. Toutes les études que j'ai lues sur la question ont conclu que le Québec s'en tire très bien dans ses rapports avec le reste du Canada.

Je ne parviens vraiment pas à comprendre contre quoi ils sont. J'ai relu le discours du ministre des Affaires intergouvernementales. C'était, je crois, un des meilleurs discours prononcés à la Chambre depuis longtemps. Dans sa conclusion, il dit que le projet de loi est raisonnable, qu'il est dans l'intérêt de tous, y compris de ses concitoyens québécois qui désirent l'indépendance. Ils peuvent et doivent reconnaître que leur projet d'indépendance politique ne peut se réaliser que dans la clarté et la légalité. Agir autrement serait tenter d'atteindre l'indépendance par l'ambiguïté sans aucun filet de sécurité juridique, ce qui serait manquer de respect envers les Québécois et vouer le projet à l'échec, le conduire dans une impasse décevante et coûteuse pour tout le monde. Je fais mien le raisonnement du ministre des Affaires intergouvernementales et je crois qu'il le présente bien.

Je trouve les tactiques du Bloc québécois très décevantes. Proposer des amendements qui n'ont rien à voir avec la question, recourir à la procédure, ralentir le travail de la Chambre et se perdre dans des discussions sans fin sur des peccadilles insignifiantes comme la place d'une virgule ne peut que nuire à ce qui est une noble cause, c'est-à-dire la question de savoir si le Québec forme oui ou non une nation. À mon avis, ce n'est pas à la hauteur du rêve caressé par René Lévesque et par tous ceux qui se sont exprimés avec tant d'éloquence pour défendre l'option souverainiste.

● (1635)

Il me semble que les députés du Bloc québécois ont du mal à accepter un résultat démocratique. Ils ne voudront tout simplement pas l'accepter. Je reviens au discours du ministre des Affaires intergouvernementales. Il y est dit qu'en l'occurrence les dirigeants séparatistes ne défendent pas les intérêts des Québécois. Aucun de nos droits en tant que Québécois n'est menacé dans ce projet de loi. Bien au contraire, car personne dans ce pays ne veut garder les Québécois contre leur gré. Non. Ce que les dirigeants séparatistes défendent, c'est leur capacité de maintenir la confusion autour de leur projet. Ils tiennent mordicus à ce qu'ils considèrent comme étant leur droit d'entretenir la confusion.

J'ignorais que le droit d'entretenir la confusion était un droit reconnu dans la Charte ou au Parlement, mais j'imagine qu'il faudra y voir. Ces tactiques ternissent la réputation du Parlement. C'est le genre de manoeuvres qui amènent les Canadiens à penser que le Parlement n'a plus sa raison d'être et ne sert plus à grand-chose. Tout cela tend à discréditer le Parlement aux yeux de mes électeurs et des autres Canadiens.

Bref, mes électeurs souhaitent que ce projet de loi soit adopté. Mes électeurs croient que le moment est venu de mettre fin à cette discussion interminable. Mes électeurs veulent que les choses soient claires.

[Français]

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté les propos de mon collègue, et de plus en plus, je vois qu'il y a deux entités au Canada: la sienne et celle des Québécois et des Québécoises.

J'avais préparé quelque chose pour l'an 2000, quelque chose qui pouvait donner de l'espoir aux gens de Matapédia—Matane et à tous les Québécois.

La magie inaugurale des grands moments est difficile à évoquer pour l'humanité. Date fétiche, passage mythique, l'arrivée de l'an 2000 a créé beaucoup d'espoir dans le coeur de toutes et de tous. Beaucoup ont été déçus, surtout depuis qu'a été présenté à la Chambre le projet de loi C-20. Les Québécois et les Québécoises qui rentraient, comme toute l'humanité, dans le troisième millénaire, avaient beaucoup d'espoir, pour ne pas dire d'espérance.

À l'orée de l'an 2000, il y avait dans la population un sentiment de foi, de croyance que, dorénavant, les choses pourraient être beaucoup plus positives. On disait même: «Paix aux hommes et aux femmes de bonne volonté.»

Avec le projet de loi C-20 présenté par le ministre, le gouvernement vient d'instaurer les ténèbres dans cet environnement. C'est incroyable à quel point ce ministre, que je pourrais qualifier de «fils des ténèbres», ne comprend pas la réalité du Québec. De temps en temps, il y a ici des lois que l'on peut considérer parfois comme une comédie, mais celle-ci, si je devais la baptiser, porterait le nom de tragédie terrible.

Les gens d'en face devraient, ce soir, avoir la mine patibulaire. Mais pas du tout; ils sourient et disent que c'est une bonne loi pour le Québec. Si on juge un arbre à ses fruits, on doit juger. . .

M. Réal Ménard: Ils sont pourris.

M. René Canuel: Oui, ils sont empoisonnés. On doit juger un gouvernement, et le ministre particulièrement, par rapport à ses lois. Ce ministre est arrogant et sa loi, provocante. Bien plus, ce projet de loi C-20 est un affront et un crime à l'intelligence.

Elle dit, grosso modo, aux élus de l'Assemblée nationale: «Vous n'êtes pas assez brillants et intelligents pour gérer vous-mêmes votre destinée. Monsieur Bouchard, monsieur Charest, monsieur Dumont, vous êtes, grosso modo, des *minus habens*. Vous êtes, grosso modo, des porteurs d'eau, des politiciens de seconde zone,

pour ne pas dire, comme M. Trudeau avait dit à M. Bourassa, des mangeurs de hot dogs.» C'est ce que M. Trudeau avait dit.

• (1640)

De plus, c'est un affront, un crime à la liberté. Les adolescents à qui j'enseignais disaient: «Nous sommes libres». Ils avaient raison. J'imagine que le peuple québécois est capable de faire ses choix en toute liberté. Le projet de loi C-20 dit qu'il faut poser telle question. Autrement, si on ne pose pas cette question, selon eux, elle sera jugée ambiguë. C'est ça, la liberté? C'est ça, l'exercice de la liberté dans ce Parlement?

Le fédéral peut exercer son jugement au-dessus du jugement du Québec. De plus, comme mes collègues l'ont dit plus tôt, le projet de loi C-20 est antidémocratique. Avec 50 p. 100 plus un en 1980, les fédéralistes ont gagné, ils étaient contents, ils ont fêté au champagne. Avec 50 p. 100 plus un en 1995, les fédéralistes ont gagné, ils ont doublement fêté au champagne. Mais nous, lors d'un prochain référendum, si on gagnait avec 50 p. 100 plus un, ce ne serait pas correct. D'après le premier ministre, on pourrait ne pas reconnaître cela. Alors, il s'agit de règles différentes.

J'ai toujours apprécié M. Ryan qui, il y a bien des années, était directeur du journal *Le Devoir* et qui a également été chef de l'opposition au Québec. C'est un homme remarquable. Il a personnellement dit qu'il reconnaîtrait ces règles. M. Joe Clark, un ancien premier ministre, ici, à la Chambre, a dit la même chose.

Ce qui est en cause, c'est la loi du plus fort pour mettre à sa place un peuple tout entier, le peuple québécois. Jamais les gens de mon comté, jamais ceux du comté de mon collègue de Charlevoix que j'ai eu l'honneur de rencontrer quelques fois, jamais le peuple québécois n'acceptera cette loi.

Le projet de loi d'Ottawa n'est pas uniquement abusif, il est inique. Ses artisans procèdent avec l'arrogance des occupants. Ceux qui les soutiennent servent une cause et un but. Quels sont cette cause et ce but? C'est d'éradiquer tout ce qui rend possible l'existence et l'expression d'un peuple que l'ordre constitutionnel de la société canadienne refuse obstinément de reconnaître.

Nous, des régions, sommes écoeurés de ce gouvernement qui, au lieu de tenter de régler les véritables problèmes et de tenter de créer de l'emploi, s'en prend à notre gouvernement, celui du Québec, et à ceux et celles qui sont réellement élus par le peuple.

Ce gouvernement a l'audace de nous dire quoi faire. Cela, personne ne peut l'accepter et personne ne l'acceptera. Nous sommes fatigués par les basses manoeuvres de l'actuel gouvernement libéral. Même les députés libéraux du Québec, et c'est ce qui est le plus triste et c'est ce qu'on ne peut accepter, ne comprennent pas et ne sont pas près de leurs électeurs et électrices. Je peux comprendre ceux qui représentent des comtés anglophones, mais celui qui représente le comté de Bellechasse—Echemins—Montmagny—L'Islet doit avoir des oreilles pour entendre ses concitoyens et concitoyennes. Eh bien, aux prochaines élections, il ne sera plus là.

Initiatives ministérielles

Ça, c'est clair comme de l'eau de roche, parce que les gens qui ont du coeur, les gens qui ont le souci de la liberté, les gens qui comprennent ce que le peuple du Québec veut, c'est bien sûr que même s'il est ministre, ils lui indiqueront la sortie et cela ne sera pas une sortie de secours, mais les deux grandes portes ouvertes.

• (1645)

Ce siècle, ce millénaire s'est achevé sur une note extrêmement négative qu'il n'est pas possible d'ignorer. Si le peuple québécois s'accommodait du carcan que constitue le projet de loi C-20, c'est que nous serions domestiqués. Nous serions comme des animaux de ferme au service de l'être humain. J'espère que mes amis d'en face comprennent, et je vais me résumer.

Si les gens d'en face veulent nous mettre des barrières, s'ils veulent nous mettre un carcan, s'ils tiennent tellement à nous garder, c'est qu'on doit, j'imagine, avoir des valeurs supérieures aux leurs.

M. Gérard Asselin: On est payants, très payants.

M. René Canuel: On doit être très payants. Cela fait au moins trente ans que je milite pour la souveraineté. J'ai des amis fédéralistes qui, heureusement, comprennent de plus en plus que le Québec doit devenir souverain, non pas pour être en chicane, mais pour que cessent les chicanes, non pas pour être ennemis, mais pour devenir davantage amis, parce qu'ils vont occuper un beau pays et nous, nous allons occuper l'autre. On se donnera alors la main en frères et ce sera de toute beauté.

[Traduction]

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole après les trois derniers orateurs.

Je ferai une brève observation avant d'exposer le point de vue de mes électeurs au sujet du projet de loi sur la clarté. Le député de Matapédia—Matane semble avoir oublié qu'outre les deux peuples fondateurs, le Canada compte d'autres peuples, et notamment les autochtones qui vivent ici depuis plus de 11 000 ans. Nous venons tout juste de créer le Nunavut, un territoire inuit. Nous venons de signer un traité avec les Nisga'as, une nation indienne de la Colombie-Britannique. D'autre part, de nombreux habitants de Terre-Neuve se considèrent eux aussi comme un groupe unique. Et n'oublions pas les Acadiens de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Le député nous reproche de dicter leur conduite aux Canadiens-français, aux Québécois. Nous ne faisons rien de tel. Le gouvernement a la responsabilité de préserver la fédération dans la mesure du possible et de veiller à ce qu'elle ne soit pas démantelée à la suite d'une question vague posée par des gens qui se sentent défavorisés. Beaucoup de gens se sentent défavorisés.

Le député de Saint-Jean, avec qui j'ai travaillé très fort dans quelques comités, soutient que les contribuables québécois envoient des sommes excessives à Ottawa. Ce n'est pas le cas. Je ne vois pas pourquoi nous devrions nous disputer au sujet de chiffres qui sont demeurés inchangés depuis de nombreuses années.

Initiatives ministérielles

L'Ontario est une province riche, tandis que le Québec est considérée comme une province pauvre. Bien sûr, ces qualificatifs n'ont rien de péjoratif et ne sont employés que dans le contexte des paiements de péréquation aux provinces.

Cette année, le montant des paiements versés à l'Ontario a été haussé, de manière à égaler le montant par habitant versé au Québec. Lorsqu'elle l'a appris, la population de l'Ontario s'en est réjouie. Les Ontariens reçoivent enfin le même montant que les Québécois.

Mon collègue a également mentionné que tous les députés se lèveraient l'un après l'autre pour voter ce soir. Il y aurait une façon simple d'éviter cela. Il suffirait de retirer les amendements superflus. Nous pourrions alors continuer de nous occuper des affaires de l'État et discuter de nombreux autres sujets importants.

À deux reprises cet après-midi, des députés du Bloc québécois ont parlé de souveraineté avec partenariat. C'est ce qu'est une fédération. C'est un partenariat entre égaux. C'est ce que nous avons au Canada et que nous voulons garder.

• (1650)

Je suis aussi d'accord avec le député de Scarborough-Est. Mes électeurs appuient ce projet de loi. Selon eux, nous l'avons attendu que trop longtemps. Ils en ont assez de l'incertitude et de l'instabilité que fait naître le spectre de la souveraineté à peu près tous les deux ans dans l'industrie, l'exportation et la production agricole.

Le projet de loi découle d'une décision de la Cour suprême au sujet de la sécession du Québec et vise à faire en sorte que l'on définisse ce que sont une majorité suffisante et une question claire. Mes amis du Bloc québécois sont irrités par la remise en cause de la majorité de 50 p. 100 plus un. Je vais poser la même question que le ministre des Affaires intergouvernementales: si une majorité de 50 p. 100 plus un est claire, qu'est-ce qu'une majorité qui n'est pas claire?

Si je me fie à mon expérience, soit en tant que membre de conseils d'administration d'hôpitaux, de conseils scolaires, de syndicats, d'associations de libéraux ou autres, lorsque que l'on procède à un vote et que six personnes se prononcent en faveur et cinq autres contre, la mesure est adoptée. Mais cette règle ne s'applique pas aux modifications des textes fondamentaux. La plupart des organismes auxquels j'appartiens exigent une majorité de 66 p. 100 ou des deux tiers pour les modifications aux statuts, et ce, seulement après qu'il y a eu un avis et des discussions qui durent probablement de six mois à un an. Pour pouvoir modifier plus rapidement, il faut une majorité de 90 p. 100, pas de 66 p. 100. Pourquoi? Parce que c'est tout à fait sensé.

Ainsi, un groupe de dissidents ou de fanatiques ne peut pas modifier les statuts d'une association respectée ou d'une entreprise en prenant le contrôle de son assemblée générale. Cela vise à préserver les orientations, les méthodes, les rites, les règles auxquelles nous adhérons et qui nous permettent d'exercer nos activités. Nous ne cherchons pas à contourner quoi que ce soit, mais

plutôt à nous protéger contre des changements inattendus et des prises de contrôle illégales.

Le Canada est unique. Nous avons deux nations fondatrices. Nous avons deux langues officielles. Dans les écoles de ma circonscription, l'enseignement de la langue française commence en troisième année. Nous avons des écoles publiques d'immersion en français. Nous avons une école secondaire d'immersion en français. Les élèves suivent tous leurs cours en français, au coeur du sud-ouest de l'Ontario. Nos enfants connaissent l'importance de la fédération et leur Canada englobe le Québec.

Depuis le référendum de 1995, j'ai collaboré avec le député de Brome—Missisquoi, du Québec, à un programme d'emplois d'été et d'échange d'étudiants entre ma circonscription et la sienne. Je suis heureux de dire que ce programme s'est répandu dans tout le pays et que des centaines d'étudiants se rendent tous les étés au Québec, au Nouveau-Brunswick ou dans d'autres provinces du Canada pour travailler dans le cadre d'échanges. Ils vivent dans la collectivité, apprennent à la connaître et reviennent chez eux animés de meilleurs sentiments. Ils n'ont aucun mal à comprendre les étudiants du Québec, à travailler ou à se divertir avec eux. Ils trouvent que les jeunes Québécois leur ressemblent beaucoup et que les parents de ces jeunes ressemblent beaucoup aux leurs.

Nos jeunes savent que le Canada est respecté dans le monde entier. Les Canadiens qui voyagent à l'étranger sont toujours très heureux lorsqu'ils reviennent au Canada et foulent de nouveau le sol canadien. Ils brandissent le drapeau canadien partout où ils vont, car il est indispensable. Il est la porte d'entrée sur tous les pays du monde et pourtant nous sommes ici pour tenter d'élaborer quelque peu une règle et de la clarté afin de garder longtemps notre pays intact. Nous refusons qu'il soit démantelé à cause de prétentions frivoles et non valables.

• (1655)

La dernière disposition du projet de loi stipule ce qui suit:

Aucun ministre ne peut proposer de modification constitutionnelle portant sécession d'une province du Canada, à moins que le gouvernement du Canada n'ait traité, dans le cadre de négociations, des conditions de sécession applicables dans les circonstances, notamment la répartition de l'actif et du passif. . .

Ça me fait l'effet d'un divorce.

. . . toute modification des frontières de la province, les droits, intérêts et revendications territoriales des peuples autochtones du Canada et la protection des droits des minorités.

Je me demande combien de gens ont réfléchi à ce qu'une modification des frontières de la province va supposer et au temps que cela va prendre.

La plupart des gens avec lesquels j'ai discuté de cette question se disent préoccupés par quatre choses. Premièrement, les Inuit du Nord du Québec devraient de toute évidence se voir accorder un territoire car ils ne voudraient pas rester au sein du Québec s'ils pouvaient rester au sein du Canada.

Deuxièmement, les Cris de la baie James dans le nord du Québec devraient se voir accorder une grande partie du territoire.

Initiatives ministérielles

Troisièmement, la région de Hull, dans l'Outaouais, voudrait faire partie de l'Ontario où une grande partie de ses habitants travaillent. Les échanges sont libres depuis des années.

Quatrièmement, je pense à l'indépendance de l'Inde et à la partition entre le Pakistan et l'Inde. Les deux parties du Pakistan, distantes de plusieurs milliers de miles, ont fini par devenir le Pakistan, l'Inde et le Bangladesh. Depuis, l'Inde et le Pakistan n'ont pas connu la paix. Je pense que si le Québec se sépare, il faudra discuter d'un couloir pour relier par la terre l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la chance de participer à ce débat. J'ai écouté bon nombre de députés du Bloc québécois parler de ce projet de loi cet après-midi. En les écoutant, j'ai eu l'impression que, d'après eux, si l'on ne vient pas du Québec, on ne peut pas vraiment comprendre leur optique de l'avenir du Québec, et si l'on n'appuie pas entièrement leur opinion sur ce projet de loi, on n'a alors jamais vraiment compris leur province.

Il y a eu vingt ans cette semaine que j'ai été invité à venir travailler à Ottawa. Cette invitation m'a été faite par un Québécois. Ce Québécois siégeait à la Chambre des communes, aux côtés de 74 autres députés du Québec. En mai 1980, ce député, qui était alors le premier ministre du Canada, a chaudement remporté le premier référendum tenu dans la province de Québec, avec un résultat de près de 60-40.

En 1984, après le départ de M. Trudeau, j'ai décidé d'appuyer un autre Québécois qui siégeait au Parlement depuis bon nombre d'années. Le très honorable Jean Chrétien n'a pas remporté la course à la direction du parti à ce moment-là, mais. . .

Le vice-président: Je sais que le député voulait dire le premier ministre et je sais également qu'il tient à respecter toutes les règles établies.

M. Dennis J. Mills: Vous avez raison, monsieur le Président. Le très honorable premier ministre, qui dirige le parti depuis maintenant huit ans, a soumis ce projet de loi au Parlement du Canada. Franchement, je pense que ce projet de loi est un bijou. Ce projet de loi restera dans l'histoire comme l'une des meilleures mesures prises par le premier ministre.

• (1700)

Je le dis parce que j'écoute mes électeurs. Pas seulement dans ma collectivité de Toronto, mais partout au Canada, on pense que le débat sur la séparation du Québec a assez duré. Si le débat dure depuis si longtemps, c'est notamment parce que les séparatistes, les souverainistes ou les indépendantistes, peu importe l'appellation qu'on veut leur donner, ont toujours posé des questions embrouillées, je dirais même alambiquées, pour tenter de créer la confusion au sein même de leurs collectivités.

La beauté de ce projet de loi est que, pour la première fois, nous avons les règles suivant lesquelles on déterminera le droit du Québec à la souveraineté. Personne ne niera ce droit, mais certaines règles fondamentales devront être respectées: premièrement, une question claire; deuxièmement, une majorité; troisièmement, si ces

conditions sont respectées, les acteurs politiques devront travailler de concert pour que la sécession soit possible.

Je n'ai pas encore rencontré quelqu'un qui soit opposé à l'idée d'une question claire. Je trouve complètement ahurissant que les bloquistes opposent plusieurs centaines d'amendements à une disposition aussi simple.

Il était fort intéressant d'entendre les témoignages. Certains des leaders les plus respectés du Québec ont comparu devant nous pour dire que ce projet de loi était recevable. Certains députés ont dit qu'ils contesteraient le processus. Ils voudraient peut-être qu'on prenne plus de temps pour en débattre. L'observation est juste, mais nous avons été élus pour diriger. Nous avons été élus pour gouverner. Les dirigeants qui sont en poste à l'heure actuelle ont dit que nous avons discuté assez longtemps du projet de loi. Il comprend trois dispositions. Allons de l'avant et c'est nous qui devons rendre des comptes.

Un des dirigeants qui a comparu devant nous est l'ancien premier ministre du Canada, le très honorable Joe Clark. Il n'a pas appuyé la mesure législative. Il estime que, si jamais on se trouve dans une situation où un groupe de souverainistes fait preuve d'une efficacité et d'une passion sans pareilles, il devrait y avoir un contexte où l'ambiguïté pourrait permettre au gouvernement du Canada de gagner du temps de façon à retarder le processus de négociation de la sécession.

À mon avis, le point soulevé par M. Clark avait du mérite, mais il ne s'est pas rendu compte que, dans la troisième disposition de ce projet de loi, nous avons effectivement enchâssé une structure permettant de prendre beaucoup de temps avant qu'une sécession soit possible. En d'autres mots, nous pourrions soutenir que la troisième disposition crée vraiment un contexte de débat et d'ambiguïté. La réalité, c'est qu'il nous faudra des années avant de prendre une décision sur les règles de base. Il se peut que cette période donne aux Québécois le temps de déterminer s'ils veulent vraiment quitter ce magnifique pays.

C'est une des caractéristiques spéciales de ce projet de loi. Même si la question était claire et qu'il y avait une majorité claire, le processus prendrait littéralement des années et des années. À l'heure actuelle, il y a des gens qui essentiellement cherchent à disloquer ce pays. Cela nous donnerait du temps et cela donnerait aux intervenants politiques du Canada le temps de faire possiblement traîner la question jusqu'à ce que nous mettions le bon type de personnes en place dans le cadre du processus électoral.

• (1705)

C'est là un des éléments géniaux du projet de loi. On pourrait prétendre qu'il enchâsse effectivement l'ambiguïté. C'est là l'ironie de la situation: le projet de loi sur la clarté qui enchâsse l'ambiguïté.

Je tiens à souligner à mes amis du Bloc québécois que j'ai consacré la majeure partie de ma vie politique à travailler avec les gens, non seulement ceux de ma province et d'autres provinces au Canada, mais aussi avec les hommes et les femmes du Québec. Je crois vraiment que leurs mandats ont beaucoup plus à gagner à faire partie de cette remarquable Chambre et de ce grand pays qu'à continuer à cogner à la porte qui les amènerait à se séparer de cette magnifique nation.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Madame la Présidente, il y a comme une espèce de mixité de sentiments qui m'animent.

Premièrement, j'ai un sentiment de reconnaissance envers notre collègue de Beauharnois—Salaberry et envers notre collègue de Beauport—Montmorency—Orléans pour l'excellent travail qu'ils ont fait au comité parlementaire où ils ont véritablement, sans relâche, défendu les droits du Québec.

J'éprouve une mixité de sentiments, parce que, malgré cette reconnaissance, je crois que tous ceux qui se proclament et se prétendent de la démocratie, sont aujourd'hui, en quelque part, un peu en deuil.

J'écoutais notre collègue, délicieusement fendant comme à son habitude, rappeler que la règle du 50 p. 100 plus un ne souffrait pas d'exception. Et lui, fils spirituel de Pierre Elliott Trudeau, devrait être animé d'une honte sans bon sens, parce qu'il doit savoir que son mentor a été un fidèle partisan de la règle du 50 p. 100 plus un.

En comité parlementaire, un témoin du nom de Guy Lachapelle, un éminent politologue—et je vais solliciter le consentement pour déposer le document après lecture—a cité l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau qui faisait l'affirmation suivante, que je veux dédier à mon collègue:

La démocratie prouve vraiment sa foi dans l'homme en se laissant ainsi guider par la règle du 50 p. 100 plus un. Car si tous les hommes sont égaux, et si chacun est le siège d'une dignité suréminente, il suit inévitablement que le bonheur de 51 personnes est plus important que celui de 49; il est donc normal que [...] et compte tenu des droits inviolables de la minorité, les décisions voulues par les 51 l'emportent.

Et c'est signé Pierre Elliott Trudeau, *Les cheminements de la politique*, Montréal, Éditions du Jour, 1970.

On ne peut pas parler des deux côtés de la bouche. La réalité, c'est qu'il n'y a personne dans la classe politique, à part le Parti libéral, qui soutient que le référendum au Québec ne devrait pas être décidé par l'Assemblée nationale et que la règle du 50 p. 100 plus un ne devrait pas s'appliquer.

Je mets au défi n'importe lequel des députés ministériels de nous donner un exemple, et le politologue Guy Lachapelle le rappelait, lorsqu'il disait: «Il est important de retenir qu'aucune démocratie occidentale de ce nom ne prévoit une majorité qualifiée lors d'un référendum.»

Je veux rappeler aux députés de la Chambre que dans l'histoire du mouvement souverainiste, on est très confortables avec l'idée de démocratie. Savez-vous pourquoi nous sommes confortables avec l'idée de démocratie? C'est parce que trois leaders du mouvement souverainiste ont formé des partis politiques pour soumettre périodiquement l'option au test de l'appréciation populaire.

• (1710)

Ce n'est pas le moindre des paradoxes; on vit dans un régime politique où la loi suprême de ce supposé pays, qui est la Constitution de 1982, n'a jamais été approuvée par la population,

alors qu'au Québec, il y a trois leaders souverainistes, historiquement connus et appréciés, qui ont formé des partis politiques. On les connaît; il s'agit de MM. Pierre Bourgault, René Lévesque et Lucien Bouchard.

Périodiquement, nous avons eu le courage de soumettre notre option à l'appréciation électorale. Périodiquement, nous avons mis les référendums également. Nous avons soumis notre option au test référendaire. Ces gens ont participé à la campagne de 1980, et à celle de 1995. Les règles du jeu étaient 50 p. 100 plus un.

Quelle a été la première parole que le grand Québécois qu'est Lucien Bouchard a prononcée le lendemain, à la conférence de presse à l'aéroport de Mirabel, lorsque nous avons perdu le référendum de 1995? Qu'a dit le premier ministre du Québec? Il s'est comporté en démocrate. Il ne s'est pas comporté comme un homme partisan, il ne s'est pas comporté comme un chef de parti, il s'est comporté comme un démocrate qui dirige sept millions de Québécoises et de Québécois. Le lendemain du référendum, il a dit aux Québécois et aux Québécoises: «Quand c'est non, c'est non, mais le jour où ce sera oui, ce sera oui, et ça voudra dire oui.»

Nous acceptons cette règle. On ne dit pas que le résultat de 1995 a été trop serré, qu'on n'en reconnaît pas la validité. On reconnaît que nous avons perdu le référendum en 1995, dusse-t-on l'avoir perdu par 50 000 voix. Une victoire, c'est une victoire, dusse-t-on l'avoir perdue par 50 000 voix.

Ici, aux Communes, il se passe quelque chose d'assez dramatique. Je voudrais dire combien l'indignation atteint des milieux dont on aurait pu penser qu'ils auraient été à l'abri de cette indignation.

Claude Ryan, un intellectuel réputé dans tous les milieux politiques, qui a été là lorsqu'on a discuté de la formule Fulton-Favreau, qui était là au moment de Victoria, qui était là quand le Parti québécois a pris le pouvoir, qui était là en 1995, qui a été ministre, qui a été chef du Parti libéral, chef du camp du nom, est fédéraliste. C'est un fédéraliste convaincu, militant et confessionnel, comme il se définit lui-même. Mais c'est une homme d'une grande rigueur et personne ne peut nier la rigueur de Claude Ryan.

Il est venu en comité parlementaire. Si ce n'était pas abuser de votre bonté, madame la Présidente, on devrait faire circuler le mémoire de Claude Ryan.

Je cite ce qu'il a dit:

Dans le troisième attendu [...], le gouvernement fédéral, en conformité avec ce principe, reconnaît que «le gouvernement d'une province est en droit de consulter sa population par référendum sur quelque sujet que ce soit et de décider du texte de la question». Mais il contredit cette affirmation quand il insère dans le projet de loi une disposition conférant au Parlement fédéral un pouvoir direct d'intervention dans le processus référendaire [...]

Si l'Assemblée nationale a le droit de consulter sa population sur un projet de sécession, elle doit pouvoir le faire à l'abri de toute contrainte et de toute ingérence en provenance d'un autre parlement.

C'est cela l'odieux de ce projet de loi. Nous acceptons qu'au Québec les esprits se partagent entre fédéralistes et souverainistes.

Initiatives ministérielles

Nous avons voulu inscrire dans la Loi sur les consultations populaires la capacité à armes égales de faire valoir son point de vue.

Nous ne sommes pas dans une situation où il y a une option plus largement financée que l'autre. En matière de démocratie, tout le monde a le droit de faire valoir son point de vue. En démocratie, la meilleure façon de contrer une idée, c'est d'en émettre une meilleure.

Nous, comme souverainistes, pensons que notre idée, notre point de vue et notre option sont supérieurs à l'option fédéraliste. Mais ce n'est pas de cela dont il faut parler aujourd'hui.

Le projet de loi C-20 dit aux Québécois et aux Québécoises: «Peu importe le choix que vous allez faire, peu importe la lecture que vous ferez de l'avenir constitutionnel, ce sont des gens à l'extérieur du Québec, au Parlement fédéral, qui vont se réserver un droit de veto.» Et ça, c'est inacceptable.

• (1715)

Qui sont les alliés du ministre des Affaires intergouvernementales? Je pourrais dire que le ministre des Affaires intergouvernementales n'est pas un homme démocrate. Je vais me garder de porter un jugement personnel sur le ministre. Je vais poser une question objective et je demande à son secrétaire parlementaire de répondre: qui sont les alliés de ce ministre au Québec?

Quand on pense aux grandes centrales syndicales, aux universitaires, à Claude Ryan, aux fédérations étudiantes, la réalité, c'est que le ministre des Affaires intergouvernementales est un homme essulé. Le Bloc québécois ne trouve pas facile ce qui se vit en ce moment. Ce n'est jamais facile pour des démocrates, pour des gens qui sont élus, d'assister à des méfaits comme ceux-là.

Je termine en disant que nous faisons le pari qu'à court et long terme, les Québécois vont choisir le pari de la démocratie et lorsqu'on va les consulter au prochain scrutin fédéral, ils vont congédier ce gouvernement qui n'aura eu de cesse de piler sur l'Assemblée nationale et de bafouer les principes démocratiques dont on est si fiers de ce côté-ci de la Chambre.

M. Gérard Asselin: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Devant la qualité du discours du député de Hochelaga—Maisonnette, devant sa qualité d'orateur et l'intérêt qu'on a pour le projet de loi C-20, je demande le consentement unanime de cette Chambre pour que le député de Hochelaga—Maisonnette puisse avoir un temps de parole illimité.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): L'honorable député demande le consentement unanime pour que le député de Hochelaga—Maisonnette puisse parler à volonté. Y a-t-il consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Traduction]

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Madame la Présidente, ce que vous venez d'entendre et le débat engagé par le député d'en face ne méritent pas qu'on leur fasse écho. J'aimerais

ajouter ma voix au débat et signaler d'entrée de jeu que le projet de loi C-20 rejoint les préoccupations de l'ensemble des Canadiens.

Voilà des années que les électeurs de la circonscription d'Etobicoke—Lakeshore que je représente sont aux prises avec la question fondamentale de l'unité nationale. Ils se préoccupent par exemple de la question de savoir comment les législateurs réagiront à la sécession possible d'une province canadienne.

Ce projet de loi répond aux questions que se posent les Canadiens. Ce projet de loi, qu'on appelle avec raison le projet de loi sur la clarté, projette assurément quelques clartés sur la question. Le projet de loi C-20 est tout à fait conforme à l'opinion formulée par la Cour suprême du Canada dans le Renvoi sur la sécession du Québec, à savoir que c'est aux acteurs politiques de déterminer ce qui constitue une majorité claire sur une question claire.

Avec le projet de loi C-20, le gouvernement fédéral assume sa responsabilité envers tous les Canadiens en leur donnant l'occasion de prendre une décision éclairée en ce qui touche le démembrement de notre pays. La loi sur la clarté concerne le bon gouvernement et la démocratie, valeurs que nous apprécions dans notre régime politique.

Madame la Présidente, je voudrais que l'on garde à l'esprit ces deux termes, soit bon gouvernement et démocratie, pendant tout le reste de mon discours. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui dans ce débat n'est pas en faveur du bon gouvernement et de la démocratie dont parlent les députés de l'autre côté; ce n'est pas en faveur des valeurs chères à notre système politique, des valeurs qui sont amplifiées dans cette loi sur la clarté qui établit les principes et les procédures qui doivent guider le gouvernement du Canada et la Chambre des communes s'il arrive qu'un jour nous déterminions que la population d'une province a clairement déclaré qu'elle voulait que celle-ci fasse sécession. Cette loi établit un cadre pour le gouvernement du Canada et elle a l'appui de mes électeurs et des Canadiens du pays tout entier.

Un sondage a été effectué aux environs de la période du 9 au 17 décembre. Il s'agissait d'un sondage de CROP effectué pour le compte du centre de recherche et d'information sur le Canada. Quelque 58 p. 100 des personnes interrogées se sont dites d'accord sur l'intention du gouvernement de clarifier les conditions en vertu desquelles la sécession pouvait être négociée. C'est cela la démocratie et le bon gouvernement.

• (1720)

Les nombreux amendements proposés par le Bloc québécois manquent de substance et ont clairement pour but de faire obstruction au processus. Quand nous présentons des amendements à la Chambre, nous le faisons en tant que députés, dans l'intention d'améliorer la législation et d'améliorer les idées exprimées.

Les motions n^os 1, 3, 6, 8, 10 et 12 proposées par le Bloc québécois ne l'ont pas été dans cette intention. Ces motions proposent de supprimer le titre du projet de loi et les articles du préambule, de vider le projet de loi de sa substance et de nous ramener dans une situation où les Canadiens seraient incapables de résoudre l'épineuse question de l'unité nationale.

Initiatives ministérielles

Les motions du Bloc qui proposent de supprimer le titre du projet de loi visent uniquement à paralyser les travaux à la Chambre et au comité et non à améliorer le projet de loi.

Le 15 février, lors de sa comparution devant le comité chargé d'étudier le projet de loi C-99 à l'Assemblée nationale, mon collègue et porte-parole du Bloc en matière d'affaires internationales déclarait ce qui suit:

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés, c'est que le projet de loi est tellement inacceptable qu'il ne nous semble pas indiqué de proposer des amendements de fond. La présentation d'amendements visant à paralyser l'adoption du projet de loi [...] est toutefois une possibilité.

Ceux qui affirment vouloir défendre la démocratie et qui soutiennent que le projet de loi est antidémocratique refusent de laisser l'étude du projet de loi suivre son cours.

Mes électeurs veulent que nous tirions la question au clair et que nous puissions surmonter ce problème ardu qui semble revenir constamment. Mes électeurs attendent de nous, parlementaires, que nous suivions leur volonté et que nous exigions une question et des décisions claires, afin que nous puissions agir avec clarté, dans quelque direction que nous choissions d'aller.

Le titre du projet de loi fait référence à la clarté. Quiconque, dans les rangs d'en face, soutiendrait que ce projet de loi est antidémocratique ne rendrait pas fidèlement compte de l'intention du projet de loi.

Je participe à ce débat parce que je veux que nous tirions la question au clair. Je veux que mes électeurs sachent qu'il y a des députés de ce côté-ci de la Chambre qui veulent trouver une solution au problème, qui veulent que le projet de loi soit adopté par la Chambre et que nous entamions le XXI^e siècle dans la clarté, de sorte que, quoi qu'il arrive, tout le monde sache à quoi s'en tenir.

J'invite mes collègues, les députés de l'opposition et en particulier ceux du Bloc québécois qui s'opposent au projet de loi, à laisser la démocratie suivre son cours et à laisser la volonté des Canadiens s'exprimer dans ce projet de loi. J'invite tous et chacun d'entre nous à appuyer le projet de loi.

[Français]

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Madame la Présidente, demain, le 14 mars, il y aura 18 mois, soit un an et demi, jour pour jour, que j'aurai été élu par la population de la circonscription de Sherbrooke.

• (1725)

À cette époque, j'étais fier, et je le suis toujours, de représenter la population sherbrookoise. À cette époque aussi, j'étais persuadé de retrouver en cette Chambre la démocratie dans sa plus pure expression. Comme j'ai été naïf!

Je l'ai réalisé de plus en plus lorsque j'ai lu quelques extraits du politicologue Léon Dion, dont une citation qui dit, en substance, que «le Québec secrète ses propres bourreaux». À cette époque, M. Léon Dion ne savait pas qu'il allait être le géniteur de celui qu'on

peut qualifier aujourd'hui comme étant l'un des plus grands bourreaux du Québec.

Nous avons tenté, à plusieurs reprises, nous, du Bloc québécois, d'éclairer les 26 bourreaux libéraux du Québec et l'ensemble de la Chambre en demandant, à plusieurs reprises, le consentement unanime de la Chambre pour déposer des documents, ce que le gouvernement a refusé. Il a refusé d'être éclairé.

Le 7 février dernier, c'était la rentrée parlementaire, la première de ce nouveau millénaire. Tous croyaient que le bogue de l'an 2000 était relégué aux oubliettes. Mais avec les virus qui infestent le gouvernement, nous savons que ce n'est pas le cas. Nous avons plutôt la certitude que le bogue, c'est le gouvernement fédéral libéral.

Nous connaissons tous plusieurs virus qui affectent le gouvernement libéral. En début d'année, il y a eu, bien sûr, la tentative du ministre de l'Industrie qui a essayé de subventionner les millionnaires du sport en favorisant directement des amis collaborateurs.

Il y a présentement le scandale au ministère du Développement des ressources humaines qui est le résultat de l'ingérence politique pour aider des amis ou pour acheter des votes.

Mais le plus gros virus, le plus destructeur, le plus vil, c'est le projet de loi C-20, résultat d'une espèce de germe ou plutôt d'une mite bicéphale qui ronge comme un petit rat notre filet démocratique.

C'est ainsi que le 13 décembre 1999, le duo, formé du premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales, déposait à la Chambre des communes la Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême. Depuis ce temps, le fédéral a sorti ses gros sabots pour passer à toute vapeur un projet de loi qui fait fi des institutions démocratiques dont le Québec s'est doté et qui fait comme si trois référendums n'avaient jamais eu lieu.

Idéalement, c'est le retrait du projet de loi C-20 qu'on demanderait. Il y a trois bonnes raisons pour demander son retrait.

Il confère tout d'abord à la Chambre des communes un pouvoir de désaveu à l'égard d'un acte de l'Assemblée nationale et d'un choix du peuple québécois.

Le projet de loi nie aussi aux Québécois la liberté de choisir leur destin politique et, notamment, d'inclure dans une question référendaire, si tel était leur désir, une offre de partenariat avec le Canada.

Le projet de loi C-20 nie la règle universellement acceptée du 50 p. 100 plus un pour la majorité et la règle fondamentale de l'égalité des votes. On sait très bien pourquoi. C'est parce que le gouvernement sait que le prochain référendum du Québec sera gagnant pour le peuple québécois. Donc, par ce projet de loi, le gouvernement pense se soustraire à son obligation de négocier. Il se trompe souverainement.

Non seulement veut-il se soustraire à une négociation future, il ne veut même pas débattre de son projet de loi à la Chambre avec les députés. Il l'a prouvé en imposant un bâillon aux députés dès la

Initiatives ministérielles

deuxième lecture, un bâillon au comité législatif et aussi aujourd'hui, un bâillon pour la troisième lecture.

L'ancien premier ministre libéral, Pierre Elliott Trudeau lui-même, avait déclaré dans une entrevue à la télévision québécoise, il y a quelques années, que le peuple était souverain et qu'un pays reposait sur la volonté du peuple d'être gouverné, qu'un peuple libre doit décider de sa destinée et de ses maîtres démocratiques.

Pour être libre de choisir sa destinée, il ne faut pas de carcan, de gens extérieurs au Québec qui nous disent quoi penser et quoi faire. Avec le projet de loi C-20, le gouvernement libéral veut prendre le Québec par la main, lui dire comment il devrait procéder et déterminer pour lui les règles du jeu.

• (1730)

Si, comme Québécois, j'allais dire à l'Ontario ou à une autre province comment gérer sa province, on me dirait de me mêler de mes affaires. C'est exactement ce que disent au gouvernement libéral fédéral la majorité des députés fédéraux du Québec, l'ensemble de l'Assemblée nationale et de nombreux organismes importants du Québec qui représentent des milliers de citoyens et citoyennes: «Mêlez-vous de vos affaires et laissez-nous tranquilles. Nous avons le droit sacré de prendre nos propres décisions.»

Le Québec n'est pas un enfant, il est majeur et vacciné contre les virus du gouvernement. Il est capable de prendre lui-même des décisions éclairées sans qu'Ottawa le chaperonne ou vienne lui dire ce qui est bon pour lui.

Avec le projet de loi C-20, le gouvernement libéral nous dicte, comme à un enfant, comment on détermine une juste majorité qui fait surtout son affaire. Partout dans le monde, c'est la majorité universelle de 50 p. 100 plus un. Ici, au Canada, un des berceaux présumés de la grande démocratie, on veut changer tout cela selon l'humeur des libéraux. Est-ce que ce sera 60 p. 100, 65 p. 100 ou encore 70 p. 100? Cela dépendra s'il neige ou s'il pleut ce jour-là. On appelle cela le contrôle de la démocratie.

De grandes organisations québécoises ont dénoncé le projet de loi C-20. La CSN, la FTQ et la CEQ ont fait front commun et dénoncé ce coup de force sans précédent à l'endroit du Québec, ainsi que d'autres associations très diversifiées d'étudiants, de groupes de femmes, de groupes communautaires et sociaux.

À deux reprises, lors des référendums tenus en 1980 et 1995 sur l'avenir du Québec, c'est l'Assemblée nationale elle-même qui avait fixé les règles du jeu et personne au Québec, tant du côté des fédéralistes que des souverainistes, n'avait contesté la légitimité et le caractère démocratique de ces deux consultations populaires. Nous avons le droit de le faire à ce moment-là et maintenant, on n'a plus le droit. Un jour, on a le droit, l'autre jour, on n'a plus le droit. C'est le yo-yo de la démocratie avec lequel joue le gouvernement libéral.

Le 30 octobre 1995, le non l'avait emporté par quelques dizaines de milliers de voix de majorité. La règle de la majorité universelle,

50 p. 100 plus un, s'est appliquée. Personne des Québécois qui ont dit oui et qui ont perdu le référendum n'a contesté sa validité. On s'est rendu à la décision du peuple.

D'ailleurs, je rappelle que tous les référendums, jusqu'ici, au Canada, ont été tenus selon la règle universelle du 50 p. 100 plus un. Le Canada a également reconnu de nombreux pays formés à la suite de référendums en vertu de cette même règle. C'est aussi la règle des Nations Unies lorsqu'elle supervise des référendums d'accès à la souveraineté. Pourquoi le fédéral ne dirait pas aux Nations Unies de changer sa règle démocratique et de fixer un pourcentage arbitraire pour dicter la procédure à suivre à d'autres pays?

Si le Québec était souverain, personne ne pourrait nous dire quoi faire et comment penser. On ne serait pas enchaînés ou emmurés dans un carcan fédéral. Le gouvernement fédéral s'est fait jouer un bon tour en consultant la Cour suprême du Canada qui a reconnu la légitimité de l'option souverainiste et l'obligation de négocier d'égal à égal. Même si le Canada ne reconnaissait pas un oui au prochain référendum, les autres pays de la communauté internationale le reconnaîtraient, si tout a été fait démocratiquement.

Je suis fier d'être Québécois et encore plus fier lorsque des gens de chez nous réussissent sur la scène internationale. Par la souveraineté, c'est tout le Québec qui va réussir sur la scène internationale.

Le gouvernement fédéral nous en a passé une «p'tite vite» sans le consentement du Québec lors du rapatriement de la Constitution canadienne. Assez, c'est assez, n'en jetez plus, la cour est pleine. C'est fini de nous jouer dans le dos et de décider pour nous. Nous sommes un grand peuple capable de nous prendre en main. Nous voulons être autonomes et souverains. Au moins, ça, c'est clair.

[Traduction]

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Madame la Présidente, je suis vraiment heureuse de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre en tant que membre du comité législatif qui s'est penché sur le projet de loi de clarification. En un mot, je qualifierais ce projet de loi de brillant.

La séparation du Québec aurait une incidence profonde sur tout le Canada et ses citoyens, y compris les Québécois qui veulent rester au Québec.

• (1735)

Je suis d'accord, mais ces paroles ne sont pas les miennes. Ce sont les paroles de Claude Castonguay, un ancien ministre du gouvernement Bourassa au Québec.

Le projet de loi de clarification est un projet de loi raisonnable. Il comporte trois articles. Contrairement aux 401 motions présentées par le Bloc québécois sur lesquelles la Chambre se prononcera plus tard aujourd'hui, il est bref et direct.

Parmi les motions nos 13 à 68 dans le groupe no 2 figurent des amendements frivoles au délai de 30 jours prévu dans le projet de loi de clarification. On y propose de le modifier en 50 à 250 jours. Ces amendements ne sont pas constructifs et n'améliorent en rien le projet de loi.

Initiatives ministérielles

Le message que nous avons tous retenu du référendum de 1995, c'est que nous sommes venus dangereusement près de perdre notre pays à cause d'une question vague et d'un scrutin douteux. En 1995, la question référendaire que posait le gouvernement québécois était déroutante. Elle se lisait comme ceci:

Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995?

Les Québécois qui ont voté sur cette question croyaient qu'ils comprenaient, mais, lorsque sondés, ils ont dit avoir compris toutes sortes de choses bien différentes pour ce qui est de ce sur quoi ils croyaient se prononcer. Individuellement, la chose était claire pour eux, mais ils ne votaient pas tous sur la même chose.

Le référendum a donné 50,4 p. 100 pour le non contre 49,6 p. 100 pour le oui. Le soutien a fluctué de 15 points selon que la souveraineté s'accompagnerait ou non d'un partenariat économique avec le reste du Canada. Le taux de participation au référendum a été élevé parce que les Québécois étaient conscients de l'importance des enjeux. Tous étaient convaincus que leur interprétation était la bonne, mais il y avait des divergences d'opinion.

Le projet de loi sur la clarté dit que, dans les 30 jours suivant la publication officielle d'une question référendaire sur la sécession, les Communes exprimeront leur opinion par résolution sur la clarté de la question. Si la Chambre conclut que le vote sur la question ne permettra pas une expression claire de la volonté de la population de la province sur la sécession, elle refusera de donner suite aux résultats.

Pour se prononcer, la Chambre tiendra compte de l'opinion des acteurs politiques, des partis politiques à l'assemblée législative de la province dont le gouvernement a proposé la sécession, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux et d'autres assemblées législatives.

C'est une affaire très grave que de demander à la population d'une province d'exprimer sa volonté sur la sécession de sa province. Cela a des conséquences sur lesquelles on ne peut pas revenir quatre ans plus tard. Le gouvernement du Canada négocierait uniquement si la Chambre a conclu qu'une majorité claire de la population a exprimé clairement sa volonté.

Pour se prononcer, la Chambre tiendra compte des questions jugées pertinentes. Ce sont des questions qu'il faut aborder dans leur contexte. Le projet de loi sur la clarté précise l'aspect qualitatif de la question et de la majorité.

La sécession nécessiterait une modification de notre Constitution. Cela impliquerait au moins tous les gouvernements provinciaux ainsi que le gouvernement fédéral. Nous devrions discuter de divers sujets comme la répartition des biens et des dettes, peut-être des modifications à apporter aux frontières de la province et bien sûr des droits, intérêts et revendications territoriales des peuples autochtones, ainsi que des droits des minorités.

Il y a une autre question qui a été soulevée plusieurs fois au cours des discussions sur ce projet de loi, et nous avons entendu bon

nombre de témoins experts au cours de ces audiences. On s'est beaucoup demandé si un pourcentage de 50 p. 100 plus un pourrait constituer une majorité claire, une majorité irréversible. On ne peut diviser un pays avec une majorité de 50 p. 100 plus un.

Les Québécois ont déjà répondu non deux fois à proposition de séparation, mais on continue de leur poser la question. Combien de fois faudra-t-il la poser? Faudra-t-il remporter trois fois sur cinq? Cinq fois sur sept? Sept fois sur douze? Combien de fois faudra-t-il reprendre la question?

Les députés d'en face voudraient nous faire croire que 50 p. 100 plus un constitue une majorité révélatrice. Pourtant, c'est le résultat qu'ils ont obtenu de la part des opposants et ils continuent de poser la question. Non veut dire non maintenant, mais cela pourrait vouloir dire oui plus tard. Par contre, oui, c'est pour toujours. Seul un vote positif donnera lieu à des changements irréversibles qui lieront les générations de Canadiens à venir.

• (1740)

La Cour suprême exige que les acteurs politiques évaluent la clarté de toute future majorité en faveur de la séparation. Elle a recours à l'expression «majorité claire» treize fois dans le texte de sa décision pour bien montrer combien elle considère important de se pencher sur cette question.

Le député de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok affirme dans la motion 2 que la majorité acceptable au moment du référendum de 1995 était de 50 p. 100 plus un, et que c'est donc le seuil qui devrait être accepté pour tout prochain référendum.

Les propres lois référendaires du Québec ne fixent aucun seuil de majorité acceptable, justement parce que les référendums sont consultatifs au Canada. Le gouvernement du Parti québécois l'a reconnu dans son livre blanc qui a mené à sa Loi sur la consultation populaire et dans lequel on peut lire que:

Comme les référendums sont consultatifs, il est inutile de prévoir des dispositions au sujet de la majorité requise ou du niveau de participation des électeurs.

L'opinion de la Cour suprême énonce clairement qu'il n'existe aucun seuil numérique précis qui permettrait de déclencher des négociations, mais que:

Il reviendra aux acteurs politiques de déterminer en quoi consiste une majorité claire en réponse à une question claire [...] suivant les circonstances dans lesquelles un futur référendum pourrait être tenu.

Le 30 octobre 1999, le gouvernement du Canada a rendu public un sondage mené auprès de 4 992 Québécois pour recueillir leurs opinions. Il s'agit de l'un des sondages les plus importants et les plus précis, avec une marge d'erreur de 1,6 p. 100, jamais réalisés sur la question de l'unité nationale. La volonté des Québécois est qu'ils ne voudraient plus jamais être soumis à un processus référendaire vague comme ceux de 1980 et de 1995. Les Québécois veulent que le processus menant à tout référendum à l'avenir repose sur le principe de la clarté. La plupart disent qu'il est raisonnable de

demander que soit posée une question référendaire claire; 93 p. 100 contre 4 p. 100 se sont dits d'accord et 72 p. 100 contre 24 p. 100 ont estimé qu'il fallait une majorité claire avant que le Québec puisse devenir indépendant.

Selon la majorité des Québécois, la question posée lors du référendum de 1995 n'était pas claire; 61 p. 100 contre 36 p. 100 sont de cet avis. Les Québécois s'opposeraient à une déclaration unilatérale d'indépendance si le camp du oui l'emportait dans un référendum. La majorité dit qu'il est raisonnable que le gouvernement du Québec soit obligé de s'entendre avec les autres provinces du Canada avant de déclarer son indépendance.

Les Québécois disent qu'il y a aussi un appui majoritaire en faveur de la décision de la Cour suprême, selon laquelle le gouvernement du Québec n'a pas le droit de déclarer unilatéralement son indépendance. Il y avait 55 p. 100 en faveur de cette décision contre 36 p. 100.

Au cours du processus de consultation qui a duré deux semaines, nous avons entendu de nombreux experts et de nombreux anciens collègues à divers paliers de gouvernement. Quand il a comparu devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-20, Ed Broadbent a déclaré:

Sur les 13 nouveaux pays créés à la suite d'un référendum depuis la Deuxième Guerre mondiale, durant l'ère post-coloniale, neuf avaient obtenu des votes favorables à plus de 95 p. 100; deux des votes favorables à plus de 90 p. 100, et les deux autres plus de 75 p. 100 de voix favorables.

Il a ajouté:

À mon avis, le premier ministre du Québec, M. Bouchard, serait bien avisé d'attendre le moment où il pourra s'attendre à des résultats de cet ordre. Il ferait encore mieux de renoncer à son objectif de sécession et de se rendre à l'évidence que la majorité des Québécois ont beaucoup progressé au cours des dernières décennies. Grâce aux droits et libertés dont jouissent tous les Canadiens, ils ont pu créer une société merveilleuse et, si j'ose dire, distincte. Ce sont des Québécois fiers de l'être et des Canadiens fiers de l'être.

Le projet de loi sur la clarté définit les véritables enjeux d'un référendum. Témoignant devant le comité législatif, le ministre des Affaires intergouvernementales a déclaré:

Le 20 août 1998, la Cour suprême a donné une confirmation légale à cette obligation morale. Il est éminemment désirable que nous respections tous cette opinion, que nous soyons en faveur de l'unité canadienne ou de l'indépendance du Québec.

La sécession est un trou noir et je suis convaincu que le projet de loi sur la clarté sera notre meilleur guide pour en sortir.

* * *

• (1745)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je désire que le jeudi 16 mars soit inscrit comme journée réservée à l'opposition.

Initiatives ministérielles

LOI DONNANT EFFET À L'EXIGENCE DE CLARTÉ FORMULÉE PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA DANS SON AVIS SUR LE RENVOI SUR LA SÉCESSION DU QUÉBEC

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-20, Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec, dont le comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que des amendements du groupe n° 1.

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Réf.): Madame la Présidente, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat, mais j'étais ici cet après-midi et je crois que ceux qui suivent le débat pourraient penser qu'il s'agit d'un conflit entre l'Ontario et le Québec.

Je sais que ce n'est pas le but visé par les députés d'en face, mais vu qu'ils sont les plus près du Québec, c'est l'impression que donne parfois le débat. En fait, les gens de l'ouest du Canada, surtout ceux de ma région, considèrent que ce débat touche bien davantage l'est du pays et qu'ils ne sont pas concernés.

Dans ma province, le principal groupe ethnique est celui des anglo-saxons; viennent ensuite les Ukrainiens, les Allemands puis les Français. Je suis né dans une ville franco-canadienne. J'ai été arbitre au hockey dans une douzaine de collectivités franco-canadiennes; je connais donc très bien ce milieu et je suis très fier d'avoir vécu dans ces collectivités. D'ailleurs, mon gendre s'appelle Tétreau et je suis fier de cela aussi.

Cela dit, il n'est pas question d'exclure l'Ouest de tout ceci. Alors que les citoyens de l'Ouest suivent le débat cet après-midi, bien des gens de ma circonscription se demandent à quoi rime cette discussion. Ils perdent leurs fermes. À leurs yeux, vu tout ce qui leur est arrivé, cette question a bien peu d'importance comparativement à leur situation personnelle.

Voyons ce que le Québec a obtenu en entrant dans la Confédération. Il s'est vu garantir 24 postes de sénateurs. C'est le même nombre que celui auquel ont droit les quatre provinces de l'Ouest. Il s'est aussi vu garantir un certain nombre de députés, peu importe ce qu'il advient de sa population. La seule autre province à bénéficier de cette garantie est bien sûr l'Île-du-Prince-Édouard.

Ce que nous ne comprenons pas là-dedans, c'est que lorsqu'on parle d'un pays souverain, personne n'explique aux gens habitant à l'ouest de l'Ontario ce que l'on entend par là. Pour les gens de l'Ouest, un pays souverain est une entité distincte. Il possède ses propres lois, son propre système monétaire, son propre système commercial et tout le reste. C'est effectivement un pays séparé.

Quand je lis ce sur quoi le Québec s'est prononcé, je constate qu'il est question de «souveraineté assortie de...» et de tous ces autres aspects. En ce qui concerne les gens de l'ouest du Canada, et je serai très clair car je me déplace dans l'ouest du Canada, si mes amis du Bloc veulent un pays souverain, il faudra que ce soit dans

Initiatives ministérielles

toute l'acception du mot souveraineté. Ce ne sera pas une sorte d'association. C'est l'un ou c'est l'autre. On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre.

À l'heure actuelle, le Québec fait partie d'une association, le gouvernement fédéral. La Saskatchewan est également une association de ce gouvernement. Nous ne demandons pas d'entités distinctes. Les Européens se regroupent pour des raisons particulières, parce qu'ils sont unis par des accords monétaires ou internationaux. Il faudrait que le Québec aient une entente entièrement distincte. Sinon, la Colombie-Britannique voudrait s'en aller. Il n'y a pas très longtemps, c'était les quatre provinces de l'Ouest. Certains de mes amis de l'Ouest se rappelleront du WCC, le parti qui s'appelait Western Canada Concept. C'est ce que l'Ouest voulait effectivement. Sa séparation était fondée sur une barrière financière qui se dressait pour des fins évidentes.

Pendant que mes concitoyens se débattent en essayant de comprendre comment ils vont faire pour subsister pendant une autre année, nous avons ici des gens qui disent que les raisons pour lesquelles ils veulent se séparer complètement du Canada ne sont pas économiques. Cela pourrait être prouvé.

Il n'a jamais été très clair pour les gens de l'ouest du Canada pourquoi ces gens cherchent à se séparer. En toute honnêteté, madame la Présidente, en dépit de toutes mes lectures et de mon intérêt à cet égard, cette question n'a jamais été fondamentalement claire pour moi et elle ne l'a jamais été non plus pour les gens qui habitent au-delà de l'Ontario dans l'ouest du Canada.

• (1750)

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Madame la Présidente, aujourd'hui est un jour sombre, très sombre, de l'histoire parlementaire du Canada, car on a devant nous un projet de loi, dont le titre même est fallacieux: Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée—nombreux sont les commentateurs qui ont dit qu'il n'y a pas une telle exigence formulée dans l'avis—par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec.

Ce projet de loi qui fait état de la clarté, mais qui ne parle pas des conditions dans le texte lui-même, sauf une et j'y reviendrai, a été soumis, à toutes les étapes, à des règles d'exception. Nous allons terminer l'adoption de ce projet de loi supposément sur la clarté dans un processus qu'on ne peut qualifier de démocratique.

Ce projet de loi a été bien compris, par exemple, par David Jones, qui a été ministre conseiller à l'ambassade des États-Unis de 1992 à 1996. Dans un article publié dans la revue à la disposition de tous les diplomates, à Ottawa et ailleurs, il dit ceci: «Quoi qu'il en soit, le projet de loi sur la clarté est un chef-d'oeuvre d'ambiguïté politique. Tout en permettant au gouvernement québécois de tenir un référendum sur quelque question que ce soit, Ottawa se réserve le droit de juger par la suite si la question était claire, et par consé-

quent, si le gouvernement fédéral négociera à partir d'une telle question.»

Je continue. Il s'agit toujours de David Jones, qui a été de 1992 à 1996, ministre conseiller à l'ambassade américaine à Ottawa. Il dit: «Sans le dire explicitement, Ottawa rejette les questions des référendums de 1980 et de 1995.» Ce n'est pas nous qui le disons. «À n'en pas douter, un gouvernement majoritaire pourrait déclarer imprécise toute question autre que: «Le Québec se séparera immédiatement du Canada.» C'est ce que disait David Jones.

Il s'exprime aussi sur le 50 p. 100 plus un, dont il n'est pas dit explicitement dans le projet de loi qu'il n'est pas suffisant, mais dont on se donne, dans le projet de loi, tous les moyens pour déclarer après coup qu'il sera insuffisant et que tout autre pourcentage atteint le sera aussi.

Que dit encore M. David Jones? Il dit ceci: «Lorsqu'elle s'éloigne de la règle politique de base de 50 p. 100 plus un, sans proposer un autre pourcentage, toute démocratie s'aventure en terrain inconnu.»

Ce projet de loi ne contient en réalité qu'une disposition claire. C'est celle qui dit que «[...] ne sera pas considérée comme une question claire, et en conséquence, n'engagera pas le gouvernement à négocier, une question qui»:

a) [...] porte essentiellement sur un mandat de négocier sans requérir de la population de la province qu'elle déclare sans détour si elle veut que la province cesse de faire partie du Canada;

C'est grave cela. Cela revient à l'explication de M. David Jones. De plus, une question ne sera pas claire si:

b) elle offre, en plus de la sécession de la province [...] d'autres possibilités, notamment un accord politique ou économique [...];

• (1755)

Par ces deux paragraphes, comme le dit encore une fois l'ex-conseiller politique de l'ambassade des États-Unis, le gouvernement déclare rétroactivement que les deux questions référendaires n'étaient pas claires.

Si dans la démarche historique du peuple québécois il y a une chose qui est claire, s'agissant du mouvement qui est né avec plusieurs petits partis mais qui s'est épanoui avec le Parti québécois et ensuite le Bloc québécois, c'est qu'il s'inscrit dans la mouvance moderne que tout le monde ici salue, par ailleurs, c'est-à-dire celle de l'Union européenne.

Je cite à nouveau un texte de René Lévesque qu'il a soumis aux membres militants de son comté de Laurier avant de le soumettre au Parti libéral qui l'a refusé. Il disait ceci: «Nous croyons qu'il est possible d'éviter ce cul-de-sac conjoint qu'est la Confédération canadienne—cul-de-sac conjoint qui fait que le gouvernement propose ce projet de loi C-20 au lieu de parler de la situation des agriculteurs de l'Ouest—«en adaptant à notre situation les deux grands courants qui dominent notre époque, celui de la liberté des

Initiatives ministérielles

peuples et celui des groupements politiques et économiques librement négociés.» C'était en 1967.

Comment se fait-il qu'aucun des collègues de l'autre côté n'ait tenté de répondre à ces interventions à répétition que nous avons faites à l'effet que ce projet de loi est un projet de loi fallacieux, parce qu'il donne l'illusion aux Canadiens anglais qu'il va faire disparaître, «in a jiffy», dans un claquement de doigts, le mouvement souverainiste indépendantiste?

C'est une illusion et c'est un danger, parce que cela laisse entendre que c'est une chose facile, qu'il suffit de dire non, qu'il suffit d'adopter une loi et que le mouvement souverainiste indépendantiste québécois va s'effondrer. C'est faux.

C'est surprenant de n'avoir entendu personne s'inquiéter de la volonté de négocier. Le ministre des Affaires intergouvernementales a rencontré un ange sur son chemin et il a écrit un texte disant: «Non, la souveraineté-partenariat n'est pas modérée, parce qu'entre la souveraineté-partenariat, le référendum et sa conclusion, il y a la sécession.» Voilà!

Au lieu d'être un agent de ce qui pourrait être un renouvellement des rapports entre le Québec et le Canada, il dit: «Non, non, non. La seule chose qui est possible ici, les amis, c'est que vous votiez la sécession, point final, et nous déciderons si nous allons accepter de négocier avec vous.» Il omet de dire qu'il n'aura pas les moyens de dire ce non.

Faisons une hypothèse: un référendum avec une question sur l'offre de partenariat obtient un résultat de 53,5 p. 100, avec un vote fort comme la dernière fois. Eh bien, vous ne serez pas capable de ne pas commencer à négocier, parce que les bailleurs de fonds qui font les frais de la dette vont vous pousser dessus. Vous ne serez pas capable de résister au monde. Ceux qui, en ce moment, sèment la confusion, ce n'est pas nous, c'est vous.

Je regrette profondément que ce temps soit mis à tenter de mettre en boîte le mouvement souverainiste—parce que c'est ce dont il s'agit—c'est-à-dire tenter de convaincre les Canadiens qu'il n'y a rien là, que ce gouvernement va les débarrasser de «cette gang-là», comme a dit le leader du gouvernement en parlant de nous. Eh bien, j'ai des petites nouvelles pour vous, parce qu'il y a de fortes chances que le Bloc soit encore plus fort la prochaine fois.

• (1800)

Mais je souhaite au moins que malgré ce vote, malgré ces simagrées, ce simulacre de démocratie qu'a été le processus d'exception adopté tout le long pour ce projet de loi, les collègues d'en face vont réfléchir sérieusement aux rapports entre le Québec et le Canada. Nous n'avons pas le choix, nous sommes voisins et nous le serons longtemps.

[Traduction]

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de

loi C-20. Je voudrais axer mon intervention sur certaines des motions ou des amendements qui ont été présentés aujourd'hui.

À compter de 18 h 30 ce soir, la Chambre se prononcera sur 411 motions ou amendements présentés par les partis d'opposition. Conformément au paragraphe 76.1(5), le Président a regroupé les motions en cinq groupes aux fins du débat. Je voudrais parler des motions du premier groupe.

Les motions de ce groupe portent sur le préambule du projet de loi. Ce préambule contient huit attendus. Le projet de loi sur la clarté lui-même est très clair et direct. Il contient trois articles.

Si j'ai choisi de parler du préambule et des motions du premier groupe, c'est pour demander à la population canadienne de décider, lorsqu'elle verra la Chambre des communes commencer à voter à 18 h 30, si elle voit ici la démocratie en marche, comme mes collègues du Bloc l'ont dit à maintes reprises aujourd'hui, ou si elle assiste plutôt à un abus du processus, des règles et de la procédure parlementaires.

Je pense tout particulièrement aux motions n^{os} 5 et 9 et un peu au préambule. Le projet de loi reflète fidèlement la décision de la Cour suprême du Canada dans le renvoi sur la sécession du Québec. Chaque paragraphe du préambule tire des éléments de la décision du tribunal. En dépit de la tentative du premier ministre Bouchard d'oublier bien commodément certaines parties de la décision, il est important que tous les éléments se retrouvent dans le préambule de la loi sur la clarté.

Je commence par les motions n^{os} 5 et 9. La motion n^o 5 vise à retrancher un mot du premier attendu du préambule. Pour que les Canadiens sachent ce dont il est question, je vais lire l'article 1 du préambule:

Attendu que la Cour suprême du Canada a confirmé que ni l'Assemblée nationale, ni la législature, ni le gouvernement du Québec ne dispose, en droit international ou au titre de la Constitution du Canada, du droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada;

Au lieu d'une motion présentée par mes amis du Bloc pour contester ou modifier cela, parce que j'ai entendu à maintes reprises que les amendements visent à améliorer le projet de loi, que dit la motion n^o 5? Elle propose que le projet de loi C-20, dans le préambule, soit modifié de manière à remplacer, à la ligne 2, page 1, l'énoncé «Que la Cour suprême du Canada a confirmé» par l'énoncé «Que la Cour suprême du Canada a donné avis».

S'agit-il d'amendements substantiels ou, comme on disait à l'époque où j'étais avocate, de motions superficielles et contrariantes? Examinons la question.

Passons à la motion n^o 9, qui se veut aussi une motion substantielle, selon les députés d'en face, qui ne cessent de prétendre qu'ils vont améliorer le projet de loi. Que dit cette motion? Voyons l'article 4 du préambule. Je pense qu'il est important que les Canadiens sachent de quoi il retourne. Il ne s'agit pas du gouvernement qui abuse de la démocratie ou qui invoque la clôture pour faire en sorte que nous n'ayons pas la possibilité de débattre ou de

Initiatives ministérielles

présenter des amendements substantiels. Il s'agit plutôt de motions superficielles et contrariantes.

La population du Canada sait-elle que, lorsque la Chambre commencera à voter à 18 h 30 ce soir, elle pourrait devoir le faire de façon continue jusqu'à 2 h 30 jeudi? S'agit-il bien là de démocratie ou ne serait-ce, une fois de plus, qu'un flagrant abus de la procédure parlementaire?

• (1805)

Voyons ce que dit le quatrième attendu et je cite:

... que la Cour suprême du Canada a déclaré que les résultats d'un référendum sur la sécession d'une province du Canada ne sauraient être considérés comme l'expression d'une volonté démocratique créant l'obligation d'engager des négociations pouvant mener à la sécession que s'ils sont dénués de toute ambiguïté en ce qui concerne tant la question posée que l'appui reçu;

Quel élément du préambule a-t-on proposé de modifier? L'amendement porte-t-il sur l'ambiguïté? L'amendement porte-t-il sur l'obligation que des négociations aient lieu? L'amendement porte-t-il sur quelque chose de substantiel?

Voyons ce que dit la motion n° 9. C'est drôle. Elle ressemble à la motion n° 5 en ce sens qu'ils veulent encore biffer un mot. Le mot à supprimer ici n'est pas «confirmé» mais plutôt «déclaré». On préfère l'expression «Que la Cour suprême du Canada a donné un avis» au terme «déclaré».

Sont-ce là les amendements démocratiques substantiels que les députés du Bloc québécois ont proposé? Est-il si substantiel de remplacer «confirmé» par «déclaré»? Qu'est-ce qui ne va pas avec ces termes?

Je voudrais rappeler aux députés de la Chambre des communes qu'en tant qu'avocate ayant exercé la profession pendant 18 ans et en tant que membre du Barreau du Haut-Canada, je sais que quand la Cour suprême se prononce, toutes les cours inférieures considèrent sa décision persuasive et exécutoire.

Les gouvernements au Canada ont toujours agi comme s'ils étaient liés par les avis de la Cour suprême. Ceux qui ne le font pas courent le risque de contestations judiciaires sur les aspects des avis se rapportant à des questions juridiques. Est-ce une question de sémantique ou une question de fond?

J'aimerais citer ce que la Cour suprême a déclaré dans le renvoi sur la rémunération des juges de la cour provinciale. Elle a déclaré: «... le fait que l'avis de notre Cour ait uniquement un caractère consultatif ne laisse toutefois pas les parties sans recours. En effet, elles peuvent demander une déclaration [...] et l'avis de notre Cour aura une valeur éminemment persuasive».

Avis, détermination, confirmation; nous est-il vraiment nécessaire pour ce premier groupe d'amendements, les motions n°s 1 à 12, de passer deux ou trois heures à décider du préambule? Que dit en substance le préambule?

La motion n° 2 dit que lorsque le peuple québécois a été consulté par un référendum en 1995, l'opinion gagnante a été celle qui a obtenu la majorité des votes déclarés valides, soit 50 p. 100 de ces votes plus un vote.

Il pourrait s'agir là d'un amendement de fond, mais quelle est l'intention de proposer un tel amendement, et qu'est-ce que cela donne? Nous pourrions aussi passer en revue l'histoire du Canada depuis la date de la Confédération et l'Acte de Amérique du Nord britannique ainsi que les pouvoirs qui ont été accordés aux provinces et le statut spécial du Québec au Canada. Nous pourrions aussi faire cela.

Les gens parlent parfois simplement pour parler. À mon avis, c'est ce que fait la motion n° 2.

Si les députés bloquistes sont fidèles à leurs amendements de fond, comment se fait-il qu'ils proposent, aux motions n°s 5 et 9, de substituer les mots «of the opinion» aux mots «confirmed» et «determined», alors que les motions n°s 4 et 8 proposent de supprimer les paragraphes n°s 1 et 4 du préambule? À défaut de pouvoir faire adopter ces amendements, les bloquistes proposent, à la motion n° 3, de supprimer complètement le préambule.

Je prends tous les Canadiens à témoins: ces amendements sont-ils des amendements de fond? Est-ce ainsi que nous tentons d'améliorer la vie des Canadiens? Est-ce ainsi que nous dépensons l'argent des contribuables, en siégeant pendant 55 heures pour voter sur ce que certains prétendent être, et je le dis en toute déférence, des amendements de fond?

Selon moi, ce ne sont pas des amendements de fond. En fait, nous ne voyons pas ici la démocratie à l'oeuvre, mais, au mieux, un usage abusif de la procédure parlementaire.

• (1810)

Pourquoi le gouvernement fédéral réagit-il comme il le fait à une aussi forte opposition? Je crois que le gouvernement a pris cette décision parce que les Québécois ont le droit de ne pas perdre leur pays, à moins d'en exprimer clairement la volonté et à moins de tenir des négociations dont l'issue respecte les droits et les intérêts de tous les Canadiens.

Parce que le gouvernement est l'unique représentant de tous les Canadiens et parce qu'il participerait à de possibles négociations, il est important qu'il précise les conditions auxquelles il prendrait part à ces négociations qui pourraient conduire au démantèlement de notre pays. Compte tenu des conséquences dramatiques qu'aurait une sécession, il est de l'intérêt des Québécois et de tous les Canadiens que ces négociations ne soient entreprises que si les Québécois ont exprimé clairement leur volonté de ne plus faire partie du Canada.

Parlant de substance ou de frivolité, de démocratie ou d'abus de l'institution parlementaire, je laisse tous les Canadiens juger de ce qui se passera vraiment ici au cours des 54 prochaines heures.

Initiatives ministérielles

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il est triste que nous ayons seulement à débattre de ce projet de loi. Celui-ci aurait dû être adopté à la Chambre sans le moindre débat.

Il s'agit d'un projet de loi direct qui reconnaît franchement le droit du peuple de décider. Tout ce que dit ce projet de loi, c'est que, dans le partenariat où nous sommes, si un des partenaires veut s'en aller et faire cavalier seul, il importe de discuter au moins du partenariat. Voilà de quoi retourne ce projet de loi.

Il y a eu plus d'une occasion jusqu'à maintenant. Deux ou trois fois de suite, on a demandé aux gens de se prononcer sur la question de savoir s'ils voulaient continuer à faire partie du Canada et, deux ou trois fois de suite, les gens ont décidé qu'ils voulaient continuer à faire partie du Canada. La question est de savoir quand ce débat va prendre fin.

Aucun de mes collègues du Bloc québécois n'a pris la parole pour nous dire quand est-ce que trop, c'est trop. Quand est-ce que les séparatistes diront que trop, c'est trop? Ils ont perdu une première fois. Ils ont perdu une deuxième fois. Ils ont perdu une troisième fois, et ils perdront encore et encore tant que nous aurons un pays. Nous aurons encore un pays dans 10 000 ans tout comme nous avons eu un pays au cours des 10 000 dernières années.

L'essentiel, c'est que la Cour suprême du Canada a rendu un jugement. Même le premier ministre du Québec, M. Bouchard,

entre autres personnes, a clairement applaudi et déclaré clairement vouloir voir ce jugement respecté par le gouvernement fédéral. Nous répondons à ce que M. Bouchard a déclaré dans les jours qui ont suivi le jugement de la Cour suprême, à savoir qu'il nous faut des règles claires et que tout le monde a le droit de jouer tant que nous savons quelles sont les règles du jeu.

Ce que nous disons, c'est qu'au niveau fédéral, avant de décider si, oui ou non, nous allons participer au démantèlement de ce partenariat, deux choses sont absolument nécessaires.

Premièrement, la question doit être claire, franche et directe, sans astuce d'aucune sorte. Il faut poser une question très claire à la population. C'est juste, et je pense qu'aucun de mes collègues ne le contestera.

Deuxièmement, il doit y avoir une majorité absolue, une majorité claire. Je pense qu'il ne se trouvera personne parmi mes collègues pour contester ce point. Si l'on veut poser à la population une question claire et obtenir une réponse non moins claire, il faut entamer des discussions. Voilà ce que le gouvernement fait, contrairement à mes collègues d'en face qui ne songent qu'à démanteler l'un des meilleurs pays au monde. Notre pays est en fait le meilleur du monde. Mes collègues de la Chambre des communes et moi ne sommes pas les seuls à le dire. Tous les habitants de ce pays savent qu'il fait bon vivre ici plus que n'importe où ailleurs.

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 13 mars 2000

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La mine Westray

Motion	4365
M. Casey	4365
Mme McDonough	4367
M. Brison	4368
M. Morrison	4369
M. Bellehumeur	4370
Motion	4370
M. MacKay	4370
M. Stoffer	4370
Report du vote sur l'amendement	4371

Privilège

Les amendements relatifs au projet de loi C-20

Mme Tremblay	4371
M. Duceppe	4372
M. Bergeron	4372
Le Président	4373

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec

Projet de loi C-20.—Motion d'attribution de temps

M. Boudria	4373
Adoption de la motion	4374

Recours au Règlement

Les motions d'amendement au projet de loi C-20—Décision de la Présidence

Le Président	4374
--------------------	------

Privilège

Les amendements relatifs au projet de loi C-20—Décision de la Présidence

Le Président	4375
--------------------	------

La Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec

Projet de loi C-20. Étape du rapport	4376
M. Alcock	4376
M. Hill (MacLeod)	4376
M. Blaikie	4377
M. Myers	4378
M. Blaikie	4379
M. Bachand (Richmond—Arthabaska)	4379
M. Bernier	4380
Amendement	4382
M. Myers	4382
M. Stoffer	4382
M. Myers	4382

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Jour du Commonwealth

Mme Bulte	4383
-----------------	------

La religion

M. Abbott	4383
-----------------	------

Dan Doyle

M. Finlay	4383
-----------------	------

Les personnes âgées

M. Telegdi	4383
------------------	------

L'industrie minière

M. St-Julien	4384
--------------------	------

Tara Sloan

M. Lowther	4384
------------------	------

La lutte contre le racisme

M. Patry	4384
----------------	------

Le projet de loi C-20

M. Laurin	4384
-----------------	------

La sécurité à la ferme

Mme Ur	4384
--------------	------

Le curling

M. Hill (Prince George—Peace River)	4385
---	------

Le chef Joe Mathias

M. Sekora	4385
-----------------	------

L'aide au développement outre-mer

M. Gruending	4385
--------------------	------

Le décès de M. Marcel Pepin

Mme Lalonde	4385
-------------------	------

La création d'emplois au Canada

Mme Jennings	4386
--------------------	------

Les réfugiés

M. Price	4386
----------------	------

Les prix Juno

Mme Bakopanos	4386
---------------------	------

QUESTIONS ORALES

Le développement des ressources humaines

M. Manning	4386
Mme Stewart (Brant)	4386
M. Manning	4386
Mme Stewart (Brant)	4387
M. Manning	4387
Mme Stewart (Brant)	4387
Mme Grey	4387
Mme Stewart (Brant)	4387
Mme Grey	4387
Mme Stewart (Brant)	4387
M. Duceppe	4387
Mme Stewart (Brant)	4387
M. Duceppe	4388
Mme Stewart (Brant)	4388
M. Crête	4388
Mme Stewart (Brant)	4388
M. Crête	4388
Mme Stewart (Brant)	4388

Les soins de santé

Mme McDonough	4388
M. Rock	4388

Mme McDonough	4388	Mme Stewart (Brant)	4394
M. Rock	4389		
Le développement des ressources humaines		Les travaux publics	
M. MacKay	4389	M. Duceppe	4394
Mme Stewart (Brant)	4389	M. Gagliano	4394
Les Affaires indiennes et le Nord canadien		Le prix de l'essence	
M. MacKay	4389	M. Godin (Acadie—Bathurst)	4394
M. Nault	4389	M. Goodale	4394
Développement des ressources humaines		Le développement des ressources humaines	
Mme Ablonczy	4389	M. Harvey	4394
Mme Stewart (Brant)	4389	Mme Stewart (Brant)	4394
Mme Ablonczy	4389	Mme Ablonczy	4394
Mme Stewart (Brant)	4390	Mme Stewart (Brant)	4394
Mme Gagnon	4390	L'environnement	
Mme Stewart (Brant)	4390	M. Caccia	4395
Mme Gagnon	4390	M. Goodale	4395
Mme Stewart (Brant)	4390	Le développement des ressources humaines	
M. Solberg	4390	M. Rocheleau	4395
M. Gray	4390	Mme Stewart (Brant)	4395
M. Solberg	4390	L'éducation postsecondaire	
M. Solberg	4390	Mme Davies	4395
Mme Stewart (Brant)	4390	Mme Stewart (Brant)	4395
CINAR		Le développement des ressources humaines	
M. Bergeron	4391	M. Harvey	4395
M. Cauchon	4391	Mme Stewart (Brant)	4395
M. Bergeron	4391	Mme Ablonczy	4395
Mme Copps	4391	Mme Stewart (Brant)	4395
Le développement des ressources humaines		La question de privilège	
Mme Meredith	4391	Les services législatifs	
Mme Stewart (Brant)	4391	M. Cadman	4396
Mme Meredith	4391	Le Président	4397
Mme Stewart (Brant)	4391	Mme Ablonczy	4397
M. Bigras	4391	Recours au Règlement	
Mme Stewart (Brant)	4391	Le Président de la Chambre des communes	
Les affaires étrangères		M. Duceppe	4397
Mme Augustine	4392	Motion	4397
M. Axworthy	4392		
Le développement des ressources humaines		AFFAIRES COURANTES	
M. Strahl	4392	Réponse du gouvernement à des pétitions	
Mme Stewart (Brant)	4392	M. Knutson	4397
M. Strahl	4392	Délégations interparlementaires	
Mme Stewart (Brant)	4392	M. Proud	4397
Les soins de santé		La Loi sur le Parlement du Canada	
Mme Wasylycia-Leis	4392	Projet de loi C-450. Présentation et première lecture	4398
M. Rock	4392	M. Stoffer	4398
Mme Wasylycia-Leis	4393	Adoption des motions; première lecture et impression	
M. Rock	4393	du projet de loi	4398
L'agriculture		Pétitions	
M. Borotsik	4393	La Yougoslavie	
M. Vanclief	4393	Mme Meredith	4398
M. Borotsik	4393	Le réseau routier	
M. Vanclief	4393	Mme Meredith	4398
Les soins de santé		La pornographie	
M. Szabo	4393	M. Sekora	4398
M. Rock	4393	Action Canada for Population and Development	
Le développement des ressources humaines		M. Harris	4398
M. Mark	4393	La pornographie juvénile	
		M. Harris	4398

Les réfugiés	
M. Harris	4398
Les pensions	
M. Harris	4399
La mammographie	
M. McWhinney	4399
Le projet de loi C-20	
M. Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	4399
Les enfants victimes de la pauvreté	
Mme Redman	4399
Les taxes à l'immigration	
Mme Redman	4399
Le mariage	
M. Lowther	4399
La pornographie juvénile	
M. Bryden	4399
La mammographie	
M. Bryden	4399
Le Code criminel	
M. Bryden	4399
Le prix du carburant	
M. Malhi	4399
Les taxes d'immigration	
M. Malhi	4399
La pauvreté chez les enfants	
M. Malhi	4400
La mammographie	
M. Malhi	4400
Questions au Feuilleton	
M. Knutson	4400
Questions marquées d'un astérisque	
M. Knutson	4401

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec	
Projet de loi C-20. Étape du rapport	4401
M. Myers	4401
M. Mahoney	4402

M. Stoffer	4402
M. Mahoney	4402
M. Stoffer	4402
M. Mahoney	4403
M. Marceau	4404
M. Mahoney	4404
M. de Savoye	4404
Amendement	4405
M. McWhinney	4405
M. Bryden	4406
M. Turp	4407
M. Bryden	4407
M. Harris	4407
M. Bryden	4407
M. Bachand (Saint-Jean)	4407
M. Ménard	4408
M. Bachand (Saint-Jean)	4408
M. McKay	4409
M. Canuel	4410
M. Ménard	4410
M. Canuel	4410
M. Asselin	4411
M. Canuel	4411
M. Finlay	4411
M. Mills (Broadview—Greenwood)	4413
M. Ménard	4414
M. Asselin	4415
Mme Augustine	4415
M. Cardin	4416
Mme Redman	4417
Les travaux de la Chambre	
M. Boudria	4419

Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec

Projet de loi C-20. Étape du rapport	4419
M. Bailey	4419
Mme Lalonde	4420
Mme Bulte	4421
M. Harb	4423

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste – lettre

Lettermail

**03159442
Ottawa**

*En cas de non – livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Les Éditions du gouvernement du Canada,
45 boulevard Sacré – Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing,
45 Sacré – Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :
Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,
Ottawa, Canada K1A 0S9.**



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 136 • NUMÉRO 063 • 2^e SESSION • 36^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 13 mars 2000
Partie B

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 mars 2000

• (1815)

[Traduction]

LOI DONNANT EFFET À L'EXIGENCE DE CLARTÉ FORMULÉE PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA DANS SON AVIS SUR LE RENVOI SUR LA SÉCESSION DU QUÉBEC

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 18 h 15, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

[Français]

La mise aux voix porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 1 est différé.

La prochaine mise aux voix porte sur l'amendement proposé à la motion n° 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Le vote par appel nominal sur l'amendement est différé.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 3 est différé.

Je vais maintenant soumettre les motions du groupe n° 2 à la Chambre.

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n° 13

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Pas avant les 50 jours suivant le dépôt»

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ) propose:

Motion n° 14

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Pas avant les 200 jours suivant le dépôt»

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ) propose:

Motion n° 15

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Pas avant les 100 jours suivant le dépôt»

Initiatives ministérielles

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ) propose:

Motion n° 18

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 30 à 52 jours suivant le dépôt»

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ) propose:

Motion n° 19

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 40 à 66 jours suivant le dépôt»

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n° 21

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 38 à 60 jours suivant le dépôt»

• (1820)

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ) propose:

Motion n° 22

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 30 à 53 jours suivant le dépôt»

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ) propose:

Motion n° 23

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 40 à 67 jours suivant le dépôt»

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ) propose:

Motion n° 24

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 30 à 59 jours suivant le dépôt»

Motion n° 26

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 40 à 60 jours suivant le dépôt»

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ) propose:

Motion n° 27

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 30 à 51 jours suivant le dépôt»

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ) propose:

Motion n° 28

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 30 à 56 jours suivant le dépôt»

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ) propose:

Motion n° 29

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 30 à 60 jours suivant le dépôt»

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ) propose:

Motion n° 30

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 30 à 50 jours suivant le dépôt»

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 32

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 32 à 60 jours suivant le dépôt»

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ) propose:

Motion n° 33

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 30 à 58 jours suivant le dépôt»

Motion n° 34

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 40 à 61 jours suivant le dépôt»

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ) propose:

Motion n° 35

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 40 à 69 jours suivant le dépôt»

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) propose:

Motion n° 36

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 30 à 55 jours suivant le dépôt»

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ) propose:

Motion n° 37

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 40 à 68 jours suivant le dépôt»

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Motion n° 38

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 37 à 60 jours suivant le dépôt»

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ) propose:

Initiatives ministérielles

Motion n° 39

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 30 à 57 jours suivant le dépôt»

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n° 40

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 39 à 60 jours suivant le dépôt»

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ) propose:

Motion n° 41

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 40 à 70 jours suivant le dépôt»

M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ) propose:

Motion n° 42

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 35 à 60 jours suivant le dépôt»

• (1825)

M. René Laurin (Joliette, BQ) propose:

Motion n° 43

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 33 à 60 jours suivant le dépôt»

Motion n° 44

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«1. (1) Dans les 34 à 60 jours suivant le dépôt»

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ) propose:

Motion n° 48

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 49, page 2, de ce qui suit:

«et détermine, par résolution adoptée par la majorité des membres présents de la Chambre des communes—laquelle majorité doit être composée d'au moins cinquante pour cent plus un des députés élus pour la province où aura lieu le référendum—, si la question est»

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ) propose:

Motion n° 49

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par adjonction, après la ligne 50, page 2, de ce qui suit:

«(1.1) Pour l'application du paragraphe (1), «résolution» s'entend d'une résolution adoptée par la majorité des membres présents de la Chambre des communes, laquelle majorité doit être composée d'au moins cinquante pour cent plus un des députés élus pour la province où aura lieu le référendum.»

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ) propose:

Motion n° 50

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par suppression des lignes 1 à 5, page 3.

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ) propose:

Motion n° 51

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 et 5, page 3, de ce qui suit:

«né au paragraphe (1) est prorogé de 37 jours.»

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n° 52

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 et 5, page 3, de ce qui suit:

«né au paragraphe (1) est prorogé de 36 jours.»

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ) propose:

Motion n° 53

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 et 5, page 3, de ce qui suit:

«né au paragraphe (1) est prorogé de 33 jours.»

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ) propose:

Motion n° 54

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 et 5, page 3, de ce qui suit:

«né au paragraphe (1) est prorogé de 39 jours.»

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ) propose:

Motion n° 55

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 et 5, page 3, de ce qui suit:

«né au paragraphe (1) est prorogé de 30 jours.»

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ) propose:

Motion n° 56

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 et 5, page 3, de ce qui suit:

«né au paragraphe (1) est prorogé de 32 jours.»

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 57

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 et 5, page 3, de ce qui suit:

«né au paragraphe (1) est prorogé de 35 jours.»

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Motion n° 58

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 et 5, page 3, de ce qui suit:

«né au paragraphe (1) est prorogé de 34 jours.»

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n° 59

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 et 5, page 3, de ce qui suit:

Initiatives ministérielles

«né au paragraphe (1) est prorogé de 38 jours.»

• (1830)

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ) propose:

Motion n° 60

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 et 5, page 3, de ce qui suit:

«né au paragraphe (1) est prorogé de 31 jours.»

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ) propose:

Motion n° 61

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par suppression des lignes 6 à 12, page 3.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) propose:

Motion n° 62

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par suppression des lignes 13 à 29, page 3.

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ) propose:

Motion n° 63

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par suppression des lignes 18 à 22, page 3.

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ) propose:

Motion n° 64

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par suppression des lignes 23 à 29, page 3.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n° 65

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par suppression des lignes 30 à 41, page 3.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD) propose:

Motion n° 66

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 39 et 40, page 3, de ce qui suit:

«Canada et de tout autre avis qu'elle»

Motion n° 67

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 40, page 3, de ce qui suit:

«cielles du Sénat, des résolutions ou déclarations officielles des représentants des peuples autochtones du Canada, en particulier ceux de cette province, et de tout autre avis qu'elle estime pertinent.»

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ) propose:

Motion n° 68

Que le projet de loi C-20, à l'article 1, soit modifié par suppression des lignes 42 à 47, page 3, et des lignes 1 à 4, page 4.

[Traduction]

Le Président: Le vote porte sur la motion n° 13. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 13 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 18. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 18 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 48.

• (1835)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 48 est reporté. Le résultat de ce vote s'appliquera aussi à la motion n° 49.

Le prochain vote porte sur la motion n° 50. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Initiatives ministérielles

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 50 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 61. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 61 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 62. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 62 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 65. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés :

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 65 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 68. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 68 est reporté.

[Français]

M. René Laurin (Joliette, BQ) propose:

Motion n° 69

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par suppression des lignes 5 à 17, page 4.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ) propose:

Motion n° 70

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par substitution, à la ligne 14, page 4, de ce qui suit:

«résolution adoptée par la majorité des membres présents de la Chambre des communes—laquelle majorité doit être composée d'au moins cinquante pour cent plus un des députés élus pour la province où a eu lieu le référendum—, détermine si, dans les circonstan—»

• (1840)

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ) propose:

Motion n° 71

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par adjonction, après la ligne 17, page 4, de ce qui suit:

«(1.1) Pour l'application du paragraphe (1), «résolution» s'entend d'une résolution adoptée par la majorité des membres présents de la Chambre des communes, laquelle majorité doit être composée d'au moins cinquante pour cent plus un des députés élus pour la province où a eu lieu le référendum.»

Initiatives ministérielles

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 72

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par suppression des lignes 18 à 30, page 4.

M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ) propose:

Motion n° 73

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par suppression des lignes 24 à 26, page 4.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD) propose:

Motion n° 74

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par substitution, aux lignes 24 à 26, page 4, de ce qui suit:

«a) le fait qu'il y a eu ou non cinquante pour cent plus une des voix valablement exprimées en faveur de la proposition de sécession;»

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n° 75

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par suppression des lignes 27 et 28, page 4.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD) propose:

Motion n° 76

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par substitution, aux lignes 27 et 28, page 4, de ce qui suit:

«b) le fait qu'il y a eu ou non des anomalies importantes dans le processus référendaire qui remettraient en question la validité du vote;»

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ) propose:

Motion n° 77

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par suppression des lignes 29 et 30, page 4.

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n° 78

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par suppression des lignes 31 à 45, page 4.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD) propose:

Motion n° 79

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par substitution, aux lignes 42 à 44, page 4, de ce qui suit:

«tives des provinces et territoires du Canada et de tout autre avis qu'elle estime»

Motion n° 80

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par substitution, à la ligne 44, page 4, de ce qui suit:

«Sénat, des résolutions ou déclarations officielles des représentants des peuples autochtones du Canada, en particulier ceux de cette province, et de tout autre avis qu'elle estime»

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) propose:

Motion n° 81

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par suppression des lignes 1 à 9, page 5.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.) propose:

Motion n° 82

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par adjonction, après la ligne 9, page 5, de ce qui suit:

«(5) Par dérogation aux autres dispositions du présent article, le gouvernement du Canada n'engage aucune négociation avec le gouvernement d'une province ayant soumis à ses électeurs une question claire dans le cadre d'un référendum sur un projet de sécession de cette province du Canada à moins que la population de la province n'ait indiqué—dans une proportion d'au moins cinquante pour cent plus une des voix exprimées au référendum—qu'elle veut que la province cesse de faire partie du Canada.»

Motion n° 83

Que le projet de loi C-20, à l'article 2, soit modifié par adjonction, après la ligne 9, page 5, de ce qui suit:

«(5) Si la Chambre des communes conclut, conformément au présent article, qu'une majorité claire de la population de la province a déclaré clairement qu'elle veut que celle-ci cesse de faire partie du Canada, le gouvernement du Canada invite le gouvernement de chacune des autres provinces à nommer un ministre pour représenter la province lors des négociations et les ministres ainsi nommés participent pleinement à toutes les discussions et réunions qui se rapportent à la négociation des conditions de la sécession.»

• (1845)

[Traduction]

Le Président: Le prochain vote porte sur la motion n° 69. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 69 est reporté.

[Français]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 72. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Initiatives ministérielles

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 72 est différé.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 78. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 78 est différé.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 81. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 81 est différé.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 82. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 82 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 83. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 83 est reporté.

• (1850)

[Français]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD) propose:

Motion n° 85

Que le projet de loi C-20, à l'article 3, soit modifié par substitution, à la ligne 18, page 5, de ce qui suit:

«de l'ensemble des provinces et du Canada et les représentants des peuples autochtones du Canada, en particulier ceux de la province dont le gouvernement a proposé la tenue d'un référendum sur la sécession.»

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ) propose:

Motion n° 86

Que le projet de loi C-20, à l'article 3, soit modifié par suppression des lignes 19 à 29, page 5.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD) propose:

Motion n° 87

Que le projet de loi C-20, à l'article 3, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 27, page 5, de ce qui suit:

«province et, sous réserve du paragraphe (3), les droits, intérêts et revendications»

b) par adjonction, après la ligne 29, page 5, de ce qui suit:

«(3) Le gouvernement du Canada ne peut négocier des conditions de sécession qui auront pour effet de modifier, dégrader ou compromettre les droits des peuples autochtones du Canada à moins qu'ils n'aient consenti explicitement à la négociation de telles conditions.»

M. Grant Hill (Macleod, Réf.) propose:

Motion n° 88

Que le projet de loi C-20, à l'article 3, soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, de ce qui suit:

«(3) Aucun ministre ne peut proposer de modification constitutionnelle portant sécession d'une province du Canada à moins que celle-ci n'indique que lorsque la popu-

Initiatives ministérielles

lation d'une municipalité a déclaré—dans une proportion d'au moins cinquante pour cent plus une des voix exprimées au référendum dans la municipalité—qu'elle ne veut pas que la province cesse de faire partie du Canada, le territoire de cette municipalité continue de faire partie du Canada dans la mesure où l'une ou l'autre des conditions suivantes s'appliquent: i) le territoire de la municipalité est contigu avec le territoire d'une autre province; ii) le territoire de la municipalité fait partie d'une succession ininterrompue de territoires municipaux dont la population de chacune de ces municipalités a déclaré—dans une proportion d'au moins cinquante pour cent plus une des voix exprimées au référendum dans la municipalité—qu'elle ne veut pas que la province cesse de faire partie du Canada, et le territoire d'au moins une de ces municipalités est contigu avec le territoire d'une autre province.»

Motion n° 89

Que le projet de loi C-20, à l'article 3, soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, de ce qui suit:

«(4) Pour l'application du paragraphe (3) «municipalité» comprend un village et une réserve au sens de la Loi sur les Indiens.»

[Traduction]

Le Président: Le prochain vote porte sur la motion n° 85. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 85 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 86. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 86 est reporté.

• (1855)

Le prochain vote porte sur la motion n° 88. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 88 est reporté.

M. Bill Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je m'excuse d'intervenir, mais je voudrais obtenir une précision. À en juger d'après ce guide, la motion n° 85 sera mise aux voix seulement si la motion n° 84 est rejetée. Vous avez annoncé la mise aux voix de la motion n° 85, mais la même situation se présente à l'égard des motions n° 87 et 86: la motion n° 87 sera mise aux voix seulement si la motion n° 86 est rejetée. Or, vous n'avez pas mis cette motion aux voix.

Nous avons deux situations identiques, à savoir que la motion n° 85 ne sera mise aux voix que si la motion n° 84 a été rejetée, et la motion n° 87 ne sera mise aux voix que si la motion n° 86 a été rejetée. Or, vous avez mis la motion n° 85 aux voix, mais non la motion n° 87. Je ne sais pas très bien ce qui aurait dû se produire.

Le Président: Ce qui s'est produit, c'est que le député qui devait proposer la motion n° 84 n'était pas ici.

M. Bill Blaikie: La motion n° 84 n'a donc pas été mise aux voix séparément.

Le Président: Le vote par appel nominal s'appliquera également à la motion n° 89.

[Français]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD) propose:

Motion n° 90

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Il est entendu que la présente loi n'a pas pour effet d'écarter ou de modifier les obligations politiques incombant normalement à la Chambre des communes qui consistent à examiner soigneusement le résultat de tout référendum tenu dans une province sur une question concernant des propositions qui visent le renouvellement du fédéralisme par l'adoption de modifications constitutionnelles non sécessionnistes.»

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) propose:

Motion n° 91

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 9 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les quatre années qui suivent le début de son examen.»

● (1900)

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 92

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 9 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les cinq années qui suivent le début de son examen.»

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ) propose:

Motion n° 93

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 9 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les six années qui suivent le début de son examen.»

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n° 94

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 18 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les deux années qui suivent le début de son examen.»

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ) propose:

Motion n° 95

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 18 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les trois années qui suivent le début de son examen.»

M. Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n° 96

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 18 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les quatre années qui suivent le début de son examen.»

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ) propose:

Motion n° 97

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 18 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les cinq années qui suivent le début de son examen.»

● (1905)

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ) propose:

Motion n° 98

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 18 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les six années qui suivent le début de son examen.»

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ) propose:

Motion n° 99

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les six mois qui suivent le début de son examen.»

*Initiatives ministérielles***Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) propose:**

Motion n° 100

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les dix mois qui suivent le début de son examen.»

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 101

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les 14 mois qui suivent le début de son examen.»

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ) propose:

Motion n° 102

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les deux années qui suivent le début de son examen.»

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n° 103

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les trois années qui suivent le début de son examen.»

● (1910)

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Motion n° 104

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les quatre années qui suivent le début de son examen.»

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ) propose:

Motion n° 105

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 27 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les deux années qui suivent le début de son examen.»

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ) propose:

Motion n° 106

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 27 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les trois années qui suivent le début de son examen.»

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ) propose:

Motion n° 107

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 27 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les quatre années qui suivent le début de son examen.»

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ) propose:

Motion n° 108

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 27 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les cinq années qui suivent le début de son examen.»

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ) propose:

Motion n° 109

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 27 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les six années qui suivent le début de son examen.»

● (1915)

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ) propose:

Motion n° 110

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les six mois qui suivent le début de son examen.»

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n° 111

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les huit mois qui suivent le début de son examen.»

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ) propose:

Motion n° 112

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les dix mois qui suivent le début de son examen.»

M. Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n° 113

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les 14 mois qui suivent le début de son examen.»

● (1920)

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) propose:

Motion n° 114

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les deux années qui suivent le début de son examen.»

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 115

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les trois années qui suivent le début de son examen.»

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ) propose:

Motion n° 116

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. (1) À l'expiration d'un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les quatre années qui suivent le début de son examen.»

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ) propose:

Motion n° 117

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les 6 mois qui suivent le début de son examen.»

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ) propose:

Motion n° 118

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les huit mois qui suivent le début de son examen.»

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ) propose:

Motion n° 119

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les dix mois qui suivent le début de son examen.»

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n° 120

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les 14 mois qui suivent le début de son examen.»

● (1925)

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ) propose:

Motion n° 121

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les deux années qui suivent le début de son examen.»

M. René Laurin (Joliette, BQ) propose:

Motion n° 122

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les trois années qui suivent le début de son examen.»

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ) propose:

Motion n° 123

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les quatre années qui suivent le début de son examen.»

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Motion n° 124

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. (1) À l'expiration d'un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les six mois qui suivent le début de son examen.»

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) propose:

Motion n° 125

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les huit mois qui suivent le début de son examen.»

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 126

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les dix mois qui suivent le début de son examen.»

• (1930)

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ) propose:

Motion n° 127

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les 14 mois qui suivent le début de son examen.»

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ) propose:

Motion n° 128

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les deux années qui suivent le début de son examen.»

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ) propose:

Motion n° 129

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les trois années qui suivent le début de son examen.»

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ) propose:

Motion n° 130

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les quatre années qui suivent le début de son examen.»

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ) propose:

Motion n° 131

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de six ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les six mois qui suivent le début de son examen.»

• (1935)

M. René Laurin (Joliette, BQ) propose:

Motion n° 132

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. (1) À l'expiration d'un délai de six ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les huit mois qui suivent le début de son examen.»

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ) propose:

Motion n° 133

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de six ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les dix mois qui suivent le début de son examen.»

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ) propose:

Motion n° 134

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de six ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les 14 mois qui suivent le début de son examen.»

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n° 135

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de six ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les deux années qui suivent le début de son examen.»

M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ) propose:

Motion n° 136

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de six ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les trois années qui suivent le début de son examen.»

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ) propose:

Motion n° 137

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de six ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les quatre années qui suivent le début de son examen.»

● (1940)

[Traduction]

M. Randy White: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne suis pas certain d'avoir bien compris cette dernière phrase. S'agissait-il d'entreprendre un examen approfondi? Je pense avoir mal compris les derniers mots.

Le Président: Vous avez raison, il s'agit bien de cela.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ) propose:

Motion n° 138

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de sept ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les six mois qui suivent le début de son examen.»

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ) propose:

Motion n° 139

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de sept ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

Initiatives ministérielles

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les huit mois qui suivent le début de son examen.»

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n° 140

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de sept ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les dix mois qui suivent le début de son examen.»

M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ) propose:

Motion n° 141

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de sept ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les 14 mois qui suivent le début de son examen.»

● (1945)

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ) propose:

Motion n° 142

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de sept ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les deux années qui suivent le début de son examen.»

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ) propose:

Motion n° 143

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de sept ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les trois années qui suivent le début de son examen.»

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ) propose:

Motion n° 144

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de sept ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les quatre années qui suivent le début de son examen.»

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ) propose:

Motion n° 145

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de huit ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les six mois qui suivent le début de son examen.»

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ) propose:

Motion n° 146

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de huit ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les huit mois qui suivent le début de son examen.»

● (1950)

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ) propose:

Motion n° 147

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de huit ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

Initiatives ministérielles

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les dix mois qui suivent le début de son examen.»

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ) propose:

Motion n° 148

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de huit ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les 14 mois qui suivent le début de son examen.»

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ) propose:

Motion n° 149

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 9 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les deux années qui suivent le début de son examen.»

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n° 150

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ) propose:

Motion n° 151

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur deux ans après sa sanction.»

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ) propose:

Motion n° 152

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret du gouverneur en conseil, laquelle ne peut être antérieure au 31 mars 2005.»

• (1955)

M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ) propose:

Motion n° 153

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur trois ans après sa sanction.»

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ) propose:

Motion n° 154

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur quatre ans après sa sanction.»

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ) propose:

Motion n° 155

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur cinq ans après sa sanction.»

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ) propose:

Motion n° 156

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret du gouverneur en conseil, laquelle ne peut être antérieure au 31 mars 2006.»

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ) propose:

Motion n° 157

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur six ans après sa sanction.»

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ) propose:

Motion n° 158

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret du gouverneur en conseil, laquelle ne peut être antérieure au 31 mars 2007.»

M. René Laurin (Joliette, BQ) propose:

Motion n° 159

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur sept ans après sa sanction.»

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Motion n° 160

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. La présente loi entre en vigueur huit ans après sa sanction.»

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ) propose:

Motion n° 161

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret du gouverneur en conseil, laquelle ne peut être antérieure au 31 mars 2008.»

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ) propose:

Motion n° 162

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur neuf ans après sa sanction.»

• (2000)

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ) propose:

Motion n° 163

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret du gouverneur en conseil, laquelle ne peut être antérieure au 31 mars 2009.»

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ) propose:

Motion n° 164

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret du gouverneur en conseil, laquelle ne peut être antérieure au 31 mars 2010.»

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) propose:

Motion n° 165

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur dix ans après sa sanction.»

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n° 166

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret du gouverneur en conseil, laquelle ne peut être antérieure au 31 mars 2011.»

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n° 167

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret du gouverneur en conseil, laquelle ne peut être antérieure au 31 mars 2012.»

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ) propose:

Motion n° 168

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret du gouverneur en conseil, laquelle ne peut être antérieure au 31 mars 2013.»

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 169

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur douze ans après sa sanction.»

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ) propose:

Motion n° 170

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les deux ans par la suite, le ministre des Affaires intergouvernementales veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre des Affaires intergouvernementales présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ) propose:

Motion n° 171

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les trois ans par la suite, le ministre des Affaires intergouvernementales veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre des Affaires intergouvernementales présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Motion n° 172

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2006—fixée par arrêté du ministre de la Justice et les articles 2 et 3 entrent en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2007—fixée par décret du gouverneur en conseil.»

• (2005)

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ) propose:

Initiatives ministérielles

Motion n° 173

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les quatre ans par la suite, le ministre des Affaires intergouvernementales veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre des Affaires intergouvernementales présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ) propose:

Motion n° 174

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2005—fixée par arrêté du ministre de la Justice et les articles 2 et 3 entrent en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2006—fixée par arrêté du président du Conseil privé.»

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ) propose:

Motion n° 175

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les cinq ans par la suite, le ministre des Affaires intergouvernementales veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre des Affaires intergouvernementales présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 176

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2007—fixée par arrêté du ministre de la Justice et les articles 1 et 3 entrent en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2006—fixée par décret du gouverneur en conseil.»

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) propose:

Motion n° 177

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2006—fixée par arrêté du ministre de la Justice et les articles 1 et 3 entrent en vigueur à la

date—postérieure au 1^{er} janvier 2007—fixée par arrêté du président du Conseil privé.»

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ) propose:

Motion n° 178

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur à la date —postérieure au 1^{er} janvier 2005 —fixée par arrêté du ministre de la Justice et les articles 1 et 2 entrent en vigueur à la date —postérieure au 2 janvier 2006 —fixée par décret du gouverneur en conseil.»

● (2010)

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ) propose:

Motion n° 179

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Un an après l'entrée en vigueur de la présente loi et à chaque année par la suite, le ministre de la Justice veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre de la Justice présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 180

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2006—fixée par arrêté du ministre de la Justice et les articles 1 et 2 entrent en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2007—fixée par arrêté du président du Conseil privé.»

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ) propose:

Motion n° 181

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

Motion n° 182

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Un an après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les deux ans par la suite, le ministre de la Justice veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre de la Justice présente au Parlement un rapport à ce sujet.

Initiatives ministérielles

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ) propose:

Motion n° 183

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ) propose:

Motion n° 184

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Un an après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les trois ans par la suite, le ministre de la Justice veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre de la Justice présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

Motion n° 185

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

● (2015)

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ) propose:

Motion n° 186

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ) propose:

Motion n° 187

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Un an après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les quatre ans par la suite, le ministre de la Justice veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre de la Justice présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ) propose:

Motion n° 188

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2006—fixée par décret du gouverneur en conseil et les articles 2 et 3 entrent en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2006—fixée par arrêté du ministre de la Justice.»

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ) propose:

Motion n° 189

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n° 190

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2006—fixée par arrêté du président du Conseil privé et les articles 2 et 3 entrent en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2007—fixée par arrêté du ministre de la Justice.»

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ) propose:

Motion n° 191

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Un an après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les cinq ans par la suite, le ministre de la Justice veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre de la Justice présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) propose:

Motion n° 192

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. L'article 1 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

● (2020)

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ) propose:

Motion n° 193

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les deux ans par la suite, le ministre de la Justice veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre de la Justice présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ) propose:

Motion n° 194

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2007—fixée par arrêté du président du Conseil privé et les articles 2 et 3 entrent en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2008—fixée par arrêté du ministre de la Justice.»

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n° 195

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2006—fixée par décret du gouverneur en conseil et les articles 1 et 3 entrent en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2007—fixée par arrêté du ministre de la Justice.»

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ) propose:

Motion n° 196

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2005—fixée par arrêté du président du Conseil privé et les articles 1 et 2 entrent en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2006—fixée par arrêté du ministre de la Justice.»

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ) propose:

Motion n° 197

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur à la date—postérieure au 1^{er} janvier 2005—fixée par décret du gouverneur en conseil et les articles 1 et 3 entrent en vigueur à la date—postérieure au 2 janvier 2007—fixée par arrêté du ministre de la Justice.»

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ) propose:

Motion n° 198

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les trois ans par la suite, le ministre de la Justice veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre de la Justice présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ) propose:

Motion n° 199

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les quatre ans par la suite, le ministre de la Justice veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre de la Justice présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ) propose:

Motion n° 200

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

● (2025)

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ) propose:

Motion n° 201

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les cinq ans par la suite, le ministre de la Justice veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre de la Justice présente au Parlement un rapport à ce sujet.

Initiatives ministérielles

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ) propose:

Motion n° 202

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ) propose:

Motion n° 203

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n° 204

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Un an après l'entrée en vigueur de la présente loi et à chaque année par la suite, le ministre des Affaires intergouvernementales veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre des Affaires intergouvernementales présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ) propose:

Motion n° 205

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ) propose:

Motion n° 206

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ) propose:

Motion n° 207

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

● (2030)

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ) propose:

Motion n° 208

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ) propose:

Motion n° 209

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ) propose:

Motion n° 210

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ) propose:

Motion n° 211

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Un an après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les deux ans par la suite, le ministre des Affaires intergouvernementales veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre des Affaires intergouvernementales présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ) propose:

Motion n° 212

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. L'article 2 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ) propose:

Motion n° 213

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n° 214

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

● (2035)

M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ) propose:

Motion n° 215

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Un an après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les trois ans par la suite, le ministre des Affaires intergouvernementales veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre des Affaires intergouvernementales présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ) propose:

Motion n° 216

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ) propose:

Motion n° 217

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ) propose:

Motion n° 218

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Îles-d'Orléans, BQ) propose:

Motion n° 219

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Un an après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les quatre ans par la suite, le ministre des Affaires intergouvernementales veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre des Affaires intergouvernementales présente au Parlement un rapport à ce sujet.

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ) propose:

Motion n° 220

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ) propose:

Motion n° 221

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ) propose:

Motion n° 222

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) Un an après l'entrée en vigueur de la présente loi et à tous les cinq ans par la suite, le ministre des Affaires intergouvernementales veille à faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'examen, le ministre des Affaires intergouvernementales présente au Parlement un rapport à ce sujet.

Initiatives ministérielles

(3) Le rapport est examiné par un comité de la Chambre des communes désigné ou constitué pour l'examen du rapport.»

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ) propose:

Motion n° 223

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ) propose:

Motion n° 224

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À chaque année, après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à la justice procède à un examen complet et à une évaluation des dispositions et de l'application de la présente loi, ainsi que de leur effet.

(2) Le comité dépose ensuite, dans un délai raisonnable, son rapport à la Chambre des communes.»

● (2040)

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ) propose:

Motion n° 225

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À tous les deux ans, après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à la justice procède à un examen complet et à une évaluation des dispositions et de l'application de la présente loi, ainsi que de leur effet.

(2) Le comité dépose ensuite, dans un délai raisonnable, son rapport à la Chambre des communes.»

M. René Laurin (Joliette, BQ) propose:

Motion n° 226

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Motion n° 227

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À tous les trois ans, après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à la justice procède à un examen complet et à une évaluation des dispositions et de l'application de la présente loi, ainsi que de leur effet.

(2) Le comité dépose ensuite, dans un délai raisonnable, son rapport à la Chambre des communes.»

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) propose:

Motion n° 228

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. René Laurin (Joliette, BQ) propose:

Motion n° 229

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À tous les quatre ans, après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à la justice procède à un examen complet et à une évaluation des dispositions et de l'application de la présente loi, ainsi que de leur effet.

(2) Le comité dépose ensuite, dans un délai raisonnable, son rapport à la Chambre des communes.»

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ) propose:

Motion n° 230

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ) propose:

Motion n° 231

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À tous les cinq ans, après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à la justice procède à un examen complet et à une évaluation des dispositions et de l'application de la présente loi, ainsi que de leur effet.

(2) Le comité dépose ensuite, dans un délai raisonnable, son rapport à la Chambre des communes.»

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ) propose:

Motion n° 232

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

*Initiatives ministérielles***M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:**

Motion n° 233

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) propose:

Motion n° 234

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À chaque année, après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à la procédure et aux affaires de cette chambre procède à un examen complet et à une évaluation des dispositions et de l'application de la présente loi, ainsi que de leur effet.

(2) Le comité dépose ensuite, dans un délai raisonnable, son rapport à la Chambre des communes.»

● (2045)

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 235

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À tous les deux ans, après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à la procédure et aux affaires de cette chambre procède à un examen complet et à une évaluation des dispositions et de l'application de la présente loi, ainsi que de leur effet.

(2) Le comité dépose ensuite, dans un délai raisonnable, son rapport à la Chambre des communes.»

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous apprécions grandement la lecture que vous faites des différentes motions, mais vous serait-il possible, pour une meilleure compréhension et un meilleur suivi du travail, que vous indiquiez le numéro des motions, afin que l'on puisse s'y retrouver plus facilement.

Le vice-président: Si je change l'ordre, oui, je le ferai, mais j'en suis à la motion n° 236 et je vais continuer de suivre l'ordre pour quelques instants encore.

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ) propose:

Motion n° 236

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ) propose:

Motion n° 237

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À tous les trois ans, après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à la procédure et aux affaires de cette chambre procède à un examen complet et à une évaluation des dispositions et de l'application de la présente loi, ainsi que de leur effet.

(2) Le comité dépose ensuite, dans un délai raisonnable, son rapport à la Chambre des communes.»

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ) propose:

Motion n° 238

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À tous les quatre ans, après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à la procédure et aux affaires de cette chambre procède à un examen complet et à une évaluation des dispositions et de l'application de la présente loi, ainsi que de leur effet.

(2) Le comité dépose ensuite, dans un délai raisonnable, son rapport à la Chambre des communes.»

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) propose:

Motion n° 239

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n° 240

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À tous les cinq ans, après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à la procédure et aux affaires de cette chambre procède à un examen complet et à une évaluation des dispositions et de l'application de la présente loi, ainsi que de leur effet.

(2) Le comité dépose ensuite, dans un délai raisonnable, son rapport à la Chambre des communes.»

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 241

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ) propose:

Motion n° 242

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. L'article 1 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ) propose:

Motion n° 243

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

● (2050)

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n° 244

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ) propose:

Motion n° 245

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ) propose:

Motion n° 246

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ) propose:

Motion n° 247

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ) propose:

Motion n° 248

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ) propose:

Motion n° 249

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n° 250

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 1 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 2 et 3 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ) propose:

Motion n° 252

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ) propose:

Motion n° 253

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ) propose:

Motion n° 254

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ) propose:

Motion n° 255

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. L'article 2 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. René Laurin (Joliette, BQ) propose:

Motion n° 256

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ) propose:

Motion n° 257

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

• (2055)

M. René Laurin (Joliette, BQ) propose:

Motion n° 258

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ) propose:

Motion n° 259

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ) propose:

Motion n° 260

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ) propose:

Motion n° 261

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ) propose:

Motion n° 262

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ) propose:

Motion n° 263

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n° 264

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ) propose:

Motion n° 265

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ) propose:

Motion n° 266

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Un an après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives aux affaires intergouvernementales procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ) propose:

Initiatives ministérielles

Motion n° 267

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

• (2100)

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Motion n° 268

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ) propose:

Motion n° 269

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives aux affaires intergouvernementales procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 270

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ) propose:

Motion n° 271

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives aux affaires intergouvernementales procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) propose:

Motion n° 272

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 2 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 3 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ) propose:

Motion n° 273

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives aux affaires intergouvernementales procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ) propose:

Motion n° 274

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi.»

• (2105)

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ) propose:

Motion n° 275

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Sept ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives aux affaires intergouvernementales procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ) propose:

Motion n° 276

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ) propose:

Motion n° 277

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. L'article 3 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n° 279

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Dix ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives aux affaires intergouvernementales procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ) propose:

Motion n° 280

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Au plus tard le 31 mars 2001, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives aux affaires intergouvernementales procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ) propose:

Motion n° 281

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n° 282

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) propose:

Motion n° 283

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Au plus tard le 1^{er} janvier 2002, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives aux affaires intergouvernementales procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

● (2110)

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) propose:

Motion n° 284

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ) propose:

Motion n° 285

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Au plus tard le 1^{er} janvier 2004, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives aux affaires intergouvernementales procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ) propose:

Motion n° 286

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Un an après l'entrée en vigueur de la présente loi, un comité constitué ou désigné par la Chambre des communes procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ) propose:

Motion n° 287

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ) propose:

Motion n° 288

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Au plus tard le 1^{er} janvier 2005, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives aux affaires intergouvernementales procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Initiatives ministérielles

Motion n° 289

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Au plus tard le 31 mars 2001, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à la justice procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ) propose:

Motion n° 290

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ) propose:

Motion n° 291

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Deux ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, un comité constitué ou désigné par la Chambre des communes procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

● (2115)

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n° 292

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ) propose:

Motion n° 293

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, un comité constitué ou désigné par la Chambre des communes procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Motion n° 294

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ) propose:

Motion n° 295

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, un comité constitué ou désigné par la Chambre des communes procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ) propose:

Motion n° 296

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Dix ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, un comité constitué ou désigné par la Chambre des communes procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ) propose:

Motion n° 297

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Au plus tard le 1^{er} janvier 2004, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à la justice procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

● (2120)

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ) propose:

Motion n° 298

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Au plus tard le 1^{er} janvier 2005, le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à la justice procède à un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, d'un rapport au Parlement où seront consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications qui seraient souhaitables.»

Initiatives ministérielles

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ) propose:

Motion n° 299

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ) propose:

Motion n° 300

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ) propose:

Motion n° 301

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ) propose:

Motion n° 302

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ) propose:

Motion n° 303

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ) propose:

Motion n° 304

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ) propose:

Motion n° 305

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) propose:

Motion n° 306

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ) propose:

Motion n° 307

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ) propose:

Motion n° 308

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ) propose:

Motion n° 309

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

● (2125)

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ) propose:

Motion n° 310

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ) propose:

Motion n° 311

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. L'article 3 entre en vigueur deux ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) propose:

Motion n° 312

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ) propose:

Motion n° 313

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur quatre ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n° 314

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur trois ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ) propose:

Motion n° 315

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur cinq ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ) propose:

Motion n° 316

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. L'article 3 entre en vigueur dix ans après la date de sanction de la présente loi et les articles 1 et 2 entrent en vigueur sept ans après la date de sanction de la présente loi.»

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ) propose:

Motion n° 317

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} février 2005.»

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ) propose:

Motion n° 318

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mars 2005.»

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ) propose:

Motion n° 319

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2005.»

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) propose:

Motion n° 320

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mai 2005.»

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ) propose:

Motion n° 321

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juin 2005.»

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ) propose:

Motion n° 322

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juillet 2005.»

● (2130)

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ) propose:

Motion n° 323

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} août 2005.»

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ) propose:

Motion n° 324

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} septembre 2005.»

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n° 325

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} octobre 2005.»

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ) propose:

Motion n° 326

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} novembre 2005.»

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n^o 327

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} décembre 2005.»

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) propose:

Motion n^o 328

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} février 2006.»

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ) propose:

Motion n^o 329

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mars 2006.»

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ) propose:

Motion n^o 330

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2006.»

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ) propose:

Motion n^o 331

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mai 2006.»

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ) propose:

Motion n^o 332

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juin 2006.»

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ) propose:

Motion n^o 333

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juillet 2006.»

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ) propose:

Motion n^o 334

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} août 2006.»

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n^o 335

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} septembre 2006.»

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Motion n^o 336

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} octobre 2006.»

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n^o 337

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} novembre 2006.»

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) propose:

Motion n^o 338

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} décembre 2006.»

• (2135)

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ) propose:

Motion n^o 339

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007.»

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ) propose:

Motion n^o 340

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} février 2007.»

M. René Laurin (Joliette, BQ) propose:

Motion n^o 341

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mars 2007.»

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ) propose:

Motion n^o 342

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2007.»

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ) propose:

Motion n^o 343

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mai 2007.»

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ) propose:

Initiatives ministérielles

Motion n° 344

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juin 2007.»

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ) propose:

Motion n° 345

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juillet 2007.»

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n° 346

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} août 2007.»

M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ) propose:

Motion n° 347

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} septembre 2007.»

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ) propose:

Motion n° 348

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} octobre 2007.»

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 349

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} novembre 2007.»

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ) propose:

Motion n° 350

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} décembre 2007.»

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ) propose:

Motion n° 351

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} octobre 2008.»

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ) propose:

Motion n° 352

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008.»

● (2140)

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ) propose:

Motion n° 353

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} novembre 2008.»

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ) propose:

Motion n° 354

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} février 2008.»

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ) propose:

Motion n° 355

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} décembre 2008.»

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ) propose:

Motion n° 356

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mars 2008.»

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ) propose:

Motion n° 357

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009.»

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ) propose:

Motion n° 358

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} février 2009.»

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ) propose:

Motion n° 359

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2008.»

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n° 360

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mars 2009.»

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ) propose:

Initiatives ministérielles

Motion n° 361

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2009.»

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ) propose:

Motion n° 362

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mai 2008.»

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Motion n° 363

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mai 2009.»

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) propose:

Motion n° 364

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juin 2009.»

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ) propose:

Motion n° 365

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juillet 2009.»

● (2145)

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ) propose:

Motion n° 366

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juillet 2008.»

—Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour retirer le projet de loi C-20.

La présidente suppléante (Mme Folco): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 367

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} août 2009.»

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n° 368

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} septembre 2009.»

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) propose:

Motion n° 369

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} août 2008.»

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ) propose:

Motion n° 370

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} octobre 2009.»

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ) propose:

Motion n° 371

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} novembre 2009.»

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ) propose:

Motion n° 372

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} septembre 2008.»

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ) propose:

Motion n° 373

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} décembre 2009.»

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ) propose:

Motion n° 374

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010.»

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ) propose:

Motion n° 375

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} février 2010.»

M. René Laurin (Joliette, BQ) propose:

Motion n° 376

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mars 2010.»

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ) propose:

Motion n° 377

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

Initiatives ministérielles

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2010.»

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ) propose:

Motion n^o 378

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.»

M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ) propose:

Motion n^o 379

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mai 2010.»

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ) propose:

Motion n^o 380

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} février 2011.»

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ) propose:

Motion n^o 381

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mars 2011.»

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n^o 382

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juin 2010.»

• (2150)

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ) propose:

Motion n^o 383

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2011.»

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ) propose:

Motion n^o 384

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juillet 2010.»

Motion n^o 385

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mai 2011.»

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ) propose:

Motion n^o 386

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juin 2011.»

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ) propose:

Motion n^o 387

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juillet 2011.»

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ) propose:

Motion n^o 388

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} août 2010.»

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ) propose:

Motion n^o 389

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} août 2011.»

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n^o 390

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} septembre 2011.»

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ) propose:

Motion n^o 391

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} septembre 2010.»

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ) propose:

Motion n^o 392

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} octobre 2011.»

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ) propose:

Motion n^o 393

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} octobre 2010.»

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ) propose:

Motion n^o 394

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} novembre 2011.»

Initiatives ministérielles

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ) propose:

Motion n° 395

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} novembre 2010.»

M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ) propose:

Motion n° 396

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} décembre 2011.»

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ) propose:

Motion n° 397

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} décembre 2010.»

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ) propose:

Motion n° 398

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Malgré les articles 1, 2 et 3, lors d'une consultation du peuple québécois par un référendum, l'option gagnante est celle qui obtient la majorité des votes déclarés valides, soit cinquante pour cent de ces votes plus un vote.»

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ) propose:

Motion n° 399

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de neuf mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les 14 mois qui suivent le début de son examen.»

• (2155)

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ) propose:

Motion n° 400

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de six mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son

application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les cinq mois qui suivent le début de son examen.»

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ) propose:

Motion n° 401

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de 9 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les 6 mois qui suivent le début de son examen.»

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ) propose:

Motion n° 402

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les six mois qui suivent le début de son examen.»

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ) propose:

Motion n° 403

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de neuf mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les huit mois qui suivent le début de son examen.»

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose:

Motion n° 404

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les 14 mois qui suivent le début de son examen.»

M. René Canel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Initiatives ministérielles

Motion n° 405

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de six mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les huit mois qui suivent le début de son examen.»

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ) propose:

Motion n° 406

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de neuf mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les dix mois qui suivent le début de son examen.»

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ) propose:

Motion n° 407

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de six mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les dix mois qui suivent le début de son examen.»

• (2200)

M. René Laurin (Joliette, BQ) propose:

Motion n° 408

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les huit mois qui suivent le début de son examen.»

Motion n° 409

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les dix mois qui suivent le début de son examen.»

M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ) propose:

Motion n° 410

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. (1) À l'expiration d'un délai de cinq mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions de celle-ci sont soumises à l'examen du comité de la Chambre des communes constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le comité prévu au paragraphe (1) entreprend dès que possible un examen approfondi des dispositions de la présente loi ainsi que des conséquences de son application et présente un rapport à la Chambre des communes dans les 14 mois qui suivent le début de son examen.»

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC) propose:

Motion n° 411

Que le projet de loi C-20 soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, du nouvel article suivant:

«4. Malgré toute autre disposition de la présente loi, celle-ci ne peut être interprétée de manière à empêcher le renouvellement de la fédération.»

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote porte sur la motion n° 90. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 90 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 91. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Initiatives ministérielles

• (2205)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 91 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 150. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 150 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 398. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 398 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 411. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 411 rejetée.

(La motion n° 411 est rejetée.)

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime afin que toutes les motions d'amendement soient adoptées avec dissidence.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): La Chambre abordera maintenant les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C-20.

Convoquez les députés.

• (2235)

[Traduction]

Après l'appel du timbre:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le premier vote porte sur la motion n° 1.

(La motion n° 1, mise aux voix, est rejetée.)

*Initiatives ministérielles**(Vote n° 761)***POUR**

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Brien	Bigras
Cardin	Canuel
Crête	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien	de Savoye
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Desrochers
Fournier	Dumas
Girard-Bujold	Gagnon
Guay	Godin (Châteauguay)
Lalonde	Guimond
Lebel	Laurin
Marceau	Loubier
Ménard	Marchand
Perron	Mercier
Plamondon	Picard (Drummond)
Sauvageau	Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	St-Hilaire
Turp	Tremblay (Rimouski—Mitis)
	Venne —41

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brown
Bryden	Bulte
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Catterall
Cauchon	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Earle	Easter
Eggleton	Folco
Fontana	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goodale
Gouk	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Hanger	Harb
Hardy	Hart
Harvard	Harvey
Hill (Prince George—Peace River)	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Johnston	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	Lunn
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Mark	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews

Mayfield	McCormick
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Phinney
Pratt	Proctor
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Sgro
Shepherd	Solberg
Speller	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Strahl	Szabo
Telegdi	Torsney
Ur	Valeri
Vancief	Volpe
Wappel	Wasylycia-Leis
Whelan	Wilfert
Wood —163	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 1 rejetée.

• (2240)

Le prochain vote porte sur l'amendement à la motion n° 2.

• (2245)

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

*(Vote n° 762)***POUR**

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Blaikie	Bigras
Brien	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Cardin	Canuel
Crête	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye	Davies
Desjarlais	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Desrochers
Earle	Dumas
Gagnon	Fournier
Girard-Bujold	Gilmour
Godin (Châteauguay)	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Gouk
Guay	Grey (Edmonton North)
Hanger	Guimond
Hart	Hardy
Hill (Prince George—Peace River)	Hill (Macleod)
Lalonde	Johnston
Lebel	Laurin
Lunn	Loubier
Marchand	Marceau
Mayfield	Mark
Mercier	Ménard
Perron	Nystrom
Plamondon	Picard (Drummond)
Rocheleau	Proctor
	Sauvageau

Initiatives ministérielles

Solberg
Strahl
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne

St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp
Wasylcyia-Leis—65

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Catterall	Cauchon
Chan	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cotler	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Easter
Eggleton	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Leung	Limoges
Lincoln	Longfield
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt	Proud
Proulx	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Sgro	Shepherd
Speller	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Szabo	Telegdi
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—143	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare l'amendement à la motion n^o 2 rejeté.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 2.

● (2255)

(La motion n^o 2, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 763)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Blaikie	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Canuel
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Davies
de Savoye	Debien
Desjarlais	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Earle	Fournier
Gagnon	Gilmour
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Godin (Châteauguay)	Gouk
Grewal	Guay
Guimond	Hanger
Hardy	Hart
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Johnston	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Mark
Mayfield	Ménard
Mercier	Nystrom
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Proctor
Rocheleau	Sauvageau
Solberg	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Venne
Wasylcyia-Leis—62	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Catterall	Cauchon
Chan	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cotler	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Easter
Eggleton	Finlay

Initiatives ministérielles

Folco
Fry
Galloway
Goodale
Harb
Harvey
Ianno
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan
Leung
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Minna
Murray
Nault
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patty
Phinney
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
Speller
St-Julien
Stewart (Brant)
Szabo
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—143

Fontana
Gagliano
Godfrey
Guarnieri
Harvard
Hubbard
Ifody
Jennings
Karetak-Lindell
Keyes
Knutson
Lastewka
Limoges
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peric
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Sekora
Shepherd
St. Denis
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —41

Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

CONTRE

Députés

Adams
Assadourian
Axworthy
Baker
Bélair
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Caplan
Cauchon
Charbonneau
Coderre
Comuzzi
Cullen
Desjarlais
Dion
Duhamel
Eggleton
Fry
Goodale
Grewal
Hanger
Hardy
Harvard
Hill (Macleod)
Ianno
Karygiannis
Knutson
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Martin (LaSalle—Émard)
McLellan (Edmonton West)
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Normand
Pagtakhan
Proctor
Robillard
Scott (Fredericton)
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Volpe
Wasylcyia-Leis

Assad
Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bakopanos
Bertrand
Blaikie
Bradshaw
Caccia
Casey
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette
Copp
Davies
Dhaliwal
Dromisky
Earle
Fontana
Godin (Acadie—Bathurst)
Gouk
Guarnieri
Harb
Hart
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Johnston
Keyes
MacAulay
Manley
Marleau
Mayfield
Mifflin
Minna
Nault
Nystrom
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proud
Rock
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
Vanclief
Wappel
Williams—88

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 2 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 3.

● (2300)

(La motion n^o 3, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 764)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Crête
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Desrochers
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 3 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 4. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2310)

(La motion n° 4, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 765)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Desrochers
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Guimond
Laurin
Marceau
Ménard
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

Asselin
Bellehumeur
Bigras
Canuel
Crête
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—38

CONTRE

Députés

Assad
Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Beaumier
Bélanger
Benoit
Blaikie
Brown
Caccia
Calder
Casey
Charbonneau
Collenette
Coppes
Davies
DeVillers
Dromisky
Easter
Finlay
Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal
Harb
Harvard
Hill (Macleod)
Hubbard
Iftody
Johnston
Kraft Sloan

Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Bélair
Bellemare
Bertrand
Bonin
Bryden
Cadman
Cannis
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Comuzzi
Cullen
Desjarlais
Discepolo
Earle
Eggleton
Fontana
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Hardy
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Ianno
Jackson
Knutson
Lastewka

Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Paradis
Peric
Proctor
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Speller
Stewart (Northumberland)
Torsney
Wood—95

Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney
Marleau
McCormick
McTeague
Mifflin
Nystrom
O'Reilly
Parrish
Phinney
Reed
Robillard
Saada
Solberg
Stewart (Brant)
Telegdi
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 4 rejetée.

Le prochain vote porte sur l'amendement à la motion n° 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2320)

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 766)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Crête
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Desrochers
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier

Initiatives ministérielles

Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

Picard (Drummond)
Rocheleau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —41

CONTRE

Députés

Alcock
Axworthy
Bélair
Bellemare
Benoit
Borotsik
Cadman
Casey
Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette
Coppes
Davies
Earle
Eggleton
Folco
Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal
Guarnieri
Hardy
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jackson
Johnston
Karetak-Lindell
Lastewka
Limoges
Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Murray
Nystrom
O'Reilly
Peric
Proctor
Redman
Richardson
Rock
Sekora
Shepherd
Szabo
Valeri
Whelan

Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélangier
Bennett
Bonwick
Bulte
Carroll
Cauchon
Clouthier
Comuzzi
Cotler
Desjarlais
Easter
Finlay
Fontana
Godfrey
Goodale
Grey (Edmonton North)
Harb
Harvard
Hill (Macleod)
Hubbard
Jennings
Jordan
Kraft Sloan
Leung
Longfield
MacAulay
Mahoney
Mancini
Marleau
Matthews
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Myers
O'Brien (London—Fanshawe)
Parrish
Pratt
Provenzano
Reed
Robillard
Scott (Fredericton)
Sgro
Steckle
Ur
Wasylcia-Leis
Wilfert—96

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare l'amen-
dement à la motion n^o 5 rejeté.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 5. Plaît-il à la Chambre
d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui
sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui
sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les
non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (2325)

(La motion n^o 5, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 767)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Crête
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Desrochers
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —41

CONTRE

Députés

Adams
Assadourian
Axworthy
Baker
Bélair
Bertrand
Borotsik
Caplan
Cauchon
Charbonneau
Coderre
Comuzzi
Desjarlais
Duhamel
Eggleton
Fry
Goodale
Guarnieri
Harb
Harvard
Hill (Macleod)
Johnston
Keys
MacAulay
Mancini
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)

Assad
Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bakopanos
Bellemare
Blondin-Andrew
Cadman
Casey
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette
Coppes
Dion
Earle
Fontana
Godin (Acadie—Bathurst)
Grey (Edmonton North)
Hanger
Hardy
Harvey
Ianno
Karygiannis
Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manley
Martin (LaSalle—Énard)
McLellan (Edmonton West)

Initiatives ministérielles

Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Nault	Normand
Nystrom	Pagtakhan
Proctor	Proud
Robillard	Rock
Scott (Fredericton)	Speller
St. Denis	St-Julien
Volpe	Wappel
Wasylycia-Leis	Williams—74

Turp Venne—41

CONTRE

Députés

Alcock
Axworthy
Baker
Bélanger
Benoit
Blondin-Andrew
Cadman
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette
Copp
Desjarlais
Duhamel
Easter
Finlay
Fry
Godfrey
Goodale
Guarmieri
Harb
Harvard
Hill (MacLeod)
Jackson
Karygiannis
Kraft Sloan
Longfield
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McTeague
Mifflin
Mitchell
Normand
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Peric
Proud
Reed
Robillard
Scott (Fredericton)
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast) Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 5 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2330)

(La motion n° 6, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 768)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guay	Guimond
Lalonde	Laurin
Lebel	Loubier
Marceau	Marchand
Ménard	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast) Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 6 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 7. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Initiatives ministérielles

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2335)

(La motion n° 7, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 769)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guay	Guimond
Lalonde	Laurin
Lebel	Loubier
Marceau	Marchand
Ménard	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Venne —41

CONTRE

Députés

Adams	Assad
Augustine	Axworthy
Baker	Bakopoulos
Bélair	Bellemare
Benoit	Bertrand
Blaikie	Blondin-Andrew
Borotsik	Cadman
Casey	Cauchon
Chan	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Desjarlais	Dion
Duhamel	Earle
Eggleton	Fry
Godin (Acadie—Bathurst)	Goodale
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Hangar	Harb
Harvard	Harvey
Hill (Macleod)	Johnston
Karygiannis	Keyes
Knutson	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Manley	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Nault	Normand
Nystrom	Peric
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Proctor
Proud	Robillard
Rock	Scott (Fredericton)
Speller	St. Denis
St-Julien	Wasylcia-Leis
Williams —69	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 7 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 8. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2345)

(La motion n° 8, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 770)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guay	Guimond
Lalonde	Laurin
Lebel	Loubier
Marceau	Marchand
Ménard	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Venne —41

CONTRE

Députés

Assad	Assadourian
Axworthy	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bakopoulos	Beaumur
Bélair	Bellemare
Benoit	Bertrand
Blaikie	Bonin
Borotsik	Brown
Bryden	Cadman

Initiatives ministérielles

Calder
Casey
Charbonneau
Collenette
Copp
Desjarlais
Discepola
Earle
Eggleton
Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)
Grey (Edmonton North)
Hardy
Harvey
Hubbard
Johnston
MacAulay
Maloney
Manley
Martin (LaSalle—Énard)
McLellan (Edmonton West)
Nystrom
Phinney
Robillard
Saada
Speller
Torsney
Williams—71

Cannis
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Comuzzi
Cullen
DeVillers
Dromisky
Easter
Finlay
Godfrey
Goodale
Hanger
Harvard
Hill (Macleod)
Jackson
Knutson
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Mifflin
Paradis
Proctor
Rock
Scott (Fredericton)
St. Denis
Wasylcia-Leis

de Savoye
Desrochers
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—41

Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 8 rejetée.

Le prochain vote porte sur l'amendement à la motion n° 9. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2350)

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 771)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Crête

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)

CONTRE

Députés

Adams
Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Beaumier
Bellemare
Blaikie
Bonin
Brown
Cadman
Cannis
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette
Copp
Desjarlais
Dion
Duhamel
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Grey (Edmonton North)
Hardy
Harvey
Jackson
Karygiannis
MacAulay
Maloney
Manley
Martin (LaSalle—Énard)
McLellan (Edmonton West)
Mills (Broadview—Greenwood)
Nault
Nystrom
Phinney
Proctor
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Wappel
Williams—77

Alcock
Axworthy
Baker
Bélanger
Benoit
Blondin-Andrew
Borotsik
Bryden
Calder
Casey
Chan
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Discepola
Earle
Fry
Goodale
Hanger
Harvard
Hill (Macleod)
Johnston
Keyes
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Mifflin
Mitchell
Normand
Paradis
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Reed
Robillard
Saada
Torsney
Wasylcia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare l'amendement à la motion n° 9 rejeté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 9. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2355)

(La motion n° 9, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 772)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Crête
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoie
Desrochers
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —41

CONTRE

Députés

Alcock
Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Beaumier
Bellemare
Bertrand
Bonin
Brown
Cadman
Cannis
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Comuzzi
Cullen
Dromisky
Easter
Finlay
Godin (Acadie—Bathurst)
Grey (Edmonton North)
Harvard
Hill (MacLeod)

Assad
Axworthy
Bakopanos
Bélanger
Benoit
Blaikie
Borotsik
Bryden
Calder
Casey
Charbonneau
Collenette
Copp
Desjarlais
Earle
Eggleton
Godfrey
Goodale
Hardy
Harvey
Hubbard

Initiatives ministérielles

Iftody	Jackson
Johnston	Kraft Sloan
Longfield	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Maloney
Mancini	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	McLellan (Edmonton West)
Nystrom	Paradis
Phinney	Proctor
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Speller	St. Denis
Torsney	Wasylcia-Leis
Williams —69	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoeppner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 9 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 10. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (2400)

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2405)

(La motion n° 10, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 773)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Crête
Debien
Dumas
Gagnon
Guay
Lalonde

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoie
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Guimond
Laurin

Initiatives ministérielles

Lebel
Marceau
Ménard
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

Loubier
Marchand
Picard (Drummond)
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—35

La présidente suppléante: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2410)

(La motion n° 11, mise aux voix, est rejetée.)

CONTRE

Députés

Alcock
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Bélaïr
Bertrand
Bonin
Brown
Cadman
Cannis
Cauchon
Collenette
Coppes
Cullen
Discepola
Earle
Eggleton
Godfrey
Goodale
Hardy
Harvey
Hubbard
Jackson
Kraft Sloan
MacAulay
Maloney
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McWhinney
Nystrom
Peric
Proctor
Provenzano
Reed
Rock
Sekora
St. Denis
Torsney
Wilfert—77

Assad
Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Beaumier
Benoit
Blaikie
Borotsik
Bryden
Calder
Casey
Chrétien (Saint-Maurice)
Comuzzi
Cotler
Desjarlais
Dromisky
Easter
Finlay
Godin (Acadie—Bathurst)
Grey (Edmonton North)
Harvard
Hill (Macleod)
Iftody
Johnston
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Marleau
McLellan (Edmonton West)
Myers
Paradis
Phinney
Proulx
Redman
Robillard
Saada
Speller
Telegdi
Wasylycia-Leis

(Vote n° 774)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27

CONTRE

Députés

Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélanger
Benoit
Bonwick
Bulte
Casey
Clouthier
Comuzzi
Desjarlais
Easter
Finlay
Fontana
Godin (Acadie—Bathurst)
Grey (Edmonton North)
Guarnieri
Harvard
Hubbard
Jordan
Kraft Sloan
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
MacKay (Scarborough East)
McWhinney
Myers
Proulx
Redman
Robillard
Shepherd
Stoffer
Ur
Wilfert

Axworthy
Bélaïr
Bennett
Blaikie
Borotsik
Cadman
Cauchon
Collenette
Coppes
Earle
Eggleton
Folco
Godfrey
Goodale
Gruending
Hardy
Hill (Macleod)
Johnston
Karetak-Lindell
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Peric
Provenzano
Reed
Sekora
Steckle
Telegdi
Wasylycia-Leis
Williams—68

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante: Je déclare la motion n° 10 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 11. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante: Je déclare la motion n° 11 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 12. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2415)

(La motion n° 12, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 775)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Marceau
Loubier	Ménard
Marchand	St-Hilaire
Sauvageau	
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26	

CONTRE

Députés

Adams	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Bakopanos
Bélaïr	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Borotsik
Cadman	Casey
Cauchon	Chan
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Desjarlais
Dion	Dromisky
Duhamel	Earle
Eggleton	Fontana
Fry	Godin (Acadie—Bathurst)
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guarnieri	Hanger
Hardy	Harvard
Hill (Macleod)	Johnston
Keys	Laliberte
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini	Manley
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Nault

Initiatives ministérielles

Normand
Pickard (Chatham—Kent Essex)
St. Denis
Stoffer
Wappel
Williams—63

Paradis
Robillard
St-Julien
Torsney
Wasylcyia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 12 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 13.

• (2420)

(La motion n° 13, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 776)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Adams	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Bakopanos
Bélaïr	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Borotsik	Bryden
Cadman	Cannis
Casey	Cauchon
Chan	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
DeVillers	Dion
Discepola	Dromisky
Duhamel	Earle
Eggleton	Fry
Godin (Acadie—Bathurst)	Grey (Edmonton North)
Gruending	Guarnieri
Hanger	Hardy
Harvard	Harvey
Hill (Macleod)	Hubbard
Jackson	Johnston
Karygiannis	Keys
Laliberte	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Maloney
Mancini	Manley
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)	Mifflin
Mitchell	Nault
Normand	Paradis
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Robillard	Rock

Initiatives ministérielles

St. Denis
Stoffer
Wappel
Williams—73

St-Julien
Torsney
Wasylycia-Leis

Wasylycia-Leis
Williams—65

Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 13 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 14.

• (2425)

(La motion n^o 14, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 777)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Ménard
Marchand	St-Hilaire
Sauvageau	
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26	

CONTRE

Députés

Assad	Axworthy
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bélair
Bélangier	Bennett
Benoit	Bonwick
Borotsik	Bulte
Cadman	Casey
Cauchon	Clouthier
Collenette	Cotler
Earle	Easter
Eggleton	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Grey (Edmonton North)
Gruending	Guarnieri
Hanger	Hardy
Harvard	Harvey
Hill (Macleod)	Hubbard
Jackson	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Longfield	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Malhi
Mancini	Manley
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Myers
O'Reilly	Parrish
Peric	Proulx
Redman	Reed
Robillard	Rock
Sekora	Shepherd
Steckle	Stoffer
Szabo	Ur

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 14 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 15.

• (2430)

(La motion n^o 15, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 778)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Adams	Assad
Augustine	Axworthy
Baker	Beaumier
Bélair	Benoit
Bertrand	Blaikie
Bonin	Borotsik
Bryden	Cadman
Calder	Cannis
Casey	Cauchon
Chan	Coderre
Collenette	Cullen
Desjarlais	DeVillers
Discepola	Dromisky
Duhamel	Earle
Eggleton	Fry
Godin (Acadie—Bathurst)	Gruending
Guarnieri	Hanger
Hardy	Harvard
Harvey	Hill (Macleod)
Hubbard	Jackson
Johnston	Karygiannis
Keyes	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Malhi
Maloney	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mitchell	Nault
Normand	Paradis
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Rock	St. Denis
St-Julien	Stoffer
Wappel	Wasylycia-Leis
Williams—67	

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 15 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 18.

• (2435)

(La motion n^o 18, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 779)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26

CONTRE

Députés

Adams
Axworthy
Beaumier
Benoit
Bevilacqua
Borotsik
Cadman
Cannis
Cauchon
Coderre
Comuzzi
Desjarlais
Dion
Dromisky
Eggleton
Gruending
Hanger
Harvard
Hill (Macleod)
Jackson
Karygiannis
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
Mifflin
Nault
Pickard (Chatham—Kent Essex)
St. Denis
Stoffer
Wappel
Williams—63

Augustine
Baker
Bélaïr
Bertrand
Blaikie
Bryden
Calder
Casey
Chan
Collenette
Cullen
DeVillers
Discepolo
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Hardy
Harvey
Hubbard
Johnston
Keyes
MacAulay
Maloney
Manley
McLellan (Edmonton West)
Mitchell
Phinney
Rock
St-Julien
Telegdi
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 18 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 19.

• (2440)

(La motion n^o 19, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 780)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26

CONTRE

Députés

Alcock
Bélaïr
Bennett
Blaikie
Borotsik
Cadman
Cauchon
Collenette
Cotler
Earle
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Hardy
Harvey
Hubbard
Johnston
Karetak-Lindell
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
O'Reilly
Peric
Proulx
Robillard
Sekora
Steckle
Szabo
Ur
Wasylycia-Leis
Wilfert

Axworthy
Bélaïr
Benoit
Bonwick
Bulte
Casey
Clouthier
Comuzzi
Desjarlais
Easter
Folco
Gruending
Hanger
Harvard
Hill (Macleod)
Jackson
Jordan
MacAulay
Malhi
Manley
MacKay (Scarborough East)
McWhinney
Myers
Parrish
Pratt
Redman
Rock
Shepherd
Stoffer
Telegdi
Valeri
Whelan
Williams—66

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 19 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 21.

• (2445)

(La motion n° 21, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 781)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bigras	Brien
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Desrochers	Dumas
Fournier	Guay
Guimond	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—25	

CONTRE

Députés

Adams	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélair	Benoit
Blaikie	Borotsik
Bryden	Cadman
Calder	Casey
Cauchon	Chan
Coderre	Collenette
Comuzzi	Cullen
Desjarlais	DeVillers
Dion	Dromisky
Earle	Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)	Gruending
Guarnieri	Hanger
Hardy	Harvard
Hill (Macleod)	Johnston
Karygiannis	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Maloney
Mancini	Manley
Martin (Winnipeg Centre)	McLellan (Edmonton West)
Mifflin	Mitchell
Nault	Normand
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Robillard
Rock	Saada
Speller	St. Denis
St-Julien	Stoffer
Wappel	Wasylcia-Leis
Williams—57	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 21 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 22. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2450)

(La motion n° 22, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 782)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bigras	Brien
Canuel	Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
de Savoye	Desrochers
Dumas	Fournier
Guay	Guimond
Lalonde	Laurin
Lebel	Loubier
Marceau	Marchand
Ménard	Sauvageau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26

CONTRE

Députés

Alcock	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélair	Bélanger
Bennett	Benoit
Blaikie	Bonwick
Borotsik	Bulte
Cadman	Casey
Cauchon	Clouthier
Collenette	Comuzzi
Cotler	Earle
Easter	Eggleton
Folco	Godin (Acadie—Bathurst)
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guarnieri	Hanger
Hardy	Harvard
Hill (Macleod)	Hubbard
Jackson	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Kraft Sloan
Laliberte	Longfield
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McWhinney	Mifflin
Myers	Parrish
Pratt	Proulx
Provenzano	Sekora
Shepherd	Steckle

Stoffer
Ur
Wasylycia-Leis
Wilfert

Szabo
Valeri
Whelan
Williams—64

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 22 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 23. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2455)

(La motion n° 23, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 783)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26

CONTRE

Députés

Augustine
Baker
Beaumier
Blaikie
Cadman
Casey
Chan
Collenette
DeVillers
Duhamel
Eggleton
Grey (Edmonton North)
Hanger
Harvard
Johnston

Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bakopanos
Benoit
Borotsik
Calder
Cauchon
Coderre
Cullen
Dion
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Hardy
Hill (Macleod)
Jones

Karygiannis
MacAulay
Maloney
Manley
McLellan (Edmonton West)
Mitchell
Normand
Saada
St-Julien
Wappel
Williams—51

Laliberte
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
Mifflin
Nault
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Speller
Stoffer
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 23 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 24. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2500)

(La motion n° 24, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 784)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Lebel
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—25

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Marceau
Ménard
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Alcock
Bennett
Blaikie
Bulte
Casey
Clouthier
Cotler

Bachand (Richmond—Arthabaska)
Benoit
Bonwick
Cadman
Cauchon
Collenette
Earle

Initiatives ministérielles

Easter	Eggleton
Folco	Godin (Acadie—Bathurst)
Grey (Edmonton North)	Gruending
Hanger	Hardy
Harvard	Hill (Macleod)
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Kraft Sloan	Laliberte
Longfield	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Malhi
Mancini	Manley
Martin (Winnipeg Centre)	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McWhinney
Mifflin	Proulx
Provenzano	Redman
Sekora	Shepherd
Steckle	Stoffer
Szabo	Ur
Wasylcia-Leis	Whelan
Williams—53	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 24 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 26. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 26, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 785)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bigras	Brien
Canuel	Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
de Savoye	Desrochers
Dumas	Fournier
Guay	Guimond
Lalonde	Laurin
Lebel	Loubier
Marceau	Marchand
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—25	

CONTRE

Députés

Adams	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker

Bakopanos	Beauchamp
Bélair	Benoit
Bevilacqua	Blaikie
Bonin	Brown
Bryden	Cadman
Calder	Cannis
Casey	Cauchon
Chan	Coderre
Collenette	Cullen
DeVillers	Dion
Duhamel	Earle
Eggleton	Fry
Godin (Acadie—Bathurst)	Grey (Edmonton North)
Gruending	Hanger
Hardy	Harvard
Hill (Macleod)	Johnston
Jones	Keyes
Laliberte	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Maloney
Mancini	Manley
Martin (Winnipeg Centre)	Mifflin
Mitchell	Nault
Normand	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Saada	St. Denis
St-Julien	Stoffer
Wappel	Wasylcia-Leis
Williams—57	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 26 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 27. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

• (2505)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 27, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 786)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras

Initiatives ministérielles

(Vote n° 787)

Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—24

CONTRE

Députés

Alcock
Bélair
Bennett
Blaikie
Borotsik
Casey
Clouthier
Cotler
Easter
Grey (Edmonton North)
Hardy
Hill (Macleod)
Jones
Karetak-Lindell
Laliberte
MacAulay
Malhi
Martin (Winnipeg Centre)
McWhinney
Peric
Provenzano
Sekora
Steckle
Szabo
Valeri
Whelan

Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélanger
Benoit
Bonwick
Cadman
Cauchon
Collenette
Earle
Folco
Gruending
Harvard
Johnston
Jordan
Kraft Sloan
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manley
McKay (Scarborough East)
Mifflin
Proulx
Scott (Fredericton)
Shepherd
Stoffer
Ur
Wasylycia-Leis
Williams —52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 27 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 28. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2510)

(La motion n° 28, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
ne—Pabok)
Brien
Cardin
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Canuel
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—25

CONTRE

Députés

Adams
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bakopanos
Benoit
Bonin
Brown
Cadman
Cannis
Cauchon
Coderre
Cullen
Dion
Earle
Grey (Edmonton North)
Hanger
Harvard
Johnston
Keyes
MacAulay
Maloney
Martin (Winnipeg Centre)
Mitchell
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Scott (Fredericton)
St-Julien
Wappel
Williams—53

Augustine
Baker
Bélair
Blaikie
Borotsik
Bryden
Calder
Casey
Chan
Collenette
DeVillers
Dromisky
Fry
Gruending
Hardy
Hill (Macleod)
Jones
Laliberte
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manley
Mifflin
Normand
Saada
St. Denis
Stoffer
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 28 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 29. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2515)

(La motion n° 29, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 788)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bélair	Bélangier
Bennett	Benoit
Blaikie	Bonwick
Borosik	Cadman
Casey	Cauchon
Chan	Coderre
Collenette	Cotler
Earle	Easter
Folco	Fry
Grey (Edmonton North)	Gruending
Hanger	Harvard
Hill (Macleod)	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Keyes
Kraft Sloan	Laliberte
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McWhinney	Mifflin
Myers	Normand
Peric	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt	Proulx
Provenzano	Scott (Fredericton)
Sekora	Shepherd
St-Julien	Steckle
Stoffer	Szabo
Ur	Valeri
Wappel	Wasylycia-Leis
Whelan	Williams—62

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 29 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 30.

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les moments que nous vivons ne sont pas faciles, mais je crois qu'il faut quand même prendre le temps de bien faire les choses. Je suis sûr que tous mes collègues de tous les partis voudront se joindre à moi pour remercier les pages qui travaillent avec nous cette nuit. Je vais les nommer. . .

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (2520)

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 30, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 789)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Bélair

Initiatives ministérielles

Bélangier	Benoit
Bonin	Borotsik
Bryden	Cadman
Calder	Cannis
Casey	Cauchon
Chan	Coderre
Collenette	Cotler
Cullen	Dion
Earle	Easter
Fry	Grey (Edmonton North)
Gruending	Harvard
Hill (Macleod)	Johnston
Jones	Keyes
Laliberte	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Malhi
Maloney	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
Mifflin	Normand
Proulx	Saada
Scott (Fredericton)	Shepherd
St. Denis	St-Julien
Stoffer	Wappel
Wasylycia-Leis	Williams—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 30 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 32. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

• (2525)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 32, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 790)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Lalonde
Guimond	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—25
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Alcock	Augustine
Bélangier	Bélangier
Bennett	Benoit
Blaikie	Bonin
Bonwick	Borotsik
Bryden	Cadman
Calder	Cannis
Casey	Cauchon
Clouthier	Cotler
Easter	Folco
Goodale	Grey (Edmonton North)
Gruending	Hardy
Harvard	Hill (Macleod)
Johnston	Jones
Karetak-Lindell	Laliberte
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Martin (Winnipeg Centre)	McKay (Scarborough East)
Mifflin	Myers
Peric	Pratt
Proulx	Provenzano
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Shepherd
St. Denis	Steckle
Stoffer	Ur
Valeri	Wasylycia-Leis
Whelan	Wilfert
Williams—57	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 32 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 33. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

• (2530)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 33, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 791)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron

Initiatives ministérielles

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
 Bigras
 Canuel
 Chrétien (Frontenac—Mégantic)
 de Savoye
 Dumas
 Guay
 Lalonde
 Loubier
 Marchand
 Sauvageau
 Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26

Brien
 Cardin
 Crête
 Desrochers
 Fournier
 Guimond
 Lebel
 Marceau
 Ménard
 St-Hilaire

● (2535)

(La motion n^o 34, mise aux voix, est rejetée.)(Vote n^o 792)

CONTRE

Députés

Adams	Augustine
Baker	Bélair
Bélanger	Benoit
Blaikie	Bonin
Borotsik	Cadman
Cauchon	Coderre
Cotler	Dion
Duhamel	Easter
Fry	Goodale
Grey (Edmonton North)	Gruending
Hardy	Harvard
Hill (Macleod)	Johnston
Jones	Keyes
Kraft Sloan	Laliberte
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Martin (Winnipeg Centre)	Mifflin
Nault	Normand
Peric	Proulx
Reed	Saada
Scott (Fredericton)	St. Denis
Stoffer	Wappel
Wasylcia-Leis	Williams—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 33 rejetée.Le prochain vote porte sur la motion n^o 34. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?**Des voix:** D'accord.**Des voix:** Non.**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**Le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—25
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bélair
Bélanger	Bennett
Benoit	Blaikie
Bonin	Bonwick
Borotsik	Cadman
Calder	Cauchon
Clouthier	Cotler
Goodale	Grey (Edmonton North)
Gruending	Hanger
Hardy	Harvard
Hill (Macleod)	Johnston
Jones	Karetak-Lindell
Kraft Sloan	Laliberte
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
Mifflin	Myers
Peric	Proulx
Provenzano	Reed
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Shepherd
St. Denis	Steckle
Stoffer	Szabo
Ur	Valeri
Wasylcia-Leis	Whelan
Wilfert	Williams—56

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 34 rejetée.*[Français]***M. Réal Ménard:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais vous demander combien il reste de votes d'ici la fin de nos travaux. Est-ce que vous pourriez nous l'indiquer pour le bénéfice de tous les parlementaires?

Le vice-président: Je regrette, je ne connais pas le nombre, car il pourrait y avoir certaines motions pour lesquelles il n'y aura pas de vote par appel nominal, ce qui est possible. Mais le Président est toujours au service de la Chambre.

• (2540)

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 35. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2545)

(La motion n° 35, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 793)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Alcock	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bennett
Benoit	Blaikie
Bonin	Bonwick
Borotsik	Bulte
Cadman	Calder
Cauchon	Coderre
Cullen	Dion
Duhamel	Finlay
Goodale	Grey (Edmonton North)
Gruending	Hanger
Hardy	Harvard
Hill (Macleod)	Johnston
Jones	Keyes
Kraft Sloan	Laliberte
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)

Initiatives ministérielles

Maloney	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)	Mifflin
Normand	Redman
Reed	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Shepherd	St. Denis
Steckle	Stoffer
Szabo	Ur
Valeri	Wasylcia-Leis
Whelan	Williams—58

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 35 rejetée.

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avec votre permission, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour souhaiter la bienvenue à la députée d'Edmonton-Nord dans ses nouvelles fonctions de chef de l'opposition.

[Traduction]

Le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion n° 36.

• (2550)

(La motion n° 36, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 794)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bigras	Brien
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Desrochers	Dumas
Fournier	Guay
Guimond	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—25	

CONTRE

Députés

Adams	Assadourian
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Beaumier
Bennett	Benoit
Blaikie	Bonin
Bonwick	Borotsik
Bryden	Cadman
Calder	Cauchon
Clouthier	Coderre
Cotler	Cullen
Dion	Dromisky
Folco	Goodale
Grey (Edmonton North)	Gruending
Hanger	Hardy
Harvard	Hill (Macleod)
Johnston	Jones

Initiatives ministérielles

Karetak-Lindell	Keyes
Laliberte	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Maloney
Mancini	Manley
Martin (Winnipeg Centre)	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	Mifflin
Myers	Provenzano
Redman	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Shepherd	Speller
St. Denis	Steckle
Stoffer	Szabo
Ur	Valeri
Wasylycia-Leis	Whelan
Williams—61	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 36 rejetée.

[Français]

M. Michel Bellehumeur: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense qu'il serait intéressant que vous éclairiez cette Chambre à cette heure-ci. J'ai entendu plusieurs députés libéraux s'interroger quant à savoir si un de nos collègues qui porte le col roulé avait le droit de voter.

Je leur dis qu'il a le droit de voter, mais ils s'obstinent en disant. . .

Le vice-président: Tous les députés en Chambre ont toujours le droit de voter. Je n'ai rien entendu à ce sujet. Nous allons donc poursuivre les votes.

M. Michel Bellehumeur: Monsieur le président, pour éclairer cette Chambre, j'invoque le Règlement. Je vous demande si un collègue de cette Chambre qui porte le col roulé a le droit de voter.

Le vice-président: Je sais bien qu'il est tard, mais si je me souviens bien ce qu'a dit le Président la dernière fois où nous avons discuté de ce sujet, nous avons décidé qu'on peut voter à la Chambre sans porter la cravate.

Je crois que nous en avons décidé ainsi. Il est assez tard et peut-être un peu trop tard pour regarder tous les précédents sur ce sujet. Peut-être que demain nous pourrions sans doute en parler.

Je ne peux pas donner la parole au député de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok pour le moment.

● (2555)

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 37.

● (2600)

(La motion n° 37, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 795)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Adams	Assadourian
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Bélanger
Benoit	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Bryden
Bulte	Cadman
Cauchon	Clouthier
Coderre	Cullen
Dion	Dromisky
Easter	Goodale
Grey (Edmonton North)	Gruending
Hanger	Hardy
Harvard	Hill (Macleod)
Johnston	Jones
Karetak-Lindell	Keyes
Laliberte	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney	Mancini
Martin (Winnipeg Centre)	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	Mifflin
Myers	Redman
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Shepherd
Speller	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stoffer	Szabo
Ur	Wasylycia-Leis
Whelan	Williams—56

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 37 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 38.

Initiatives ministérielles

● (2605)

(La motion n° 38, mise aux voix, est rejetée.)

*(Vote n° 796)***POUR**

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Assadourian	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bélanger	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Bryden
Bulte	Cadman
Cauchon	Clouthier
Coderre	Cotler
Dion	Dromisky
Easter	Goodale
Grey (Edmonton North)	Gruending
Hanger	Hardy
Harvard	Hill (Macleod)
Johnston	Jones
Karetak-Lindell	Kraft Sloan
Laliberte	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney	Mancini
Martin (Winnipeg Centre)	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	Mifflin
Redman	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Shepherd	Speller
St. Denis	St-Julien
Steckle	Stoffer
Szabo	Ur
Wasylycia-Leis	Whelan
Williams—57	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**Le vice-président:** Je déclare la motion n° 38 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 39.

● (2610)

(La motion n° 39, mise aux voix, est rejetée.)

*(Vote n° 797)***POUR**

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Adams	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bélanger	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Bryden	Cadman
Cauchon	Clouthier
Coderre	Collenette
Dion	Dromisky
Finlay	Goodale
Grey (Edmonton North)	Gruending
Hanger	Hardy
Harvard	Hill (Macleod)
Johnston	Jones
Karetak-Lindell	Kraft Sloan
Laliberte	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney	Martin (Winnipeg Centre)
McKay (Scarborough East)	McWhinney
Mifflin	Sekora
Speller	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stoffer	Szabo
Ur	Whelan
Wilfert	Williams—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**Le vice-président:** Je déclare la motion n° 39 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 40.

● (2615)

(La motion n° 40, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 798)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Bélangier
Benoit	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew	Bonin
Cadman	Cauchon
Clouthier	Coderre
Collenette	Dion
Dromisky	Easter
Finlay	Goodale
Grey (Edmonton North)	Hanger
Hardy	Harvard
Hill (Macleod)	Johnston
Jordan	Kraft Sloan
Laliberte	Malhi
Maloney	Martin (Winnipeg Centre)
McKay (Scarborough East)	McWhinney
Mifflin	O'Reilly
Provenzano	Sekora
Speller	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stoffer	Szabo
Ur	Valeri
Whelan	Wilfert
Williams—49	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 40 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 41.

● (2620)

(La motion n° 41, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 799)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Guay
Dumas	

Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26

Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Augustine	Baker
Benoit	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bertrand	Blaikie
Blondin-Andrew	Cadman
Cauchon	Clouthier
Coderre	Collenette
Dion	Dromisky
Easter	Finlay
Goodale	Grey (Edmonton North)
Hardy	Harvard
Hill (Macleod)	Johnston
Jordan	Kraft Sloan
Laliberte	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi	Maloney
Mancini	McCormick
Mifflin	O'Reilly
Peric	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pratt
Scott (Fredericton)	Sekora
St. Denis	St-Julien
Steckle	Stoffer
Szabo	Valeri
Whelan	Williams—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 41 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 42.

● (2625)

(La motion n° 42, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 800)

POUR

Députés

Bergeron	Lalonde
Loubier—3	

CONTRE

Députés

Adams	Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Cauchon	Coderre
Collenette	Dion
Goodale	Hanger
Hardy	Harvard
Johnston	Keys
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Scott (Fredericton)
St-Julien	Stoffer
Williams—21	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 42 rejetée.

[Français]

M. Michel Bellehumeur: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si vous aviez eu un peu de diligence et m'aviez laissé le temps de voter, j'aurais voté en faveur de cet amendement.

Le vice-président: Sans doute.

M. Richard Marceau: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si dans votre habituelle bienveillance vous m'aviez donné le temps de voter, j'aurais voté de la même façon que le whip du Bloc québécois.

Je demande que mon vote soit enregistré comme étant favorable à l'amendement.

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux que mon vote soit inscrit comme celui du whip et je trouve que votre geste vous rend indigne d'occuper le fauteuil présidentiel.

M. Paul Crête: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Par votre décision un peu hâtive, vous m'avez empêché de voter et je pense que j'aurais dû avoir le droit de voter sur cette motion. Je veux que mon vote soit inscrit comme étant favorable à la motion.

M. Gérard Asselin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous le savez, nous procédons pour les votes en allant de l'avant vers l'arrière. À un moment donné, vous avez demandé ceux qui étaient contre l'amendement. Nous avons été pénalisés et nous demandons que notre vote soit inscrit.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le Président s'est levé et il faut que les honorables députés s'assoient quand le Président se lève.

[Traduction]

Il est évident que certains députés avaient l'intention de voter au moment de la tenue du dernier vote, mais ils ne se sont pas levés au moment du vote. Les députés doivent réagir quand le greffier appelle un vote.

[Français]

Le Président a l'obligation envers la Chambre de continuer avec les affaires de la Chambre. Si les députés veulent voter, je peux résoudre ce problème immédiatement.

Est-ce qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour que les députés du Bloc québécois qui n'ont pas voté lors du dernier vote soient réputés avoir voté comme le vote précédent?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (2630)

Le vice-président: Nous pouvons résoudre ce problème, sauf qu'il n'y a pas de consentement unanime de la Chambre pour

appliquer le vote. Nous ne pouvons faire autre chose maintenant que de continuer à voter. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je n'entendrai plus d'autres recours au Règlement.

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, si vous me le permettez, compte tenu du fait que vous m'avez empêché de voter tantôt, j'aimerais que mon vote soit enregistré avec celui du Bloc québécois et, par la même occasion, j'aimerais vous demander où, dans le Montpetit-Marleau, on définit le délai que l'on a pour voter? Est-ce que c'est vous qui décidez du délai? C'est cela ma question.

Le vice-président: C'est moi qui ai décidé et cela termine la discussion. Nous pouvons continuer.

[Traduction]

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion n° 43.

• (2635)

(La motion n° 43, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 801)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Bélair
Bélanger	Benoit
Bertrand	Blaikie
Brisson	Bryden
Cadman	Calder
Cauchon	Chan
Coderre	Collenette
Cullen	Dion
Dromisky	Easter
Finlay	Goodale
Gruending	Hanger
Hardy	Harvard

Initiatives ministérielles

Hill (Macleod)	Johnston
Keyes	Kraft Sloan
Laliberté	Longfield
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney	Mancini
Manley	McLellan (Edmonton West)
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Scott (Fredericton)	Speller
St. Denis	St-Julien
Stoffer	Torsney
Wasylycia-Leis —49	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 43 rejetée.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je dois vous dire qu'il s'est passé quelque chose de plutôt préoccupant il y a quelques minutes. Sur le simple fait qu'un collègue ait, à votre avis, trop tardé pour se lever, vous avez privé les députés occupant les rangées subséquentes, c'est-à-dire la deuxième, la troisième, la quatrième et la cinquième rangées, de leur droit de vote.

Des voix: Oh, oh!

M. Stéphane Bergeron: Comment peut-on présumer que sur le simple fait qu'un collègue ait, à vos yeux, trop tardé pour voter, vous ayez sciemment. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, pourriez-vous dire aux collègues d'en face de cesser de beugler quelques instants le temps que je termine mon point?

Comment, sur le simple fait qu'un collègue. . .

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je veux entendre le recours au Règlement de l'honorable whip du Bloc québécois et j'espère que tous pourront l'entendre.

• (2640)

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, encore une fois, comment, sur le simple fait qu'à vos yeux un collègue ait trop tardé pour voter, pouvez-vous d'autorité décider qu'aucun autre collègue de cette Chambre ne pourra s'exprimer en faveur ou contre une motion? Sur la base de quel précédent, de quelle jurisprudence ou de quel article du Règlement vous vous permettez de priver des collègues de leur droit de vote sur le simple fait qu'un seul député aurait, à vos yeux, pris trop de temps pour voter?

Le vice-président: Je sais que l'honorable député a lu le nouveau livre de procédure. La Présidence a l'obligation envers la Chambre de continuer les travaux. Personne à ce moment-là ne s'est levé pour

appuyer la motion. Il y avait deux votes en faveur et personne, ni l'honorable député de Berthier—Montcalm, ni aucun autre député à la Chambre ne s'est levé.

J'ai alors pensé que tout le monde qui voulait voter pour la motion avait déjà voté et, par la suite, j'ai demandé quels étaient ceux qui voulaient voter contre la motion. J'ai évidemment décidé quelque chose qui n'était pas exactement l'opinion des autres députés. C'est dommage, mais la décision est prise et nous pouvons continuer à voter. C'est évident que si on veut voter, il faut se lever. C'est toujours la règle en vigueur dans cette Chambre. Nous pouvons maintenant continuer car je crois que j'ai répondu à la question de l'honorable whip du Bloc québécois.

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, selon la procédure généralement reconnue en cette Chambre, tant que les collègues de la première rangée n'ont pas terminé de voter, les collègues de la deuxième rangée n'entreprennent pas le vote.

Comment vouliez-vous que mon collègue de Joliette se lève pour dire qu'il est en faveur de cette motion si notre collègue de Berthier—Montcalm ne s'était pas encore levé? Il y a comme un vice de procédure et j'aimerais que vous me citiez très exactement—vous avez, pour la galerie, fait référence au Montpetit-Marleau—ce qui vous permet de faire ce que vous avez fait il y a quelques instants?

Le vice-président: Comme je l'ai déjà indiqué, j'ai donné mes raisons. Les députés sont tenus de se lever rapidement lors d'un vote. C'est parfaitement raisonnable et cela respecte les précédents de cette Chambre sur la question. Je trouverai une citation plus tard pour répondre à la demande de l'honorable député mais je répète encore ce que j'ai déjà dit.

[Traduction]

La présidence doit assurer la poursuite des travaux de la Chambre. Si les députés d'une rangée ou d'une autre décident de ne pas voter, il ne revient pas à la présidence de demander aux députés de la rangée suivante de se prononcer. Les députés doivent se lever s'ils veulent voter; voilà ce que j'ai décidé.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 44.

• (2645)

(La motion n^o 44, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 802)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin

Initiatives ministérielles

Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26

CONTRE

Députés

Adams
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Beaumier
Benoit
Blaikie
Brison
Cadman
Chan
Collenette
Dion
Finlay
Grey (Edmonton North)
Hanger
Harvard
Johnston
Laliberte
MacAulay
Maloney
Manley
Mifflin
Parrish
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Scott (Fredericton)
St. Denis
Torsney
Williams —51

Alcock
Baker
Bélair
Bertrand
Bonin
Bryden
Calder
Coderre
Cullen
Easter
Fry
Gruending
Hardy
Hill (Macleod)
Keys
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
Nault
Phinney
Saada
Speller
Stoffer
Wasylcia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 44 rejetée.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je fais appel à la collaboration qui doit exister dans cette Chambre pour demander de nouveau le consentement unanime, de telle sorte que les députés du Bloc québécois qui étaient présents à la Chambre au moment de ce vote soient enregistrés comme ayant voté en faveur de cette motion d'amendement.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Traduction]

Le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion n^o 48. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également au vote sur la motion n^o 49.

• (2650)

(La motion n^o 48, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 803)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27

CONTRE

Députés

Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélair
Benoit
Blaikie
Brison
Bulte
Calder
Collenette
Grey (Edmonton North)
Hanger
Harvard
Johnston
Karetak-Lindell
MacAulay
Maloney
Manley
McLellan (Edmonton West)
Myers
Proulx
Saada
Sekora
Speller
Stoffer
Torsney
Valeri
Whelan

Beaumier
Bennett
Bertrand
Bonin
Bryden
Cadman
Clouthier
Cotler
Gruending
Hardy
Hill (Macleod)
Jordan
Laliberte
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
Mifflin
Phinney
Redman
Scott (Fredericton)
Shepherd
Steckle
Szabo
Ur
Wasylcia-Leis
Williams—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 48 rejetée. Par conséquent, je déclare la motion n^o 48 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 50.

• (2655)

(La motion n^o 50, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 804)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin

Initiatives ministérielles

Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27

CONTRE

Députés

Adams
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Beaumier
Bélangier
Benoit
Blaikie
Brisson
Bulte
Calder
Clouthier
Collenette
Dion
Fry
Gruending
Hardy
Hill (Macleod)
Jordan
Keys
Laliberte
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney
Manley
McCormick
McLellan (Edmonton West)
Myers
O'Reilly
Peric
Proud
Provenzano
Reed
Scott (Fredericton)
Shepherd
Steckle
Szabo
Torsney
Valeri
Whelan
Williams—77

Augustine
Baker
Bélaïr
Bennett
Bertrand
Bonin
Bryden
Cadman
Chan
Coderre
Cotler
Easter
Grey (Edmonton North)
Hanger
Harvard
Johnston
Karetak-Lindell
Kraft Sloan
Lastewka
MacAulay
Malhi
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
McKay (Scarborough East)
Mifflin
Nault
Parrish
Phinney
Proulx
Redman
Saada
Sekora
Speller
Stoffer
Telegdi
Ur
Wasylcia-Leis
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 50 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 51. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (2700)

[Français]

M. Ghislain Fournier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais savoir si vous avez bel et bien enregistré mon vote lorsque je me suis levé tantôt.

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): La réponse est oui.

(La motion n° 51, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 805)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—25

CONTRE

Députés

Abbott
Augustine
Baker
Bélaïr
Bonin
Bryden
Chan
Collenette
Dromisky
Eggleton
Grey (Edmonton North)
Hardy
Johnston
Laliberte
MacAulay
Maloney
Manley
McLellan (Edmonton West)
Nault
Phinney
Proud
Speller
Stoffer
Wasylcia-Leis—47

Adams
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Beaumier
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Brisson
Cauchon
Coderre
Dion
Easter
Fry
Gruending
Harvard
Keys
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
Mifflin
Parrish
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Saada
St. Denis
Torsney

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 51 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 52. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2705)

(La motion n° 52, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 806)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Bonin
Bonwick	Brison
Bryden	Bulte
Cauchon	Chan
Clouthier	Coderre
Collenette	Cotler
Cullen	Dion
Dromiskiy	Duncan
Easter	Eggleton
Fry	Grey (Edmonton North)
Gruending	Hardy
Harris	Harvard
Hilstrom	Johnston
Karetak-Lindell	Keyes
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Longfield
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)

Initiatives ministérielles

McCormick	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	Mifflin
Myers	Nault
O'Reilly	Parrish
Peric	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Proud
Proulx	Saada
Sekora	Shepherd
Speller	St. Denis
Steckle	Stoffer
Strahl	Szabo
Torsney	Ur
Valeri	Wasylycia-Leis
Whelan	Wilfert —76

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 52 rejetée.

• (2710)

Le prochain vote porte sur la motion n° 53. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2715)

(La motion n° 53, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 807)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Abbott	Augustine
Beaumier	Bélaïr
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Bonin	Bonwick
Brison	Bryden
Bulte	Cauchon
Collenette	Cotler
Cullen	Dromisky
Duncan	Eggleton
Gruending	Hardy
Harris	Harvard
Hilstrom	Karetak-Lindell
Laliberte	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Maloney
Mancini	Manley
Martin (Winnipeg Centre)	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	Mifflin
Myers	Phinney
Proulx	Provenzano
Redman	Saada
Sekora	Shepherd
Speller	St. Denis
Steckle	Stoffer
Strahl	Szabo
Torsney	Ur
Valeri	Wasylycia-Leis
Whelan	Wilfert—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 53 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 54. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 54, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 808)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bigras	Brien
Canuel	Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
de Savoye	Desrochers

Dumas
Guay
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—25

Fournier
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Anders	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Bélaïr
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonwick	Brison
Bulte	Cauchon
Coderre	Collenette
Dion	Duncan
Eggleton	Fry
Gruending	Hardy
Harris	Harvard
Hilstrom	Karetak-Lindell
Laliberte	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
Mifflin	Myers
Nault	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proud	Provenzano
Redman	Scott (Fredericton)
Sekora	Shepherd
Steckle	Stoffer
Strahl	Ur
Valeri	Wasylycia-Leis
Whelan	Wilfert—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 54 rejetée.

• (2720)

Le prochain vote porte sur la motion n° 55. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 55, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 809)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bigras	Brien
Canuel	Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
de Savoye	Desrochers
Dumas	Fournier
Guay	Guimond
Lalonde	Laurin
Lebel	Loubier
Marceau	Marchand
Ménard	Sauvageau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26

CONTRE

Députés

Abbott	Anders
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Bonin
Brisson	Bryden
Cauchon	Collenette
Cotler	Cullen
Dromisky	Duncan
Easter	Eggleton
Grueuding	Hardy
Harris	Harvard
Hilstrom	Kraft Sloan
Laliberte	Lastewka
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Maloney
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McCormick	McLellan (Edmonton West)
Mifflin	O'Reilly
Parrish	Phinney
Provenzano	Redman
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	St. Denis
Stoffer	Strahl
Torsney	Wasylycia-Leis—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 55 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 56. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (2725)

(La motion n° 56, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 810)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Anders	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Beaumier	Bélair
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Blondin-Andrew	Bryden
Cauchon	Coderre
Collenette	Cullen
Dion	Dromisky
Duncan	Eggleton
Fry	Grueuding
Hardy	Harris
Harvard	Hilstrom
Laliberte	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Nault
Phinney	Proud
Saada	Scott (Fredericton)
St. Denis	St-Julien
Stoffer	Strahl
Torsney	Wasylycia-Leis —46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 56 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 57. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Initiatives ministérielles

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2730)

(La motion n° 57, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 811)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Guay
Dumas	Lalonde
Guimond	Lebel
Laurin	Marceau
Loubier	Ménard
Marchand	St-Hilaire
Sauvageau	
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26	

CONTRE

Députés

Abbott	Anders
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Beaumier	Bélaïr
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Brisson
Bryden	Bulte
Cauchon	Clouthier
Collenette	Cullen
Dromisky	Duncan
Eggleton	Gruending
Hardy	Harris
Harvard	Hilstrom
Karetak-Lindell	Laliberté
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	McKay (Scarborough East)
Mifflin	Myers
Phinney	Provenzano
Redman	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Shepherd	St. Denis
Stoffer	Strahl
Torsney	Ur
Valeri	Whelan —50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 57 rejetée.

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Est-ce que vous pourriez vérifier s'il y a consentement unanime de cette Chambre pour remercier les pages qui travaillent avec nous cette nuit? Je veux remercier Adam, Laura, Annie, Marc, Deborah, Annie, Christie, Julien, Jennifer et Meg.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 58. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (2735)

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 58, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 812)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Canuel	de Savoye
Crête	Guay
Fournier	Lalonde
Guimond	Lebel
Laurin	Marceau
Loubier	

Initiatives ministérielles

Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—24

Ménard
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott
Alcock
Augustine
Baker
Bélaïr
Blaikie
Cauchon
Collenette
Dion
Duncan
Fry
Harb
Harris
Hilstrom
Laliberte
Maloney
Manley
McDonough
Mills (Broadview—Greenwood)
Phinney
Saada
St. Denis
Stoffer
Torsney —47

Adams
Anders
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Beaumier
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Brisson
Coderre
Cullen
Dromisky
Eggleton
Gruending
Hardy
Harvard
Keyes
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
Mifflin
Nault
Proud
Scott (Fredericton)
St-Julien
Strahl

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 58 rejetée.

• (2740)

Le prochain vote porte sur la motion n° 59. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2745)

(La motion n° 59, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 813)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Fournier
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26

Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélaïr
Blaikie
Cauchon
Cullen
Duncan
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Harb
Harris
Hilstrom
Laliberte
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney
Manley
McDonough
Parrish
Phinney
Provenzano
Saada
Shepherd
Steckle
Strahl
Torsney
Valeri

Alcock
Augustine
Beaumier
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Brisson
Collenette
Dromisky
Easter
Finlay
Gruending
Hardy
Harvard
Kraft Sloan
Longfield
Malhi
Mancini
McCormick
Mifflin
Peric
Proulx
Redman
Scott (Fredericton)
St. Denis
Stoffer
Szabo
Ur
Whelan—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 59 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 60. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2750)

(La motion n° 60, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 814)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—25

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Fournier
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bennett
Blaikie
Brison
Bulte
Clouthier
Cullen
Duncan
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Harb
Harris
Hilstrom
Karetak-Lindell
Laliberté
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney
Manley
McCormick
McKay (Scarborough East)
Myers
Peric
Proulx
Scott (Fredericton)
Shepherd
Steckle
Strahl
Torsney
Valeri
Whelan

Alcock
Augustine
Beaumier
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Bryden
Cauchon
Collenette
Dromisky
Easter
Finlay
Gruending
Hardy
Harvard
Jackson
Kraft Sloan
Longfield
Malhi
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Mifflin
Parrish
Phinney
Redman
Sekora
St. Denis
Stoffer
Szabo
Ur
Wasylcia-Leis
Wilfert—64

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 60 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 61.

• (2755)

(La motion n° 61, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 815)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27

CONTRE

Députés

Abbott
Alcock
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bennett
Blaikie
Bulte
Clouthier
Collenette
Duncan
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Harb
Harris
Hilstrom
Karetak-Lindell
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manley
McDonough
Mifflin
Nault
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Redman
Shepherd
Stoffer
Szabo
Valeri
Whelan

Adams
Anders
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Brison
Cauchon
Corderre
Dion
Easter
Finlay
Gruending
Harb
Harvard
Jackson
Keyes
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
McKay (Scarborough East)
Mills (Broadview—Greenwood)
Parrish
Proulx
Sekora
Steckle
Strahl
Ur
Wasylcia-Leis
Wilfert—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 61 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 62.

• (2800)

(La motion n° 62, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 816)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Alcock	Anders
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Barnes
Beaumier	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Bonin	Brisson
Bulte	Cauchon
Coderre	Cotler
Cullen	Dion
Dromisky	Duncan
Easter	Eggleton
Finlay	Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending	Harb
Hardy	Harris
Harvard	Hilstrom
Jackson	Keyes
Kraft Sloan	Laliberte
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Malhi
Maloney	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	Mills (Broadview—Greenwood)
O'Reilly	Peric
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Proud
Proulx	Sgro
St. Denis	St-Julien
Stewart (Brant)	Stoffer
Strahl	Torsney
Wasylcia-Leis—57	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 62 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 63. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2805)

(La motion n° 63, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 817)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Alcock	Anders
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bélanger	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Bonwick	Bradshaw
Brisson	Cauchon
Coderre	Cotler
Dion	Duncan
Easter	Eggleton
Finlay	Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending	Harb
Hardy	Harris
Harvard	Hilstrom
Jackson	Karetak-Lindell
Keyes	Kraft Sloan
Laliberte	Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McCormick	McDonough
McKay (Scarborough East)	Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell	Myers
O'Reilly	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proud	Proulx
Redman	Sekora
Sgro	St-Julien
Steckle	Stewart (Brant)
Stoffer	Strahl
Szabo	Ur
Wasylcia-Leis	Whelan
Wilfert—61	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 63 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 64. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2810)

(La motion n° 64, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 818)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Abbott	Anders
Assad	Augustine
Barnes	Beaumier
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Blaikie	Bonin
Bonwick	Brison
Cauchon	Collenette
Cotler	Cullen
Dromisky	Duncan
Eggleton	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Gruending
Harb	Hardy
Harris	Harvard
Hilstrom	Laliberte
Lowther	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Malhi

Maloney
Manley
McDonough
Patry
Proulx
Scott (Fredericton)
Shepherd
Steckle
Stoffer
Szabo
Ur
Wasylycia-Leis

Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
Paradis
Phinney
Saada
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Strahl
Torsney
Valeri
Whelan—56

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoeppner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 64 rejetée.

Avant de passer à la prochaine motion, je fais appel à la collaboration des députés. Au moment du vote, je me demande si les députés pourraient s'abstenir de se lever à brûle-pourpoint et de changer de banquette. Cette situation rend quasi impossible la tâche des préposés à l'appel nominal.

En outre, les députés ne doivent pas entrer à la Chambre et sortir de l'enceinte pendant l'appel nominal de l'un ou de l'autre côté, et ils doivent s'abstenir de brandir des pancartes. Nous sommes toujours à la Chambre des communes. Peut-être sommes-nous tôt le matin, mais nous devons toujours nous comporter convenablement.

Le prochain vote porte sur la motion n° 65.

• (2815)

(La motion n° 65, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 819)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Anders	Assad
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Barnes
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Blaikie	Blondin-Andrew
Bradshaw	Brison
Cauchon	Chan

Coderre	Collenette
Cotler	Cullen
Dion	Dromisky
Duhamel	Duncan
Eggleton	Fry
Godin (Acadie—Bathurst)	Goodale
Gruending	Harb
Hardy	Harris
Harvard	Hilstrom
Keyes	Laliberte
Lowther	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	McLellan (Edmonton West)
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Nault	Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Proud
Proulx	Scott (Fredericton)
Sgro	St. Denis
Stewart (Brant)	Stoffer
Strahl	Vanclief
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford) —60

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 65 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 66.

[Français]

M. Jean-Paul Marchand: Monsieur le Président, il y a un événement qui se passe dans cette enceinte qui me trouble et me fait même d'ailleurs glacer les veines, c'est de croire qu'on a peut-être. . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): De quoi s'agit-il, je vous prie?

[Français]

M. Jean-Paul Marchand: En fait, il y a un événement qui se passe dans cette enceinte qui me trouble profondément, qui me fait même glacer les veines, c'est de croire possiblement que nous ayons. . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Si le député de Québec-Est veut invoquer le Règlement, je le prie de le faire immédiatement.

[Français]

M. Jean-Paul Marchand: C'est qu'il y a un événement qui se passe ici qui m'inquiète profondément, qui effectivement me fait. . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2820)

(La motion n° 66, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 820)

POUR

Députés

Blaikie	Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending	Hardy
Laliberte	Mancini
Martin (Winnipeg Centre)	McDonough
Stoffer	Wasylcia-Leis—10

CONTRE

Députés

Abbott	Anders
Assad	Asselin
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Brisson	Cauchon
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Collenette
Eggleton	Goodale
Harb	Harris
Harvard	Hilstrom
Lalonde	Laurin
Loubier	Lowther
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manley	McLellan (Edmonton West)
Scott (Fredericton)	Stewart (Brant)
Strahl	White (Langley—Abbotsford)—30

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 66 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 67. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2825)

(La motion n° 67, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 821)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Assad	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Barnes	Beaumier
Bélangier	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Bradshaw	Brisson
Bulte	Calder
Cauchon	Chan
Clouthier	Coderre
Collenette	Cotler
Cullen	DeVillers
Dion	Drouin
Duhamel	Easter
Eggleton	Finlay
Fry	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Gruending
Harb	Hardy
Harvard	Hubbard
Iftody	Jackson
Jones	Jordan
Karettak-Lindell	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Laliberte
Lastewka	Limoges
Lincoln	Longfield
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Martin (Winnipeg Centre)	McCormick
McDonough	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell	Myers
Nault	O'Reilly
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt	Proud
Proulx	Provenzano
Redman	Reed
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Sgro
Shepherd	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stoffer
Szabo	Telegdi
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Wasylcia-Leis	Whelan
Wilfert—101	

CONTRE

Députés

Abbott	Anders
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bergeron
Bigras	Brien
Canuel	Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
de Savoye	Desrochers
Dumas	Duncan
Fournier	Guay
Guimond	Harris
Hilstrom	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Lowther
Marceau	Marchand
Ménard	Sauvageau
St-Hilaire	Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	White (Langley—Abbotsford)—35

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 67 adoptée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 68.

• (2830)

(La motion n° 68, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 822)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bergeron
Bigras	Brien
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Desrochers	Dumas
Fournier	Guay
Guimond	Lalonde
Laurin	Loubier
Marceau	Marchand
Ménard	Sauvageau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—25

CONTRE

Députés

Abbott	Alcock
Anders	Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bélangier
Bennett	Blaikie
Brisson	Bulte
Cauchon	Clouthier
Collenette	Cotler
Drouin	Duncan
Easter	Eggleton
Finlay	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Gruending
Harb	Hardy
Harris	Harvard

Hilstrom	Hubbard
Jackson	Jordan
Karetak-Lindell	Laliberte
Lastewka	Limoges
Lincoln	Longfield
Lowther	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McCormick	McDonough
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
Myers	O'Reilly
Parrish	Patry
Peric	Pratt
Proulx	Provenzano
Redman	Reed
Scott (Fredericton)	Sekora
Sgro	Shepherd
Steckle	Stewart (Brant)
Stoffer	Strahl
Telegdi	Ur
Valeri	Wasylycia-Leis
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
Wilfert—73	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 68 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 69.

• (2835)

(La motion n° 69, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 823)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Canuel	de Savoye
Crête	Fournier
Desrochers	Guimond
Guay	Loubier
Lalonde	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—23
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Anders	Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Blaikie	Blondin-Andrew
Bradshaw	Brisson
Cauchon	Chan
Coderre	Collenette
Dion	Duhamel
Duncan	Eggleton
Fry	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Gruending
Harb	Hardy

Initiatives ministérielles

Harris	Harvard
Hilstrom	Laliberte
Lowther	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	McLellan (Edmonton West)
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Nault	Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Proud
Scott (Fredericton)	Stewart (Brant)
Stoffer	Strahl
Vanclief	Wasylycia-Leis—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 69 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 70. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également à la motion n° 71. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2840)

(La motion n° 70, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 824)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bigras	Brien
Canuel	Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
de Savoye	Desrochers
Fournier	Guay
Guimond	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—25	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Abbott	Anders
Assad	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Barnes
Beaumier	Blaikie
Bonin	Brison
Bryden	Cauchon
Collenette	DeVillers
Dromisky	Duncan
Eggleton	Finlay
Godin (Acadie—Bathurst)	Goodale
Gruending	Harb
Hardy	Harvard
Hilstrom	Ifody
Laliberte	Lowther
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney	Manley
McCormick	McDonough
McLellan (Edmonton West)	O'Reilly
Paradis	Patry
Peric	Phinney
Redman	Reed
Saada	Scott (Fredericton)
Speller	St. Denis
Stewart (Brant)	Strahl
Torsney	Wasylycia-Leis
Wood—51	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 70 rejetée. Par conséquent, je déclare que la motion n° 71 est également rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 72.

• (2845)

(La motion n° 72, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 825)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bigras	Brien
Canuel	Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
de Savoye	Desrochers
Dumas	Fournier
Guay	Guimond
Lalonde	Laurin
Lebel	Loubier
Marceau	Marchand
Ménard	Sauvageau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26

CONTRE

Députés

Alcock	Anders
Assad	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélangier	Bernier (Tobique—Mactaquac)

Blaikie	Brison
Cauchon	Collenette
Cotler	Duncan
Easter	Eggleton
Finlay	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Gruending
Harb	Hardy
Harvard	Hilstrom
Hubbard	Jackson
Laliberte	Lincoln
Longfield	Lowther
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi	Manley
McCormick	McDonough
McLellan (Edmonton West)	O'Reilly
Parrish	Patry
Peric	Proulx
Reed	Scott (Fredericton)
Sgro	Shepherd
Steeckle	Stewart (Brant)
Stoffer	Strahl
Ur	Wasylycia-Leis
Whelan—51	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 72 rejetée.

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avec votre permission, compte tenu que c'est un moment historique, au nom de mes collègues du Bloc québécois, je voudrais dire aux Québécois et aux Québécoises qui nous écoutent que tant que nous serons dans ce Parlement, ils pourront toujours compter sur nous pour défendre les intérêts du Québec.

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Le prochain vote porte sur la motion n° 73. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2850)

(La motion n° 73, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 826)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Alcock	Anders
Bélangier	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Brisson	Bulte
Clouthier	Collenette
Cotler	Drouin
Duncan	Easter
Eggleton	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Gruending
Harb	Hardy
Harvard	Hilstrom
Hubbard	Jackson
Jordan	Karetak-Lindell
Laliberte	Limoges
Lincoln	Longfield
Lowther	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Mancini
Manley	McCormick
McDonough	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	Myers
O'Reilly	Parrish
Patry	Pratt
Proulx	Provenzano
Redman	Reed
Scott (Fredericton)	Sekora
Sgro	Shepherd
Steckle	Stewart (Brant)
Stoffer	Strahl
Ur	Wasylycia-Leis
Whelan	Wilfert—62

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 73 rejetée.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné qu'il y a maintenant 73 votes qui ont été enregistrés et qu'il nous en reste près de 400 autres, j'aimerais avoir une indication sur ce qui va arriver aux comités qui doivent normalement siéger aujourd'hui, notamment le Comité permanent du développement des ressources humaines où doit comparaître le vérificateur interne pour faire la lumière sur le. . .

Le président suppléant (M. McClelland): Ce n'est pas un recours au Règlement.

[Traduction]

Les comités sont des entités autonomes. Je ne sais absolument pas ce qui va se produire dans le cas du comité.

• (2855)

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, est-ce que vous allez faire en sorte que je puisse parler et être entendu par les députés de la Chambre, s'il vous plaît?

Vous avez. . .

Des voix: Oh, oh!

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Non. Le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques a invoqué le Règlement. Le recours au Règlement doit avoir affaire avec ce qui se passe actuellement à la Chambre, par exemple l'ordre des votes. Je vais vous écouter seulement si votre recours au Règlement porte sur ce qui se passe actuellement.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, j'invoque effectivement le Règlement en référence au vote, parce que je veux que mon droit de vote comme parlementaire soit respecté. Je vous indique qu'il y a aujourd'hui des séances de comités qui sont prévues et que cela peut mettre en cause mon droit de voter ici si les comités siègent en même temps.

Des voix: Oh, oh!

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Je suggère au député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques de consulter son caucus. Nous procéderons premièrement au vote et je vérifierai cela plus tard.

Le prochain vote porte sur la motion n° 74. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

- (2900)

(La motion n° 74, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 827)

POUR

Députés

Anders
Duncan
Gruending
Hilstrom
Lowther
McDonough
Strahl

Blaikie
Godin (Acadie—Bathurst)
Hardy
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)
Stoffer
Wasylycia-Leis—14

CONTRE

Députés

Adams
Asselin
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Bradshaw
Brisson
Cardin
Collenette
de Savoye
Dion
Eggleton
Goodale
Guimond
Harvard
Lalonde
Lebel
MacAulay
Manley
McLellan (Edmonton West)
Mitchell
Sauvageau
St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—48

Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Brien
Canuel
Cauchon
Crête
Desrochers
Dumas
Fournier
Guay
Harb
Keys
Laurin
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marchand
Ménard
Peterson
Scott (Fredericton)
Stewart (Brant)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 74 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 75. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

- (2905)

(La motion n° 75, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 828)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Crête
Desrochers
Fournier
Lalonde
Lebel
Ménard
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
de Savoye
Dumas
Guay
Laurin
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—23

CONTRE

Députés

Anders
Augustine
Barnes
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Bonin
Bryden
Collenette
DeVillers
Duncan
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Hardy
Hilstrom
Keys
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)
Paradis
Saada
Speller
Stewart (Brant)
Strahl
Wasylycia-Leis

Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Beaumier
Bertrand
Blondin-Andrew
Brisson
Cauchon
Cullen
Dromisky
Eggleton
Goodale
Harb
Harvard
Iftody
Laliberte
MacAulay
Maloney
Manley
McDonough
Mitchell
Peterson
Scott (Fredericton)
St. Denis
Stoffer
Torsney
Wood—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 75 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 76. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés :

● (2910)

(La motion n° 76, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 829)

POUR

Députés

Blaikie
Godin (Acadie—Bathurst)
Hilstrom
Mancini
McDonough
Strahl

Duncan
Gruending
Lowther
Martin (Winnipeg Centre)
Stoffer
Wasylycia-Leis—12

CONTRE

Députés

Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Brison
Canuel
Cauchon
Crête
Desrochers
Dumas
Fournier
Guay
Harb
Karetak-Lindell
Laurin
Limoges
MacAulay
Manley
Marchand
McLellan (Edmonton West)
Myers
Redman
Sekora
St-Hilaire
Stewart (Brant)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Valeri
Wilfert—58

Asselin
Bachand (Saint-Jean)
Bennett
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Brien
Bulte
Cardin
Collenette
de Savoye
Drouin
Eggleton
Goodale
Guimond
Harvard
Lalonde
Lebel
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
McKay (Scarborough East)
Ménard
Pratt
Sauvageau
Shepherd
Steckle
Szabo
Ur
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 76 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 77. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (2915)

(La motion n° 77, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 830)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Bernier (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—25

CONTRE

Députés

Anders
Augustine
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Brison
Cauchon
Cullen
Easter
Finlay
Goodale
Harvard
Hubbard
Jackson
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
Paradis
Saada
Speller
Stewart (Brant)
Telegdi
Wasylycia-Leis

Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bertrand
Bonin
Bryden
Collenette
Duncan
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Harb
Hilstrom
Ifody
Laliberte
Lowther
Maloney
Manley
McDonough
Patry
Scott (Fredericton)
St. Denis
Stoffer
Torsney
Wood—46

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 77 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 78.

• (2920)

(La motion n° 78, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 831)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Ménard	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Anders	Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bélangier
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Brisson
Bulte	Cauchon
Collenette	Cotler
Drouin	Duncan
Easter	Eggleton
Finlay	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Gruending
Harb	Harvard
Hubbard	Jackson
Karetak-Lindell	Laliberte
Limoges	Lincoln
Longfield	Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McCormick	McDonough
McKay (Scarborough East)	Myers
Patry	Peric
Proulx	Reed
Scott (Fredericton)	Sekora
Sgro	Shepherd
Steckle	Stewart (Brant)
Stoffer	Szabo
Telegdi	Ur
Valeri	Whelan
Wilfert—55	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 78 rejetée.

J'ai remarqué qu'un certain nombre de députés vont et viennent. Je rappelle à tous encore une fois que, si un député n'est pas à la Chambre au moment où le vote est demandé, il n'a pas le droit de voter. M'a-t-on bien compris? Pour qu'un député puisse voter, il doit être à la Chambre lorsque le vote est demandé. Il n'y a pas de problème si le résultat du vote est clair, mais imaginez que le vote soit très serré. La règle veut que, si les députés ne sont pas à la Chambre, ils ne peuvent pas voter. Est-ce ça vous va? Les députés veulent-ils que je donne davantage d'explications?

Le prochain vote porte sur la motion n° 79. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2925)

(La motion n° 79, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 832)

POUR

Députés

Blaikie	Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending	Laliberte
Mancini	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	Stoffer
Wasylcia-Leis—9	

CONTRE

Députés

Adams	Assad
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bradshaw	Bigras
Brisson	Brien
Cardin	Canuel
Chan	Cauchon
Coderre	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Collenette

Initiatives ministérielles

de Savoye
Dion
Eggleton
Goodale
Guimond
Harvard
Laurin
Loubier
Manley
Marchand
Mitchell
Peterson
Sauvageau
St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)

Desrochers
Dumas
Fournier
Guay
Harb
Lalonde
Lebel
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Ménard
Nault
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Scott (Fredericton)
Stewart (Brant)
Vanclief—50

Lincoln
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
McKay (Scarborough East)
Myers
Paradis
Peric
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Redman
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Torsney
Valeri
Wasylcia-Leis
Wilfert

Longfield
Maloney
Manley
McDonough
Mitchell
Nault
Patri
Peterson
Proulx
Saada
Sekora
Shepherd
Steckle
Stoffer
Telegdi
Ur
Vanclief
Whelan
Wood —76

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 79 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 80. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2930)

(La motion n° 80, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 833)

POUR

Députés

Adams
Assad
Baker
Beaumier
Bennett
Blaikie
Brison
Bulte
Chan
Coderre
Cotler
Dion
Drouin
Finlay
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Iftody
Jordan
Laliberte

Alcock
Augustine
Barnes
Bélanger
Bertrand
Bradshaw
Bryden
Cauchon
Clouthier
Collenette
DeVillers
Dromisky
Eggleton
Fry
Goodale
Hubbard
Jackson
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Limoges

CONTRE

Députés

Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Duncan
Guay
Lalonde
Lebel
Lowther
Marchand
Sauvageau
Strahl
White (Langley—Abbotsford)—32

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Fournier
Guimond
Laurin
Loubier
Marceau
Ménard
St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 80 adoptée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 81.

• (2935)

(La motion n° 81, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 834)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Brien
Cardin
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire—25

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Anders	Assad
Augustine	Baker
Bonin	Boudria
Bradshaw	Brison
Cauchon	Coderre
Collenette	DeVillers
Dion	Dromisky
Duhamel	Duncan
Eggleton	Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)	Goodale
Gruending	Harris
Hilstrom	Iftody
Laliberte	Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Maloney
Mancini	Manley
Martin (Winnipeg Centre)	McDonough
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Nault	Paradis
Peterson	Pickard (Chatham—Kent Essex)
St. Denis	Stewart (Brant)
Stoffer	Strahl
Torsney	Vanclief
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Wood—49	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 81 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 82.

● (2940)

(La motion n° 82, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 835)

POUR

Députés

Abbott	Anders
Godin (Acadie—Bathurst)	Gruending
Harris	Hilstrom
Laliberte	Lowther
Mancini	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	Stoffer
Strahl	Wasylycia-Leis—14

CONTRE

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bélanger	Bellehumeur
Bennett	Bergeron
Bigras	Brien
Brison	Canuel
Cardin	Cauchon
Collenette	Crête
de Savoye	Dumas
East	Eggleton
Finlay	Fournier
Goodale	Guimond
Hubbard	Jackson

Lalonde	Laurin
Lebel	Limoges
Lincoln	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Manley	Marceau
Marchand	McKay (Scarborough East)
Myers	Patry
Sauvageau	Sekora
Sgro	Shepherd
St-Hilaire	Steckle
Stewart (Brant)	Szabo
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Ur
Whelan—49	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 82 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 83.

● (2945)

(La motion n° 83, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 836)

POUR

Députés

Abbott	Anders
Duncan	Harris
Hilstrom	Lowther
Strahl—7	

CONTRE

Députés

Asselin	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bigras
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bonin
Blaikie	Brison
Brien	Canuel
Bryden	Cauchon
Cardin	Crête
Collenette	Desrochers
de Savoye	Dromisky
DeVillers	Eggleton
Dumas	Godin (Acadie—Bathurst)
Fournier	Gruending
Goodale	Guimond
Guay	Lalonde
Laliberte	Lebel
Laurin	Maloney
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Manley
Mancini	Marchand
Marceau	McDonough
Martin (Winnipeg Centre)	Paradis
Ménard	Sauvageau
Saada	St-Hilaire
St. Denis	Stoffer
Stewart (Brant)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Torsney	Wood—55
Wasylycia-Leis	

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 83 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 85.

• (2950)

(La motion n° 85, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 837)

POUR

Députés

Blaikie
Gruending
Mancini
McDonough
Wasylcia-Leis—9

Godin (Acadie—Bathurst)
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)
Stoffer

CONTRE

Députés

Abbott
Asselin
Bachand (Saint-Jean)
Bennett
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Brien
Canuel
Cauchon
Crête
Desrochers
Dumas
Eggleton
Guay
Harris
Jordan
Laurin
Limoges
Lowther
Mahoney
Marceau
McKay (Scarborough East)
Myers
Sekora
Shepherd
Steckle
Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Valeri
White (Langley—Abbotsford)—58

Anders
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bellehumeur
Bergeron
Bigras
Brisson
Cardin
Collenette
de Savoye
Drouin
Duncan
Fournier
Guimond
Hilstrom
Lalonde
Lebel
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manley
Marchand
Ménard
Sauvageau
Sgro
St-Hilaire
Stewart (Brant)
Szabo
Ur
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 85 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 86.

• (2955)

(La motion n° 86, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 838)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bigras
Brien	Brisson
Canuel	Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
de Savoye	Desrochers
Dumas	Fournier
Guay	Guimond
Lalonde	Laurin
Lebel	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Marchand
Ménard	Sauvageau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—29

CONTRE

Députés

Abbott	Anders
Bennett	Blaikie
Cauchon	Collenette
Drouin	Duncan
Easter	Eggleton
Finlay	Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending	Guarnieri
Harris	Hilstrom
Hubbard	Jackson
Jordan	Laliberte
Limoges	Lincoln
Lowther	Mahoney
Mancini	Manley
Martin (Winnipeg Centre)	McCormick
McDonough	McKay (Scarborough East)
Murray	Myers
Patry	Peric
Sekora	Sgro
Shepherd	Steckle
Stewart (Brant)	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Ur
Valeri	Wasylcia-Leis
Whelan	White (Langley—Abbotsford)—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 86 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 87. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

*Initiatives ministérielles***Des voix:** Oui.

(Vote n° 840)

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

• (3000)

(La motion n° 87, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 839)

POUR

Députés

Blaikie
Grüending
Mancini
McDonough
Wasylycia-Leis—9Godin (Acadie—Bathurst)
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)
Stoffer**CONTRE**

Députés

Abbott
Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Collenette
de Savoye
Duncan
Eggleton
Fournier
Guay
Harris
Hubbard
Lalonde
Lebel
Loubier
Manley
Marchand
Murray
Sauvageau
Stewart (Brant)
Telegdi
White (Langley—Abbotsford)—46Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête
Desrochers
Easter
Finlay
Guarnieri
Guimond
Hilstrom
Jackson
Laurin
Lincoln
Lowther
Marceau
Ménard
Peric
St-Hilaire
Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**Le Président:** Je déclare la motion n° 87 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 88. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également à la motion n° 89.

• (3005)

(La motion n° 88, mise aux voix, est rejetée.)

Abbott
Harris
Lowther
White (Langley—Abbotsford)—7**POUR**

Députés

Duncan
Hilstrom
Strahl**CONTRE**

Députés

Adams
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Bradshaw
Brison
Cardin
Collenette
de Savoye
Duhamel
Fournier
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Lalonde
Lebel
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
Ménard
Sauvageau
Stewart (Brant)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Wasylycia-Leis—46Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Brien
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête
Desrochers
Eggleton
Gagliano
Grüending
Guay
Laurin
Loubier
Manley
Marchand
McDonough
Nault
St-Hilaire
Stoffer
Vanclief**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**Le Président:** Je déclare la motion n° 88 rejetée. Je déclare par conséquent la motion n° 89 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 90.

• (3010)

(La motion n° 90, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 841)

POUR

Députés

Abbott
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Brison
Godin (Acadie—Bathurst)
Harris
Lowther
Mancini
McDonough
StrahlBachand (Richmond—Arthabaska)
Blaikie
Duncan
Grüending
Hilstrom
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Martin (Winnipeg Centre)
Stoffer
Wasylycia-Leis—18**CONTRE**

Députés

Alcock
Augustine
Bélanger
BennettAsselin
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
 Bigras
 Brien
 Canuel
 Chrétien (Frontenac—Mégantic)
 Crête
 Desrochers
 Drouin
 Eggleton
 Fournier
 Guay
 Hubbard
 Jordan
 Laurin
 Limoges
 Loubier
 Malhi
 Manley
 Marchand
 Ménard

Bonin
 Bryden
 Cardin
 Collenette
 de Savoye
 Dromisky
 Easter
 Finlay
 Guarnieri
 Guimond
 Jackson
 Lalonde
 Lebel
 Lincoln
 Mahoney
 Maloney
 Marceau
 McCormick
 Murray

Paradis
 Peric
 Sauvageau
 Sgro
 St. Denis
 Steckle
 Szabo
 Torsney
 Ur
 Whelan

Patry
 Proulx
 Sekora
 Shepherd
 St-Hilaire
 Stewart (Brant)
 Telegdi
 Tremblay (Lac-Saint-Jean)
 Valeri
 Wood—67

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
 Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoeppner
 Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 90 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 91.

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 13 mars 2000

Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec

Report du vote sur la motion no 1	4425	M. Godin (Châteauguay)	4427
Report du vote sur l'amendement	4425	Motion no 50	4427
Report du vote sur la motion no 3	4425	M. Bernier	4427
M. Marceau	4425	Motion no 51	4427
Motion no 13	4425	M. Marceau	4427
M. Ménard	4425	Motion no 52	4427
Motion no 14	4425	M. Fournier	4427
M. Rocheleau	4425	Motion no 53	4427
Motion no 15	4425	M. de Savoye	4427
M. Bigras	4426	Motion no 54	4427
Motion no 18	4426	Mme Alarie	4427
M. Bernier	4426	Motion no 55	4427
Motion no 19	4426	M. Godin (Châteauguay)	4427
M. Marceau	4426	Motion no 56	4427
Motion no 21	4426	M. Lebel	4427
Mme St-Hilaire	4426	Motion no 57	4427
Motion no 22	4426	M. Canuel	4427
M. Fournier	4426	Motion no 58	4427
Motion no 23	4426	M. Sauvageau	4427
M. Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	4426	Motion no 59	4427
Motions nos 24 et 26	4426	M. Turp	4428
Mme Gagnon	4426	Motion no 60	4428
Motion no 27	4426	M. Perron	4428
M. de Savoye	4426	Motion no 61	4428
Motion no 28	4426	Mme Girard-Bujold	4428
M. Asselin	4426	Motion no 62	4428
Motion no 29	4426	M. Asselin	4428
Mme Alarie	4426	Motion no 63	4428
Motion no 30	4426	M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	4428
M. Lebel	4426	Motion no 64	4428
Motion no 32	4426	M. Sauvageau	4428
M. Dumas	4426	Motion no 65	4428
Motions nos 33 et 34	4426	M. Blaikie	4428
M. Godin (Châteauguay)	4426	Motions nos 66 et 67	4428
Motion no 35	4426	M. Guimond	4428
Mme Guay	4426	Motion no 68	4428
Motion no 36	4426	Report du vote sur la motion no 13	4428
Mme Venne	4426	Report du vote sur la motion no 18	4428
Motion no 37	4426	Report du vote sur la motion no 48	4428
M. Canuel	4426	Report du vote sur la motion no 50	4429
Motion no 38	4426	Report du vote sur la motion no 61	4429
M. Bachand (Saint-Jean)	4426	Report du vote sur la motion no 62	4429
Motion no 39	4427	Report du vote sur la motion no 65	4429
M. Sauvageau	4427	Report du vote sur la motion no 68	4429
Motion no 40	4427	M. Laurin	4429
M. Turp	4427	Motion no 69	4429
Motion no 41	4427	Mme St-Hilaire	4429
M. Mercier	4427	Motion no 70	4429
Motion no 42	4427	M. Turp	4429
M. Laurin	4427	Motion no 71	4429
Motions nos 43 et 44	4427	M. Lebel	4430
M. Desrochers	4427	Motion no 72	4430
Motion no 48	4427	M. Mercier	4430
M. Bigras	4427	Motion no 73	4430
Motion no 49	4427	M. Blaikie	4430
		Motion no 74	4430
		M. Bachand (Saint-Jean)	4430
		Motion no 75	4430
		M. Blaikie	4430

Motion no 76	4430
Mme Debien	4430
Motion no 77	4430
M. Marceau	4430
Motion no 78	4430
M. Blaikie	4430
Motions nos 79 et 80	4430
Mme Guay	4430
Motion no 81	4430
M. Hill (Macleod)	4430
Motions nos 82 et 83	4430
Report du vote sur la motion no 69	4430
Report du vote sur la motion no 72	4431
Report du vote sur la motion no 78	4431
Report du vote sur la motion no 81	4431
Report du vote sur la motion no 82	4431
Report du vote sur la motion no 83	4431
M. Blaikie	4431
Motion no 85	4431
M. Rocheleau	4431
Motion no 86	4431
M. Martin (Winnipeg—Centre)	4431
Motion no 87	4431
M. Hill (Macleod)	4431
Motions nos 88 et 89	4431
Report du vote sur la motion no 85	4432
Report du vote sur la motion no 86	4432
Report du vote sur la motion no 88	4432
M. Blaikie	4432
Motion no 90	4432
Mme Guay	4432
Motion no 91	4432
M. Lebel	4432
Motion no 92	4432
Mme Venne	4433
Motion no 93	4433
M. Marceau	4433
Motion no 94	4433
Mme Alarie	4433
Motion no 95	4433
M. Tremblay	4433
Motion no 96	4433
Mme Debien	4433
Motion no 97	4433
M. Bernier	4433
Motion no 98	4433
Mme St-Hilaire	4433
Motion no 99	4433
Mme Guay	4434
Motion no 100	4434
M. Lebel	4434
Motion no 101	4434
M. Godin (Châteauguay)	4434
Motion no 102	4434
M. Bachand (Saint-Jean)	4434
Motion no 103	4434
M. Canuel	4434
Motion no 104	4434
M. Desrochers	4434
Motion no 105	4434
M. Turp	4434
Motion no 106	4434
M. Bigras	4434

Motion no 107	4434
M. Dubé (Lévis—et—Chutes—de—la—Chaudière)	4434
Motion no 108	4434
M. Ménard	4435
Motion no 109	4435
Mme Venne	4435
Motion no 110	4435
M. Marceau	4435
Motion no 111	4435
Mme Alarie	4435
Motion no 112	4435
M. Tremblay	4435
Motion no 113	4435
Mme Girard-Bujold	4435
Motion no 114	4435
M. Lebel	4435
Motion no 115	4435
M. de Savoye	4435
Motion no 116	4435
Mme Debien	4436
Motion no 117	4436
M. Bernier	4436
Motion no 118	4436
M. Godin (Châteauguay)	4436
Motion no 119	4436
M. Bachand (Saint-Jean)	4436
Motion no 120	4436
M. Perron	4436
Motion no 121	4436
M. Laurin	4436
Motion no 122	4436
Mme Picard	4436
Motion no 123	4436
M. Canuel	4436
Motion no 124	4436
Mme Girard-Bujold	4437
Motion no 125	4437
M. Lebel	4437
Motion no 126	4437
M. de Savoye	4437
Motion no 127	4437
M. Asselin	4437
Motion no 128	4437
M. Guimond	4437
Motion no 129	4437
M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	4437
Motion no 130	4437
M. Perron	4437
Motion no 131	4437
M. Laurin	4437
Motion no 132	4437
Mme Picard	4438
Motion no 133	4438
M. Asselin	4438
Motion no 134	4438
M. Sauvageau	4438
Motion no 135	4438
M. Mercier	4438
Motion no 136	4438
M. Rocheleau	4438
Motion no 137	4438
M. White (Langley—Abbotsford)	4438
M. Guimond	4438
Motion no 138	4438

M. Chrétien (Frontenac—Mégarantic)	4438	Motion no 170	4441
Motion no 139	4438	M. Fournier	4441
M. Sauvageau	4439	Motion no 171	4441
Motion no 140	4439	M. Canuel	4441
M. Mercier	4439	Motion no 172	4441
Motion no 141	4439	M. Dumas	4441
M. Fournier	4439	Motion no 173	4442
Motion no 142	4439	M. Godin (Châteauguay)	4442
M. Dumas	4439	Motion no 174	4442
Motion no 143	4439	M. Rocheleau	4442
M. Dubé (Lévis—et—Chutes—de—la—Chaudière)	4439	Motion no 175	4442
Motion no 144	4439	M. Lebel	4442
M. Rocheleau	4439	Motion no 176	4442
Motion no 145	4439	Mme Girard—Bujold	4442
M. Fournier	4439	Motion no 177	4442
Motion no 146	4439	M. Bernier	4442
M. Dumas	4439	Motion no 178	4442
Motion no 147	4439	Mme St—Hilaire	4442
Mme Gagnon	4440	Motion no 179	4442
Motion no 148	4440	M. Lebel	4442
Mme St—Hilaire	4440	Motion no 180	4442
Motion no 149	4440	M. Bigras	4442
M. Sauvageau	4440	Motions nos 181 et 182	4442
Motion no 150	4440	M. Desrochers	4443
Mme Picard	4440	Motion no 183	4443
Motion no 151	4440	M. Turp	4443
Mme Debien	4440	Motions nos 184 et 185	4443
Motion no 152	4440	M. Bigras	4443
M. Mercier	4440	Motion no 186	4443
Motion no 153	4440	M. Desrochers	4443
M. Asselin	4440	Motion no 187	4443
Motion no 154	4440	M. Bernier	4443
M. Guimond	4440	Motion no 188	4443
Motion no 155	4440	Mme Venne	4443
M. Plamondon	4440	Motion no 189	4443
Motion no 156	4440	M. Marceau	4443
M. de Savoye	4440	Motion no 190	4443
Motion no 157	4440	Mme Gagnon	4443
Mme Alarie	4440	Motion no 191	4443
Motion no 158	4440	Mme Guay	4443
M. Laurin	4440	Motion no 192	4443
Motion no 159	4440	M. Turp	4444
M. Canuel	4440	Motion no 193	4444
Motion no 160	4440	Mme Venne	4444
Mme Venne	4441	Motion no 194	4444
Motion no 161	4441	M. Bachand (Saint—Jean)	4444
M. Perron	4441	Motion no 195	4444
Motion no 162	4441	M. Perron	4444
M. Bernier	4441	Motion no 196	4444
Motion no 163	4441	Mme Picard	4444
M. Godin (Châteauguay)	4441	Motion no 197	4444
Motion no 164	4441	M. Desrochers	4444
Mme Girard—Bujold	4441	Motion no 198	4444
Motion no 165	4441	M. Ménard	4444
M. Marceau	4441	Motion no 199	4444
Motion no 166	4441	M. Desrochers	4444
M. Bachand (Saint—Jean)	4441	Motion no 200	4444
Motion no 167	4441	Mme Gagnon	4444
M. Cardin	4441	Motion no 201	4444
Motion no 168	4441	Mme St—Hilaire	4445
M. Lebel	4441	Motion no 202	4445
Motion no 169	4441	M. Cardin	4445
M. Dubé (Lévis—et—Chutes—de—la—Chaudière)	4441	Motion no 203	4445
		M. Sauvageau	4445

Motion no 204	4445	M. Bergeron	4448
M. Turp	4445	M. de Savoye	4448
Motion no 205	4445	Motion no 236	4448
Mme Debien	4445	M. Godin (Châteauguay)	4448
Motion no 206	4445	Motion no 237	4448
M. Mercier	4445	M. Bernier	4448
Motion no 207	4445	Motion no 238	4448
M. Dumas	4445	Mme Guay	4448
Motion no 208	4445	Motion no 239	4448
M. Fournier	4445	M. Bachand (Saint-Jean)	4448
Motion no 209	4445	Motion no 240	4448
M. Dumas	4445	M. Lebel	4448
Motion no 210	4445	Motion no 241	4448
M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	4445	M. Cardin	4448
Motion no 211	4445	Motion no 242	4448
M. Rocheleau	4445	Mme Debien	4449
Motion no 212	4445	Motion no 243	4449
Mme Gagnon	4446	M. Marceau	4449
Motion no 213	4446	Motion no 244	4449
M. Sauvageau	4446	M. Godin (Châteauguay)	4449
Motion no 214	4446	Motion no 245	4449
M. Mercier	4446	Mme Alarie	4449
Motion no 215	4446	Motion no 246	4449
M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	4446	Mme Picard	4449
Motion no 216	4446	Motion no 247	4449
M. Dubé (Lévis—et—Chutes—de—la—Chaudière)	4446	M. Plamondon	4449
Motion no 217	4446	Motion no 248	4449
Mme Alarie	4446	M. Bernier	4449
Motion no 218	4446	Motion no 249	4449
M. Guimond	4446	M. Bachand (Saint-Jean)	4449
Motion no 219	4446	Motion no 250	4449
M. Rocheleau	4446	Mme Gagnon	4449
Motion no 220	4446	Motion no 252	4449
M. Plamondon	4446	M. de Savoye	4449
Motion no 221	4446	Motion no 253	4449
M. Asselin	4446	M. Perron	4449
Motion no 222	4446	Motion no 254	4449
M. Ménard	4447	M. Dubé (Lévis—et—Chutes—de—la—Chaudière)	4449
Motion no 223	4447	Motion no 255	4449
Mme Picard	4447	M. Laurin	4450
Motion no 224	4447	Motion no 256	4450
M. Perron	4447	M. Asselin	4450
Motion no 225	4447	Motion no 257	4450
M. Laurin	4447	M. Laurin	4450
Motion no 226	4447	Motion no 258	4450
M. Canuel	4447	M. Guimond	4450
Motion no 227	4447	Motion no 259	4450
Mme Girard—Bujold	4447	M. de Savoye	4450
Motion no 228	4447	Motion no 260	4450
M. Laurin	4447	M. Guimond	4450
Motion no 229	4447	Motion no 261	4450
Mme St—Hilaire	4447	M. Ménard	4450
Motion no 230	4447	Motion no 262	4450
M. de Savoye	4447	M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	4450
Motion no 231	4447	Motion no 263	4450
M. Perron	4447	M. Sauvageau	4450
Motion no 232	4447	Motion no 264	4450
M. Canuel	4448	M. Mercier	4450
Motion no 233	4448	Motion no 265	4450
Mme Girard—Bujold	4448	M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	4450
Motion no 234	4448	Motion no 266	4450
M. Lebel	4448	M. Fournier	4450
Motion no 235	4448	Motion no 267	4451
		M. Canuel	4451

Motion no 268	4451	Mme Alarie	4454
M. Dumas	4451	Motion no 301	4454
Motion no 269	4451	M. Cardin	4454
M. Lebel	4451	Motion no 302	4454
Motion no 270	4451	M. Plamondon	4454
M. Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	4451	Motion no 303	4454
Motion no 271	4451	M. Bigras	4454
Mme Girard-Bujold	4451	Motion no 304	4454
Motion no 272	4451	M. Godin (Châteauguay)	4454
M. Rocheleau	4451	Motion no 305	4454
Motion no 273	4451	Mme Guay	4454
Mme Debien	4451	Motion no 306	4454
Motion no 274	4451	M. Desrochers	4454
M. Fournier	4451	Motion no 307	4454
Motion no 275	4451	M. Bigras	4454
M. Bernier	4451	Motion no 308	4454
Motion no 276	4451	Mme Debien	4454
M. Cardin	4451	Motion no 309	4454
Motion no 277	4451	Mme Venne	4454
M. Bachand (Saint-Jean)	4452	Motion no 310	4454
Motion no 278	4452	M. Godin (Châteauguay)	4454
Mme Alarie	4452	Motion no 311	4454
Motion no 280	4452	Mme Guay	4455
Mme St-Hilaire	4452	Motion no 312	4455
Motion no 281	4452	M. Turp	4455
M. Marceau	4452	Motion no 313	4455
Motion no 282	4452	M. Marceau	4455
Mme Guay	4452	Motion no 314	4455
Motion no 283	4452	M. Desrochers	4455
Mme Girard-Bujold	4452	Motion no 315	4455
Motion no 284	4452	Mme St-Hilaire	4455
M. Plamondon	4452	Motion no 316	4455
Motion no 285	4452	M. Bigras	4455
M. Ménard	4452	Motion no 317	4455
Motion no 286	4452	M. Turp	4455
Mme Alarie	4452	Motion no 318	4455
Motion no 287	4452	M. Desrochers	4455
Mme Venne	4452	Motion no 319	4455
Motion no 288	4452	Mme Guay	4455
M. Marceau	4452	Motion no 320	4455
Motion no 289	4453	Mme St-Hilaire	4455
M. Plamondon	4453	Motion no 321	4455
Motion no 290	4453	M. Desrochers	4455
M. Fournier	4453	Motion no 322	4455
Motion no 291	4453	M. Turp	4455
M. Bachand (Saint-Jean)	4453	Motion no 323	4455
Motion no 292	4453	M. Bigras	4455
Mme Gagnon	4453	Motion no 324	4455
Motion no 293	4453	M. Sauvageau	4455
M. Canuel	4453	Motion no 325	4455
Motion no 294	4453	M. Cardin	4455
M. Dumas	4453	Motion no 326	4455
Motion no 295	4453	M. Marceau	4456
M. Bigras	4453	Motion no 327	4456
Motion no 296	4453	Mme Guay	4456
Mme Debien	4453	Motion no 328	4456
Motion no 297	4453	Mme Venne	4456
M. Cardin	4453	Motion no 329	4456
Motion no 298	4453	M. Bernier	4456
M. Turp	4454	Motion no 330	4456
Motion no 299	4454	Mme Debien	4456
Mme Venne	4454	Motion no 331	4456
Motion no 300	4454	M. Plamondon	4456
		Motion no 332	4456

Mme Alarie	4456	Motion no 364	4458
Motion no 333	4456	M. Godin (Châteauguay)	4458
M. Godin (Châteauguay)	4456	Motion no 365	4458
Motion no 334	4456	M. Turp	4458
M. Bachand (Saint-Jean)	4456	Motion no 366	4458
Motion no 335	4456	M. Lebel	4458
M. Canuel	4456	Motion no 367	4458
Motion no 336	4456	M. Bachand (Saint-Jean)	4458
M. Lebel	4456	Motion no 368	4458
Motion no 337	4456	Mme Guay	4458
Mme Girard-Bujold	4456	Motion no 369	4458
Motion no 338	4456	M. de Savoye	4458
M. de Savoye	4456	Motion no 370	4458
Motion no 339	4456	M. Asselin	4458
M. Perron	4456	Motion no 371	4458
Motion no 340	4456	M. Desrochers	4458
M. Laurin	4456	Motion no 372	4458
Motion no 341	4456	M. Perron	4458
Mme Picard	4456	Motion no 373	4458
Motion no 342	4456	Mme Picard	4458
M. Guimond	4456	Motion no 374	4458
Motion no 343	4456	M. Guimond	4458
M. Asselin	4456	Motion no 375	4458
Motion no 344	4457	M. Laurin	4458
M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	4457	Motion no 376	4458
Motion no 345	4457	M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	4458
M. Sauvageau	4457	Motion no 377	4458
Motion no 346	4457	M. Dumas	4459
M. Mercier	4457	Motion no 378	4459
Motion no 347	4457	M. Mercier	4459
M. Rocheleau	4457	Motion no 379	4459
Motion no 348	4457	Mme Gagnon	4459
M. Lebel	4457	Motion no 380	4459
Motion no 349	4457	M. Dubé (Lévis—et—Chutes—de—la—Chaudière)	4459
Mme Gagnon	4457	Motion no 381	4459
Motion no 350	4457	M. Sauvageau	4459
M. Cardin	4457	Motion no 382	4459
Motion no 351	4457	M. Ménard	4459
M. Ménard	4457	Motion no 383	4459
Motion no 352	4457	M. Rocheleau	4459
Mme Alarie	4457	Motions nos 384 et 385	4459
Motion no 353	4457	M. Fournier	4459
M. Fournier	4457	Motion no 386	4459
Motion no 354	4457	Mme Picard	4459
Mme Debien	4457	Motion no 387	4459
Motion no 355	4457	M. Fournier	4459
M. Dumas	4457	Motion no 388	4459
Motion no 356	4457	M. Guimond	4459
Mme Venne	4457	Motion no 389	4459
Motion no 357	4457	M. Sauvageau	4459
M. Plamondon	4457	Motion no 390	4459
Motion no 358	4457	M. Dumas	4459
M. Bigras	4457	Motion no 391	4459
Motion no 359	4457	M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	4459
M. Marceau	4457	Motion no 392	4459
Motion no 360	4457	M. Ménard	4459
M. Bernier	4457	Motion no 393	4459
Motion no 361	4457	M. Asselin	4459
Mme St-Hilaire	4458	Motion no 394	4459
Motion no 362	4458	M. Dubé (Lévis—et—Chutes—de—la—Chaudière)	4460
M. Canuel	4458	Motion no 395	4460
Motion no 363	4458	M. Mercier	4460
Mme Girard-Bujold	4458	Motion no 396	4460
		Mme Gagnon	4460

Motion no 397	4460	M. Ménard	4480
M. Cardin	4460	Rejet de la motion no 30	4481
Motion no 398	4460	Rejet de la motion no 32	4481
M. Bigras	4460	Rejet de la motion no 33	4482
Motion no 399	4460	Rejet de la motion no 34	4482
M. Marceau	4460	M. Ménard	4482
Motion no 400	4460	Rejet de la motion no 35	4483
M. Desrochers	4460	M. Ménard	4483
Motion no 401	4460	Rejet de la motion no 36	4484
M. Bernier	4460	M. Bellehumeur	4484
Motion no 402	4460	Rejet de la motion no 37	4485
Mme Gagnon	4460	Rejet de la motion no 38	4485
Motion no 403	4460	Rejet de la motion no 39	4485
M. Lebel	4460	Rejet de la motion no 40	4486
Motion no 404	4460	Rejet de la motion no 41	4486
M. Canuel	4460	Rejet de la motion no 42	4487
Motion no 405	4461	M. Bellehumeur	4487
Mme Venne	4461	M. Marceau	4487
Motion no 406	4461	M. Ménard	4487
M. Sauvageau	4461	M. Crête	4487
Motion no 407	4461	M. Asselin	4487
M. Laurin	4461	M. Sauvageau	4487
Motions nos 408 et 409	4461	Rejet de la motion no 43	4488
M. Mercier	4461	M. Bergeron	4488
Motion no 410	4461	Rejet de la motion no 44	4489
M. MacKay	4461	M. Bergeron	4489
Motion no 411	4461	Rejet de la motion no 48	4489
Report du vote sur la motion no 90	4461	Rejet de la motion no 50	4490
Report du vote sur la motion no 91	4462	M. Fournier	4490
Report du vote sur la motion no 150	4462	Rejet de la motion no 51	4490
Report du vote sur la motion no 398	4462	Rejet de la motion no 52	4491
Rejet de la motion no 411	4462	Rejet de la motion no 53	4492
M. Bergeron	4462	Rejet de la motion no 54	4492
Rejet de la motion no 1	4463	Rejet de la motion no 55	4493
Rejet de l'amendement	4464	Rejet de la motion no 56	4493
Rejet de la motion no 2	4465	Rejet de la motion no 57	4494
Rejet de la motion no 3	4465	M. Ménard	4494
Rejet de la motion no 4	4466	Rejet de la motion no 58	4495
Rejet de l'amendement	4467	Rejet de la motion no 59	4495
Rejet de la motion no 5	4468	Rejet de la motion no 60	4496
Rejet de la motion no 6	4468	Rejet de la motion no 61	4496
Rejet de la motion no 7	4469	Rejet de la motion no 62	4497
Rejet de la motion no 8	4470	Rejet de la motion no 63	4498
Rejet de l'amendement	4470	Rejet de la motion no 64	4498
Rejet de la motion no 9	4471	Rejet de la motion no 65	4499
Rejet de la motion no 10	4472	M. Marchand	4499
Rejet de la motion no 11	4472	Rejet de la motion no 66	4499
Rejet de la motion no 12	4473	Adoption de la motion no 67	4500
Rejet de la motion no 13	4474	Rejet de la motion no 68	4501
Rejet de la motion no 14	4474	Rejet de la motion no 69	4501
Rejet de la motion no 15	4475	Rejet de la motion no 70	4502
Rejet de la motion no 18	4475	Rejet de la motion no 72	4502
Rejet de la motion no 19	4476	M. Ménard	4502
Rejet de la motion no 21	4476	Rejet de la motion no 73	4503
Rejet de la motion no 22	4477	M. Crête	4503
Rejet de la motion no 23	4477	Rejet de la motion no 74	4504
Rejet de la motion no 24	4478	Rejet de la motion no 75	4504
Rejet de la motion no 26	4478	Rejet de la motion no 76	4505
Rejet de la motion no 27	4479	Rejet de la motion no 77	4506
Rejet de la motion no 28	4479	Rejet de la motion no 78	4506
Rejet de la motion no 29	4480		

Rejet de la motion no 79	4507
Adoption de la motion no 80	4507
Rejet de la motion no 81	4508
Rejet de la motion no 82	4508
Rejet de la motion no 83	4509

Rejet de la motion no 85	4509
Rejet de la motion no 86	4509
Rejet de la motion no 87	4510
Rejet de la motion no 88	4510
Rejet de la motion no 90	4510

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste – lettre

Lettermail

**03159442
Ottawa**

*En cas de non – livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Les Éditions du gouvernement du Canada,
45 boulevard Sacré – Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to:

Canadian Government Publishing,
45 Sacré – Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,
Ottawa, Canada K1A 0S9.**



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 136 • NUMÉRO 063 • 2^e SESSION • 36^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 13 mars 2000
Partie C

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 mars 2000

• (3015)

[Traduction]

LOI DONNANT EFFET À L'EXIGENCE DE CLARTÉ FORMULÉE PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA DANS SON AVIS SUR LE RENVOI SUR LA SÉCESSION DU QUÉBEC

(La motion n° 91, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 842)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Fournier
de Savoye	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Marceau
Loubier	Sauvageau
Marchand	
St-Hilaire —22	

CONTRE

Députés

Abbott	Anders
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélangier	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bradshaw
Brison	Bryden
Caplan	Cullen
Dromiskiy	Drouin
Duncan	Eggleton
Gagliano	Gruending
Guarnieri	Harris
Hilstrom	Hubbard
Jackson	Jordan
Laliberte	Limoges
Lincoln	Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Manley
McDonough	Murray
Myers	Nault
Paradis	Patry
Proulx	Provenzano
Sgro	St. Denis
Stewart (Brant)	Strahl
Szabo	Torsney
Vanclief	White (Langley—Abbotsford)
Wood —47	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 91 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 92. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3020)

(La motion n° 92, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 843)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Marceau
Loubier	Ménard
Marchand	St-Hilaire
Sauvageau	
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26	

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Anders	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélangier	Bellemare
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Boudria	Bradshaw
Brison	Bryden

Initiatives ministérielles

Bulte	Caplan
Cotler	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dromisky	Drouin
Duncan	Eggleton
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending	Guarnieri
Harris	Hilstrom
Hubbard	Jackson
Jordan	Laliberte
Limoges	Lincoln
Lowther	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
McCormick	Minna
Murray	Myers
Paradis	Patry
Proulx	Provenzano
Sgro	St. Denis
Stewart (Brant)	Strahl
Szabo	Torsney
Vanclief	White (Langley—Abbotsford)
Wood—53	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 92 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 93. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3025)

(La motion n° 93, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 844)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Loube
Marceau	Marchand
Ménard	Sauvageau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Anders	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Boudria	Bradshaw
Brisson	Bryden
Caplan	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dromisky
Duncan	Eggleton
Gagliano	Godfrey
Gruending	Hilstrom
Hubbard	Jackson
Jordan	Laliberte
Leung	Limoges
Lincoln	Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	McCormick
Minna	Murray
Myers	Paradis
Patry	Proulx
Provenzano	Sgro
Stewart (Brant)	Strahl
Szabo	Torsney
Vanclief	White (Langley—Abbotsford)
Wood—49	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 93 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 94. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3030)

(La motion n° 94, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 845)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	
Marceau	

Initiatives ministérielles

Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27

Ménard
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bellemare
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Boudria
Bryden
Cotler
DeVillers
Dromisky
Duncan
Gagliano
Gruending
Hilstrom
Jackson
Leung
Lincoln
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
McDonough
Murray
Paradis
Price
Sgro
Stewart (Brant)
Szabo
White (Langley—Abbotsford)

Adams
Bélangier
Bennett
Bertrand
Bradshaw
Caplan
Cullen
Dhaliwal
Drouin
Eggleton
Godfrey
Guarnieri
Hubbard
Jordan
Limoges
Lowther
McCormick
Minna
Myers
Patry
Provenzano
St-Julien
Strahl
Vanclief
Wood—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 94 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 95.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais que vous m'indiquiez un peu ce qui se passe.

Cela fait déjà quelques votes que j'observe la procédure et je sens qu'il y a quelque chose qui m'apparaît à première vue un peu irrégulier. Vous demandez quels sont les députés qui sont favorables, ceux qui sont contre et vous procédez immédiatement au vote par appel nominal, sans qu'il y ait eu une décision de votre part quant à savoir si les oui ou les non l'ont emportés et si cinq députés députés se sont levés pour demander le vote par appel nominal.

Le Président: Je remercie l'honorable député. Il a raison pour ce qui est de la motion n° 95.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3035)

(La motion n° 95, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 846)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26

CONTRE

Députés

Anders
Bennett
Bertrand
Bradshaw
Bryden
Cotler
DeVillers
Dromisky
Duncan
Godfrey
Gruending
Harris
Hubbard
Knutson
Leung
Lincoln
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
McCormick
Mills (Broadview—Greenwood)
Murray
Price
Sgro
Stewart (Brant)
Szabo
White (Langley—Abbotsford)

Bellemare
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Boudria
Brisson
Caplan
Cullen
Dhaliwal
Drouin
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Hilstrom
Jackson
Laliberte
Limoges
Lowther
Mahoney
McDonough
Minna
Patry
Provenzano
St-Julien
Strahl
Vanclief
Wood—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 95 rejetée.

Initiatives ministérielles

Le prochain vote porte sur la motion n° 96. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3040)

(La motion n° 96, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 847)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—24

CONTRE

Députés

Bellemare
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bradshaw
Caplan
Dhaliwal
Drouin
Godfrey
Gruending
Hubbard
Knutson
Leung
Lincoln
Mahoney
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Patry
Price
Sgro
Stewart (Brant)
Wood—39

Bennett
Boudria
Brisson
DeVillers
Dromisky
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Jackson
Laliberte
Limoges
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
McDonough
Minna
Murray
Peterson
Provenzano
St-Julien
Vanclief

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 96 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 97. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3045)

(La motion n° 97, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 848)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Fournier
Guimond
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête
Dumas
Guay
Lalonde
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—24

CONTRE

Députés

Anders
Bennett
Boudria
Brisson
Caplan
Dhaliwal
Duncan
Godfrey
Gruending
Harris
Hubbard
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte
Limoges
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
McDonough
Minna
Murray
Patry
Pratt
Provenzano
St-Julien
Strahl
Vanclief
Wood—49

Bellemare
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bradshaw
Bryden
DeVillers
Drouin
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Hilstrom
Jackson
Knutson
Leung
Lincoln
Mahoney
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Paradis
Peterson
Price
Sgro
Stewart (Brant)
Szabo
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le Président: Je déclare la motion n° 97 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 98. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3050)

(La motion n° 98, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 849)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Canuel	Brien
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Cardin
de Savoye	Crête
Dumas	Desrochers
Guay	Fournier
Herron	Guimond
Lebel	Lalonde
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Loubier
Price	Ménard
St-Hilaire	Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—28	St-Jacques

CONTRE

Députés

Anders	Bellemare
Bennett	Boudria
Bradshaw	Bryden
Calder	Caplan
DeVillers	Dhaliwal
Discepola	Drouin
Duncan	Gagliano
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending	Guarnieri
Harris	Hilstrom
Hubbard	Jackson
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottetown)	Knutson
Laliberte	Leung
Limoges	Lincoln
Mahoney	McCormick
McDonough	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Paradis
Patry	Peterson
Pratt	Sgro

St-Julien
Strahl
Vanclief

Stewart (Brant)
Szabo
Wood—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 98 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 99. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3055)

(La motion n° 99, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 850)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Desrochers	Dumas
Fournier	Guay
Guimond	Lalonde
Lebel	Loubier
Marchand	Ménard
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—24	

CONTRE

Députés

Abbott	Anders
Bellemare	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Boudria
Bradshaw	Brisson
Bryden	Calder
Caplan	DeVillers
Dhaliwal	Discepola
Drouin	Duncan
Fontana	Gagliano
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending	Guarnieri
Harris	Hilstrom
Hubbard	Jackson
Jennings	Knutson
Laliberte	Leung
Limoges	Lincoln
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
McDonough	Mills (Broadview—Greenwood)

Initiatives ministérielles

Minna
Murray
Peterson
Price
Sgro
St-Julien
Strahl
Vanclief—53

Mitchell
Patry
Pratt
Provenzano
St-Jacques
Stewart (Brant)
Szabo

Limoges
Lunn
Mahoney
McDonough
Minna
Murray
Patry
Pratt
Rock
St-Jacques
Stewart (Brant)
Strahl
Vanclief

Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Matthews
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Paradis
Peterson
Price
Sgro
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Szabo
Wood—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 99 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 100. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3100)

(La motion n^o 100, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 851)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	de Savoye
Crête	Guay
Desrochers	Lalonde
Guimond	Marceau
Laurin	Sauvageau
Marchand	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—21
St-Hilaire	

CONTRE

Députés

Anders	Bellemare
Bennett	Boudria
Bradshaw	Brisson
Bryden	Caplan
DeVillers	Dhaliwal
Discepola	Drouin
Duncan	Fontana
Gagliano	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Gruending
Guarnieri	Harris
Herron	Hilstrom
Hubbard	Jackson
Jennings	Knutson
Laliberte	Leung

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 100 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 101. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3105)

(La motion n^o 101, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 852)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	de Savoye
Crête	Fournier
Dumas	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Sauvageau
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—24	

CONTRE

Députés

Anders	Bellemare
Bennett	Bradshaw
Bryden	Caplan
DeVillers	Dhaliwal
Discepola	Drouin
Duncan	Fontana
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)

Initiatives ministérielles

Guarnieri
Hilstrom
Jackson
Knutson
Lastewka
Limoges
Lowther
Mahoney
McCormick
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Pratt
Robillard
Schmidt
St. Denis
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Szabo
Vanclief

Herron
Hubbard
Jennings
Laliberte
Leung
Lincoln
Lunn
Matthews
McDonough
Minna
Murray
Peterson
Price
Rock
Sgro
St-Jacques
Stewart (Brant)
Strahl
Torsney
Wood—54

Caplan
DeVillers
Discepola
Duncan
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Hubbard
Jennings
Laliberte
Leung
Lincoln
Lunn
Matthews
McDonough
Mitchell
O'Reilly
Pratt
Robillard
Schmidt
St. Denis
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Szabo
Vanclief

Carroll
Dhaliwal
Drouin
Fontana
Godfrey
Grewal
Herron
Jackson
Knutson
Lastewka
Limoges
Lowther
Mahoney
McCormick
Minna
Murray
Paradis
Peterson
Price
Rock
Sgro
St-Jacques
Stewart (Brant)
Strahl
Torsney
Wood—58

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 101 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 102. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3110)

(La motion n^o 102, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 853)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Dumas
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Fournier
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Bellemare
Boudria
Bryden

Bennett
Bradshaw
Calder

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 102 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 103. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3115)

(La motion n^o 103, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 854)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête

Initiatives ministérielles

Desrochers
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean) —25

Fournier
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
St-Hilaire

Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Guay
Laurin
Loubier
Marchand
St-Hilaire

Crête
Fournier
Guimond
Lebel
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean) —22

CONTRE

Députés

Axworthy
Bradshaw
DeVillers
Drouin
Fontana
Godin (Acadie—Bathurst)
Herron
Jackson
Laliberte
Leung
Lincoln
Lunn
Matthews
McDonough
Mills (Red Deer)
Murray
Paradis
Peterson
Price
Rock
St. Denis
St-Julien
Stewart (Northumberland)

Bellemare
Calder
Discepola
Duncan
Godfrey
Guarnieri
Hubbard
Knutson
Lastewka
Limoges
Lowther
Mahoney
McCormick
McNally
Minna
O'Reilly
Patry
Pratt
Robillard
Schmidt
St-Jacques
Stewart (Brant)
Torsney—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 103 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 104. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3120)

(La motion n^o 104, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 855)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien

CONTRE

Députés

Axworthy
Calder
DeVillers
Fontana
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Jackson
Lastewka
Limoges
Lowther
Mahoney
McCormick
McNally
Murray
Price
Rock
St. Denis
Stewart (Brant)
Torsney

Bellemare
Carroll
Discepola
Godfrey
Grewal
Herron
Laliberte
Leung
Lincoln
Lunn
Matthews
McDonough
Mills (Red Deer)
Paradis
Robillard
Schmidt
St-Jacques
Stewart (Northumberland)
Wood —38

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 104 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 105. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3125)

(La motion n^o 105, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 856)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Fournier
Guimond
Laurin

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Guay
Lalonde

Initiatives ministérielles

Lebel
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean) —25

Loubier
Marchand
St-Hilaire

Marchand
St-Hilaire

Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean) —24

CONTRE

Axworthy
Bryden
Carroll
Discepola
Elley
Godfrey
Grewal
Herron
Knutson
Leung
Lincoln
Mahoney
McCormick
McNally
Murray
Patry
Price
Rock
Sgro
St-Jacques
Stewart (Northumberland) —41

Députés
Bellemare
Calder
DeVillers
Drouin
Fontana
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Hubbard
Laliberte
Limoges
Lunn
Matthews
McDonough
Mills (Red Deer)
Paradis
Pratt
Robillard
Schmidt
St. Denis
Stewart (Brant)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 105 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 106. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3130)

(La motion n^o 106, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 857)

POUR

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau

Députés
Bachand (Saint-Jean)
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Fournier
Guimond
Laurin
Loubier

CONTRE

Députés

Axworthy
Bradshaw
Caplan
DeVillers
Elley
Godfrey
Grewal
Herron
Laliberte
Limoges
Mahoney
McCormick
McNally
Minna
Murray
Paradis
Peterson
Price
Robillard
Schmidt
St-Jacques

Bellemare
Calder
Carroll
Drouin
Fontana
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Hubbard
Leung
Lincoln
Matthews
McDonough
Mills (Red Deer)
Mitchell
Pagtakhan
Patry
Pratt
Ritz
Rock
Sgro
Stewart (Northumberland) —42

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 106 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 107. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3135)

(La motion n^o 107, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 858)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Gagnon
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—26

Bachand (Saint-Jean)
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Fournier
Girard-Bujold
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
St-Hilaire

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Axworthy
Bradshaw
Caplan
DeVillers
Drouin
Fontana
Grewal
Herron
Knutson
Leung
Lincoln
Mahoney
McDonough
Mills (Red Deer)
Murray
Pagtakhan
Peterson
Price
Robillard
Schmidt
St-Jacques
Wood—43

Bellemare
Calder
Carroll
Discepolo
Elley
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Hubbard
Laliberte
Limoges
Lunn
Matthews
McNally
Minna
Normand
Patry
Pratt
Ritz
Rock
Sgro
Stewart (Northumberland)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 107 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 108. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3140)

(La motion n^o 108, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 859)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Fournier
Girard-Bujold
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Gagnon
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau

Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—27

St-Hilaire

CONTRE

Députés

Axworthy
Boudria
Calder
Carroll
Drouin
Fontana
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Hubbard
Laliberte
Lincoln
Matthews
McNally
Minna
Murray
Patry
Price
Rock
St-Jacques
Szabo

Bellemare
Bradshaw
Caplan
Dhaliwal
Elley
Gagliano
Grewal
Herron
Knutson
Leung
Lunn
McDonough
Mills (Red Deer)
Mitchell
Normand
Pratt
Ritz
Schmidt
Stewart (Northumberland)
Wood—40

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 108 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 109. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3145)

(La motion n^o 109, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 860)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Fournier
Girard-Bujold
Lalonde
Lebel
Marceau
Perron
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—28

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête
Desrochers
Gagnon
Guay
Laurin
Loubier
Marchand
Plamondon
St-Hilaire

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Axworthy	Bellemare
Bradshaw	Bryden
Caccia	Calder
Caplan	Carroll
DeVillers	Dhaliwal
Drouin	Elley
Fontana	Gagliano
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Guarnieri
Herron	Hubbard
Jennings	Knutson
Laliberte	Leung
Limoges	Lincoln
Lunn	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McNally
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Minna	Mitchell
Murray	Normand
O'Reilly	Patry
Peterson	Pratt
Price	Ritz
Robillard	Rock
Schmidt	St-Jacques
Stewart (Northumberland)	Szabo
Torsney—49	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 109 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 110. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3150)

(La motion n° 110, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 861)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoye	Gagnon
Fournier	Guay
Girard-Bujold	Laurin
Guimond	
Lebel	

Loubier
Marchand
Plamondon
St-Hilaire

Marceau
Perron
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—28

CONTRE

Députés

Axworthy	Bellemare
Bradshaw	Bryden
Caccia	Calder
Caplan	Carroll
DeVillers	Dhaliwal
Elley	Fontana
Gagliano	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Grewal
Guarnieri	Herron
Hubbard	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson	Laliberte
Leung	Limoges
Lunn	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McNally	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Murray
Normand	O'Reilly
Patry	Pratt
Price	Ritz
Robillard	Rock
Schmidt	Sgro
Stewart (Northumberland)	Szabo—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 110 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 111. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3155)

(La motion n° 111, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 862)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Canuel
Brien	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cardin	de Savoye
Crête	Girard-Bujold
Fournier	Laurin
Guay	
Marceau	

*Initiatives ministérielles*Perron
St-HilairePlamondon
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—20

CONTRE

Députés

Bellemare
Bryden
Calder
Carroll
Dhaliwal
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Jennings
Knutson
Leung
Lunn
McNally
Minna
Normand
Pratt
Robillard
Schmidt
St-Julien
Szabo—37Bradshaw
Caccia
Caplan
DeVillers
Elley
Godfrey
Herron
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte
Limoges
Matthews
Mills (Broadview—Greenwood)
Murray
Patry
Price
Rock
Sgro
Stewart (Northumberland)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**Le Président:** Je déclare la motion n^o 111 rejetée.Le prochain vote porte sur la motion n^o 112. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?**Des voix:** D'accord.**Des voix:** Non.**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

● (3200)

(La motion n^o 112, mise aux voix, est rejetée.)(Vote n^o 863)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Laurin
Loubier
Marchand
Perron
Rocheleau
St-HilaireBachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brien
Cardin
Crête
Debien
Duceppe
Gagnon
Guay
Lebel
Marceau
Mercier
Picard (Drummond)
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—31

CONTRE

Députés

Assad
Bellemare
Bryden
Calder
Carroll
Discepola
Elley
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Jackson
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte
Leung
Mahoney
Matthews
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Normand
Pagtakhan
Pratt
Robillard
Schmidt
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Vanclief
Wood—51Axworthy
Bradshaw
Caccia
Caplan
Dhaliwal
Drouin
Fontana
Godfrey
Guarnieri
Jennings
Knutson
Lastewka
Lincoln
Martin (LaSalle—Émard)
McNally
Minna
Murray
O'Reilly
Patry
Price
Rock
Sgro
Stewart (Brant)
Szabo
Volpe

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**Le Président:** Je déclare la motion n^o 112 rejetée.Le prochain vote porte sur la motion n^o 113. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?**Des voix:** D'accord.**Des voix:** Non.**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

● (3205)

(La motion n^o 113, mise aux voix, est rejetée.)(Vote n^o 864)

POUR

Députés

Alarie
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Cardin
de Savoye
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
MercierAsselin
Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Brien
Crête
Debien
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Marchand
Perron

Initiatives ministérielles

Picard (Drummond)
Sauvageau—22

Rocheleau

CONTRE

Députés

Bryden	Caccia
Caplan	Carroll
Dhaliwal	Discepola
Drouin	Elley
Gagliano	Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri	Jackson
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Knutson
Laliberte	Lastewka
Leung	Limoges
Lincoln	Mahoney
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McDonough	McNally
Minna	Mitchell
Normand	O'Reilly
Patry	Pratt
Price	Proctor
Schmidt	St-Jacques
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Torsney	Vanclief —38

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**Le Président:** Je déclare la motion n° 113 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 114. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**Le Président:** À mon avis, les non l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

(La motion n° 114, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 865)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Crête
Cardin	Crête
Debien	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Rocheleau
Sauvageau—20	

CONTRE

Députés

Bryden	Caccia
Calder	DeVillers
Dhaliwal	Discepola
Drouin	Elley
Gagliano	Guarnieri
Herron	Jackson
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Knutson
Laliberte	Leung
Limoges	Lincoln
Lunn	Mahoney
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McDonough	McNally
Mills (Red Deer)	Minna
Normand	O'Reilly
Pagtakhan	Patry
Peterson	Pratt
Price	Proctor
St-Jacques	St-Julien
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Vanclief	Wood —40

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**Le Président:** Je déclare la motion n° 114 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 115. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**Le Président:** À mon avis, les non l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

● (3210)

(La motion n° 115, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 866)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)—21	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Axworthy	Caccia
Calder	Carroll
Drouin	Grewal
Guarnieri	Herron
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Knutson
Leung	Limoges
Lincoln	Lunn
Mahoney	Martin (LaSalle—Émard)
Mathews	McDonough
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Minna	Mitchell
Normand	O'Reilly
Pagtakhan	Patry
Peterson	Pratt
Proctor	Robillard
St-Jacques	St-Julien
Stewart (Brant)	Szabo
Volpe	Wood—36

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 115 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 116. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3215)

(La motion n° 116, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 867)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau—19	

CONTRE

Députés

Abbott	Axworthy
Caccia	Calder
Carroll	DeVillers
Discepola	Drouin
Earle	Grewal
Guarnieri	Herron
Hubbard	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte	Leung
Limoges	Lincoln
Lunn	Mahoney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Mathews	McDonough
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Minna	Mitchell
O'Reilly	Pagtakhan
Patry	Peterson
Proctor	Ritz
Robillard	St-Jacques
Stewart (Brant)	Volpe
Wood—39	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 116 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 117. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3220)

(La motion n° 117, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 868)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)—20

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Axworthy	Boudria
Caccia	Calder
Carroll	Catterall
DeVillers	Discepola
Drouin	Earle
Gagliano	Galloway
Godfrey	Grewal
Guarnieri	Herron
Hubbard	Leung
Limoges	Lincoln
Lunn	Mahoney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Minna	Mitchell
Murray	O'Reilly
Pagtakhan	Patry
Peterson	Proctor
Ritz	Robillard
Schmidt	St-Jacques
Stewart (Brant)	Volpe
Wood—41	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 117 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 118. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3225)

(La motion n° 118, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 869)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—22	

CONTRE

Députés

Axworthy	Boudria
Caccia	Calder
Caplan	Carroll
Catterall	Desjarlais
DeVillers	Discepola
Drouin	Earle
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Grewal	Guarnieri
Herron	Hubbard
Leung	Limoges
Lincoln	Lunn
Mahoney	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	McDonough
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Murray
O'Reilly	Pagtakhan
Patry	Peterson
Price	Proctor
Ritz	Robillard
Rock	Schmidt
Sgro	St-Jacques
Stewart (Brant)	Volpe
Wood—47	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 118 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 119. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3230)

(La motion n° 119, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 870)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—22	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Axworthy	Bellemare
Boudria	Caccia
Calder	Caplan
Carroll	Catterall
Desjarlais	DeVillers
Discepola	Drouin
Earle	Fontana
Gagliano	Galloway
Godfrey	Grewal
Guarnieri	Herron
Hubbard	Ianno
Leung	Limoges
Lincoln	Mahoney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McDonough
Mills (Red Deer)	Mitchell
Murray	O'Reilly
Pagtakhan	Patry
Peterson	Price
Proctor	Ritz
Robillard	Rock
Schmidt	Sgro
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Volpe
Wood—49	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 119 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 120. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3235)

(La motion n^o 120, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 871)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—21	

CONTRE

Députés

Axworthy	Bellemare
Caccia	Calder
Caplan	Catterall
Desjarlais	Discepola
Drouin	Earle
Elley	Fontana
Gagliano	Galloway
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Guarnieri
Herron	Hubbard
Ianno	Leung
Limoges	Lincoln
Lunn	Mahoney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McDonough
Mills (Red Deer)	Mitchell
Murray	Normand
Nystrom	Pagtakhan
Patry	Peterson
Pratt	Price
Proctor	Ritz
Robillard	Rock
Schmidt	Sgro
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Volpe
Wood—51	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 120 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 121. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3240)

(La motion n^o 121, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 872)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Crête
Debien	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duceppe	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guimond	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—22	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Axworthy	Bellemare
Caccia	Calder
Caplan	Catterall
Desjarlais	Discepola
Drouin	Earle
Elley	Fontana
Gagliano	Galloway
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Guarnieri
Herron	Hubbard
Ianno	Leung
Limoges	Lunn
Mahoney	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McDonough	McNally
Mills (Red Deer)	Murray
Normand	Nystrom
Pagtakhan	Patry
Pratt	Price
Proctor	Robillard
Rock	Schmidt
Sgro	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Volpe
Wood—47	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 121 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 122. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3245)

(La motion n^o 122, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 873)

POUR

Députés

Alarie	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	ne—Pabok)
Bigras	Cardin
Debien	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp—19

CONTRE

Députés

Axworthy	Bellemare
Caccia	Calder
Caplan	Catterall
Desjarlais	Discepola
Drouin	Earle
Elley	Fontana
Gagliano	Galloway
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Guarnieri
Herron	Hubbard
Leung	Limoges
Lunn	Mahoney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McDonough
McNally	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Mitchell
Murray	Normand
Nystrom	Pagtakhan
Patry	Pratt
Price	Proctor
Ritz	Robillard
Rock	Schmidt
Sgro	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Wood—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 122 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 123. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3250)

(La motion n^o 123, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 874)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp—23

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Axworthy	Bellemare
Caccia	Calder
Caplan	Copps
Desjarlais	Dhaliwal
Discepola	Drouin
Earle	Elley
Fontana	Gagliano
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Grose
Guarnieri	Herron
Hubbard	Iaino
Leung	Limoges
Lunn	Mahoney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McDonough
McNally	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Murray
Normand	Nystrom
Pagtakhan	Patry
Pratt	Price
Proctor	Ritz
Robillard	Rock
Schmidt	St-Julien
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Wood—51	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 123 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 124. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3255)

(La motion n^o 124, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 875)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	

Tremblay (Rimouski—Mitis)

Turp—22

CONTRE

Députés

Axworthy	Bellemare
Caccia	Caplan
Copps	Desjarlais
Drouin	Earle
Elley	Fontana
Gagliano	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Grose
Guarnieri	Herron
Leung	Limoges
Lincoln	Lunn
Mahoney	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McNally	Mills (Red Deer)
Minna	Murray
Normand	Nystrom
Pagtakhan	Patry
Pratt	Price
Proctor	Ritz
Robillard	Rock
Schmidt	St-Julien
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Wood—43	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 124 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 125. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 125, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 876)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	

Initiatives ministérielles

(Vote n° 877)

Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—24

CONTRE

Députés

Axworthy
Caccia
Catterall
Desjarlais
Drouin
Elley
Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)
Grose
Herron
Jennings
Knutson
Lincoln
Mahoney
Matthews
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Normand
Pagtakhan
Pratt
Proctor
Robillard
Schmidt
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Wood—51Bellemare
Caplan
Copps
Discepola
Earle
Gagliano
Godfrey
Grewal
Guarnieri
Ianno
Jordan
Limoges
Lunn
Martin (LaSalle—Émard)
McNally
Mills (Red Deer)
Murray
Nystrom
Patry
Price
Ritz
Rock
Sgro
Stewart (Brant)
Volpe

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 125 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 126.

• (3300)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 126, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—23

CONTRE

Députés

Axworthy
Bellemare
Bradshaw
Calder
Carroll
Copps
Discepola
Earle
Gagliano
Godfrey
Grose
Herron
Knutson
Limoges
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Mills (Red Deer)
Murray
Nystrom
Peterson
Price
Ritz
Rock
Serré
Stewart (Brant)
VolpeBakopoulos
Boudria
Caccia
Caplan
Catterall
Desjarlais
Drouin
Elley
Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Jennings
Leung
Lincoln
Mahoney
Martin (LaSalle—Émard)
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Normand
Patry
Pratt
Proctor
Robillard
Schmidt
Sgro
Stewart (Northumberland)
Wood—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 126 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 127.

• (3305)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Initiatives ministérielles

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 127, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 878)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp—24	

CONTRE

Députés

Axworthy	Bakopanos
Bellemare	Bradshaw
Brown	Caccia
Calder	Caplan
Carroll	Catterall
Copps	Desjarlais
Discepola	Drouin
Earle	Elley
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Grose
Herron	Jennings
Knutson	Leung
Limoges	Mahoney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
McDonough	McNally
Mills (Red Deer)	Minna
Murray	Normand
Nystrom	Pagtakhan
Patry	Peterson
Pratt	Price
Proctor	Ritz
Rock	Schmidt
Serré	Sgro
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Volpe	Wood—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 127 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 128.

• (3310)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 128, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 879)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bigras	Brien
Cardin	Crête
Debien	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duceppe	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guimond	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Venne—22

CONTRE

Députés

Axworthy	Bakopanos
Bradshaw	Brown
Caccia	Calder
Caplan	Carroll
Catterall	Copps
Desjarlais	Dhaliwal
Discepola	Drouin
Earle	Elley
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Grose	Herron
Jennings	Knutson
Leung	Limoges
Lincoln	Mahoney
Matthews	McDonough
McNally	Mills (Red Deer)
Minna	Murray
Normand	Nystrom
Pagtakhan	Patry
Peterson	Pratt
Price	Proctor
Ritz	Robillard
Rock	Schmidt
Serré	Sgro
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Volpe	Wood—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 128 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 129.

• (3315)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 129, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 880)

POUR

Députés

Alarie
Bigras
Cardin
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne—21

Asselin
Brien
Crête
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Assadourian
Bellemare
Brown
Calder
Carroll
Copp
Dhaliwal
Drouin
Elley
Godfrey
Grose
Jennings
Leung
Lincoln
Marleau
McDonough
Mills (Red Deer)
Murray
Nystrom

Bakopanos
Bradshaw
Caccia
Caplan
Catterall
Desjarlais
Discepola
Earle
Fontana
Gray (Windsor West)
Herron
Knutson
Limoges
Mahoney
Matthews
McNally
Minna
Normand
Patry

Peterson
Price
Ritz
Rock
Serré
Stewart (Brant)
Volpe

Pratt
Proctor
Robillard
Schmidt
Sgro
Stewart (Northumberland)
Wood—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 129 rejetée.

Le prochain vote sur la motion n° 130.

• (3320)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 130, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 881)

POUR

Députés

Alarie
Bigras
Cardin
Debien
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Girard-Bujold
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne—20

CONTRE

Députés

Assadourian
Bellemare
Bradshaw
Caccia
Caplan
Catterall
Davies
Dhaliwal
Drouin
Elley
Gagliano
Gray (Windsor West)

Bakopanos
Boudria
Brown
Calder
Carroll
Copp
Desjarlais
Discepola
Earle
Fontana
Godfrey
Grewal

Initiatives ministérielles

Grose
Herron
Jennings
Leung
Lincoln
Marleau
McDonough
Mills (Red Deer)
Murray
Pagtakhan
Peterson
Price
Ritz
Schmidt
Stewart (Brant)
Wood—55

Guarnieri
Ianno
Knutson
Limoges
Mahoney
Matthews
McNally
Minna
Nystrom
Patry
Pratt
Proctor
Robillard
Serré
Stewart (Northumberland)

CONTRE

Députés

Bakopanos
Boudria
Brown
Calder
Carroll
Davies
Dhaliwal
Drouin
Elley
Godfrey
Grewal
Guarnieri
Jennings
Limoges
Marleau
Matthews
McNally
Minna
Nystrom
Patry
Pratt
Proctor
Robillard
Serré
Stewart (Northumberland) —50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 130 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 131. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3325)

(La motion n° 131, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 882)

POUR

Députés

Alarie
Bigras
Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne—22

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 131 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 132. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3330)

(La motion n° 132, mise aux voix, est rejetée)

(Vote n° 883)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon

Asselin
Bigras
Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold

Initiatives ministérielles

(Vote n° 884)

Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne—23

Guimond
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Assadourian
Bellemare
Bradshaw
Calder
Carroll
Catterall
Davies
Discepola
Earle
Gagliano
Gray (Windsor West)
Grose
Ianno
Knutson
Lincoln
Marleau
Matthews
Mills (Red Deer)
Murray
Patry
Pratt
Proctor
Robillard
Serré
Stewart (Brant)

Bakopanos
Boudria
Brown
Caplan
Casey
Copp
Desjarlais
Drouin
Elley
Godfrey
Grewal
Herron
Jennings
Limoges
Lunn
Martin (LaSalle—Émard)
McDonough
Minna
Nystrom
Peterson
Price
Ritz
Schmidt
Sgro
Stewart (Northumberland)—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 132 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 133. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3335)

(La motion n° 133, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Bigras
Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Plamondon
Sauvageau
Venne—22

CONTRE

Députés

Bakopanos
Boudria
Brown
Caplan
Catterall
Davies
Discepola
Earle
Godfrey
Grewal
Guarnieri
Karygiannis
Limoges
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
McDonough
Minna
Nystrom
Peterson
Proctor
Robillard
Serré
Stewart (Brant)

Bellemare
Bradshaw
Calder
Casey
Copp
Desjarlais
Drouin
Elley
Gray (Windsor West)
Grose
Jennings
Knutson
Lincoln
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews
Mills (Red Deer)
Murray
Patry
Price
Ritz
Schmidt
Sgro
Stewart (Northumberland)—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 133 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 134. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

*Initiatives ministérielles**Et plus de cinq députés s'étant levés:*

● (3340)

(La motion n° 134, mise aux voix, est rejetée.)

*(Vote n° 885)***POUR**

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Venne—22

CONTRE

Députés

Assadourian	Bakopanos
Bellemare	Boudria
Bradshaw	Brown
Calder	Caplan
Casey	Catterall
Copps	Davies
Desjarlais	Drouin
Earle	Elley
Godfrey	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Herron
Jennings	Karygiannis
Knutson	Leung
Limoges	Lincoln
Lunn	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McDonough	Mills (Red Deer)
Minna	Murray
Normand	Nystrom
O'Brien (Labrador)	Patry
Peterson	Price
Proctor	Ritz
Robillard	Schmidt
Serré	Sgro
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 134 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 135. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** À mon avis, les oui l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

● (3345)

(La motion n° 135, mise aux voix, est rejetée.)

*(Vote n° 886)***POUR**

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Venne—22

CONTRE

Députés

Assadourian	Bakopanos
Bellemare	Boudria
Bradshaw	Calder
Caplan	Casey
Catterall	Charbonneau
Copps	Davies
Desjarlais	Discepola
Drouin	Earle
Elley	Gagliano
Godfrey	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Herron
Jennings	Karygiannis
Knutson	Leung
Limoges	Lincoln
Lunn	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Matthews
McDonough	Mills (Red Deer)
Minna	Murray
Normand	Nystrom
O'Brien (Labrador)	Patry
Peterson	Price
Proctor	Ritz
Robillard	Rock
Schmidt	Serré
Sgro	Stewart (Northumberland) —52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 135 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 136.

• (3350)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 136, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 887)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
Brien
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Mercier
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Bigras
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne—20

CONTRE

Députés

Assadourian
Bakapanos
Boudria
Byrne
Caplan
Catterall
Coppes
Desjarlais
Drouin
Elley
Galloway
Gray (Windsor West)
Grose
Ianno
Karygiannis
Limoges
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Minna
Normand
O'Brien (Labrador)
Peterson
Proctor
Rock
Serré
Volpe—53

Axworthy
Bellemare
Bradshaw
Calder
Carroll
Charbonneau
Davies
Discepola
Earle
Gagliano
Godfrey
Grewal
Guarnieri
Jennings
Leung
Lincoln
Marleau
Matthews
Mills (Red Deer)
Murray
Nystrom
Patry
Price
Robillard
Schmidt
Stewart (Northumberland)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 136 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 137.

• (3355)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 137, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 888)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Bigras
Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne—22

CONTRE

Députés

Assadourian
Bakapanos
Boudria
Byrne
Calder
Carroll
Charbonneau
Davies
Discepola
Elley
Godfrey
Grewal
Guarnieri
Herron
Jennings
Limoges
Lunn
Marleau
Matthews

Axworthy
Bellemare
Bradshaw
Caccia
Caplan
Catterall
Coppes
Desjarlais
Earle
Galloway
Gray (Windsor West)
Grose
Harvey
Ianno
Karygiannis
Lincoln
Mahoney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally

Initiatives ministérielles

Mills (Red Deer)
Normand
O'Brien (Labrador)
Peterson
Proctor
Rock
Serré
Stewart (Northumberland)

Minna
Nystrom
Patry
Price
Ritz
Schmidt
Sgro
Volpe—54

Elley
Godfrey
Grewal
Guarnieri
Herron
Ianno
Leung
Lincoln
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Minna
Nystrom
Patry
Price
Ritz
Schmidt
Stewart (Northumberland)

Galloway
Gray (Windsor West)
Grose
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Karygiannis
Limoges
Mahoney
Matthews
Mills (Red Deer)
Normand
O'Brien (Labrador)
Pillitteri
Proctor
Rock
Sgro
Volpe—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 137 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 138. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

• (3400)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 138, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 889)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—23

Asselin
Bigras
Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

CONTRE

Députés

Assadourian
Bakopanos
Bradshaw
Caccia
Caplan
Catterall
Davies
Discepola

Axworthy
Bellemare
Byrne
Calder
Carroll
Coppes
Desjarlais
Earle

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 138 rejetée.

• (3405)

Le prochain vote porte sur la motion n° 139. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 139, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 890)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Perron
Plamondon
Sauvageau
Turp

Asselin
Bigras
Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—22

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Assadourian	Axworthy
Bakopanos	Bradshaw
Byrne	Caccia
Calder	Caplan
Carroll	Catterall
Charbonneau	Copps
Davies	Desjarlais
Discepola	Earle
Elley	Galloway
Godfrey	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Ianno	Karygiannis
Leung	Limoges
Lincoln	Mahoney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
McNally	Mills (Red Deer)
Minna	Normand
Nystrom	O'Brien (Labrador)
Pagtakhan	Patry
Pillitteri	Price
Proctor	Ritz
Robillard	Rock
Schmidt	Stewart (Northumberland)
Volpe—51	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 139 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 140. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3410)

(La motion n° 140, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 891)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Duceppe	

Gagnon
Godin (Châteauguay)
Perron
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—21

Girard-Bujold
Mercier
Picard (Drummond)
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Assadourian	Axworthy
Bakopanos	Bradshaw
Brown	Byrne
Caccia	Calder
Carroll	Catterall
Charbonneau	Copps
Davies	Desjarlais
Discepola	Drouin
Earle	Elley
Gagliano	Galloway
Godfrey	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Ianno
Jennings	Karygiannis
Knutson	Leung
Limoges	Lincoln
Lunn	Mahoney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McNally
Mills (Red Deer)	Normand
Nystrom	O'Brien (Labrador)
Pagtakhan	Patry
Pettigrew	Pillitteri
Price	Proctor
Ritz	Robillard
Rock	Schmidt
Serré	Stewart (Northumberland)
Volpe—59	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 140 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 141. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Initiatives ministérielles

● (3415)

(La motion n^o 141, mise aux voix, est rejetée.)(Vote n^o 892)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok)
Cardin
Debien
Duceppe
Godin (Châteauguay)
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —22

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

CONTRE

Députés

Assadourian
Bailey
Bradshaw
Byrne
Calder
Charbonneau
Davies
Drouin
Elley
Galloway
Grewal
Guarnieri
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Knutson
Limoges
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Normand
O'Brien (Labrador)
Patry
Pillitteri
Proctor
Ritz
Rock
Volpe—55

Axworthy
Bakopoulos
Brown
Caccia
Carroll
Coppes
Desjarlais
Earle
Gagliano
Godfrey
Grose
Harvard
Herron
Ianno
Karygiannis
Leung
Lincoln
Mahoney
Martin (LaSalle—Énard)
Mills (Red Deer)
Nystrom
Pagtakhan
Pettigrew
Price
Richardson
Robillard
Schmidt

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 141 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 142. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3420)

(La motion n^o 142, mise aux voix, est rejetée.)(Vote n^o 893)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok)
Cardin
Debien
Gagnon
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Turp—18

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Godin (Châteauguay)
Perron
Plamondon
Tremblay (Lac-Saint-Jean)

CONTRE

Députés

Assadourian
Bailey
Bradshaw
Caccia
Coppes
Desjarlais
Discepola
Earle
Fontana
Galloway
Grewal
Guarnieri
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Knutson
Limoges
Lunn
Martin (LaSalle—Énard)
McNally
Normand
O'Brien (Labrador)
Patry
Pillitteri
Richardson
Robillard
Thompson (New Brunswick Southwest)
Volpe—55

Axworthy
Bakopoulos
Brown
Charbonneau
Davies
Dhaliwal
Drouin
Elley
Gagliano
Godfrey
Grose
Harvard
Herron
Ianno
Karygiannis
Leung
Lincoln
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews
Mills (Red Deer)
Nystrom
Pagtakhan
Pettigrew
Price
Ritz
Schmidt
Vautour

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 142 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 143. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3425)

(La motion n° 143, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 894)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok)
Cardin
Debien
Gagnon
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne—20

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Godin (Châteauguay)
Perron
Plamondon
Sauvageau
Turp

CONTRE

Députés

Axworthy
Bakopanos
Bradshaw
Caccia
Charbonneau
Davies
Dhaliwal
Earle
Gagliano
Grewal
Guarnieri
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Karygiannis
Limoges
Lunn
Martin (LaSalle—Émard)
Mills (Red Deer)
Nystrom
Patry
Pillitteri
Richardson
Robillard
Serré
Thompson (New Brunswick Southwest)
Volpe—51

Bailey
Boudria
Brown
Carroll
Coppes
Desjarlais
Discepola
Elley
Godfrey
Grose
Harvard
Herron
Ianno
Knutson
Lincoln
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Normand
Pagtakhan
Pettigrew
Proctor
Ritz
Schmidt
Stewart (Northumberland)
Vautour

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 143 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 144. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3430)

(La motion n° 144, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 895)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok)
Cardin
Debien
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne—22

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Girard-Bujold
Lefebvre
Perron
Plamondon
Sauvageau
Turp

CONTRE

Députés

Axworthy
Bakopanos
Bradshaw
Byrne
Calder
Catterall
Coppes
Desjarlais
Discepola
Elley
Galloway
Gray (Windsor West)
Grose
Herron
Jennings
Lincoln
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Normand
Pagtakhan

Bailey
Boudria
Brown
Caccia
Carroll
Charbonneau
Davies
Dhaliwal
Earle
Gagliano
Godfrey
Grewal
Harvard
Hill (Prince George—Peace River)
Limoges
Lunn
Matthews
Mills (Red Deer)
Nystrom
Patry

Initiatives ministérielles

Peterson	Pettigrew
Pillitteri	Price
Proctor	Richardson
Ritz	Robillard
Schmidt	Serré
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Vautour
Volpe—55	

Grewal
Guamier
Herron
Jennings
Lincoln
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Nystrom
Patry
Pettigrew
Price
Ritz
Schmidt
Stewart (Brant)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Volpe—53

Grose
Harvard
Hill (Prince George—Peace River)
Karygiannis
Lunn
Matthews
Mills (Red Deer)
Pagtakhan
Peterson
Pillitteri
Richardson
Robillard
Serré
Stewart (Northumberland)
Vautour

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 144 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 145. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3435)

(La motion n^o 145, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 896)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Cardin
Brien	Debien
Crête	Gagnon
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Mercier
Lefebvre	Plamondon
Picard (Drummond)	Sauvageau
Rocheleau	Turp—19
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	

CONTRE

Députés

Axworthy	Bailey
Bakopoulos	Boudria
Bradshaw	Brown
Byrne	Caccia
Calder	Caplan
Carroll	Catterall
Charbonneau	Copps
Dhaliwal	Discepola
Earle	Elley
Gagliano	Galloway
Godfrey	Gray (Windsor West)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 145 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 146. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3440)

(La motion n^o 146, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 897)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Brien
Cardin	Crête
Debien	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Lefebvre
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp—21

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Axworthy
Bakopanos
Brown
Caccia
Caplan
Catterall
Chrétien (Saint-Maurice)
Dhaliwal
Elley
Godfrey
Grewal
Guarnieri
Herron
Jennings
Leung
Lunn
Matthews
McNally
Normand
Pagtakhan
Peterson
Pillitteri
Richardson
Robillard
Schmidt
Stewart (Brant)
Thompson (New Brunswick Southwest)

Bailey
Boudria
Byrne
Calder
Carroll
Charbonneau
Coppes
Earle
Galloway
Gray (Windsor West)
Grose
Harvard
Hill (Prince George—Peace River)
Karygiannis
Lincoln
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McDonough
Mills (Red Deer)
Nystrom
Patry
Pettigrew
Price
Ritz
Rock
Serré
Stewart (Northumberland)
Vautour —54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 146 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 147. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3445)

(La motion n° 147, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 898)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok
Cardin
Debien

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Brien
Crête

Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Duceppe
Girard-Bujold
Lefebvre
Perron
Plamondon
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—22

CONTRE

Députés

Bailey
Boudria
Byrne
Calder
Carroll
Charbonneau
Coppes
Dhaliwal
Gagliano
Grewal
Harvard
Herron
Leung
Lunn
Matthews
McNally
Normand
Pagtakhan
Peterson
Pillitteri
Richardson
Robillard
Serré
Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)

Bellemare
Brown
Caccia
Caplan
Catterall
Chrétien (Saint-Maurice)
Davies
Earle
Galloway
Guarnieri
Harvey
Karygiannis
Lincoln
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McDonough
Mills (Red Deer)
Nystrom
Patry
Pettigrew
Price
Ritz
Schmidt
Stewart (Brant)
Stinson
Vautour —50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 147 rejetée.

• (3450)

Le prochain vote porte sur la motion n° 148. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 148, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 899)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Cardin	Brien
Debien	Crête
Duceppe	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Godin (Châteauguay)	Gagnon
Mercier	Lefebvre
Picard (Drummond)	Perron
Rocheleau	Plamondon
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Sauvageau
Turp	Tremblay (Rimouski—Mitis)
	Venne —23

CONTRE

Députés

Bailey	Bakopanos
Bellemare	Boudria
Brown	Byrne
Calder	Caplan
Carroll	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Copps
Davies	Dhaliwal
Earle	Elley
Galloway	Grewal
Grose	Guarnieri
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Karygiannis	Leung
Lincoln	Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Matthews
McDonough	McNally
Mills (Red Deer)	Normand
Nystrom	Pagtakhan
Patry	Peterson
Pettigrew	Pillitteri
Richardson	Ritz
Robillard	Rock
Schmidt	Serré
St-Jacques	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
Thompson (New Brunswick Southwest)	Vautour —52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 148 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 149. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

• (3455)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 149, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 900)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Crête
Brien	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Debien	Gagnon
Duceppe	Mercier
Godin (Châteauguay)	Plamondon
Picard (Drummond)	Sauvageau
Rocheleau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Venne —19
Turp	

CONTRE

Députés

Assadourian	Axworthy
Bailey	Bakopanos
Bellemare	Boudria
Brown	Byrne
Calder	Caplan
Carroll	Catterall
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Copps	Davies
Dhaliwal	Earle
Elley	Gagliano
Galloway	Graham
Grewal	Grose
Guarnieri	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Karygiannis
Leung	Lincoln
Lunn	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	McDonough
McNally	McTeague
Mills (Red Deer)	Nystrom
Pagtakhan	Patry
Peterson	Pettigrew
Pillitteri	Richardson
Ritz	Robillard
Rock	Schmidt
St-Jacques	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
Thompson (New Brunswick Southwest)	Vautour—56

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 149 rejetée.

• (3500)

[Français]

La présidente suppléante (Mme Thibeault): La mise aux voix porte sur la motion n° 170. Je viens de vérifier avec les greffiers et nous passons à la motion 170 à cause des motions qui ont été regroupées. Nous reviendrons à la motion 150 dans quelques minutes.

Une voix: Cette motion est bien importante.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): On ne l'oublie pas.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 170. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3505)

(La motion n° 170, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 901)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Cardin
Brien	Debien
Crête	Duceppe
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Girard-Bujold
Gagnon	Mercier
Godin (Châteauguay)	Picard (Drummond)
Perron	Rocheleau
Plamondon	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Sauvageau	Turp
Tremblay (Rimouski—Mitis)	
Venne —22	

CONTRE

Députés

Assadourian	Axworthy
Bailey	Bakopanos
Bellemare	Boudria
Brown	Byrne
Calder	Caplan
Catterall	Charbonneau
Copps	Davies
Dhaliwal	Earle
Gagliano	Galloway
Godfrey	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal

Initiatives ministérielles

Grose	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Karygiannis
Leung	Lincoln
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Énard)
Matthews	McDonough
McNally	McTeague
Morrison	Normand
Nystrom	Pagtakhan
Pankiw	Patry
Peterson	Pettigrew
Pillitteri	Price
Richardson	Rock
Schmidt	St-Jacques
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Thompson (New Brunswick Southwest)
Vautour —55	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 170 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 171. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3510)

(La motion n° 171, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 902)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Cardin
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne—20	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Assadourian	Axworthy
Bailey	Bakopanos
Brown	Byrne
Calder	Caplan
Catterall	Charbonneau
Copps	Davies
Dhaliwal	Discepola
Earle	Gagliano
Galloway	Godfrey
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Harvard	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Karygiannis
Lincoln	Mahoney
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McDonough	McNally
McTeague	Mills (Red Deer)
Morrison	Normand
Obhrai	Pagtakhan
Pankiw	Patry
Peterson	Pillitteri
Price	Proctor
Richardson	Rock
Schmidt	Sekora
Serré	St-Jacques
Stinson	Vautour
Vellacott	Volpe—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 171 rejetée.

Le prochain vote port sur la motion n° 173. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3515)

(La motion n° 173, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 903)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Cardin	Crête
Debien	

Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Venne —22

CONTRE

Députés

Assadourian	Axworthy
Bailey	Bakopanos
Bellemare	Brown
Byrne	Caplan
Catterall	Charbonneau
Copps	Davies
Desjarlais	Dhaliwal
Earle	Gagliano
Galloway	Godfrey
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harvard
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Karygiannis	Knutson
Mahoney	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McDonough
McNally	McTeague
Mills (Red Deer)	Morrison
Nystrom	Obhrai
Pagtakhan	Pankiw
Patry	Pillitteri
Price	Proctor
Richardson	Robillard
Rock	Schmidt
Sekora	Serré
St-Jacques	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
Vellacott	Volpe
Wappel—57	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 173 rejetée.

[Français]

M. Yvan Bernier: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suis dans cette Chambre depuis le début des votes hier soir. J'ai assisté à toutes sortes de situations. Ce qui vient de se passer, c'est le jeu de la Chambre des communes. Les députés doivent répondre aux questions quand c'est le temps et ils doivent assumer leurs erreurs.

● (3520)

Je dois mentionner que lorsque l'un de nos députés n'a pas été présent à son fauteuil hier soir—il était à la Chambre, mais pas à son fauteuil—on a perdu une motion, soit la motion n° 84. Ce qu'on vient de vivre présentement, c'est que les libéraux ont dormi sur la «switch». Je pense qu'ils devraient vivre avec leur décision.

Votre lenteur à reconnaître qu'ils n'étaient pas debout laisse à désirer quant à votre impartialité, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je peux assurer l'honorable député. . .

Initiatives ministérielles

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À l'ordre, s'il vous plaît. Je peux assurer l'honorable député que j'ai vu quatre députés du parti gouvernemental se lever ici, et un là-bas tout à fait au fond de cette enceinte. Il était debout tout à fait au fond. Alors, il y en avait cinq.

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Thibeault): La mise aux voix porte. . .

Des voix: Oh, oh!

La vice-présidente adjointe: À l'ordre, s'il vous plaît. Je n'accepterai pas la conduite du député dont je ne nommerai pas la circonscription pour le moment. J'avertis l'honorable député que s'il ne se calme pas, je prendrai les dispositions nécessaires.

M. Gilles Duceppe: Madame la Présidente, je pense que tout le monde est fatigué. Cela se comprend.

Ce que je vous demanderais cependant—et on l'a sur l'enregistrement—il s'est écoulé. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gilles Duceppe: Est-ce qu'on pourrait demander aux énergumènes. . .

Une voix: C'est cela quand on triche.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Une autre remarque de la part du député et je devrai prendre les dispositions nécessaires et le nommer. Pour le moment, la parole est à l'honorable chef du Bloc québécois.

M. Gilles Duceppe: Madame la Présidente, j'aurais également apprécié que vous demandiez aux énergumènes d'en face de se taire pendant que je parlais, mais vous ne l'avez pas fait.

Cela étant dit, et on l'a sur l'enregistrement, il se passe un bon 45 secondes avant que les gens se lèvent. Je vous demanderais à l'avenir d'éviter de leur faire signe de se lever et de les laisser faire, comme cela s'est passé.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): C'est une accusation que je rejette complètement parce que jamais je n'ai fait signe à un député ou dit à un député de se lever. Alors, que ce soit clair.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 175. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3525)

(La motion n° 175, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 904)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Perron
Plamondon
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —23

CONTRE

Députés

Assadourian
Bailey
Bellemare
Bradshaw
Caccia
Carroll
Charbonneau
Coppes
Desjarlais
Earle
Godfrey
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Herron
Karygiannis
Leung
Mahoney
Matthews
McNally
Morrison
Nystrom
Pagtakhan
Patry
Pillitteri
Proctor
Robillard
Serré
St-Jacques
Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Vellacott
Wappel—63

Axworthy
Bakopanos
Boudria
Byrne
Caplan
Catterall
Comuzzi
Davies
Dhaliwal
Gagliano
Graham
Grose
Harvard
Hill (Prince George—Peace River)
Knutson
Lincoln
Martin (LaSalle—Émard)
McDonough
McTeague
Normand
Obhrai
Pankiw
Pettigrew
Price
Richardson
Sekora
Speller
Stewart (Brant)
Stinson
Vautour
Volpe

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 175 rejetée.

• (3530)

Le prochain vote porte sur la motion n^o 179. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 179, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 905)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Perron
Plamondon
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—22

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Mercier
Picard (Drummond)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

CONTRE

Députés

Assadourian
Bakopanos
Boudria
Caccia
Carroll
Comuzzi
Davies
Earle
Godfrey
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Herron
Karygiannis
Leung
Mahoney
Matthews
McNally
Morrison
Obhrai
Pankiw

Bailey
Bellemare
Byrne
Caplan
Catterall
Copp
Dhaliwal
Gagliano
Graham
Grose
Harvard
Hill (Prince George—Peace River)
Knutson
Lincoln
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
McTeague
Nystrom
Pagtakhan
Patry

Pettigrew
Price
Richardson
Sekora
St-Jacques
Stinson
Vellacott

Pillitteri
Proctor
Robillard
Serré
Stewart (Northumberland)
Vautour
Wappel—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 179 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 182.

• (3535)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3540)

(La motion n^o 182, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 906)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Turp

Asselin
Bigras
Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Plamondon
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne—22

CONTRE

Députés

Assadourian
Bakopanos
Boudria
Byrne
Caplan
Catterall
Davies
Dockrill

Bailey
Bellemare
Brown
Caccia
Carroll
Copp
Dhaliwal
Drouin

Initiatives ministérielles

Earle
Galloway
Graham
Grose
Harvard
Karygiannis
Lincoln
Matthews
McNally
Morrison
Nystrom
Pankiw
Pettigrew
Price
Richardson
Sekora
St-Jacques
Stinson
Vellacott

Gagliano
Godfrey
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Hill (Prince George—Peace River)
Leung
Mahoney
McGuire
McTeague
Normand
Pagtakhan
Patry
Pillitteri
Proctor
Robillard
Serré
Stewart (Northumberland)
Vautour
Wappel—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 182 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 184. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3545)

(La motion n^o 184, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 907)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok
Brien
Crête
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Plamondon
Turp

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Cardin
Debien
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—21

CONTRE

Députés

Assadourian
Bakopanos
Boudria
Byrne
Caplan
Catterall
Davies
Dockrill
Earle
Godfrey
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Hill (Prince George—Peace River)
Leung
Mahoney
Matthews
McNally
Morrison
Nystrom
Pankiw
Pettigrew
Price
Richardson
Scott (Skeena)
St-Jacques
Vautour
Volpe—53

Bailey
Bellemare
Brown
Caccia
Carroll
Copp
Dhaliwal
Drouin
Galloway
Graham
Grose
Harvard
Karygiannis
Lincoln
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
McTeague
Normand
Pagtakhan
Patry
Pillitteri
Proctor
Rock
Sekora
Stewart (Northumberland)
Vellacott

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 184 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 187.

• (3550)

(La motion n^o 187, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 908)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Girard-Bujold
Guimond
Picard (Drummond)
Rocheleau
Turp

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Cardin
Debien
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Plamondon
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—21

CONTRE

Députés

Assadourian
Bakopanos
Boudria
Byrne
Caplan

Bailey
Bellemare
Brown
Caccia
Carroll

Initiatives ministérielles

Catterall	Copps
Davies	Dhaliwal
Dockrill	Drouin
Earle	Gagliano
Galloway	Godfrey
Graham	Gray (Windsor West)
Grose	Guarnieri
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Karygiannis	Leung
Lincoln	Mahoney
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McGuire	McNally
McTeague	Minna
Morrison	Normand
Nystrom	Pankiw
Patry	Pillitteri
Price	Proctor
Richardson	Rock
Scott (Skeena)	Sekora
Stewart (Northumberland)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Vautour	Vellacott
Volpe—53	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 187 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 191. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3555)

(La motion n^o 191, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 909)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon

Rochelleau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Venne—23

CONTRE

Députés

Assadourian	Bailey
Bellemare	Boudria
Brown	Caccia
Caplan	Carroll
Catterall	Copps
Davies	Dhaliwal
Discepola	Dockrill
Drouin	Earle
Fontana	Gagliano
Galloway	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harvard
Harvey	Hill (Prince George—Peace River)
Karygiannis	Lincoln
Mahoney	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McGuire
McNally	McTeague
Minna	Morrison
Normand	Nystrom
Pankiw	Patry
Pillitteri	Price
Proctor	Richardson
Rock	Scott (Skeena)
Sekora	Stewart (Northumberland)
Stinson	Vautour
Vellacott	Volpe—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 191 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 193. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3600)

(La motion n^o 193, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 910)

POUR

Députés

Alarie
Berge-
ron
ne—Pabok)
Brien
Debien
Duceppe
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Turp

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Guimond
Perron
Plamondon
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —21

CONTRE

Députés

Assadourian
Bellemare
Brown
Caccia
Caplan
Catterall
Davies
Discepola
Drouin
Gagliano
Godfrey
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Herron
Karygiannis
Lincoln
Matthews
McGuire
Minna
Normand
Pagtakhan
Pillitteri
Proctor
Richardson
Scott (Skeena)
Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Vellacott
Wappel—57

Bakopanos
Boudria
Byrne
Calder
Carroll
Charbonneau
Dhaliwal
Dockrill
Earle
Galloway
Graham
Grose
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Leung
Mahoney
McDonough
McTeague
Morrison
Nystrom
Pankiw
Price
Proud
Rock
Stewart (Brant)
Stinson
Vautour
Volpe

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 193 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 198. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3605)

(La motion n° 198, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 911)

POUR

Députés

Alarie
Berge-
ron
ne—Pabok)
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Guimond
Perron
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —20

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Cardin
Debien
Duceppe
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Turp

CONTRE

Députés

Assadourian
Bellemare
Brown
Calder
Catterall
Davies
Dockrill
Duhamel
Galloway
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Hill (Prince George—Peace River)
Lincoln
Matthews
McGuire
Minna
Normand
Pankiw
Pillitteri
Proctor
Rock
Stewart (Brant)
Stinson
Vellacott

Bakopanos
Bertrand
Caccia
Carroll
Clouthier
Dhaliwal
Drouin
Earle
Graham
Grose
Harvey
Karygiannis
Mahoney
McDonough
McTeague
Morrison
Nystrom
Pettigrew
Price
Proud
Scott (Skeena)
Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Volpe—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 198 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 199. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Initiatives ministérielles

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3610)

(La motion n° 199, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 912)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Cardin
Brien	Debien
Crête	Gagnon
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Perron
Mercier	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Picard (Drummond)	Venne—17
Turp	

CONTRE

Députés

Assadourian	Bakopanos
Bellemare	Bertrand
Borotsik	Brown
Caccia	Calder
Casey	Catterall
Clouthier	Davies
Desjarlais	Dhaliwal
Drouin	Duhamel
Earle	Galloway
Graham	Gray (Windsor West)
Grose	Harvey
Hill (Prince George—Peace River)	Karygiannis
Matthews	McDonough
McGuire	McTeague
Minna	Morrison
Normand	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	Pettigrew
Pillitteri	Proctor
Proud	Robillard
Rock	Scott (Skeena)
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Vellacott	Volpe
Wappel—45	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 199 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 201. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 201, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 913)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Cardin
Brien	Debien
Crête	Gagnon
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Mercier
Godin (Châteauguay)	Picard (Drummond)
Perron	Venne—15
Tremblay (Rimouski—Mitis)	

CONTRE

Députés

Assadourian	Bakopanos
Bellemare	Bertrand
Borotsik	Brown
Caccia	Calder
Catterall	Cauchon
Davies	Desjarlais
Duhamel	Earle
Gagliano	Galloway
Graham	Gray (Windsor West)
Harvard	Harvey
Hill (Prince George—Peace River)	Karygiannis
Knudson	McDonough
McGuire	McTeague
Minna	Morrison
Normand	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	Pettigrew
Proctor	Robillard
Rock	Scott (Skeena)
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Vellacott	Volpe
Wappel—41	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 201 rejetée.

• (3615)

Le prochain vote porte sur la motion n° 204. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 204, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 914)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Debien
Cardin	Duceppe
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Godin (Châteauguay)
Gagnon	Godin (Châteauguay)
Guimond	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)—16	

CONTRE

Députés

Assadourian	Bailey
Bellemare	Bertrand
Borotsik	Brown
Byrne	Caccia
Catterall	Cauchon
Comuzzi	Davies
Desjarlais	Duhamel
Earle	Galloway
Godfrey	Graham
Gray (Windsor West)	Harvard
Harvey	Hill (Prince George—Peace River)
Karygiannis	Knutson
Marleau	Minna
Morrison	Nystrom
Pettigrew	Proctor
Robillard	Rock
Scott (Skeena)	Speller
Vellacott	Volpe
Wappel	Wilfert—38

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 204 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 211. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3620)

(La motion n° 211, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 925)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bigras
Crête	Cardin
Duceppe	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Girard-Bujold	Gagnon
Guimond	Godin (Châteauguay)
Perron	Mercier
Rocheleau	Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
	Venne—19

CONTRE

Députés

Bertrand	Borotsik
Brown	Byrne
Caccia	Calder
Casey	Cauchon
Comuzzi	Davies
Desjarlais	Duhamel
Earle	Galloway
Godfrey	Graham
Gray (Windsor West)	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Jennings
Karygiannis	Knutson
Lincoln	Mahoney
Marleau	McTeague
Morrison	Nault
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
Pettigrew	Proctor
Robillard	Rock
Scott (Skeena)	Speller
St-Jacques	Stinson
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 211 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 215. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3625)

(La motion n° 215, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 916)

POUR

Députés

Asselin ne—Pabok)	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Cardin	Bigras
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Debien
Gagnon	Duceppe
Godin (Châteauguay)	Girard-Bujold
Mercier	Guimond
Picard (Drummond)	Perron
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Rocheleau
Venne—18	Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Bailey	Bakopanos
Borotsik	Brown
Byrne	Caccia
Casey	Cauchon
Comuzzi	Davies
Desjarlais	Dion
Earle	Galloway
Godfrey	Graham
Gray (Windsor West)	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Jennings
Karygiannis	Knutson
Lincoln	Marleau
Matthews	Morrison
Nault	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	Pettigrew
Price	Proctor
Richardson	Robillard
Saada	Scott (Skeena)
Speller	St-Jacques
Stinson	Volpe
Wappel	Whelan—42

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 215 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 219. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3630)

(La motion n° 219, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 917)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bigras
Cardin	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duceppe	Gagnon
Girard-Bujold	Guimond
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Venne—16

CONTRE

Députés

Bailey	Bakopanos
Borotsik	Brown
Byrne	Caccia
Casey	Catterall
Cauchon	Comuzzi
Davies	Desjarlais
Dion	Earle
Easter	Godfrey
Graham	Gray (Windsor West)
Hill (Prince George—Peace River)	Jennings
Karygiannis	Knutson
Lincoln	Marleau
Matthews	Nault
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
Obhrai	Proctor
Richardson	Robillard
Saada	Scott (Skeena)
Serré	Speller
St-Jacques	Stinson
Valeri	Volpe
Wappel	Whelan—42

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 219 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 222. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3635)

(La motion n° 222, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 918)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
Cardin
Duceppe
Girard-Bujold
Mercier
Picard (Drummond)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne—17

Asselin
Bigras
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Guimond
Perron
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Bailey
Borotsik
Byrne
Calder
Casson
Comuzzi
Desjarlais
Duhamel
Godfrey
Gray (Windsor West)
Jackson
Karygiannis
Marleau
Nault
O'Brien (London—Fanshawe)
Pankiw
Proctor
Robillard
Scott (Skeena)
Speller
Stinson
Volpe
Whelan—45

Bakopanos
Brown
Caccia
Casey
Cauchon
Davies
Dion
Earle
Graham
Harvard
Jennings
Lincoln
Matthews
Nystrom
Obhrai
Pettigrew
Richardson
Saada
Serré
St-Jacques
Valeri
Wappel

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 222 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 224. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 224, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 919)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
Cardin
Duceppe
Girard-Bujold
Mercier
Picard (Drummond)
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—19

Asselin
Bigras
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Guimond
Perron
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

CONTRE

Députés

Alcock
Bakopanos
Brown
Caccia
Casey
Catterall
Coderre
Davies
Dion
Earle
Graham
Harvard
Jackson
Karygiannis
Marleau
Nault
O'Brien (London—Fanshawe)
Pankiw
Pillitteri
Proud
Richardson
Scott (Skeena)
Speller
St-Jacques
Valeri
Wilfert—51

Bailey
Borotsik
Byrne
Calder
Casson
Cauchon
Comuzzi
Desjarlais
Duhamel
Godfrey
Gray (Windsor West)
Hubbard
Jennings
Lincoln
McNally
Nystrom
Obhrai
Pettigrew
Proctor
Redman
Saada
Serré
St. Denis
Stinson
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 224 rejetée.

Sekora
St. Denis
Stinson

Speller
St-Jacques
Wilfert—54

• (3640)

Le prochain vote porte sur la motion n° 225. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 225, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 920)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok
Cardin
Duceppe
Girard-Bujold
Mercier
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —20

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Guimond
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

CONTRE

Députés

Alcock
Bakopanos
Caccia
Casey
Catterall
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Davies
Dockrill
Duhamel
Gallaway
Graham
Harvard
Ianno
Jennings
Leung
MacAulay
Nault
Nystrom
Obhrai
Pettigrew
Proctor
Proulx
Saada

Bailey
Byrne
Calder
Casson
Cauchon
Clouthier
Comuzzi
Dion
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Godfrey
Gray (Windsor West)
Hubbard
Jackson
Karygiannis
Lincoln
McNally
Normand
O'Brien (London—Fanshawe)
Pankiw
Pillitteri
Proud
Redman
Scott (Skeena)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 225 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 227. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3645)

(La motion n° 227, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 921)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok
Cardin
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—22

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

CONTRE

Députés

Alcock
Bakopanos
Calder
Casson
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Davies
Dockrill
Duhamel
Gallaway
Graham
Harvard
Ianno
Jennings
Leung
MacAulay
McNally
Nault

Bailey
Byrne
Casey
Catterall
Clouthier
Comuzzi
Dion
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Godfrey
Gray (Windsor West)
Hubbard
Jackson
Karygiannis
Lincoln
McGuire
McTeague
Normand

Initiatives ministérielles

Nystrom
Obhrai
Pettigrew
Proud
Saada
Sekora
Speller
Vautour
Wilfert—53

O'Brien (London—Fanshawe)
Pankiw
Proctor
Proulx
Scott (Skeena)
Shepherd
St. Denis
Whelan

Jennings
Leung
MacAulay
McNally
Nault
Nystrom
Obhrai
Peric
Pillitteri
Proud
Scott (Skeena)
Shepherd
St-Julien
Vautour
Wilfert—55

Karygiannis
Lincoln
McGuire
McTeague
Normand
O'Brien (London—Fanshawe)
Pankiw
Pettigrew
Proctor
Saada
Sekora
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 227 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 229. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3650)

(La motion n° 229, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 922)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
Cardin
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

Asselin
Bigras
Debien
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —20

CONTRE

Députés

Alcock
Bailey
Bélair
Byrne
Casey
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Davies
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Godfrey
Harvard
Ianno

Augustine
Bakopanos
Bellemare
Calder
Casson
Clouthier
Comuzzi
Dion
Drouin
Earle
Graham
Hubbard
Jackson

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 229 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 231. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3655)

(La motion n° 231, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 923)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok)
Cardin
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —22

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Debien
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

CONTRE

Députés

Alcock
Bailey
Beaumier
Bellemare
Calder

Augustine
Bakopanos
Bélair
Byrne
Casey

Initiatives ministérielles

Casson	Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre	Desjarlais
Dion	Dockrill
Drouin	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Earle
Godfrey	Graham
Harvard	Harvey
Hubbard	Ianno
Jackson	Karygiannis
Knutson	Leung
Lincoln	Longfield
McGuire	McNally
McTeague	Normand
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
Obhrai	Pankiw
Paradis	Pettigrew
Pillitteri	Proctor
Proud	Saada
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
St. Denis	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Vautour
Whelan	Wilfert—56

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 231 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 234. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3700)

(La motion n° 234, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 924)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Cardin	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Perron
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Venne —22	

CONTRE

Députés

Alcock	Augustine
Bailey	Bakopanos
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Borotsik	Calder
Casey	Casson
Cauchon	Chan
Chrétien (Saint-Maurice)	Coderre
Desjarlais	Dion
Dockrill	Drouin
Duhamel	Earle
Godfrey	Graham
Harvard	Harvey
Jackson	Johnston
Karygiannis	Knutson
Leung	Lincoln
Longfield	McGuire
McNally	McTeague
Minna	Nault
Normand	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	Obhrai
Pankiw	Paradis
Pettigrew	Pillitteri
Proctor	Proud
Shepherd	Speller
St. Denis	St-Julien
Stewart (Northumberland)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Ur	Vautour
Wappel	Whelan
Wilfert—59	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 234 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 235. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3705)

(La motion n° 235, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 925)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras

Initiatives ministérielles

Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne—22

Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Sauvageau
Turp

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3710)

(La motion n° 237, mise aux voix, est rejetée.)

CONTRE

(Vote n° 926)

Députés

Alcock
Augustine
Bakopanos
Bélair
Bellemare
Casey
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Dhaliwal
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Graham
Harvey
Jackson
Karygiannis
Leung
Longfield
McNally
Murray
Nyström
Pankiw
Pettigrew
Proctor
Rock
Shepherd
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Ur
Wappel
Wilfert—61

Assadourian
Bailey
Beaumier
Bélangier
Borotsik
Casson
Chan
Desjarlais
Dion
Drouin
Duhamel
Goodale
Harvard
Ianno
Johnston
Knutson
Lincoln
McGuire
Minna
Normand
Obhrai
Paradis
Pillitteri
Proud
Saada
Speller
Stewart (Brant)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Vautour
Whelan

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok)
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Sauvageau
Turp

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne—21

CONTRE

Députés

Alcock
Augustine
Bakopanos
Bellemare
Casey
Catterall
Chan
Desjarlais
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Gagliano
Graham
Harvard
Ianno
Johnston
Knutson
Lincoln
McGuire
Minna
Murray
Nyström
Pankiw
Proctor
Rock
Shepherd
St. Denis
Stewart (Brant)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Valeri
Wappel
Wilfert—63

Assadourian
Bailey
Bélair
Borotsik
Casson
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Dion
Drouin
Duhamel
Easter
Goodale
Harb
Harvey
Jackson
Karygiannis
Leung
Longfield
McNally
Morrison
Normand
Obhrai
Pillitteri
Proud
Saada
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Ur
Vautour
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 235 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 237. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 237 rejetée.

• (3715)

Le prochain vote porte sur la motion n° 238. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Initiatives ministérielles

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3720)

(La motion n° 238, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 927)

POUR

Députés

Alarie
Bergeon
ne—Pabok)
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne —22

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Plamondon
Sauvageau
Turp

CONTRE

Députés

Alcock
Augustine
Bakopoulos
Bellemare
Brown
Caccia
Casey
Chan
Davies
Dion
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Fontana
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Harvard
Jackson
Johnston
Knutson
Lincoln
Manley
McNally
Morrison
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Peric
Pillitteri
Proud
Saada
Speller
St-Julien
Stewart (Brant)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Valeri
Whelan

Assadourian
Bailey
Bélair
Borotsik
Byrne
Caplan
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Desjarlais
Dockrill
Duhamel
Easter
Gagliano
Goodale
Harb
Harvey
Jennings
Karygiannis
Leung
Longfield
McGuire
Minna
Murray
Normand
Obhrai
Pankiw
Pettigrew
Proctor
Rock
Shepherd
St. Denis
Steckle
Stewart (Northumberland)
Ur
Wappel
Wilfert—72

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 238 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 240. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3725)

(La motion n° 240, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 928)

POUR

Députés

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Plamondon
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

Bergeon
Bakopoulos
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —21

CONTRE

Députés

Alcock
Augustine
Beaumier
Bélanger
Borotsik
Caccia
Casey
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Dion
Earle
Fontana
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Harvard
Jennings
Karygiannis
Leung
Maloney
McGuire
Minna

Assadourian
Bakopoulos
Bélair
Bellemare
Brown
Caplan
Catterall
Chan
Davies
Duhamel
Easter
Gagliano
Goodale
Harb
Jackson
Johnston
Knutson
Lincoln
Manley
McNally
Morrison

Murray
Normand
O'Brien (London—Fanshawe)
Peric
Pillitteri
Proud
Rock
Sgro
St. Denis
Steckle
Stewart (Northumberland)
Ur
Wilfert—67

Nault
Nystrom
Pagtakhan
Pettigrew
Proctor
Proulx
Saada
Speller
St-Julien
Stewart (Brant)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Valeri

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 240 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 266. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3730)

(La motion n° 266, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 929)

POUR

Députés

Asselin
ne—Pabok)
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—21

CONTRE

Députés

Assadourian
Bailey
Beaumier
Bellemare
Brown
Caplan
Cauchon

Augustine
Bakopoulos
Bélanger
Borotsik
Caccia
Catterall
Chan

Initiatives ministérielles

Chrétien (Saint-Maurice)
Davies
Dion
Earle
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Harvard
Jackson
Karygiannis
Manley
McNally
Minna
Morrison
Nault
O'Brien (London—Fanshawe)
Pankiw
Pettigrew
Proctor
Proulx
Rock
Sgro
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Ur
Whelan

Copps
Desjarlais
Drouin
Easter
Godfrey
Goodale
Harb
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Maloney
McGuire
McWhinney
Mitchell
Murray
Nystrom
Pagtakhan
Peric
Pillitteri
Proud
Redman
Saada
Shepherd
St-Julien
Stewart (Brant)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Valeri
Wilfert—68

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 266 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 269. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3735)

(La motion n° 269, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 930)

POUR

Députés

Alarie
Bigras
Cardin
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

Asselin
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —22

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Bailey	Bakopanos
Beaumier	Bellemare
Borotsik	Brown
Caccia	Catterall
Cauchon	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Copps
Davies	Earle
Godin (Acadie—Bathurst)	Goodale
Harb	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Iftody
Jackson	Longfield
Maloney	Manley
McGuire	McNally
McWhinney	Morrison
Nystrom	Pankiw
Peric	Pettigrew
Proctor	Proulx
Rock	Saada
Sgro	Speller
St. Denis	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Vellacott —45	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 269 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 271. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3740)

(La motion n° 271, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 931)

POUR

Députés

Asselin	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Cardin
Debien	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp—20	

CONTRE

Députés

Augustine	Bailey
Bakopanos	Bellemare
Borotsik	Caccia
Catterall	Cauchon
Charbonneau	Copps
Davies	Desjarlais
Dockrill	Earle
Easter	Godfrey
Goodale	Grose
Guamieri	Harb
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Iftody	Jones
Karygiannis	Manley
McGuire	McNally
Morrison	Normand
Nystrom	Pankiw
Pettigrew	Proctor
Rock	Saada
St. Denis	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Vellacott —41	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 271 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 273. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3745)

(La motion n° 273, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 932)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras	Brien
Cardin	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Guimond	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp—20	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Augustine	Bailey
Bakopanos	Bellemare
Borotsik	Caccia
Catterall	Cauchon
Charbonneau	Copps
Davies	Desjarlais
Dockrill	Earle
Goodale	Guarnieri
Harb	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Iftody
Jones	Karygiannis
Manley	McGuire
McNally	Mitchell
Morrison	Normand
Nystrom	Pettigrew
Proctor	Rock
Saada	Speller
St. Denis	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Vellacott —39	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 273 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 275. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3750)

(La motion n^o 275, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 933)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Debien
Cardin	Duceppe
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Girard-Bujold
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp—22	

CONTRE

Députés

Assadourian	Bailey
Bakopanos	Bellemare
Borotsik	Caccia
Catterall	Cauchon
Charbonneau	Copps
Desjarlais	Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Earle
Fontana	Godfrey
Goodale	Guarnieri
Harb	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Jones
Manley	Matthews
McGuire	McWhinney
Morrison	Nystrom
Pankiw	Pettigrew
Pillitteri	Proctor
Richardson	Rock
Saada	Scott (Skeena)
Speller	St. Denis
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Vellacott —42

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 275 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 280. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3755)

(La motion n^o 280, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 934)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bigras
Bigras	Crête
Debien	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duceppe	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guimond	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne —21

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Alcock	Bailey
Bélangier	Bellemare
Borotsik	Byrne
Caccia	Carroll
Cauchon	Copps
Desjarlais	Dockrill
Drouin	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle	Folco
Fontana	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goodale
Grose	Guarnieri
Harb	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Jennings
Jones	Lincoln
Longfield	Manley
Matthews	McKay (Scarborough East)
McWhinney	Morrison
Murray	Nystrom
Proctor	Redman
Rock	Scott (Skeena)
Sgro	Stewart (Brant)
Ur	Vellacott
Whelan—45	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 280 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 283. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 283, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 935)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Debien
Crête	Duceppe
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Girard-Bujold
Gagnon	Guimond
Godin (Châteauguay)	Perron
Mercier	Plamondon
Picard (Drummond)	Sauvageau
Rocheleau	Turp
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	
Venne —20	

CONTRE

Députés

Bailey	Bélangier
Bellemare	Borotsik
Byrne	Caccia
Cannis	Carroll
Cauchon	Copps
Desjarlais	Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Earle
Eggleton	Folco
Fontana	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goodale
Graham	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Jennings	Jones
Leung	Lincoln
Longfield	Manley
Matthews	McKay (Scarborough East)
McWhinney	Morrison
Murray	Nystrom
Pillitteri	Proctor
Redman	Scott (Skeena)
Sgro	Shepherd
Stoffer	Ur
Vellacott	Whelan
Wilfert—49	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 283 rejetée.

● (3800)

Le prochain vote porte sur la motion n° 285. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 285, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 936)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Crête
Cardin	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Debien	Girard-Bujold
Gagnon	Guimond
Godin (Châteauguay)	Perron
Mercier	Plamondon
Picard (Drummond)	
Rocheleau	

Initiatives ministérielles

Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —23

Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —23

Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

CONTRE

Députés

Bailey
Borotsik
Caccia
Davies
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Eggleton
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Hardy
Hill (Prince George—Peace River)
Leung
Longfield
Manley
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
Proctor
Scott (Skeena)
Shepherd
Ur
Whelan

Bellemare
Byrne
Carroll
Desjarlais
Drouin
Earle
Fontana
Godin (Acadie—Bathurst)
Grose
Harb
Harvard
Jones
Lincoln
Malhi
Matthews
McNally
Morrison
Pillitteri
Redman
Sgro
Stoffer
Vellacott
Wilfert—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 285 rejetée.

• (3805)

Le prochain vote porte sur la motion n° 286. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 286, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 937)

POUR

Députés

Alarie
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras
Cardin
Debien
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)

Asselin
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Girard-Bujold
Guimond
Perron

CONTRE

Députés

Bailey
Bellemare
Byrne
Carroll
Desjarlais
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Eggleton
Godfrey
Grose
Harb
Harvard
Jones
Lincoln
Malhi
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
Obhrai
Proctor
Scott (Skeena)
Stoffer
Vellacott
Wilfert—45

Bélangier
Borotsik
Caccia
Davies
Dockrill
Earle
Folco
Goodale
Guarnieri
Hardy
Hill (Prince George—Peace River)
Leung
Longfield
Matthews
McNally
Morrison
Nystrom
Pillitteri
Redman
Shepherd
Ur
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 286 rejetée.

[Français]

M. Daniel Turp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À la vitesse où vous lisez ces motions, on a l'impression que ce n'est pas à un Président de la Chambre à qui on a affaire, mais plutôt à un encanteur ou quelqu'un qui décrit des courses de chevaux.

• (3810)

S'agissant d'un projet de loi sur la clarté, il faudrait quand même que ce que vous lisez soit clair pour tous ceux qui nous écoutent.

Le vice-président: La Présidence veut toujours servir la Chambre parce que, comme les députés le savent, le Président est le serviteur de la Chambre. Toutefois, on ne veut pas gaspiller du temps avec ces motions. C'est la troisième. . .

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: C'est déjà la troisième fois qu'on lit ces motions à la Chambre. Tous les députés ont également devant eux, ou à leur disposition, le *Feuilleton* où figure la liste des motions. Je donne aussi toujours le numéro de la motion. On peut également les lire dans les deux langues officielles. Alors je crois que même avec ma vitesse de lecture, il est possible de comprendre ce qui est dit.

Initiatives ministérielles

À mon avis, le recours au Règlement ne s'applique pas.

M. Daniel Turp: Monsieur le Président, est-ce que j'ai bien compris que vous disiez qu'avec ces amendements et ces motions, nous gaspillons le temps de la Chambre? Est-ce que c'est ce que le Président a dit?

Le vice-président: Pas du tout. C'est peut-être ce que j'ai dit en français qui a créé le problème.

[Traduction]

J'ai dit que la présidence ne voulait faire perdre son temps à la Chambre en lisant lentement des motions qui sont lues pour la troisième fois à la Chambre et dont les députés ont devant eux des copies, dans les deux langues officielles, afin de pouvoir facilement suivre pendant que j'en donne lecture.

[Français]

C'est à cause de cela que j'ai lu un peu vite, mais je n'ai pas suggéré qu'il y a un gaspillage du temps de la Chambre. Ce n'est pas au Président de suggérer une telle chose.

M. Daniel Turp: Monsieur le Président, pour le procès-verbal, je voudrais rappeler que vous avez dit que nous gaspillons le temps de la Chambre alors que nous avons des droits dans cette Chambre et que nous faisons appel à nos droits démocratiques pour débattre d'un projet de loi.

[Traduction]

M. Ted McWhinney: Monsieur le Président, vous devriez exercer vos pouvoirs afin de contrôler le recours tendancieux et abusif à la procédure parlementaire. Ceci n'est pas un rappel au Règlement.

[Français]

Le vice-président: La Présidence doit continuer avec les votes à ce moment-ci.

Le vote porte sur la motion n° 288. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3815)

[Traduction]

(La motion n° 288, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 938)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Debien
Cardin	Gagnon
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Mercier
Guimond	Picard (Drummond)
Perron	Rocheleau
Plamondon	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Sauvageau	Turp
Tremblay (Rimouski—Mitis)	
Venne —22	

CONTRE

Députés

Bailey	Bélanger
Bellemare	Borotsik
Byrne	Caccia
Carroll	Davies
Desjarlais	Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Earle
Eggleton	Folco
Godfrey	Goodale
Grose	Guarnieri
Harb	Hardy
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Jones	Lincoln
Longfield	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi	Matthews
McKay (Scarborough East)	McNally
McWhinney	Morrison
Murray	Nystrom
Obhrai	Proctor
Scott (Skeena)	Shepherd
Stoffer	Ur
Valeri	Vellacott
Whelan—43	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 288 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 289. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Initiatives ministérielles

● (3820)

(La motion n° 289, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 939)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Crête
Cardin	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Debien	Girard-Bujold
Gagnon	Guimond
Godin (Châteauguay)	Perron
Mercier	Plamondon
Picard (Drummond)	Sauvageau
Rocheleau	Venne—21
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	

CONTRE

Députés

Bailey	Bélangier
Bellemare	Borotsik
Byrne	Caccia
Carroll	Davies
Drouin	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle	Easter
Eggleton	Godfrey
Goodale	Grose
Guarnieri	Harb
Hardy	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Jennings
Jones	Lincoln
Longfield	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi	Matthews
McKay (Scarborough East)	McNally
McWhinney	Morrison
Murray	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Peric	Pillitteri
Proctor	Redman
Richardson	Scott (Skeena)
Stoffer	Ur
Valeri	Vellacott
Whelan	Wilfert—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 289 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 291. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**Le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

● (3825)

(La motion n° 291, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 940)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Debien
Cardin	Gagnon
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Mercier
Guimond	Perron (Drummond)
Perron	Rocheleau
Plamondon	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Sauvageau	Venne—21
Turp	

CONTRE

Députés

Bailey	Bélangier
Bellemare	Borotsik
Byrne	Caccia
Casey	Davies
Drouin	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle	Easter
Eggleton	Folco
Godfrey	Goodale
Grose	Guarnieri
Harb	Hardy
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Jennings	Jones
Lincoln	Longfield
Malhi	Matthews
McKay (Scarborough East)	McNally
McWhinney	Morrison
Murray	Nystrom
Obhrai	Peric
Pillitteri	Proctor
Redman	Scott (Skeena)
Stoffer	Ur
Valeri	Vellacott
Whelan	Wilfert—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 291 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 293. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion
veuillent bien dire oui. [Français]

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien
dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3830)

(La motion n° 293, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 941)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Debien	Gagnon
Duceppe	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Mercier
Guimond	Plamondon
Picard (Drummond)	Sauvageau
Rocheleau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Venne —21
Turp	

CONTRE

Députés

Bailey	Bélangier
Bellemare	Borotsik
Byrne	Caccia
Carroll	Casey
Davies	Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Earle
Easter	Folco
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Grose
Guarnieri	Harb
Hardy	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Jennings
Jones	Lincoln
Longfield	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi	Matthews
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Morrison
Murray	Nystrom
Obhrai	Pillitteri
Proctor	Redman
Richardson	Scott (Skeena)
Stoffer	Ur
Valeri	Vellacott
Whelan	Wilfert—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 293 rejetée.

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Afin de répondre aux arguments du leader du gouvernement à la Chambre qui trouve que la tenue de ces votes coûte cher aux contribuables, j'ai consulté les trois autres partis d'opposition et nous proposons et demandons à cette Chambre le consentement unanime pour que les votes soient tenus durant les heures régulières pendant lesquelles la Chambre doit siéger. Nous faisons cela afin de répondre aux demandes du gouvernement.

Je peux affirmer que tous les partis d'opposition seraient d'accord. Si le consentement unanime nous est refusé, le parti gouvernemental en portera la responsabilité. On verra l'hypocrisie qui le domine.

Des voix: Bravo!

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Il n'y a évidemment pas de consentement unanime.

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, j'aimerais que vous m'expliquiez ce que vous entendez par «évidemment pas». Je ne saisis pas votre commentaire.

Le vice-président: J'ai entendu beaucoup de non et il est alors évident qu'il n'y a pas consentement unanime de la Chambre.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 295. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3835)

(La motion n° 295, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 942)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Crête
Cardin	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Debien	Gagnon
Duceppe	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Mercier
Guimond	Picard (Drummond)
Perron	Rocheleau
Plamondon	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Sauvageau	Turp
Tremblay (Rimouski—Mitis)	
Venne—24	

CONTRE

Députés

Augustine	Axworthy
Bailey	Bakopanos
Beaumier	Bélangier
Borotsik	Caccia
Casey	Catterall
Chan	Charbonneau
Cullen	Davies
Dion	Dockrill
Drouin	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Earle
Easter	Folco
Fontana	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Guarnieri
Harb	Hardy
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Iftody	Jennings
Jones	Karygiannis
Knutson	Malhi
Matthews	McKay (Scarborough East)
McWhinney	Mitchell
Morrison	Normand
Nystrom	Obhrai
Pankiw	Pillitteri
Proctor	Redman
Richardson	Shepherd
St. Denis	Stoffer
Vellacott	Wilfert—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 295 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 296. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3840)

(La motion n° 296, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 943)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bigras
Brien	Cardin
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Venne—24

CONTRE

Députés

Augustine	Axworthy
Bailey	Bakopanos
Beaumier	Bélangier
Borotsik	Caccia
Casey	Catterall
Chan	Charbonneau
Coderre	Cullen
Davies	Dion
Dockrill	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Earle
Easter	Fontana
Goodale	Guarnieri
Harb	Hardy
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Ianno	Iftody
Jones	Karygiannis
Knutson	Malhi
Matthews	Mitchell
Morrison	Normand
Nystrom	Obhrai
Pankiw	Parrish
Pillitteri	Proctor
Redman	Richardson
Saada	Scott (Skeena)
Sgro	St. Denis
Volpe—51	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 296 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 297. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Initiatives ministérielles

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3845)

(La motion n^o 297, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 944)

POUR

Députés

Asselin	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Crête
Brien	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Debien	Gagnon
Duceppe	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Mercier
Guimond	Picard (Drummond)
Perron	Sauvageau
Rocheleau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	
Turp—20	

CONTRE

Députés

Assadourian	Axworthy
Bailey	Bakopanos
Beaumier	Borotsik
Boudria	Caccia
Carrall	Casey
Catterall	Chan
Charbonneau	Coderre
Comuzzi	Cullen
Davies	Dhaliwal
Dion	Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duhamel
Earle	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Guarnieri
Harb	Hardy
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Iftody	Jones
Karygiannis	Malhi
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McKay (Scarborough East)	Mitchell
Morrison	Normand
Nystrom	Pankiw
Parrish	Proctor
Saada	Scott (Skeena)
Sgro	St. Denis
Stoffer	Volpe—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 297 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 298. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3850)

(La motion n^o 298, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 945)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Canuel	Brien
Crête	Cardin
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Debien
Gagnon	Duceppe
Godin (Châteauguay)	Girard-Bujold
Mercier	Guimond
Picard (Drummond)	Perron
Sauvageau	Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
	Turp—23

CONTRE

Députés

Adams	Augustine
Axworthy	Bailey
Bakopanos	Beaumier
Borotsik	Boudria
Caccia	Casey
Catterall	Chan
Coderre	Comuzzi
Cullen	Davies
Desjarlais	Dhaliwal
Dion	Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duhamel
Earle	Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri	Harb
Hardy	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Johnston
Jones	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Martin (LaSalle—Émard)	Mitchell
Morrison	Normand
Nystrom	Pankiw
Pettigrew	Proctor
Saada	Scott (Skeena)
St. Denis	Stoffer
Volpe—45	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 298 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 399.

• (3855)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 399, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 946)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok
Canuel
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Sauvageau
Turp—20

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Brien
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Axworthy
Bakopanos
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Caccia
Catterall
Charbonneau
Comuzzi
Davies
Dhaliwal
Discepola
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Gray (Windsor West)
Harb
Hill (Prince George—Peace River)
Jones
Martin (LaSalle—Émard)
Morrison
Nystrom
Sada
St. Denis

Augustine
Bailey
Beaumier
Borotsik
Casey
Chan
Coderre
Cullen
Desjarlais
Dion
Dockrill
Duhamel
Godin (Acadie—Bathurst)
Guarnieri
Harvard
Johnston
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mitchell
Normand
Proctor
Scott (Skeena)
Volpe—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 399 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 400. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3900)

(La motion n° 400, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 947)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Sauvageau
Turp

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Brien
Debien
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—19

CONTRE

Députés

Ablonczy
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Borotsik
Casey
Chan
Coderre
Davies
Dion
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Gilmour
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Hart
Hill (Prince George—Peace River)
Johnston
Martin (LaSalle—Émard)
Morrison
Pankiw

Adams
Augustine
Bailey
Beaumier
Caccia
Catterall
Charbonneau
Cullen
Desjarlais
Discepola
Duhamel
Eggleton
Gouk
Grey (Edmonton North)
Harb
Harvard
Iftody
Jones
Meredith
Normand
Pettigrew

Initiatives ministérielles

Rock
Scott (Skeena)
St. Denis
Vellacott

Saada
Sgro
Stoffer
Volpe—50

Davies
Dion
Eggleton
Gouk
Grey (Edmonton North)
Harb
Harvard
Jones
Martin (LaSalle—Énard)
Meredith
Normand
Rock
Scott (Skeena)
Stoffer
Volpe—45

Desjarlais
Earle
Gilmour
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Hart
Johnston
Manley
Mayfield
Mitchell
Pettigrew
Saada
St. Denis
Vellacott

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 400 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 401. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

• (3905)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Avant que nous ne passions au vote, je rappelle que si un député n'est pas à la Chambre lorsqu'une question est mise aux voix, il ne peut voter.

(La motion n° 401, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 948)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Debien
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —20

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Sauvageau
Turp

CONTRE

Députés

Ablonczy
Assadourian
Axworthy
Borotsik
Caccia
Catterall
Charbonneau
Coppes

Adams
Augustine
Beaumier
Boudria
Casey
Chan
Coderre
Cullen

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 401 rejetée.

[Français]

M. Daniel Turp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons constaté qu'il y a des députés de l'autre côté de la Chambre qui ont été pris en flagrant délit d'utiliser leur téléphone cellulaire. Ils voulaient «surfer» sur leur cellulaire.

Pourriez-vous leur rappeler, s'il vous plaît, que l'utilisation du téléphone cellulaire n'est pas permise à la Chambre? Je pense ici, entre autres, à la ministre du Patrimoine canadien.

• (3910)

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Toute occasion qui m'est donnée de rappeler aux députés l'obligation de respecter le décorum est la bienvenue. Les députés savent qu'il ne faut pas employer de téléphones portables à la Chambre, et pas plus derrière les rideaux. Ceux qui veulent utiliser leur téléphone doivent se rendre dans les antichambres.

Le prochain vote porte sur la motion n° 402. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Initiatives ministérielles

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3915)

(La motion n° 402, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 949)

POUR

Députés

Alarie
Bergeyron
ne—Pabok)
Brien
Debien
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —20

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Crête
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Sauvageau
Turp

CONTRE

Députés

Ablonczy
Assadourian
Bakopanos
Borotsik
Caccia
Catterall
Charbonneau
Desjarlais
Earle
Gilmour
Gray (Windsor West)
Guarmieri
Harvard
Johnston
Manley
Mayfield
Mitchell
Pettigrew
Rock
Scott (Skeena)
St. Denis
Vellacott

Adams
Axworthy
Beaumier
Boudria
Casey
Chan
Coppes
Dion
Eggleton
Gouk
Grey (Edmonton North)
Hart
Harvey
Jones
Martin (LaSalle—Émard)
Meredith
Normand
Proud
Saada
Sgro
Stoffer
Volpe—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 402 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 403. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3920)

(La motion n° 403, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 950)

POUR

Députés

Alarie
Bergeyron
ne—Pabok)
Brien
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Sauvageau
Turp—21

CONTRE

Députés

Ablonczy
Assadourian
Bakopanos
Boudria
Casey
Charbonneau
Davies
Dion
Eggleton
Gray (Windsor West)
Guarmieri
Harvard
Johnston
Martin (LaSalle—Émard)
Meredith
Normand
Proud
Scott (Skeena)
Stoffer
Volpe—39

Adams
Axworthy
Borotsik
Caccia
Chan
Coppes
Desjarlais
Earle
Gouk
Grey (Edmonton North)
Hart
Harvey
Jones
Mayfield
Mitchell
Pettigrew
Rock
St. Denis
Vellacott

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 403 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 404. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Initiatives ministérielles

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 404, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 951)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Brien
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guimond	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp—20	

CONTRE

Députés

Ablonczy	Assadourian
Axworthy	Bakopanos
Beaumier	Borotsik
Boudria	Caccia
Catterall	Chan
Charbonneau	Copps
Cullen	Davies
Desjarlais	Dion
Earle	Eggleton
Gouk	Gray (Windsor West)
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Hart	Harvard
Harvey	Johnston
Jones	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
Mayfield	McGuire
Meredith	Mitchell
Normand	Pettigrew
Proud	Rock
Scott (Skeena)	Speller
St. Denis	Vellacott
Wilfert—43	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 404 rejetée.

• (3925)

Le prochain vote porte sur la motion n° 405. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 405, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 952)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Brien
Crête	Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guimond
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp—21

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Assadourian	Axworthy
Beaumier	Borotsik
Boudria	Caccia
Catterall	Chan
Charbonneau	Coderre
Copps	Cullen
Davies	Desjarlais
Dion	Duhamel
Earle	Gilmour
Gouk	Gray (Windsor West)
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Hart	Harvard
Harvey	Iftody
Johnston	Jones
Karygiannis	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manley	Mayfield
McGuire	Meredith
Mitchell	Normand
Pettigrew	Proud
Rock	Scott (Skeena)
Speller	St. Denis
Stoffer	Vellacott
Volpe —47	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 405 rejetée.

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

● (3930)

Le prochain vote porte sur la motion n° 406. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (3935)

(La motion n° 406, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 953)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
ne—Pabok
Brien
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Plamondon
Sauvageau
Turp

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —23

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bélangier
Bulte
Coppes
Drouin
Folco
Grose
Harb
Harvard
Johnston
Jordan
Manley
Mayfield
McWhinney
Murray
Peric
Pillitteri
Rock
Stoffer
Valeri
Whelan—41

Axworthy
Borotsik
Carroll
Davies
Earle
Gouk
Guarnieri
Hart
Harvey
Jones
Longfield
Matthews
McTeague
Meredith
Parrish
Pettigrew
Richardson
Scott (Skeena)
Ur
Vellacott

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoeppner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 406 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 407. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 407, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 954)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
Brien
Debien
Duceppe
Girard-Bujold
Guimond
Perron
Plamondon
Sauvageau
Turp

Asselin
Bigras
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —22

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bélangier
Bulte
Cauchon
Davies
Earle
Grose
Harb
Harvard
Johnston
Longfield
Manley
Mayfield
McWhinney
Murray
Pettigrew
Stoffer
Valeri
Whelan—37

Axworthy
Borotsik
Carroll
Coppes
Drouin
Gouk
Guarnieri
Hart
Harvey
Jordan
Malhi
Matthews
McTeague
Meredith
Parrish
Rock
Ur
Vellacott

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n^o 407 rejetée.

• (3940)

Le prochain vote porte sur la motion n^o 408. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 408, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 955)

POUR

Députés

Asselin
ne—Pabok)
Brien
Debien
Duceppe
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Mercier
Plamondon
Sauvageau
Turp

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Girard-Bujold
Guimond
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—21

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bélanger
Borotsik
Caccia
Cauchon
Davies
Easter
Grose
Harb
Hart
Harvey
Jordan
Longfield
Manley
Mayfield
McWhinney

Axworthy
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bulte
Carroll
Coppes
Earle
Gouk
Guarnieri
Hardy
Harvard
Johnston
Lincoln
Malhi
Matthews
McTeague
Meredith

Murray
Peric
Redman
Rock
Ur
Vellacott

Parrish
Pillitteri
Richardson
Stoffer
Valeri
Whelan—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n^o 408 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 409. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3945)

(La motion n^o 409, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 956)

POUR

Députés

Asselin
ne—Pabok)
Brien
Debien
Dumas
Girard-Bujold
Guimond
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—22

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Marchand
Perron
Plamondon
Sauvageau
Turp

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bélanger
Borotsik
Carroll
Coppes
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Easter
Gilmour
Grose
Harb
Hart

Axworthy
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Caccia
Cauchon
Davies
Earle
Folco
Gouk
Guarnieri
Hardy
Harvard

Initiatives ministérielles

Harvey
Lincoln
MacAulay
Manley
Mayfield
McWhinney
Murray
Peric
Redman
Steckle
Valeri

Johnston
Longfield
Malhi
Matthews
McKay (Scarborough East)
Meredith
Parrish
Pillitteri
Rock
Ur
Whelan —44

Harvard
Jennings
Lincoln
Malhi
Matthews
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
Peric
Pillitteri
Rock
Ur
Whelan—45

Harvey
Johnston
Longfield
Manley
Mayfield
McTeague
Meredith
Parrish
Pettigrew
Redman
Steckle
Valeri

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 409 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 410. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (3950)

(La motion n° 410, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 957)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Crête
Dumas
Godin (Châteauguay)
Mercier
Plamondon
St-Hilaire
Turp

Asselin
Bergeron
Canuel
Debien
Girard-Bujold
Marchand
Perron
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —20

CONTRE

Députés

Axworthy
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bulte
Carroll
Coppes
Drouin
Earle
Folco
Gouk
Hardy

Bélanger
Borotsik
Caccia
Cauchon
Davies
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Easter
Gilmour
Grose
Hart

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 410 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 150.

• (3955)

(La motion n° 150, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 958)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Crête
Dumas
Girard-Bujold
Marchand
Mercier
Plamondon
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —21

Asselin
Bergeron
Canuel
Debien
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Ménard
Perron
Rocheleau
Turp

CONTRE

Députés

Axworthy
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bulte
Carroll
Coppes
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Easter
Gouk
Harb
Hart
Harvey
Johnston
Longfield
Manley
Mayfield
McTeague
Meredith
Parrish
Pettigrew
Rock
Stoffer
Valeri

Bélanger
Borotsik
Caccia
Cauchon
Davies
Earle
Gilmour
Grose
Hardy
Harvard
Jennings
Lincoln
Malhi
Matthews
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
Peric
Redman
Steckle
Ur
Whelan—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 150 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 151. Si la motion n° 151 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre aux voix les motions n°s 152 à 169, 172, 174, 176 à 178, 180, 181, 183, 185, 186, 188 à 190, 192, 194 à 197, 200, 202, 203, 205 à 210, 212 à 214, 216 à 218, 220, 221, 223, 226, 228, 230, 232, 233, 236, 239, 241 à 265, 267, 268, 270, 272, 274, 276 à 278, 281, 282, 284, 287, 290, 292, 294, 299 à 397.

En revanche, si la motion n° 151 est rejetée, il sera nécessaire de mettre aux voix les motions n°s 152 à 169, 172, 174, 176 à 178, 180, 181, 183, 185, 186, 188 à 190, 192, 194 à 197, 200, 202, 203, 205 à 210, 212 à 214, 216 à 218, 220, 221, 223, 226, 228, 230, 232, 233, 236, 239, 241 à 265, 267, 268, 270, 272, 274, 276 à 278, 281, 282, 284, 287, 290, 292, 294, 299 à 397; toutefois, si une de ces motions est adoptée, il ne sera pas nécessaire de tenir un vote sur les autres motions de cette série.

• (4000)

Si cette motion est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre aux voix les autres motions. En revanche, si elle est rejetée, il sera nécessaire de mettre aux voix toutes les autres motions.

Le prochain vote porte sur la motion n° 151. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 151, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 959)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Debien
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Marceau

Asselin
Bigras
de Savoye
Dumas
Girard-Bujold
Lebel
Marchand

Ménard
Plamondon
St-Hilaire
Turp

Ablonczy
Bélanger
Borotsik
Carroll
Copps
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Easter
Gouk
Harb
Hart
Harvey
Johnston
Longfield
Manley
Mayfield
McTeague
Meredith
Parrish
Redman
Ur
Whelan—41

Perron
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—22

CONTRE

Députés

Axworthy
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Caccia
Cauchon
Davies
Earle
Gilmour
Grose
Hardy
Harvard
Jennings
Lincoln
Malhi
Matthews
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
Pettigrew
Stoffer
Valeri

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 151 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 152. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4005)

(La motion n° 152, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 960)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Debien
Fournier
Girard-Bujold

Asselin
Bellehumeur
de Savoye
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)

Initiatives ministérielles

Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
St-Hilaire
Turp—23

Lebel
Marceau
Ménard
Perron
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—27

Girard-Bujold
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Perron
St-Hilaire
Turp

CONTRE

Députés

Ablonczy
Axworthy
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bulte
Carroll
Copp
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Easter
Gilmour
Grose
Hardy
Harvey
Johnston
Longfield
Manley
Mayfield
McWhinney
Murray
Ur
Wilfert—39

Assadourian
Bélangier
Borotsik
Caccia
Cauchon
Davies
Earle
Folco
Gouk
Harb
Hart
Jennings
Lincoln
Malhi
Matthews
McTeague
Meredith
Parrish
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoeppner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 152 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 153. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4010)

(La motion n° 153, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 961)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Debien
Dumas

Asselin
Bellehumeur
de Savoye
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier

CONTRE

Députés

Ablonczy
Axworthy
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bulte
Carroll
Copp
Earle
Folco
Gilmour
Grose
Hardy
Harvey
Johnston
Longfield
Manley
Matthews
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Pettigrew
Steckle
Valeri
Whelan

Augustine
Bakopanos
Borotsik
Caccia
Cauchon
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Easter
Galloway
Gouk
Harb
Hart
Jennings
Lincoln
Malhi
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McTeague
Meredith
Nystrom
Parrish
Redman
Ur
Wasylcia-Leis
Wilfert—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoeppner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 153 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 154. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4015)

(La motion n° 154, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 962)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Dumas
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
St-Hilaire

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Fournier
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Perron
Venne—20

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bélangier
Borotsik
Caccia
Coppes
Earle
Galloway
Hardy
Harvard
Johnston
Longfield
Manley
Matthews
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Peric
Rock
Stoffer
Valeri
Whelan

Axworthy
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bulte
Cauchon
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Easter
Grose
Hart
Jennings
Lincoln
Malhi
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McTeague
Meredith
Nystrom
Parrish
Redman
Steckle
Ur
Wasylycia-Leis
Wilfert—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 154 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 155. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4020)

(La motion n° 155, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 963)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Perron
Plamondon
St-Hilaire

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
Venne—24

CONTRE

Députés

Ablonczy
Axworthy
Bulte
Carroll
Dockrill
Earle
Galloway
Grose
Hart
Harvey
Johnston
Longfield
Manley
Mayfield
McLellan (Edmonton West)
Meredith
Nystrom
Parrish
Pettigrew
Rock
Ur
Wasylycia-Leis
Wilfert—45

Augustine
Bélangier
Caccia
Cauchon
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Easter
Godin (Acadie—Bathurst)
Hardy
Harvard
Jennings
Lincoln
Malhi
Matthews
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Peric
Redman
Steckle
Valeri
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 155 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 156. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Initiatives ministérielles

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4025)

(La motion n° 156, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 964)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
Plamondon
St-Hilaire

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
Rocheleau
Venne—24

CONTRE

Députés

Ablonczy
Borotsik
Caccia
Cauchon
Earle
Galloway
Gray (Windsor West)
Gruending
Jennings
Lincoln
Malhi
Matthews
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
Parrish
Redman
Steckle
Ur
Wasylycia-Leis

Bélanger
Bulte
Carroll
Dockrill
Easter
Godin (Acadie—Bathurst)
Grose
Hart
Johnston
Longfield
Manley
Mayfield
McLellan (Edmonton West)
Meredith
O'Brien (London—Fanshawe)
Pettigrew
Rock
Stoffer
Valeri
Whelan—40

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 156 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 157. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 157, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 965)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
Plamondon
St-Hilaire

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
Rocheleau
Venne—24

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Borotsik
Caccia
Cauchon
Earle
Galloway
Gouk
Grey (Edmonton North)
Gruending
Jennings
Lincoln
Malhi
Mayfield
McLellan (Edmonton West)
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Redman
Steckle
Ur
Wasylycia-Leis

Augustine
Bélanger
Bulte
Carroll
Dockrill
Easter
Godin (Acadie—Bathurst)
Gray (Windsor West)
Grose
Hart
Johnston
Longfield
Manley
McKay (Scarborough East)
Meredith
Nystrom
Parrish
Rock
Stoffer
Valeri
Whelan—42

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 157 rejetée.

• (4030)

Le prochain vote porte sur la motion n° 158. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 158, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 966)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Dumas
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Perron
Venne —20

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Caccia
Catterall
Coderre
Dion
Dockrill
Easter
Galloway
Gouk
Grey (Edmonton North)
Gruending
Ifody
Laliberte
Malhi
Mayfield
McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)
Nystrom
Parrish
Rock

Augustine
Bakopanos
Borotsik
Cannis
Cauchon
Collenette
Discepola
Earle
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Gray (Windsor West)
Grose
Hart
Johnston
Lincoln
Manley
McGuire
Meredith
Mitchell
O'Brien (London—Fanshawe)
Proud
Saada—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 158 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 159.

• (4035)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 159, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 967)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Perron
Rocheleau
Venne—23

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dumas
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Borotsik
Cannis
Cauchon
Coderre
Dion
Dockrill
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Gray (Windsor West)
Gruending
Ianno
Johnston
Laliberte
Manley
McGuire
Mills (Broadview—Greenwood)

Augustine
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Caccia
Catterall
Chan
Collenette
Discepola
Earle
Galloway
Gouk
Grey (Edmonton North)
Hart
Ifody
Knutson
MacAulay
Mayfield
Meredith
Mitchell

Initiatives ministérielles

Nystrom
Pettigrew
Rock
Speller
Wasylcyia-Leis —45

Paradis
Proud
Saada
St. Denis

Iftody
Knutson
MacAulay
McGuire
Mills (Broadview—Greenwood)
Nystrom
Proctor
Rock
Speller
Steckle—43

Johnston
Laliberte
Mayfield
Meredith
Mitchell
Paradis
Proud
Saada
St. Denis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 159 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 160. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4040)

(La motion n° 160, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 968)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Perron
Rocheleau
Venne—23

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dumas
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Caccia
Catterall
Chan
Collenette
Discepola
Earle
Gagliano
Gray (Windsor West)
Gruending

Augustine
Beaumier
Borotsik
Cannis
Cauchon
Coderre
Dion
Dockrill
Folco
Godin (Acadie—Bathurst)
Grey (Edmonton North)
Hart

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 160 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 160. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4045)

(La motion n° 161, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 969)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
St-Hilaire

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Perron
Rocheleau
Venne—24

CONTRE

Députés

Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Beaumier
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Boudria
Cannis

Augustine
Bakopanos
Bélanger
Borotsik
Caccia
Catterall

Initiatives ministérielles

Cauchon	Chan
Coderre	Collenette
Dion	Discepola
Dockrill	Earle
Godin (Acadie—Bathurst)	Gouk
Gray (Windsor West)	Grey (Edmonton North)
Gruending	Hart
Ifody	Johnston
MacAulay	Mayfield
McGuire	Meredith
Mitchell	Nystrom
Paradis	Peric
Proctor	Proud
Rock	Saada
Speller	St. Denis
Stewart (Northumberland)	Wilfert—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 161 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 162. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 162, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 970)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers	Dumas
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guay
Laurin	Lebel
Marceau	Marchand
Ménard	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Rocheleau	St-Hilaire
Venne—23	

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bakopanos
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Borotsik
Boudria	Caccia
Cannis	Catterall
Cauchon	Chan
Coderre	Collenette
Dion	Discepola
Dockrill	Earle
Folco	Godin (Acadie—Bathurst)
Gouk	Gray (Windsor West)
Grey (Edmonton North)	Gruending
Hart	Ifody
Johnston	Knutson
Laliberte	MacAulay
Mathews	Mayfield
McGuire	McKay (Scarborough East)
McWhinney	Meredith
Mitchell	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	Paradis
Peric	Proud
Rock	Saada
Speller	Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Wilfert —48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 162 rejetée.

• (4050)

Le prochain vote porte sur la motion n° 163. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 163, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 971)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers	Dumas

Initiatives ministérielles

Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Perron
Rocheleau
Venne—23

Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
St-Hilaire

• (4055)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 164, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 972)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Perron
Venne—21

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dumas
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Augustine
Bakopoulos
Borotsik
Caccia
Catterall
Chan
Collenette
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Gagliano
Gilmour
Gouk
Grey (Edmonton North)
Harb
Harvey
Johnston
Knutson
MacAulay
Martin (LaSalle—Énard)
Mayfield
Meredith
Nystrom
Peterson
Rock
St. Denis

Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Boudria
Cannis
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Desjarlais
Dromisky
Earle
Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)
Gray (Windsor West)
Gruending
Hart
Ifody
Karygiannis
Laliberte
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Mitchell
Paradis
Proud
Shepherd
Stewart (Northumberland)—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

CONTRE

Députés

Augustine
Bakopoulos
Borotsik
Caccia
Catterall
Chan
Collenette
Discepola
Dromisky
Earle
Gilmour
Gouk
Grey (Edmonton North)
Harb
Ifody
Karygiannis
Laliberte
MacAulay
Mayfield
McWhinney
Mitchell
O'Brien (London—Fanshawe)
Paradis
Redman
Saada
St. Denis
Thompson (New Brunswick Southwest)

Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Boudria
Cannis
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Desjarlais
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Gray (Windsor West)
Gruending
Harvey
Johnston
Knutson
Leung
Matthews
McGuire
Meredith
Nystrom
O'Reilly
Proud
Rock
Speller
Stewart (Northumberland)
Wilfert —54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 163 rejetée.

[*Français*]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, j'invoke le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour offrir des félicitations au gouvernement Bouchard et du budget Landry qui a baissé les impôts de deux milliards de dollars sur une période de quatre ans.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. McClelland): Est-ce que le député d'Hochelaga—Maisonnette a le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Le prochain vote porte sur la motion n° 164. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 164 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 165. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4100)

(La motion n° 165, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 973)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Ménard
Perron
Rocheleau
Venne—23

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Augustine
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik
Caccia
Catterall
Chan
Collenette
Dion
Dromisky
Earle
Gilmour
Gray (Windsor West)
Gruending
Hardy
Harvey
Johnston
Knutson
MacAulay
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
Meredith
Nystrom
Peterson
Rock
St. Denis
Stewart (Northumberland) —51

Bakopanos
Blaikie
Boudria
Cannis
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Desjarlais
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Gagliano
Gouk
Grey (Edmonton North)
Harb
Hart
Ifody
Karygiannis
Laliberte
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Mitchell
Paradis
Proud
Shepherd
Steckle

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 165 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 166. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4105)

(La motion n° 166, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 974)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
Rocheleau
Venne—23

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bakopanos
Blaikie
Caccia
Catterall
Chrétien (Saint-Maurice)
Copps
Dion
Dromisky
Duhamel
Gagliano
Gilmour
Gray (Windsor West)
Gruending
Hardy
Harvard
Johnston
Knutson

Augustine
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Boudria
Cannis
Chan
Collenette
Desjarlais
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Galloway
Gouk
Grey (Edmonton North)
Harb
Hart
Harvey
Karygiannis
Laliberte

MacAulay
Mancini
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
Meredith
Nystrom
Peterson
Rock
Speller
Stewart (Northumberland)—55

Mahoney
Manley
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Mitchell
Paradis
Proud
Shepherd
St. Denis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 166 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 167. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4110)

(La motion n° 167, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 975)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
St-Hilaire

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dumas
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
Rocheleau
Venne—22

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bakopanos
Boudria
Catterall
Chrétien (Saint-Maurice)
Coppes
Dion
Dromisky

Augustine
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Cannis
Chan
Collenette
Desjarlais
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)

Duhamel
Gagliano
Gilmour
Gouk
Grey (Edmonton North)
Harb
Harvey
Karygiannis
MacAulay
Manley
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Mitchell
Paradis
Proud
Speller
Stewart (Northumberland)—49

Earle
Galloway
Godfrey
Gray (Windsor West)
Grueiding
Hart
Johnston
Laliberte
Mancini
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
Meredith
Nystrom
Peterson
Rock
St. Denis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 167 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 168. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4115)

(La motion n° 168, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 976)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
Rocheleau
Venne—23

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
St-Hilaire

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Ablonczy	Augustine
Bakopanos	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Boudria	Cannis
Catterall	Cauchon
Chan	Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette	Desjarlais
Dion	Dockrill
Dromisky	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Earle
Gagliano	Gilmour
Gouk	Gray (Windsor West)
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guarnieri	Harb
Hart	Harvey
Johnston	Laliberte
MacAulay	Mancini
Manley	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McGuire	Meredith
Mitchell	Paradis
Peterson	Proud
Rock	Saada
Speller	St. Denis
Stewart (Northumberland)—47	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 168 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 169. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 169, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 977)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers	Dumas
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guay	Laurin
Lebel	Marceau
Marchand	Ménard
Mercier	Picard (Drummond)

Rocheleau
Venne—23

St-Hilaire

CONTRE

Députés

Ablonczy	Augustine
Bakopanos	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Cannis	Catterall
Cauchon	Chan
Chrétien (Saint-Maurice)	Collenette
Copps	Desjarlais
Dion	Dockrill
Dromisky	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Earle
Gagliano	Godin (Acadie—Bathurst)
Gouk	Gray (Windsor West)
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guarnieri	Harb
Hart	Harvey
Johnston	Laliberte
MacAulay	Mancini
Manley	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McGuire	Meredith
Paradis	Peterson
Pillitteri	Proud
Rock	Saada
Speller	St. Denis
Stewart (Northumberland)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Wappel —49	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 169 rejetée.

• (4120)

Le prochain vote porte sur la motion n° 172. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 172, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 978)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers	Dumas

Initiatives ministérielles

(Vote n° 979)

Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marchand
Picard (Drummond)
St-Hilaire

Girard-Bujold
Guay
Marceau
Ménard
Rocheleau
Venne—20

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bakopanos
Boudria
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Coppes
Dion
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Gouk
Grey (Edmonton North)
Guarnieri
Hart
Johnston
Martin (LaSalle—Énard)
Mayfield
Meredith
Nystrom
Paradis
Pillitteri
Rock
Speller
Stewart (Northumberland)
Wasylycia-Leis —51

Augustine
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Cannis
Chan
Coderre
Desjarlais
Discepola
Dromisky
Duhamel
Gagliano
Goodale
Gray (Windsor West)
Gruending
Harb
Harvey
Manley
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Mitchell
O'Reilly
Peterson
Proud
Saada
St. Denis
Wappel

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 172 rejetée.

● (4125)

Le prochain vote porte sur la motion n° 174. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 174, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Ménard
Picard (Drummond)
Venne—21

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marchand
Mercier
Rocheleau

CONTRE

Députés

Ablonczy
Axworthy
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Cannis
Chan
Coppes
Dion
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Gilmour
Goodale
Gray (Windsor West)
Gruending
Harb
Harvey
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Mitchell
O'Reilly
Peterson
Rock
Speller
Stewart (Northumberland)
Wasylycia-Leis—49

Augustine
Bakopanos
Boudria
Cauchon
Coderre
Desjarlais
Dromisky
Duhamel
Folco
Godin (Acadie—Bathurst)
Gouk
Grey (Edmonton North)
Guarnieri
Hart
Johnston
Manley
Mayfield
Meredith
Nystrom
Paradis
Proud
Saada
St. Denis
Wappel

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 174 rejetée.

● (4130)

Le prochain vote porte sur la motion n° 176. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Initiatives ministérielles

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 176, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 980)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers	Dumas
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guay	Laurin
Lebel	Marceau
Marchand	Ménard
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Rocheleau
St-Hilaire	Venne—24

CONTRE

Députés

Ablonczy	Assadourian
Augustine	Axworthy
Bakopanos	Beaumier
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Brisson
Caccia	Cannis
Catterall	Cauchon
Copps	Desjarlais
Dion	Discepola
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duhamel
Earle	Gagliano
Gilmour	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Gouk
Gray (Windsor West)	Grey (Edmonton North)
Gruending	Harb
Hart	Harvey
Johnston	Laliberte
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	Meredith
Mitchell	Nault
Nystrom	O'Reilly
Paradis	Peric
Peterson	Pillitteri
Proud	Redman
Rock	Saada
Speller	St. Denis
Stewart (Northumberland)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Wappel	Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Wilfert—56

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 176 rejetée.

• (4135)

Le prochain vote porte sur la motion n° 177. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4140)

(La motion n° 177, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 981)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guay	Laurin
Lebel	Marceau
Marchand	Ménard
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Rocheleau
St-Hilaire	Venne—24

CONTRE

Députés

Ablonczy	Axworthy
Bélangier	Bellemare
Blaikie	Brisson
Bulte	Caccia
Carroll	Cauchon
Desjarlais	Dion
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Earle
Easter	Folco
Gagliano	Galloway
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Gray (Windsor West)
Grey (Edmonton North)	Gruending
Harb	Hart
Harvey	Johnston
Leung	Lincoln
Longfield	Mahoney
Mancini	Manley
Martin (Winnipeg Centre)	Mathews
McDonough	McLellan (Edmonton West)
Meredith	Murray
Nault	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Parrish	Peric
Peterson	Pillitteri
Redman	Rock
Shepherd	Steckle
Stewart (Northumberland)	Ur

*Initiatives ministérielles*Wappel
WhelanWasylycia-Leis
Wilfert—58

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 177 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 178. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4145)

(La motion n° 178, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 982)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Lebel
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
Venne —25Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Duceppe
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Laurin
Marceau
Ménard
Perron
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Axworthy
Bellemare
Brisson
Caccia
Cauchon
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Easter
Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)
Gray (Windsor West)
Gruending
Hart
Jennings
LaliberteBélanger
Blaikie
Bulte
Carroll
Coppes
Earle
Folco
Godfrey
Goodale
Grey (Edmonton North)
Harb
Harvey
Johnston
LeungLincoln
Mahoney
Manley
McDonough
Meredith
Nystrom
O'Reilly
Peric
Redman
Shepherd
Stewart (Northumberland)
Ur
Whelan—53Longfield
Mancini
Matthews
McKay (Scarborough East)
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Parrish
Pillitteri
Rock
Steckle
Thompson (New Brunswick Southwest)
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 178 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 180. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 180, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 983)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Dumas
Gagnon
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
Venne—23Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Duceppe
Fournier
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Marceau
Ménard
Perron
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bulte
Cauchon
Earle
Folco
GodfreyAxworthy
Bailey
Bellemare
Blaikie
Caccia
Desjarlais
Easter
Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)

Initiatives ministérielles

Goodale	Gray (Windsor West)
Grey (Edmonton North)	Gruending
Harb	Hart
Harvey	Jennings
Johnston	Leung
Lincoln	Longfield
Mahoney	Mancini
Manley	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	McDonough
Meredith	Murray
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Parrish
Peric	Pratt
Redman	Shepherd
St-Jacques	Steckle
Stewart (Northumberland)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Ur	Wasylcia-Leis
Whelan	Wilfert—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoeppner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 180 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 181.

• (4150)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 181, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 984)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Duceppe
Fournier
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Marceau
Ménard
Perron
Rocheleau
Venne—23

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Dumas
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Alcock
Axworthy
Bailey
Bellemare
Bulte
Carroll
Dockrill
Easter
Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey
Johnston
Lincoln
Mahoney
Manley
McDonough
Meredith
Nystrom
O'Reilly
Pillitteri
Provenzano
Shepherd
Steckle
Ur
Whelan
Wilfert—55

Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Caccia
Desjarlais
Earle
Folco
Godfrey
Goodale
Gruending
Hart
Jennings
Leung
Longfield
Mancini
Matthews
McTeague
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Parrish
Pratt
Redman
St-Jacques
Stewart (Northumberland)
Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n^o 181 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 183. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4155)

(La motion n^o 183, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 985)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Lalonde

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lebel

Initiatives ministérielles

Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
St-Hilaire

Ménard
Perron
Rocheleau
Venne—24

Godin (Châteauguay)
Loubier
Mercier
Picard (Drummond)
Venne—21

Lalonde
Ménard
Perron
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Alcock
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Carroll
Desjarlais
Easter
Godfrey
Gray (Windsor West)
Harb
Jennings
Leung
Longfield
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield
Murray
O'Reilly
Pillitteri
Provenzano
Sgro
St-Jacques
Stewart (Northumberland)
Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)

Axworthy
Bailey
Bellemare
Bulte
Cauchon
Earle
Galloway
Goodale
Gruending
Hart
Johnston
Lincoln
Mahoney
Manley
Matthews
Meredith
Nystrom
Parrish
Pratt
Redman
Shepherd
Steckle
Ur
Whelan
Wilfert—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 183 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 185. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4200)

(La motion n° 185, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 986)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Dumas
Gagnon

Asselin
Canuel
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Girard-Bujold

CONTRE

Députés

Ablonczy
Axworthy
Bellemare
Bulte
Cauchon
Earle
Folco
Godfrey
Gray (Windsor West)
Harb
Johnston
Lincoln
Mahoney
Manley
Matthews
McWhinney
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Parrish
Pratt
Redman
Sgro
St-Jacques
Stewart (Northumberland)
Valeri
Wilfert—51

Alcock
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Carroll
Desjarlais
Easter
Galloway
Goodale
Gruending
Jennings
Leung
Longfield
Mancini
Martin (Winnipeg Centre)
McTeague
Meredith
Nystrom
O'Reilly
Pillitteri
Provenzano
Rock
Shepherd
Steckle
Ur
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 185 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 186. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4205)

(La motion n° 186, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 987)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Chrétien (Frontenac—Mégantic)

Asselin
Canuel
de Savoye

Initiatives ministérielles

Debien
Girard-Bujold
Lalonde
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
Venne—19

Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Godin (Châteauguay)
Loubier
Ménard
Perron
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Dumas
Guay
Laurin
Loubier
Perron
Venne—17

Girard-Bujold
Lalonde
Lebel
Ménard
Picard (Drummond)

CONTRE

Députés

Ablonczy
Axworthy
Bellemare
Bulte
Cauchon
Dromisky
Easter
Gallaway
Goodale
Gruending
Jennings
Karetak-Lindell
Lincoln
Mahoney
Manley
Mayfield
McTeague
Meredith
Nystrom
Provenzano
Rock
Shepherd
Steckle
Ur
Wappel
Wilfert—51

Alcock
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Carroll
Desjarlais
Earle
Folco
Godfrey
Gray (Windsor West)
Harb
Johnston
Leung
Longfield
Mancini
Matthews
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
Parrish
Redman
Sgro
St-Jacques
Stewart (Northumberland)
Valeri
Whelan

Alcock
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bulte
Carroll
Desjarlais
Easter
Gallaway
Goodale
Gruending
Jennings
Karetak-Lindell
Lincoln
Mahoney
Matthews
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
Nystrom
Parrish
Provenzano
Sgro
St-Jacques
Ur
Wappel
Wilfert—51

CONTRE

Députés

Axworthy
Bellemare
Boudria
Caccia
Cauchon
Earle
Folco
Godfrey
Gray (Windsor West)
Harb
Johnston
Leung
Longfield
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McTeague
Meredith
Myers
O'Brien (London—Fanshawe)
Pillitteri
Redman
Shepherd
Stewart (Northumberland)
Valeri
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 186 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 188. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 188, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 988)

POUR

Députés

Alarie
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien

Bachand (Saint-Jean)
de Savoye
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 188 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 189.

• (4210)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 189, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 989)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
de Savoye
Desrochers
Dumas
Girard-Bujold
Guay
Laurin
Marchand
Perron
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Canuel
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Lebel
Ménard
Picard (Drummond)
Venne—22

CONTRE

Députés

Alcock
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Caccia
Cauchon
Desjarlais
Folco
Goodale
Gruending
Jennings
Karetak-Lindell
Leung
Longfield
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McTeague
Murray

Axworthy
Bellemare
Bulte
Carroll
Collenette
Easter
Godfrey
Gray (Windsor West)
Harvey
Johnston
Laliberte
Lincoln
Mahoney
Mathews
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Myers

Initiatives ministérielles

Nystrom
Pillitteri
Redman
Shepherd
Stewart (Northumberland)
Valeri
Wilfert—47

O'Brien (London—Fanshawe)
Provenzano
Sgro
St-Jacques
Ur
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 189 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 190. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 13 mars 2000

Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec

Rejet de la motion no 91	4513	Rejet de la motion no 145	4542
Rejet de la motion no 92	4514	Rejet de la motion no 146	4543
Rejet de la motion no 93	4514	Rejet de la motion no 147	4543
Rejet de la motion no 94	4515	Rejet de la motion no 148	4544
M. Bergeron	4515	Rejet de la motion no 149	4544
Rejet de la motion no 95	4515	Rejet de la motion no 170	4545
Rejet de la motion no 96	4516	Rejet de la motion no 171	4546
Rejet de la motion no 97	4517	Rejet de la motion no 173	4546
Rejet de la motion no 98	4517	M. Bernier	4546
Rejet de la motion no 99	4518	M. Duceppe	4547
Rejet de la motion no 100	4518	Rejet de la motion no 175	4548
Rejet de la motion no 101	4519	Rejet de la motion no 179	4548
Rejet de la motion no 102	4519	Rejet de la motion no 182	4549
Rejet de la motion no 103	4520	Rejet de la motion no 184	4549
Rejet de la motion no 104	4520	Rejet de la motion no 187	4550
Rejet de la motion no 105	4521	Rejet de la motion no 191	4550
Rejet de la motion no 106	4521	Rejet de la motion no 193	4551
Rejet de la motion no 107	4522	Rejet de la motion no 198	4551
Rejet de la motion no 108	4522	Rejet de la motion no 199	4552
Rejet de la motion no 109	4523	Rejet de la motion no 201	4553
Rejet de la motion no 110	4523	Rejet de la motion no 204	4553
Rejet de la motion no 111	4524	Rejet de la motion no 211	4554
Rejet de la motion no 112	4524	Rejet de la motion no 215	4554
Rejet de la motion no 113	4525	Rejet de la motion no 219	4555
Rejet de la motion no 114	4525	Rejet de la motion no 222	4555
Rejet de la motion no 115	4526	Rejet de la motion no 224	4556
Rejet de la motion no 116	4526	Rejet de la motion no 225	4556
Rejet de la motion no 117	4527	Rejet de la motion no 227	4557
Rejet de la motion no 118	4527	Rejet de la motion no 229	4557
Rejet de la motion no 119	4528	Rejet de la motion no 231	4558
Rejet de la motion no 120	4528	Rejet de la motion no 234	4558
Rejet de la motion no 121	4529	Rejet de la motion no 235	4559
Rejet de la motion no 122	4529	Rejet de la motion no 237	4559
Rejet de la motion no 123	4530	Rejet de la motion no 238	4560
Rejet de la motion no 124	4530	Rejet de la motion no 240	4561
Rejet de la motion no 125	4531	Rejet de la motion no 266	4561
Rejet de la motion no 126	4531	Rejet de la motion no 269	4562
Rejet de la motion no 127	4532	Rejet de la motion no 271	4562
Rejet de la motion no 128	4533	Rejet de la motion no 273	4563
Rejet de la motion no 129	4533	Rejet de la motion no 275	4563
Rejet de la motion no 130	4534	Rejet de la motion no 280	4564
Rejet de la motion no 131	4534	Rejet de la motion no 283	4564
Rejet de la motion no 132	4535	Rejet de la motion no 285	4565
Rejet de la motion no 133	4535	Rejet de la motion no 286	4565
Rejet de la motion no 134	4536	M. Turp	4565
Rejet de la motion no 135	4537	M. Turp	4566
Rejet de la motion no 136	4537	M. McWhinney	4566
Rejet de la motion no 137	4538	Rejet de la motion no 288	4566
Rejet de la motion no 138	4538	Rejet de la motion no 289	4567
Rejet de la motion no 139	4539	Rejet de la motion no 291	4567
Rejet de la motion no 140	4539	Rejet de la motion no 293	4568
Rejet de la motion no 141	4540	M. Duceppe	4568
Rejet de la motion no 142	4541	Rejet de la motion no 295	4569
Rejet de la motion no 143	4541	Rejet de la motion no 296	4569
Rejet de la motion no 144	4542	Rejet de la motion no 297	4570
		Rejet de la motion no 298	4571
		Rejet de la motion no 399	4571
		Rejet de la motion no 400	4572
		Rejet de la motion no 401	4572

M. Turp	4572
Rejet de la motion no 402	4573
Rejet de la motion no 403	4573
Rejet de la motion no 404	4574
Rejet de la motion no 405	4574
Rejet de la motion no 406	4575
Rejet de la motion no 407	4576
Rejet de la motion no 408	4576
Rejet de la motion no 409	4577
Rejet de la motion no 410	4577
Rejet de la motion no 150	4578
Rejet de la motion no 151	4578
Rejet de la motion no 152	4579
Rejet de la motion no 153	4579
Rejet de la motion no 154	4580
Rejet de la motion no 155	4580
Rejet de la motion no 156	4581
Rejet de la motion no 157	4582
Rejet de la motion no 158	4582
Rejet de la motion no 159	4583
Rejet de la motion no 160	4583
Rejet de la motion no 161	4584

Rejet de la motion no 162	4584
Rejet de la motion no 163	4585
M. Ménard	4585
Rejet de la motion no 164	4586
Rejet de la motion no 165	4586
Rejet de la motion no 166	4587
Rejet de la motion no 167	4587
Rejet de la motion no 168	4588
Rejet de la motion no 169	4588
Rejet de la motion no 172	4589
Rejet de la motion no 174	4589
Rejet de la motion no 176	4590
Rejet de la motion no 177	4591
Rejet de la motion no 178	4591
Rejet de la motion no 180	4592
Rejet de la motion no 181	4592
Rejet de la motion no 183	4593
Rejet de la motion no 185	4593
Rejet de la motion no 186	4594
Rejet de la motion no 188	4594
Rejet de la motion no 189	4595

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste – lettre

Lettermail

03159442

Ottawa

*En cas de non – livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Les Éditions du gouvernement du Canada,
45 boulevard Sacré – Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to:

Canadian Government Publishing,
45 Sacré – Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,
Ottawa, Canada K1A 0S9.**



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 136 • NUMÉRO 063 • 2^e SESSION • 36^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 13 mars 2000
Partie D

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 mars 2000

• (4215)

[Traduction]

LOI DONNANT EFFET À L'EXIGENCE DE CLARTÉ FORMULÉE PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA DANS SON AVIS SUR LE RENVOI SUR LA SÉCESSION DU QUÉBEC

(La motion n° 190, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 990)

POUR

Députés

Alarie
Canuel
Debien
Girard-Bujold
Lalonde
Ménard
Picard (Drummond)—13

Asselin
de Savoye
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Godin (Châteauguay)
Laurin
Mercier

CONTRE

Députés

Alcock
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Caccia
Cauchon
Desjarlais
Folco
Gray (Windsor West)
Harvey
Johnston
Kraft Sloan
Lincoln
Mahoney
Matthews
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Myers
O'Brien (London—Fanshawe)
Redman
Sgro
St-Jacques
Stewart (Northumberland)
Valeri

Axworthy
Bellemare
Bulte
Carroll
Collenette
Easter
Godfrey
Gruending
Jennings
Karetak-Lindell
Leung
Longfield
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McTeague
Murray
Nystrom
Provenzano
Robillard
Shepherd
Steckle
Ur
Whelan—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 190 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 192. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4220)

(La motion n° 192, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 991)

POUR

Députés

Alarie
Canuel
Desrochers
Dumas
Girard-Bujold
Lalonde
Lebel
Ménard
St-Hilaire

Asselin
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marchand
Picard (Drummond)
Venne—18

CONTRE

Députés

Alcock
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Caccia
Collenette
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Folco
Harvey
Johnston
Kraft Sloan
Lincoln
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield

Axworthy
Bellemare
Bulte
Cauchon
Desjarlais
Easter
Gray (Windsor West)
Jennings
Karetak-Lindell
Leung
Mahoney
Matthews
McKay (Scarborough East)

Initiatives ministérielles

McTeague
Meredith
Myers
Pillitteri
Redman
Sgro
St-Jacques
Stewart (Northumberland)
Valeri
Wilfert—45

McWhinney
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Provenzano
Robillard
Shepherd
Steckle
Ur
Whelan

O'Reilly
Pillitteri
Redman
Sgro
St-Jacques
Stewart (Northumberland)
Ur
Whelan

Peric
Provenzano
Robillard
Shepherd
Steckle
Szabo
Valeri
Wilfert—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 192 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 194. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 194, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 992)

POUR

Députés

Alarie
Canuel
Duceppe
Fournier
Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Perron
Venne—19

Asselin
Debien
Dumas
Girard-Bujold
Lalonde
Lebel
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)

CONTRE

Députés

Alcock
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Caccia
Cauchon
Desjarlais
Easter
Johnston
Kraft Sloan
Lincoln
Mahoney
Matthews
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray

Axworthy
Bellemare
Bulte
Carroll
Collenette
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Gray (Windsor West)
Karetak-Lindell
Leung
Longfield
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McTeague
Meredith
O'Brien (London—Fanshawe)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 194 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 195. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4225)

(La motion n° 195, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 993)

POUR

Députés

Asselin
Canuel
Debien
Girard-Bujold
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bellehumeur
de Savoye
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Perron
St-Hilaire
Venne —20

CONTRE

Députés

Alcock
Bélanger
Bulte
Collenette
Easter
Harb
Karetak-Lindell
Lincoln
Mahoney
Mayfield
McTeague
Meredith
O'Brien (London—Fanshawe)
Pillitteri
Robillard

Axworthy
Brisson
Caccia
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Gray (Windsor West)
Johnston
Laliberte
Longfield
Matthews
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
Peric
Redman
Sgro

Initiatives ministérielles

Shepherd
Szabo
Valeri
Wilfert—37

Steckle
Ur
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoeppner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 195 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 196. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4230)

(La motion n° 196, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 994)

POUR

Députés

Asselin
Canuel
de Savoie
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Perron
St-Hilaire
Venne—21

Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Girard-Bujold
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Alcock
Bailey
Brison
Cauchon
Collenette
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Harb
Karetak-Lindell
Mahoney
Mayfield
McWhinney
Mitchell
Myers
Pillitteri
Provenzano
Robillard
Shepherd
Szabo
Valeri
Wilfert—39

Axworthy
Bélangier
Caccia
Coderre
Desjarlais
Easter
Johnston
Longfield
Matthews
McKay (Scarborough East)
Meredith
Murray
Peric
Proud
Redman
Sgro
Steckle
Ur
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoeppner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 196 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 197. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4235)

(La motion n° 197, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 995)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
Rocheleau
Venne—25

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoie
Desrochers
Duceppe
Gagnon
Guay
Lebel
Marceau
Ménard
Perron
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Augustine
Beaumier
Boudria
Caccia
Cauchon
Chan
Coderre
Discepola
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Gouk
Harb
Johnston
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Mitchell
Paradis
Proud
Redman
Saada
Speller
Szabo

Axworthy
Bonin
Brison
Carroll
Chamberlain
Charbonneau
Collenette
Dromisky
Duhamel
Gruending
Ifody
Mancini
Mayfield
Meredith
Nault
Pratt
Provenzano
Robillard
Sgro
St. Denis
Torsney —42

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**Le Président:** Je déclare la motion n° 197 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 200. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.**Des voix:** Non.**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**Le Président:** À mon avis, les non l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

(La motion n° 200, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 996)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Girard-Bujold
Lebel
Marceau
Ménard
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Duceppe
Gagnon
Guay
Loubier
Marchand
Perron
St-Hilaire
Venne—22

CONTRE

Députés

Augustine
Beaumier
Bonwick
Brison
Chamberlain
Charbonneau
Collenette
Dromisky
Duhamel
Gouk
Harb
Johnston
Mancini
Mayfield
Meredith
Nault
Pratt
Robillard
Solomon
St. DenisBailey
Bonin
Boudria
Caccia
Chan
Coderre
Discepola
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Gilmour
Gruending
Iftody
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Mitchell
Paradis
Proud
Saada
Speller
Torsney—40

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**Le Président:** Je déclare la motion n° 200 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 202. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: Oui.**Des voix:** Non.**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**Le Président:** À mon avis, les non l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

● (4240)

(La motion n° 202, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 997)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Duceppe
Fournier
Guay
Marchand
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Godin (Châteauguay)
Marceau
Ménard
Perron
St-Hilaire
Venne—22

CONTRE

Députés

Augustine
Beaumier
Boudria
Cauchon
Chan
Coderre
Discepola
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Gouk
Harb
Iftody
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Mitchell
Nystrom
Proud
Saada
Solomon
St. Denis
White (Langley—Abbotsford)—43Bailey
Bonin
Brison
Chamberlain
Charbonneau
Collenette
Dromisky
Duhamel
Gilmour
Gruending
Hart
Johnston
Mancini
Mayfield
Meredith
Nault
Paradis
Robillard
Schmidt
Speller
Wasylcia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le Président: Je déclare la motion n° 202 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 203. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4245)

(La motion n° 203, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 998)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Gagnon
Guay
Marceau
Mercier
Rocheleau
Venne—23

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Duceppe
Fournier
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Marchand
Perron
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Augustine
Bailey
Beaumier
Bonwick
Brison
Chamberlain
Charbonneau
Collenette
Dromisky
Duhamel
Gilmour
Gouk
Gruending
Hart
Jennings
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Mitchell
Nault
Paradis
Robillard
Schmidt
Speller
White (Langley—Abbotsford)—49

Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bakopanos
Bonin
Boudria
Caccia
Chan
Coderre
Discepolo
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Goodale
Grey (Edmonton North)
Harb
Iftody
Johnston
Mancini
Mayfield
Meredith
Myers
Nystrom
Proud
Saada
Solomon
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 203 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 205. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 205, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 999)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Gagnon
Lalonde
Marceau
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Duceppe
Fournier
Godin (Châteauguay)
Loubier
Marchand
Perron
St-Hilaire
Venne—24

CONTRE

Députés

Augustine
Bakopanos
Bonin
Boudria
Caccia
Chan
Collenette
Dromisky
Earle
Gouk
Gruending
Hart
Jennings
Mancini
Mayfield
Meredith
Nault
Paradis
Saada
Solomon
St. Denis
White (Langley—Abbotsford)—43

Bailey
Bellemare
Bonwick
Brison
Chamberlain
Charbonneau
Discepolo
Duhamel
Goodale
Grey (Edmonton North)
Harb
Iftody
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Mitchell
Nystrom
Robillard
Schmidt
Speller
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le Président: Je déclare la motion n° 205 rejetée.

• (4250)

Le prochain vote porte sur la motion n° 206. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 206, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1000)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Gagnon
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
Plamondon
St-Hilaire
Venne —27

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Duceppe
Fournier
Godin (Châteauguay)
Lebel
Marceau
Ménard
Perron
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Augustine
Bailey
Bonin
Brisson
Cadman
Chamberlain
Collenette
Dromisky
Earle
Gouk
Gruending
Hart
Jennings
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Mitchell
Nystrom
Proud
Saada
Solomon
St. Denis
White (Langley—Abbotsford)—43

Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bakopanos
Bonwick
Caccia
Catterall
Chan
Discepola
Duhamel
Goodale
Grey (Edmonton North)
Harb
Ifody
Mancini
Mayfield
Meredith
Nault
Paradis
Robillard
Schmidt
Speller
Wasylcia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 206 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 207. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4255)

(La motion n° 207, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1001)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Duceppe
Gagnon
Guay
Lebel
Marceau
Ménard
Perron
St-Hilaire
Venne—26

CONTRE

Députés

Augustine
Bailey
Bonin
Caccia
Chamberlain
Collenette
Dromisky
Earle
Fontana
Gouk
Gruending
Hart
Jennings
MacAulay
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Mitchell
Nystrom
Peric

Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bakopanos
Bonwick
Catterall
Chan
Discepola
Duhamel
Folco
Goodale
Grey (Edmonton North)
Harb
Ifody
Laliberte
Mancini
Mayfield
Meredith
Nault
Paradis
Phinney

Initiatives ministérielles

Proud
Robillard
Schmidt
Speller
Torsney
White (Langley—Abbotsford)—49

Provenzano
Saada
Solomon
St. Denis
Wasylycia-Leis

Nystrom
Peterson
Robillard
Solomon
St. Denis
Torsney

Paradis
Phinney
Schmidt
Speller
St-Jacques
Wasylycia-Leis—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 207 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 208. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4300)

(La motion n° 208, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1002)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Gagnon
Guay
Laurin
Marchand
Mercier
Venne—21

Asselin
Canuel
de Savoye
Desrochers
Duceppe
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Loubier
Ménard
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bakopanos
Bonin
Catterall
Chamberlain
Collenette
Discepolo
Dromisky
Earle
Gouk
Gruending
Hart
Iftody
Martin (Winnipeg Centre)
Meredith

Augustine
Bailey
Benoit
Caccia
Cauchon
Chan
Desjarlais
Dockrill
Duhamel
Goodale
Grey (Edmonton North)
Harb
Harvey
Laliberte
Mayfield
Mitchell

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 208 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 209. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 209, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1003)

POUR

Députés

Alarie
Canuel
de Savoye
Desrochers
Fournier
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Rocheleau
Venne—23

Bachand (Saint-Jean)
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Duceppe
Gagnon
Guay
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Augustine
Bakopanos
Bertrand
Caccia
Cauchon
Chan
Desjarlais
Dockrill
Duhamel
Grey (Edmonton North)
Harvey
Iftody
Laliberte
Mayfield
Nault
Paradis
Phinney

Bachand (Richmond—Arthabaska)
Benoit
Bonin
Catterall
Chamberlain
Collenette
Discepolo
Dromisky
Earle
Harb
Hill (Macleod)
Karygiannis
Martin (Winnipeg Centre)
Mitchell
Nystrom
Peterson
Robillard

Initiatives ministérielles

Solomon
Stewart (Northumberland)
Wasylycia-Leis—39

St. Denis
Torsney

Speller
St-Jacques
Wasylycia-Leis —45

St. Denis
Stewart (Northumberland)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 209 rejetée.

● (4305)

Le vote suivant porte sur la motion n° 210. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 210, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1004)

POUR

Députés

Bachand (Saint-Jean)
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Duceppe
Gagnon
Guay
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
St-Hilaire

Canuel
de Savoye
Desrochers
Fournier
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Rocheleau
Venne—22

CONTRE

Députés

Abbott
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bertrand
Boudria
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Desjarlais
Dockrill
Duhamel
Fontana
Gruending
Harb
Hill (Macleod)
Karygiannis
Martin (Winnipeg Centre)
Mitchell
Paradis
Peterson
Robillard

Augustine
Benoit
Bonin
Caccia
Cauchon
Chan
Collenette
Discepola
Dromisky
Earle
Grey (Edmonton North)
Hanger
Harvey
Iftody
Laliberte
Mills (Red Deer)
Nystrom
Peric
Phinney
Solomon

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 210 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 212. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4310)

(La motion n° 212, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1005)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Fournier
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Plamondon
St-Hilaire—23

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Duceppe
Gagnon
Guay
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
Rocheleau

CONTRE

Députés

Abbott
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Benoit
Bonin
Caccia
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Discepola
Dromisky
Earle
Gruending
Harvey
Iftody
Laliberte
Matthews
Mills (Red Deer)
Nystrom
Phinney

Augustine
Bakopanos
Bertrand
Boudria
Catterall
Chan
Coderre
Desjarlais
Dockrill
Duhamel
Grey (Edmonton North)
Harb
Hill (Macleod)
Karygiannis
Martin (Winnipeg Centre)
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Paradis
Pratt

Initiatives ministérielles

Provenzano
Solomon
St-Jacques
Wasylycia-Leis —45

Robillard
St. Denis
Stewart (Northumberland)

Provenzano
Solomon
St-Jacques
Wasylycia-Leis —47

Robillard
St. Denis
Stewart (Northumberland)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 212 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 213. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 213, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1006)

POUR

Députés

Asselin
Canuel
de Savoye
Duceppe
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
Rocheleau

Bachand (Saint-Jean)
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Lebel
Marchand
Mercier
Plamondon
St-Hilaire—24

CONTRE

Députés

Abbott
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bellemare
Bertrand
Boudria
Caccia
Catterall
Chan
Coderre
Desjarlais
Dockrill
Duhamel
Harb
Iftody
Karygiannis
Martin (Winnipeg Centre)
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
O'Brien (London—Fanshawe)
Phinney

Augustine
Bakopanos
Benoit
Bonin
Bryden
Cadman
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Discepola
Dromisky
Earle
Hill (Macleod)
Karetak-Lindell
Laliberte
McWhinney
Mills (Red Deer)
Nystrom
Paradis
Pratt

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 213 rejetée.

● (4315)

Le vote suivant porte sur la motion n° 214. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 214, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1007)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Duceppe
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Laurin
Loubier
Marchand
Picard (Drummond)
Rocheleau

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Desrochers
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Plamondon
St-Hilaire—26

CONTRE

Députés

Abbott
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélanger
Benoit
Blaikie
Boudria
Caccia
Catterall
Chan
Coderre
Desjarlais
Dromisky
Earle
Harb
Iftody
Karygiannis

Augustine
Bakopanos
Bellemare
Bertrand
Bonin
Bryden
Cadman
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Dockrill
Duhamel
Fontana
Hill (Macleod)
Karetak-Lindell
Laliberte

Initiatives ministérielles

Longfield	Mancini
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McWhinney	Mills (Red Deer)
Mitchell	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	Paradis
Phinney	Provenzano
Robillard	Solomon
St. Denis	St-Jacques
Stewart (Northumberland)	Wasylycia-Leis—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 214 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 216. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4320)

(La motion n° 216, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1008)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	de Savoye
Debien	Desrochers
Duceppe	Dumas
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guay	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Mercier	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
St-Hilaire—27	

CONTRE

Députés

Abbott	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bakopanos
Bellemare	Benoit
Bertrand	Blaikie
Bonin	Boudria
Bryden	Caccia
Cadman	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Charbonneau	Coderre
Collenette	Desjarlais

Discepola	Dockrill
Dromisky	Duhamel
Earle	Fontana
Goodale	Harb
Hill (Macleod)	Iftody
Karygiannis	Laliberte
Mancini	McWhinney
Mills (Red Deer)	Mitchell
Nault	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	Paradis
Peterson	Phinney
Provenzano	Robillard
Solomon	Speller
St. Denis	St-Jacques
Stewart (Northumberland)	Wasylycia-Leis —50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 216 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 217. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4325)

(La motion n° 217, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1009)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guay
Laurin	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Mercier	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
St-Hilaire—27	

CONTRE

Députés

Abbott	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bakopanos
Benoit	Bertrand

Initiatives ministérielles

Blaikie
Bryden
Cadman
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Desjarlais
Dockrill
Duhamel
Fontana
Gray (Windsor West)
Harb
Hill (Macleod)
Karygiannis
Martin (Winnipeg Centre)
Mitchell
Nystrom
Peterson
Robillard
Speller
St-Jacques
Torsney

Boudria
Caccia
Catterall
Chamberlain
Coderre
Coppes
Discepola
Dromisky
Earle
Goodale
Guarnieri
Harvey
Ifody
Mancini
Mills (Red Deer)
Nault
Paradis
Phinney
Solomon
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Wasylycia-Leis —50

Charbonneau
Desjarlais
Dockrill
Duhamel
Fontana
Gray (Windsor West)
Harb
Hill (Macleod)
Karygiannis
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)
McWhinney
Mitchell
Nault
Paradis
Phinney
Solomon
St. Denis
Stewart (Northumberland)

Collenette
Discepola
Dromisky
Earle
Goodale
Guarnieri
Harvey
Ifody
Kraft Sloan
Mancini
McTeague
Mills (Red Deer)
Murray
Nystrom
Peterson
Robillard
Speller
St-Jacques
Torsney—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 217 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 218. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4330)

(La motion n° 218, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1010)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lebel
Marceau
Mercier
Plamondon
St-Hilaire

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Laurin
Loubier
Marchand
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)—26

CONTRE

Députés

Abbott
Axworthy
Bakopanos
Bellemare
Blaikie
Boudria
Cadman
Cauchon

Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélanger
Benoit
Bonin
Bryden
Catterall
Chamberlain

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 218 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 220. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4335)

(La motion n° 220, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1011)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Guay

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Lalonde

Initiatives ministérielles

Laurin
Marchand
Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)—23

Lebel
Mercier
Plamondon

Mercier
Plamondon

Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)—22

CONTRE

Bélanger
Blaikie
Byrne
Collenette
Desjarlais
Earle
Fontana
Goodale
Harb
Kraft Sloan
Limoges
Mancini
Matthews
McWhinney
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Patry
Pratt
Robillard
Solomon
Szabo

Députés
Benoit
Bonwick
Cauchon
Copps
Dockrill
Folco
Godfrey
Gray (Windsor West)
Karetak-Lindell
Laliberte
Longfield
Martin (Winnipeg Centre)
McTeague
Mills (Red Deer)
Nystrom
Parrish
Pillitteri
Provenzano
Sgro
Stewart (Northumberland)
Whelan—42

Alcock
Bélanger
Blaikie
Brison
Cauchon
Desjarlais
Earle
Fontana
Goodale
Guarnieri
Harvey
Longfield
Martin (Winnipeg Centre)
McTeague
Mills (Red Deer)
Nystrom
Parrish
Pillitteri
Provenzano
Sgro
St-Jacques
Szabo
Whelan—45

CONTRE

Députés

Axworthy
Benoit
Bonwick
Byrne
Collenette
Dockrill
Folco
Godfrey
Gray (Windsor West)
Harb
Laliberte
Mancini
Matthews
McWhinney
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Patry
Pratt
Robillard
Solomon
Stewart (Northumberland)
Valeri

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 220 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 221. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4340)

(La motion n^o 221, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 1012)

POUR

Députés
Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Loubier
Ménard

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Debien
Dumas
Girard-Bujold
Guay
Laurin
Marchand

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Le Président: Je déclare la motion n^o 221 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 223. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 223, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 1013)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Debien
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Lebel
Marchand
Mercier
Plamondon
St-Hilaire

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Laurin
Loubier
Ménard
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)—26

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Alcock	Axworthy
Bailey	Bélanger
Benoit	Blaikie
Bonwick	Brison
Byrne	Cauchon
Collenette	Desjarlais
Dockrill	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle	Folco
Fontana	Godfrey
Goodale	Gray (Windsor West)
Harb	Harvey
Herron	Karetak-Lindell
Kraft Sloan	Laliberte
Longfield	Mancini
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McTeague	McWhinney
Mills (Red Deer)	Murray
O'Brien (London—Fanshawe)	Parrish
Patry	Peric
Pillitteri	Pratt
Provenzano	Robillard
Solomon	St-Jacques
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Valeri
Whelan—49	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 223 rejetée.

• (4345)

Le prochain vote porte sur la motion n° 226. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 226, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1014)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye	Debien
Desrochers	Dumas
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guay	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Marchand
Mercier	Picard (Drummond)

Plamondon
Tremblay (Rimouski—Mitis)—25

Rocheleau

CONTRE

Députés

Alcock	Axworthy
Bailey	Bélanger
Benoit	Blaikie
Bonwick	Byrne
Cauchon	Collenette
Desjarlais	Dockrill
Earle	Folco
Fontana	Godfrey
Goodale	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Harb
Harvey	Karetak-Lindell
Kraft Sloan	Laliberte
Limoges	Mancini
Martin (Winnipeg Centre)	McTeague
McWhinney	Mills (Red Deer)
Murray	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	Parrish
Patry	Peric
Pillitteri	Pratt
Provenzano	Robillard
Sgro	Solomon
St-Jacques	Stewart (Northumberland)
Szabo	Telegdi
Valeri	Whelan—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 226 rejetée.

• (4350)

Le prochain vote porte sur la motion n° 228. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 228, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1015)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye	Debien
Desrochers	Dumas
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guay
Lalonde	Laurin
Lebel	Loubier

Initiatives ministérielles

Marchand
Picard (Drummond)

Mercier
Tremblay (Rimouski—Mitis)—22

Ménard
Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)—23

Mercier
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Alcock	Axworthy
Bailey	Bélangier
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bonwick
Byrne	Cauchon
Collenette	Desjarlais
Dockrill	Earle
Folco	Fontana
Godfrey	Goodale
Gray (Windsor West)	Guarnieri
Harb	Harvey
Herron	Karetak-Lindell
Kraft Sloan	Laliberte
Limoges	Mancini
Martin (Winnipeg Centre)	McTeague
McWhinney	Mills (Red Deer)
Murray	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	Parrish
Patry	Peric
Pillitteri	Pratt
Robillard	Sgro
Solomon	St-Jacques
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Valeri
Wasylcyia-Leis	Whelan —48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 228 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 230. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4355)

(La motion n° 230, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1016)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoie	Debien
Desrochers	Dumas
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Lalonde
Laurin	Lebel
Marceau	Marchand

CONTRE

Députés

Alcock	Axworthy
Bailey	Bélangier
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bonwick
Byrne	Cauchon
Collenette	Desjarlais
Dockrill	Earle
Folco	Fontana
Godfrey	Goodale
Gray (Windsor West)	Harb
Harvey	Herron
Hill (MacLeod)	Karetak-Lindell
Kraft Sloan	Laliberte
Limoges	Malhi
Martin (Winnipeg Centre)	McKay (Scarborough East)
McTeague	McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Murray	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	Parrish
Patry	Peric
Pillitteri	Provenzano
Robillard	Sgro
Solomon	St-Jacques
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Valeri
Wasylcyia-Leis	Whelan—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 230 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 232. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4400)

(La motion n° 232, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1017)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoie	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold

Initiatives ministérielles

Godin (Châteauguay)
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
St-Hilaire

Lalonde
Lebel
Marchand
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)—26

Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
St-Hilaire

Guay
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)—24

CONTRE

Députés

Alcock
Axworthy
Bélanger
Bonwick
Chrétien (Saint-Maurice)
Dockrill
Earle
Goodale
Hanger
Harvey
Hill (Macleod)
Kraft Sloan
Limoges
Martin (Winnipeg Centre)
McTeague
Mills (Broadview—Greenwood)
Nystrom
Pratt
Solomon
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Wasylycia-Leis

Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Cadman
Desjarlais
Duncan
Folco
Guarnieri
Harb
Herron
Karetak-Lindell
Laliberte
Malhi
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Peric
Sgro
St-Jacques
Szabo
Valeri
Whelan—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 232 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 233. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4405)

(La motion n° 233, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1018)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Duceppe
Fournier

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Dumas
Gagnon

CONTRE

Députés

Alcock
Axworthy
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Cadman
Dockrill
Earle
Folco
Goodale
Hanger
Harvey
Hill (Macleod)
Kraft Sloan
Limoges
Malhi
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
Pratt
Sgro
St-Jacques
Szabo
Valeri
Whelan

Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Benoit
Bonwick
Chrétien (Saint-Maurice)
Duncan
Easter
Godfrey
Guarnieri
Harb
Herron
Karetak-Lindell
Laliberte
MacAulay
Martin (Winnipeg Centre)
McTeague
Mills (Broadview—Greenwood)
O'Brien (London—Fanshawe)
Peric
Proud
Solomon
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 233 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 236. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4410)

(La motion n° 236, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1019)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)

Asselin
Bellehumeur

Initiatives ministérielles

Canuel
Debien
Duceppe
Gagnon
Guay
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)—23

de Savoye
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Alcock
Axworthy
Bélangier
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonwick
Cauchon
Desjarlais
Duncan
Easter
Goodale
Hanger
Harvey
Hill (Macleod)
Kraft Sloan
Longfield
Malhi
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Nystrom
Patry
Provenzano
Sgro
St-Jacques
Szabo
Valeri
Whelan

Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Benoit
Blaikie
Cadman
Chrétien (Saint-Maurice)
Dockrill
Earle
Godfrey
Guarnieri
Harb
Herron
Karetak-Lindell
Laliberte
MacAulay
Martin (Winnipeg Centre)
McTeague
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Peric
Robillard
Solomon
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 236 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 239. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4415)

(La motion n° 239, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1020)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Duceppe
Fournier
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
Plamondon
Tremblay (Rimouski—Mitis)—25

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Desrochers
Dumas
Gagnon
Guay
Lebel
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
Rocheleau

CONTRE

Députés

Alcock
Benoit
Blaikie
Cadman
Chrétien (Saint-Maurice)
Earle
Folco
Guarnieri
Harb
Hill (Macleod)
Kraft Sloan
Limoges
MacAulay
McTeague
Mills (Broadview—Greenwood)
Nystrom
Parrish
Peric
Proud
Shepherd
St-Jacques
Szabo
Valeri
Whelan

Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonwick
Cauchon
Duncan
Easter
Gray (Windsor West)
Hanger
Herron
Karetak-Lindell
Laliberte
Longfield
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Patry
Pillitteri
Provenzano
Solomon
Strahl
Telegdi
Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 239 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 241. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Initiatives ministérielles

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 241, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1021)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	de Savoye
Debien	Dumas
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Guay
Lalonde	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Mercier	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
St-Hilaire	Tremblay (Rimouski—Mitis)—24

CONTRE

Députés

Alcock	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Benoit	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Bonwick
Cadman	Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)	Desjarlais
Duncan	Earle
Easter	Folco
Fontana	Galloway
Gray (Windsor West)	Guarnieri
Hanger	Harb
Herron	Hill (Macleod)
Karetak-Lindell	Karygiannis
Kraft Sloan	Laliberte
Limoges	Longfield
McTeague	McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Murray
Nystrom	Parrish
Patry	Peric
Pillitteri	Proud
Provenzano	Robillard
Shepherd	Solomon
St-Jacques	Stewart (Northumberland)
Strahl	Szabo
Telegdi	Valeri
Wasylcia-Leis	Whelan
White (Langley—Abbotsford)—53	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 241 rejetée.

• (4420)

Le prochain vote porte sur la motion n° 242. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 242, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1022)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Guay	Lalonde
Lebel	Loubier
Marceau	Marchand
Ménard	Mercier
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)—27	

CONTRE

Députés

Alcock	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélangier	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Bonwick	Brisson
Cadman	Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette	Desjarlais
Duncan	Earle
Easter	Folco
Fontana	Galloway
Gray (Windsor West)	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Hanger
Harb	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Karetak-Lindell	Kraft Sloan
Laliberte	Limoges
Mancini	McTeague
McWhinney	Mills (Red Deer)
Murray	Nystrom
Parrish	Patry
Peric	Pillitteri
Provenzano	Robillard
Solomon	St-Jacques
Stewart (Northumberland)	Strahl
Szabo	Telegdi
Valeri	Wasylcia-Leis
Whelan	White (Langley—Abbotsford)—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Initiatives ministérielles

Le Président: Je déclare la motion n° 242 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 243. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4425)

(La motion n° 243, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1023)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Dumas
Gagnon
Guay
Lebel
Marchand
Picard (Drummond)
St-Hilaire

Asselin
Bellehumeur
de Savoye
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Lalonde
Marceau
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis) —22

CONTRE

Députés

Alcock
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Byrne
Chrétien (Saint-Maurice)
Desjarlais
Earle
Folco
Galloway
Grey (Edmonton North)
Hanger
Harvey
Hill (MacLeod)
Karygiannis
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)
McWhinney
Mills (Red Deer)
Nystrom
Parrish
Peric
Proud
Robillard
Solomon
Stewart (Northumberland)
Szabo
Valeri
Whelan

Assadourian
Bélaïr
Benoit
Bertrand
Brison
Cadman
Collenette
Duncan
Easter
Fontana
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Herron
Karetak-Lindell
Kraft Sloan
Limoges
McTeague
Mills (Broadview—Greenwood)
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Patry
Pillitteri
Provenzano
Shepherd
St-Jacques
Strahl
Telegdi
Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)—60

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 243 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 244. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4430)

(La motion n° 244, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1024)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Lebel
Marchand
Picard (Drummond)
St-Hilaire
Venne —23

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Dumas
Gagnon
Lalonde
Marceau
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Assadourian
Bélaïr
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Brison
Chamberlain
Collenette
Desjarlais
Dromisky
Earle
Goodale
Guarnieri
Harb
Herron
Ianno
Laliberte
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Nystrom
Phinney
Robillard
Sgro
Speller

Bachand (Richmond—Arthabaska)
Benoit
Bertrand
Boudria
Cadman
Chrétien (Saint-Maurice)
Comuzzi
Discepolo
Duncan
Fontana
Gray (Windsor West)
Hanger
Harvey
Hill (MacLeod)
Karygiannis
Martin (Winnipeg Centre)
Mills (Red Deer)
Nault
Patry
Proud
Saada
Solomon
St-Jacques

Initiatives ministérielles

Strahl
Vanclief
White (Langley—Abbotsford)

Torsney
Wasylcia-Leis
Wood—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 244 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 245. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4435)

(La motion n° 245, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1025)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
St-Hilaire
Venne—25

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Dumas
Gagnon
Guay
Lebel
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Abbott
Bélaïr
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Cadman
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Comuzzi
Discepola
Duhamel
Earle
Goodale
Guarnieri
Harb
Herron
Hill (Prince George—Peace River)
Karygiannis
Mancini

Assadourian
Benoit
Bertrand
Boudria
Cannis
Charbonneau
Collenette
Desjarlais
Dromisky
Duncan
Fontana
Gray (Windsor West)
Hanger
Harvey
Hill (Macleod)
Ianno
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)

Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Nystrom
Proud
Saada
Solomon
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Torsney
Wasylcia-Leis
Wood—57

Mills (Red Deer)
Nault
Phinney
Robillard
Sgro
Speller
St-Jacques
Strahl
Vanclief
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 245 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 246. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4440)

(La motion n° 246, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1026)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Debien
Fournier
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
Plamondon
Venne—23

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dumas
Gagnon
Guay
Lebel
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Abbott
Benoit
Bertrand
Brisson
Cannis
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Comuzzi
Discepola
Duhamel

Assadourian
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Cadman
Catterall
Charbonneau
Collenette
Desjarlais
Dromisky
Duncan

Initiatives ministérielles

Earle	Fontana
Galloway	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Hanger
Harb	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Ianno
Karygiannis	Laliberte
MacAulay	Mancini
Martin (Winnipeg Centre)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Nault
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
Peric	Phinney
Proud	Robillard
Saada	Sgro
Solomon	Speller
Stewart (Northumberland)	Strahl
Torsney	Vanclief
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Wood—57	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 246 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 247. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4445)

(La motion n° 247, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1027)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Guay	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Mercier	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
St-Hilaire	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—27	

CONTRE

Députés

Abbott	Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bryden	Cadman
Cannis	Catterall
Chamberlain	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Collenette
Comuzzi	Desjarlais
Discepolo	Dromisky
Duhamel	Duncan
Earle	Fontana
Galloway	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Hanger
Harb	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Ianno
Karygiannis	Laliberte
MacAulay	Mancini
Martin (Winnipeg Centre)	McGuire
Mills (Red Deer)	Mitchell
Nault	Nystrom
Paradis	Phinney
Proud	Robillard
Saada	Sgro
Solomon	Speller
Stewart (Northumberland)	Strahl
Torsney	Vanclief
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Wood—57	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 247 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 248. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4450)

(La motion n° 248, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1028)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Canuel
de Savoye	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold

*Initiatives ministérielles**Et plus de cinq députés s'étant levés:*

(La motion n° 249, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1029)

Guay
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
Plamondon
St-Hilaire
Venne —27Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Abbott
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Brison
Byrne
Cannis
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Comuzzi
Discepola
Duhamel
Earle
Guarnieri
Harb
Herron
Ianno
Keys
Limoges
Mancini
McDonough
Mills (Red Deer)
Nystrom
Phinney
Proud
Saada
Speller
St-Jacques
Strahl
Vanclief
White (Langley—Abbotsford)Assadourian
Benoit
Bertrand
Bryden
Cadman
Catterall
Charbonneau
Collenette
Desjarlais
Dromisky
Duncan
Gray (Windsor West)
Hanger
Harvey
Hill (Macleod)
Karygiannis
Laliberte
MacAulay
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Nault
Paradis
Pillitteri
Robillard
Solomon
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Torsney
Wasylcia-Leis
Wood—60

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Je déclare la motion n° 248 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 249. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** À mon avis, les non l'emportent.

POUR

Députés

Alarie
Bellehumeur
de Savoye
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Lalonde
Marceau
Ménard
Plamondon
Tremblay (Rimouski—Mitis)Asselin
Canuel
Debien
Dumas
Gagnon
Guay
Laurin
Marchand
Mercier
Rocheleau
Venne—22

CONTRE

Députés

Abbott
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Brison
Cadman
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Comuzzi
Discepola
Dromisky
Earle
Hanger
Harvey
Hill (Macleod)
Karygiannis
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)
Mills (Red Deer)
Nystrom
Phinney
Robillard
Solomon
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Torsney
Wasylcia-Leis
Wood—55Assadourian
Benoit
Bertrand
Bryden
Cannis
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Desjarlais
Dockrill
Duncan
Gray (Windsor West)
Harb
Herron
Ianno
Keys
MacAulay
McDonough
Nault
Paradis
Proud
Saada
Speller
St-Jacques
Strahl
Vanclief
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Je déclare la motion n° 249 rejetée.

● (4455)

Le vote suivant porte sur la motion n° 250. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 250, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1030)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Debien
Dumas
Gagnon
Guay
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Bellehumeur
de Savoye
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Plamondon
St-Hilaire
Venne —26

CONTRE

Députés

Abbott
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bertrand
Bryden
Cannis
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Desjarlais
Dromisky
Duncan
Gray (Windsor West)
Harb
Hill (MacLeod)
Karygiannis
Laliberte
Mancini
McDonough
Mills (Red Deer)
O'Reilly
Phinney
Proud
Saada
Speller
St-Jacques
Strahl
Vanclief
White (Langley—Abbotsford)

Assadourian
Benoit
Blaikie
Cadman
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Comuzzi
Dockrill
Duhamel
Earle
Grey (Edmonton North)
Herron
Ianno
Keyes
MacAulay
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
Nault
Paradis
Pillitteri
Robillard
Solomon
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Torsney
Wasylcia-Leis
Wood—56

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 250 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 252. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4500)

(La motion n° 252, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1031)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Lalonde
Lebel
Marceau
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Bellehumeur
Debien
Dumas
Gagnon
Guay
Laurin
Loubier
Marchand
Plamondon
St-Hilaire
Venne—24

CONTRE

Députés

Abbott
Benoit
Bryden
Cannis
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Desjarlais
Dromisky
Duncan
Galloway
Grey (Edmonton North)
Hill (MacLeod)
Keyes
Martin (Winnipeg Centre)
McNally
Nault
Peric
Pillitteri

Assadourian
Blaikie
Cadman
Catterall
Charbonneau
Comuzzi
Dockrill
Duhamel
Earle
Gray (Windsor West)
Herron
Karygiannis
Laliberte
McDonough
Mills (Red Deer)
Paradis
Phinney
Proud

Robillard
Solomon
St-Jacques
Strahl
Vanclief
White (Langley—Abbotsford)

Saada
St. Denis
St-Julien
Torsney
Wasylycia-Leis
Wood—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoeppner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 252 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 253. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4505)

(La motion n° 253, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1032)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Debien
Dumas
Gagnon
Lalonde
Lebel
Marchand
Plamondon
Venne—21

Asselin
Bellehumeur
de Savoye
Desrochers
Fournier
Guay
Laurin
Loubier
Mercier
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Abbott
Baker
Blaikie
Bryden
Cannis
Cauchon
Charbonneau
Comuzzi
Dockrill
Duhamel
Earle
Gray (Windsor West)

Assadourian
Benoit
Bonin
Cadman
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Desjarlais
Dromisky
Duncan
Galloway
Guarnieri

Harb
Hill (Macleod)
Ianno
Kraft Sloan
Mancini
McDonough
Mills (Red Deer)
Normand
O'Reilly
Peric
Pillitteri
Robillard
Solomon
St-Jacques
Strahl
Torsney
Vanclief
White (Langley—Abbotsford)

Herron
Hubbard
Karygiannis
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)
McNally
Nault
O'Brien (London—Fanshawe)
Paradis
Phinney
Proud
Saada
St. Denis
St-Julien
Szabo
Ur
Wasylycia-Leis
Wood—60

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoeppner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 253 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 254. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4510)

(La motion n° 254, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1033)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Debien
Dumas
Gagnon
Guay
Laurin
Loubier
Mercier
Plamondon
Venne—23

Asselin
Bellehumeur
de Savoye
Desrochers
Fournier
Girard-Bujold
Lalonde
Lebel
Marchand
Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Abbott	Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Benoit	Blaikie
Bonin	Bradshaw
Bryden	Cadman
Cannis	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)	Comuzzi
Desjarlais	Dockrill
Dromiskiy	Duhamel
Duncan	Earle
Galloway	Guarnieri
Harb	Herron
Hill (Macleod)	Hubbard
Ianno	Karygiannis
Keys	Laliberte
Mancini	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	McNally
Mills (Red Deer)	Nault
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Paradis
Phinney	Proud
Robillard	Saada
Solomon	St. Denis
St-Jacques	St-Julien
Strahl	Torsney
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Wood—55	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 254 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 255. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4515)

(La motion n^o 255, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 1034)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Canuel	de Savoye

Fournier
Girard-Bujold
Lalonde
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Gagnon
Guay
Laurin
Picard (Drummond)
Venne—16

CONTRE

Députés

Abbott	Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Benoit	Blaikie
Bradshaw	Bryden
Cadman	Cannis
Catterall	Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Comuzzi	Desjarlais
Dockrill	Dromiskiy
Duhamel	Duncan
Earle	Galloway
Harb	Herron
Hill (Macleod)	Hubbard
Ianno	Keys
Maloney	Mancini
Martin (Winnipeg Centre)	McDonough
McNally	Mills (Red Deer)
Nault	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Paradis	Phinney
Proud	Robillard
Saada	Shepherd
Solomon	St. Denis
St-Jacques	St-Julien
Strahl	Szabo
Torsney	Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Wood—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 255 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 256. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 256, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 1035)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Debien
Fournier
Girard-Bujold
Lalonde
Marchand
Picard (Drummond)
Venne—19

Asselin
Bellehumeur
de Savoye
Dumas
Gagnon
Guay
Laurin
Ménard
Rocheleau

CONTRE

Députés

Abbott
Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Benoit
Bradshaw
Bryden
Cannis
Cauchon
Desjarlais
Dromisky
Duhamel
Earle
Hanger
Harvey
Hill (MacLeod)
Karygiannis
Laliberte
Mancini
McDonough
McNally
Nault
O'Reilly
Phinney
Robillard
Solomon
St-Jacques
Strahl
Vanclief
White (Langley—Abbotsford)

Adams
Assadourian
Baker
Blaikie
Brison
Cadman
Catterall
Chrétien (Saint-Maurice)
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duncan
Galloway
Harb
Herron
Hubbard
Keyes
Maloney
Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)
Mills (Red Deer)
Normand
Paradis
Proud
Saada
St. Denis
St-Julien
Torsney
Wasylcia-Leis
Wood—58

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 256 rejetée.

• (4520)

Le vote suivant porte sur la motion n° 257. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 257, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1036)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Dumas
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Fournier
Guay
Laurin
Marceau
Ménard
Plamondon
St-Hilaire
Venne —24

CONTRE

Députés

Adams
Assadourian
Baker
Blaikie
Bradshaw
Cadman
Catterall
Chrétien (Saint-Maurice)
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duncan
Galloway
Harvey
Karygiannis
Laliberte
Mancini
McLellan (Edmonton West)
Nault
Paradis
Price
Saada
St. Denis
St-Julien
Torsney
Wasylcia-Leis
Wood—51

Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Benoit
Bonin
Brison
Cannis
Cauchon
Desjarlais
Dromisky
Duhamel
Earle
Harb
Hill (MacLeod)
Keyes
Maloney
McDonough
McNally
Normand
Phinney
Robillard
Solomon
St-Jacques
Strahl
Vanclief
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 257 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 258. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Initiatives ministérielles

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4525)

(La motion n° 258, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1037)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoie
Dumas
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
Plamondon
St-Hilaire
Venne—25

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Fournier
Guay
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Assadourian
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Bryden
Bulte
Cannis
Chrétien (Saint-Maurice)
Desjarlais
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Harb
Hill (Macleod)
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Normand
Phinney
Proud
Robillard
Sekora
St. Denis
St-Julien
Torsney
Wasylcia-Leis
Wood—57

Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Benoit
Blaikie
Bradshaw
Bryden
Cadman
Chamberlain
Cotler
DeVillers
Dromisky
Duncan
Galloway
Harvey
Hubbard
Keyes
Laliberte
McDonough
McNally
Paradis
Price
Redman
Saada
Solomon
St-Jacques
Strahl
Vanclief
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 258 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 259. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4530)

(La motion n° 259, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1038)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoie
Dumas
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
Plamondon
St-Hilaire
Venne—25

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Fournier
Guay
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Assadourian
Benoit
Blaikie
Bradshaw
Bulte
Cannis
Chrétien (Saint-Maurice)
Desjarlais
Dockrill
Duncan
Easter
Harvey
Hubbard
Keyes
Maloney
McLellan (Edmonton West)

Assad
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Bryden
Cadman
Chamberlain
Cotler
DeVillers
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Harb
Hill (Macleod)
Karygiannis
Laliberte
McDonough
McNally

Initiatives ministérielles

Normand
Peric
Price
Provenzano
Saada
St. Denis
Strahl
White (Langley—Abbotsford)

Paradis
Phinney
Proud
Robillard
Solomon
St-Julien
Vanclief
Wood—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 259 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 260. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4535)

(La motion n° 260, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1039)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Dumas
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Fournier
Guay
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
St-Hilaire
Venne —24

CONTRE

Députés

Adams
Assadourian
Baker
Benoit
Bertrand
Brison
Cadman
Chamberlain
Cotler

Assad
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélair
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bradshaw
Bryden
Cannis
Chrétien (Saint-Maurice)
Desjarlais

DeVillers
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Harvey
Karygiannis
Laliberte
McLellan (Edmonton West)
Mills (Red Deer)
Peric
Price
Robillard
Scott (Fredericton)
St. Denis
Strahl
White (Langley—Abbotsford)

Dockrill
Duncan
Harb
Hill (Macleod)
Keyes
Maloney
McNally
Normand
Phinney
Proud
Saada
Solomon
St-Julien
Vanclief
Wood—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 260 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 261. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4540)

(La motion n° 261, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1040)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Dumas
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
Rocheleau
Venne—23

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien
Fournier
Guay
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Adams
Assad
Baker
Benoit
Blaikie
Bradshaw
Bulte
Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette
Desjarlais
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Hanger
Harvey
Hill (Macleod)
Karygiannis
Kraft Sloan
McLellan (Edmonton West)
Mills (Red Deer)
Normand
Price
Provenzano
Robillard
Sekora
Solomon
Strahl
Ur
Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)—57

Alcock
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélair
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonwick
Brison
Cadman
Clouthier
Cotler
Dockrill
Duncan
Easter
Harb
Herron
Hubbard
Keyes
Laliberte
McNally
Murray
Parrish
Proud
Redman
Scott (Fredericton)
Shepherd
St-Julien
Szabo
Vanclief
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 261 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 262. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 262, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1041)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien

Dumas
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Fournier
Guay
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
St-Hilaire
Venne —24

CONTRE

Députés

Alcock
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonwick
Bulte
Clouthier
Cotler
Dockrill
Duncan
Galloway
Harb
Hill (Macleod)
Karygiannis
Laliberte
McLellan (Edmonton West)
Murray
Parrish
Provenzano
Robillard
Scott (Fredericton)
Shepherd
Strahl
Ur
Whelan

Assad
Bélair
Benoit
Blaikie
Brison
Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette
Desjarlais
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Hanger
Herron
Hubbard
Keyes
Maloney
Mills (Red Deer)
Normand
Price
Redman
Saada
Sekora
Solomon
Szabo
Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford) —50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 262 rejetée.

• (4545)

Le prochain vote porte sur la motion n° 263. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 263, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 1042)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Debien
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Bellehumeur
de Savoye
Dumas
Guay
Laurin
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
St-Hilaire
Venne—22

CONTRE

Députés

Abbott
Assad
Bélaïr
Benoit
Blaikie
Brisson
Bulte
Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette
Desjarlais
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Eggleton
Hanger
Herron
Hubbard
Mancini
Mills (Red Deer)
Normand
Parrish
Price
Redman
Scott (Fredericton)
Shepherd
Strahl
Ur
Whelan

Alcock
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélangier
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bradshaw
Bryden
Cadman
Clouthier
Cotler
Dockrill
Duncan
Easter
Galloway
Harb
Hill (MacLeod)
Laliberte
McLellan (Edmonton West)
Murray
O'Reilly
Pillitteri
Provenzano
Robillard
Sekora
Solomon
Szabo
Wasylycia-Leis
Wilfert—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 263 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 264. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4550)

(La motion n° 264, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1043)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Dumas
Guay
Laurin
Marchand
Mercier
St-Hilaire
Venne—19

Asselin
Bellehumeur
Debien
Girard-Bujold
Lalonde
Marceau
Ménard
Picard (Drummond)
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Abbott
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélangier
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonwick
Clouthier
Desjarlais
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Eggleton
Hanger
Hill (MacLeod)
Laliberte
McLellan (Edmonton West)
Murray
Parrish
Price
Robillard
Sekora
Solomon
Steckle
Ur
Whelan—45

Alcock
Bélaïr
Benoit
Blaikie
Cadman
Collenette
Dockrill
Duncan
Easter
Galloway
Herron
Hubbard
Mancini
Mills (Red Deer)
O'Reilly
Pillitteri
Provenzano
Scott (Fredericton)
Shepherd
St-Jacques
Szabo
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 264 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 265. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4555)

(La motion n° 265, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1044)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Dumas
Guay
Laurin
Ménard
Picard (Drummond)
St-Hilaire
Venne—19

Asselin
Bellehumeur
Debien
Girard-Bujold
Lalonde
Marchand
Mercier
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Abbott
Assad
Bélaïr
Blaikie
Cadman
Desjarlais
Duncan
Easter
Galloway
Hill (Macleod)
Laliberte
McLellan (Edmonton West)
Murray
Parrish
Provenzano
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
Steckle
Szabo
Wasylycia-Leis

Alcock
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélanger
Bonwick
Collenette
Dockrill
Earle
Eggleton
Hanger
Hubbard
Lastewka
Mills (Red Deer)
O'Reilly
Pillitteri
Robillard
Sekora
Shepherd
St-Jacques
Strahl
Ur
Whelan—42

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 265 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 267. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 267, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1045)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Girard-Bujold
Laurin
Ménard
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Lalonde
Marchand
Mercier
Venne—12

CONTRE

Députés

Abbott
Assad
Bélaïr
Benoit
Cadman
Desjarlais
Easter
Galloway
Hill (Macleod)
Laliberte
Mancini
McLellan (Edmonton West)
Murray
Pillitteri
Scott (Fredericton)
Serré
St-Jacques—33

Alcock
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélanger
Blaikie
Collenette
Earle
Eggleton
Hanger
Hubbard
Lastewka
Martin (Winnipeg Centre)
Mills (Red Deer)
O'Reilly
Provenzano
Sekora
Solomon

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 267 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 268. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4600)

(La motion n° 268, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1046)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
de Savoye
Girard-Bujold
Laurin
Marchand
St-Hilaire
Venne—15

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Fournier
Lalonde
Marceau
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Abbott
Benoit
Bonwick
Collenette
Earle
Hanger
Hill (Macleod)
Mancini
McLellan (Edmonton West)
Price
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
Szabo
Whelan—29

Assad
Blaikie
Cadman
Desjarlais
Eggleton
Herron
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)
Mills (Red Deer)
Provenzano
Sekora
Shepherd
Steckle
Ur

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 268 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 270. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 270, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1047)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
de Savoye
Fournier
Lalonde
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—15

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Girard-Bujold
Laurin
Marceau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Alcock
Bélangier
Blaikie
Earle
Eggleton
Herron
Hubbard
Laliberte
Mancini
McLellan (Edmonton West)
Murray
Price
Reed
Sekora

Assad
Benoit
Collenette
Easter
Galloway
Hill (Macleod)
Kraft Sloan
Lastewka
Martin (Winnipeg Centre)
Mills (Red Deer)
Pillitteri
Provenzano
Scott (Fredericton)
Solomon—28

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 270 rejetée.

[Français]

M. Michel Bellehumeur: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Vous avez peut-être hâte d'aller vous coucher, mais j'aimerais que vous ralentissiez lors de la lecture des motions.

Plus tôt, pour la motion n° 270, vous avez mentionné les articles 1 et 30, alors qu'il s'agit des articles 1 et 3. On a voté sur cela. J'aurais aimé intervenir. . .

Initiatives ministérielles

● (4605)

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Il est possible que j'aie fait. . .

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À l'ordre, s'il vous plaît. Il est bien possible que j'aie fait une erreur. Dorénavant, je vais faire plus attention.

La mise aux voix porte sur la motion n^o 272.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 272, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 1048)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
de Savoye
Fournier
Lalonde
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—15

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
Desrochers
Girard-Bujold
Laurin
Marceau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Assad
Collenette
Earle
Hanger
Laliberte
Mifflin
Price
Provenzano
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
Szabo
Whelan—25

Bonwick
Duncan
Eggleton
Hill (Macleod)
Martin (Winnipeg Centre)
Mills (Red Deer)
Proulx
Robillard
Sekora
Shepherd
Steckle
Ur

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 272 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 274. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4610)

(La motion n^o 274, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 1049)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Girard-Bujold
Laurin
Marceau
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Fournier
Lalonde
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—16

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bradshaw
Cadman
Copps
Dromisky
Eggleton
Harvey
Hill (Macleod)
Keys
Martin (Winnipeg Centre)
Mills (Red Deer)
Price
Scott (Fredericton)
Vautour—31

Assad
Benoit
Bonin
Brisson
Collenette
Desjarlais
Earle
Hanger
Herron
Karygiannis
Maloney
Mifflin
Normand
Robillard
Solomon

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 274 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 276. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4615)

[Français]

(La motion n° 276, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1050)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Girard-Bujold
Laurin
Marceau
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Fournier
Lalonde
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—16

CONTRE

Députés

Adams
Benoit
Blaikie
Bradshaw
Cadman
Coppes
Earle
Eggleton
Hanger
Hill (Macleod)
Keyes
Maloney
Mifflin
Myers
Price
Reed
Solomon
Whelan—35

Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Brison
Collenette
Dromisky
Easter
Godin (Acadie—Bathurst)
Herron
Karygiannis
Laliberte
Martin (Winnipeg Centre)
Mills (Red Deer)
Normand
Proulx
Scott (Fredericton)
Vautour

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 276 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 277. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 277, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1051)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Girard-Bujold
Laurin
Marceau
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Fournier
Lalonde
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—16

CONTRE

Députés

Abbott
Assad
Bélair
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Cadman
Coppes
Earle
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Harvey
Hill (Macleod)
Karygiannis
Laliberte
Mancini
Mifflin
Normand
Price
Reed
Scott (Fredericton)
Vautour
Wood—43

Adams
Baker
Benoit
Blaikie
Bradshaw
Collenette
Dromisky
Easter
Fry
Hanger
Herron
Hubbard
Keyes
Maloney
Martin (Winnipeg Centre)
Mills (Red Deer)
O'Reilly
Proulx
Robillard
Solomon
Wasylcia-Leis

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 277 rejetée.

• (4620)

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n^o 278. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 278, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 1052)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Girard-Bujold
Laurin
Marceau
St-Hilaire

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Fournier
Lalonde
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—16

CONTRE

Députés

Abbott
Baker
Bélaire
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Clouthier
Copp
Desjarlais
Dromisky
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Harvey
Hill (Macleod)
Karygiannis
Maloney
Martin (Winnipeg Centre)
Mifflin
Normand
Reed
Saada
Serré
Solomon
Wasylcia-Leis
Wood—47

Adams
Barnes
Benoit
Blaikie
Cadman
Collenette
Cotler
Dockrill
Earle
Fry
Hanger
Herron
Hubbard
Keyes
Mancini
McLellan (Edmonton West)
Mills (Red Deer)
Price
Robillard
Scott (Fredericton)
Shepherd
Vautour
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 278 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n^o 281. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4625)

(La motion n^o 281, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 1053)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Lalonde
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—15

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Girard-Bujold
Laurin
Marceau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Collenette
Desjarlais
Dromisky
Earle
Hanger
Herron
Hubbard
Lastewka
Mancini
McCormick
Mifflin
O'Reilly
Proulx
Robillard
Serré
Solomon
Szabo
Wasylcia-Leis
Wood—45

Barnes
Benoit
Blaikie
Cadman
Cotler
Dockrill
Duncan
Eggleton
Harvey
Hill (Macleod)
Laliberte
Maloney
Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)
Mills (Red Deer)
Price
Reed
Saada
Shepherd
Strahl
Vautour
Whelan

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 281 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 282. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4630)

[Traduction]

(La motion n° 282, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1054)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Lalonde
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—15Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Girard-Bujold
Laurin
Marceau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott
Baker
Bélaïr
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Clouthier
Cotler
DeVillers
Dromisky
Earle
Fry
Harvey
Hill (MacLeod)
Keyes
Maloney
Martin (Winnipeg Centre)
Mifflin
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Robillard
Serré
SolomonAdams
Barnes
Benoit
Blaikie
Cadman
Collenette
Desjarlais
Dockrill
Duncan
Eggleton
Hanger
Herron
Karygiannis
Laliberte
Mancini
McLellan (Edmonton West)
Mills (Red Deer)
Price
Saada
Shepherd
StrahlSzabo
Wasylcia-Leis
Wood—47Vautour
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 282 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 284. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 284, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1055)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Lalonde
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—15Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Girard-Bujold
Laurin
Marceau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott
Bélaïr
Benoit
Bertrand
Bonin
Collenette
DeVillers
Dromisky
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Harvey
Hill (MacLeod)
Jackson
Lastewka
McCormick
Mifflin
O'Reilly
Saada
Solomon
Vautour
Wood—41Barnes
Bélanger
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Cadman
Desjarlais
Dockrill
Duncan
Eggleton
Hanger
Herron
Hubbard
Laliberte
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Mills (Red Deer)
Price
Scott (Fredericton)
Strahl
Wasylcia-Leis

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 284 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 287. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

• (4635)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 287, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1056)

POUR

Députés

Asselin
Canuel
de Savoye
Fournier
Laurin
Marceau
St-Hilaire

Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—14

CONTRE

Députés

Abbott
Baker
Benoit
Blaikie
Clouthier
Dockrill
Earle
Fry
Hanger
Herron
Karygiannis
Laliberte
Mifflin
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proulx
Serré
Steckle
Szabo
Vautour
Whelan—39

Adams
Bélaïr
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Cadman
Desjarlais
Duncan
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Harvey
Hill (Macleod)
Keyes
McLellan (Edmonton West)
Mills (Red Deer)
Price
Scott (Fredericton)
Shepherd
Strahl
Ur
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 287 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 290. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4640)

(La motion n° 290, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1057)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Fournier
Lalonde
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—15

Bachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Girard-Bujold
Laurin
Marceau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott
Bélaïr
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Coppes
DeVillers
Duncan
Easter
Hanger
Herron
Hubbard
Karygiannis
Laliberte
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
O'Reilly
Reed
Scott (Fredericton)
Vautour
Wood—41

Bélaïr
Benoit
Blaikie
Cadman
Desjarlais
Dockrill
Earle
Eggleton
Harvey
Hill (Macleod)
Jackson
Keyes
Lastewka
McCormick
McTeague
Mills (Red Deer)
Price
Saada
Strahl
Wasylycia-Leis

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 290 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 292. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4645)

(La motion n° 292, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1057)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Girard-Bujold
Laurin
Marceau
St-HilaireBachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Fournier
Lalonde
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—16

CONTRE

Députés

Abbott
Baker
Bélair
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Coppes
DeVillers
Duncan
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Harvey
Hill (Macleod)
Jackson
Keys
Lastewka
McCormick
McTeague
Mills (Red Deer)
Normand
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Reed
Scott (Fredericton)
Solomon
Strahl
Vanclief
Wasylycia-LeisAdams
Barnes
Benoit
Blaikie
Cadman
Desjarlais
Dockrill
Earle
Fry
Hanger
Herron
Hubbard
Karetak-Lindell
Laliberte
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Myers
O'Reilly
Price
Saada
Serré
St-Julien
Szabo
Vautour
Wood—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 292 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 294. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4650)

[Français]

Après le vote:

M. Ghislain Fournier: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai bel et bien voté; je me suis levé, mais je n'ai pas entendu mon nom. Le greffier s'est tourné. Je voudrais savoir si mon vote est bel et bien inscrit.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Oui, votre vote est bien enregistré.

M. Gérard Asselin: Madame la Présidente, pour ne pas que cela se reproduise, il serait préférable que le député se lève lorsqu'on arrive à lui. Cela éliminera le problème. Cela fait trois fois que le député se lève pour invoquer le Règlement afin d'être inscrit.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un recours au Règlement.

[Traduction]

(La motion n° 294, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1059)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Desrochers
Girard-Bujold
Laurin
Marceau
St-HilaireBachand (Saint-Jean)
Canuel
de Savoye
Fournier
Lalonde
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—16

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Alcock	Baker
Bélaïr	Bélangier
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Cadman
Copps	Desjarlais
Dockrill	Duncan
Earle	Eggleton
Finlay	Fry
Godin (Acadie—Bathurst)	Hanger
Harvey	Herron
Hill (Macleod)	Hubbard
Jackson	Keyes
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	McCormick
McLellan (Edmonton West)	McTeague
Mifflin	Mills (Red Deer)
Normand	O'Reilly
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Price
Reed	Scott (Fredericton)
Solomon	St-Julien
Strahl	Vanclief
Vautour	Wasylycia-Leis—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 294 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 299. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4655)

(La motion n° 299, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1060)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	de Savoye
Desrochers	Fournier
Girard-Bujold	Lalonde
Laurin	Loubier
Marceau	Marchand
St-Hilaire	Tremblay (Rimouski—Mitis)—16

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Alcock	Baker
Barnes	Bélaïr
Benoit	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin	Cadman
Casson	Copps
Desjarlais	DeVillers
Dockrill	Earle
Eggleton	Finlay
Fry	Godin (Acadie—Bathurst)
Hanger	Harris
Harvey	Herron
Hill (Macleod)	Hubbard
Jackson	Keyes
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Maloney
McCormick	Mifflin
Mills (Red Deer)	Normand
O'Reilly	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price	Reed
Scott (Fredericton)	Solomon
St-Julien	Strahl
Torsney	Vanclief
Vautour	Wasylycia-Leis
Wood—49	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 299 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 300. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 300, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1061)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Canuel
de Savoye	Desrochers
Fournier	Girard-Bujold
Lalonde	Laurin
Loubier	Marceau
Marchand	St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)—15	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Alcock	Baker
Barnes	Bélaïr
Benoit	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin	Cadman
Casson	Clouthier
Desjarlais	DeVillers
Dockrill	Earle
Eggleton	Finlay
Fry	Godin (Acadie—Bathurst)
Harris	Herron
Hill (MacLeod)	Hubbard
Jackson	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Maloney
McCormick	Mifflin
Mills (Red Deer)	Myers
Normand	O'Reilly
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Price
Proulx	Reed
Scott (Fredericton)	Solomon
St-Julien	Szabo
Torsney	Vanclief
Vautour	Wasylcia-Leis
Wood—51	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 300 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 301. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

• (4700)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 301, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 1062)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Canuel
de Savoye	Desrochers
Fournier	Girard-Bujold
Loubier	Marceau

Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—13

St-Hilaire

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Baker	Barnes
Bélaïr	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Bonin	Cannis
Casson	Clouthier
Desjarlais	Earle
Eggleton	Finlay
Fry	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Harris
Herron	Hubbard
Jackson	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Maloney
McCormick	Mifflin
Mills (Red Deer)	Myers
Normand	O'Reilly
Phinney	Price
Proulx	Reed
Scott (Fredericton)	Solomon
St-Julien	Strahl
Torsney	Vanclief
Vautour	Wasylcia-Leis
Wood—49	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 301 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 302. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4705)

(La motion n^o 302, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 1063)

● (4710)

(La motion n° 303, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

Députés

Asselin
Canuel
Fournier
Laurin
Marceau
St-HilaireBellehumeur
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—12

CONTRE

Députés

Adams
Barnes
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Cannis
Clouthier
Copp
DeVillers
Earle
Finlay
Grewal
Herron
Jackson
Karetak-Lindell
Keyes
Laliberte
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Normand
Phinney
Reed
Solomon
Szabo
Vautour
Wood—51Alcock
Bélaïr
Blaikie
Calder
Casson
Collenette
Desjarlais
Dockrill
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Harris
Hubbard
Jaffer
Karygiannis
Kraft Sloan
Lastewka
McCormick
McNally
Myers
O'Reilly
Price
Scott (Fredericton)
St-Julien
Torsney
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Je déclare la motion n° 302 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 303. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** À mon avis, les non l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

(Vote n° 1064)

POUR

Députés

Asselin
Canuel
Fournier
Laurin
Marceau
St-HilaireBellehumeur
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—12

CONTRE

Députés

Adams
Anders
Bélaïr
Blaikie
Cannis
Clouthier
Copp
DeVillers
Earle
Finlay
Godin (Acadie—Bathurst)
Harris
Hubbard
Jaffer
Laliberte
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Phinney
Scott (Fredericton)
St-Julien
Szabo
Vanclief
Wood—45Alcock
Barnes
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Casson
Collenette
Desjarlais
Dockrill
Elley
Fry
Grewal
Herron
Jackson
Karygiannis
Maloney
McNally
Normand
Reed
Solomon
Strahl
Torsney
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Je déclare la motion n° 303 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 304. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** À mon avis, les non l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

Initiatives ministérielles

• (4715)

[Français]

(La motion n° 304, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1065)

POUR

Députés

Asselin
Canuel
Girard-Bujold
Loubier
Perron
Tremblay (Rimouski—Mitis)—11Bellehumeur
Fournier
Laurin
Marceau
St-Hilaire**CONTRE**

Députés

Adams
Anders
Bélaire
Blaikie
Bryden
Cannis
Clouthier
Desjarlais
Earle
Finlay
Godin (Acadie—Bathurst)
Harris
Hubbard
Jaffer
Karygiannis
Laliberte
McCormick
McNally
Normand
Price
Reed
Solomon
Szabo
Vanclief
Wasylycia-LeisAlcock
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Calder
Casson
Collenette
Dockrill
Elley
Fry
Grewal
Herron
Jackson
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Phinney
Proctor
Scott (Fredericton)
St-Julien
Torsney
Vautour
Wood—50**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Je déclare la motion n° 304 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 305. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** À mon avis, les non l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

(La motion n° 305, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1066)

POUR

Députés

Asselin
Canuel
Fournier
Laurin
Marceau
St-HilaireBellehumeur
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—12**CONTRE**

Députés

Adams
Anders
Bélaire
Blaikie
Bryden
Cannis
Casson
Collenette
Dockrill
Elley
Godin (Acadie—Bathurst)
Harris
Jackson
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Phinney
Proctor
Scott (Fredericton)
St-Julien
Torsney
Vautour
Wood—49Alcock
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Calder
Caplan
Clouthier
Desjarlais
Earle
Finlay
Grewal
Herron
Jaffer
Karygiannis
Laliberte
McCormick
McNally
Normand
Price
Reed
Solomon
Szabo
Vanclief
Wasylycia-Leis**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Je déclare la motion n° 305 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 306. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4720)

(La motion n° 306, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1067)

POUR

Députés

Asselin
Canuel
Fournier
Laurin
Marceau
St-Hilaire

Bellehumeur
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—12

CONTRE

Députés

Adams
Anders
Bélaire
Blaikie
Bryden
Cannis
Casson
Collenette
Dockrill
Elley
Godin (Acadie—Bathurst)
Harris
Jackson
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Phinney
Proctor
Scott (Fredericton)
St-Julien
Torsney
Vautour
Wasylcia-Leis

Alcock
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Calder
Caplan
Clouthier
Desjarlais
Earle
Finlay
Grewal
Herron
Jaffer
Karygiannis
Laliberte
McCormick
McNally
Normand
Price
Reed
Solomon
Szabo
Vanclief
Wappel
Wood—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 306 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 307. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4725)

(La motion n° 307, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1068)

POUR

Députés

Asselin
Canuel
Fournier
Laurin
Marceau
St-Hilaire

Bellehumeur
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—12

CONTRE

Députés

Adams
Anders
Bélaire
Blaikie
Bryden
Cannis
Casson
Collenette
Dockrill
Finlay
Grewal
Harris
Jackson
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Maloney
McDonough
McNally
Normand
Price
Reed
Solomon
Szabo
Vanclief
Wasylcia-Leis

Alcock
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bonin
Calder
Caplan
Clouthier
Desjarlais
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Herron
Jaffer
Karygiannis
Laliberte
McCormick
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Phinney
Proctor
Scott (Fredericton)
St-Julien
Torsney
Wappel
Wood—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 307 rejetée.

M. Ghislain Fournier: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je ne sais pas si c'est parce que je ne suis pas grand, pourtant je suis assez gros, mais je n'ai pas entendu le greffier mentionner mon nom pour l'enregistrement des votes. Est-ce que mon vote a bel et bien été enregistré?

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Oui, votre vote est bien enregistré.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n^o 308. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4730)

[Traduction]

(La motion n^o 308, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 1069)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Canuel	Desrochers
Fournier	Girard-Bujold
Laurin	Loubier
Marceau	Marchand
St-Hilaire	Tremblay (Rimouski—Mitis)—12

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anders	Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Bonin	Bonwick
Brown	Bryden
Calder	Cannis
Caplan	Casson
Clouthier	Collenette
Desjarlais	Dockrill
Earle	Finlay
Godin (Acadie—Bathurst)	Grewal
Gruending	Harris
Herron	Jackson
Jaffer	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottetown)
Kraft Sloan	Laliberte
Maloney	McCormick
McDonough	McLellan (Edmonton West)
McNally	Mifflin
Normand	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Price
Proctor	Reed
Scott (Fredericton)	Solomon

Initiatives ministérielles

St-Julien
Torsney
Vautour
Wasylcyia-Leis

Szabo
Vanclief
Wappel
Wood—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 308 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 309. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 309, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 1070)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Canuel	Desrochers
Fournier	Girard-Bujold
Laurin	Loubier
Marceau	Marchand
St-Hilaire	Tremblay (Rimouski—Mitis)—12

CONTRE

Députés

Adams	Anders
Baker	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Bonin
Brown	Bryden
Calder	Caplan
Casson	Clouthier
Collenette	Desjarlais
Dockrill	Doyle
Earle	Eggleton
Elley	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Gruending
Harris	Herron
Jackson	Jaffer
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kraft Sloan	Laliberte
Maloney	McCormick
McDonough	McLellan (Edmonton West)
McNally	Mifflin
Myers	Normand
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price	Proctor
Scott (Fredericton)	Serré

Initiatives ministérielles

Solomon
Torsney
Vautour
Wasylycia-Leis

St-Julien
Vanclief
Wappel
Wood—52

Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Serré
St-Julien
Torsney
Vautour
Wood—53

Price
Scott (Fredericton)
Solomon
Szabo
Vanclief
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 309 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 310.

• (4735)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 310, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1071)

POUR

Députés

Bellehumeur
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—11

Canuel
Fournier
Laurin
Marceau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Blaikie
Brown
Cannis
Casson
Collenette
Dockrill
Earle
Elley
Grewal
Harris
Jackson
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
McCormick
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Normand

Anders
Bennett
Bradshaw
Calder
Caplan
Clouthier
Desjarlais
Doyle
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Herron
Jaffer
Karygiannis
Kraft Sloan
Maloney
McDonough
McNally
Myers
Phinney

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 310 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 311. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4740)

(La motion n° 311, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1072)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)—13

Bellehumeur
Canuel
Fournier
Laurin
Marceau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bradshaw
Bryden
Cannis
Casson
Collenette
Dockrill
Earle
Elley
Grewal
Harris
Jackson
Karygiannis
Kraft Sloan
Maloney

Anders
Blaikie
Brown
Calder
Caplan
Clouthier
Desjarlais
Doyle
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Herron
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
McCormick

Initiatives ministérielles

McDonough
McNally
Myers
Phinney
Price
Scott (Fredericton)
Solomon
Stoffer
Torsney
Vautour
Wasylycia-Leis

McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Normand
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Serré
St-Julien
Szabo
Vanclief
Wappel
Wood—54

• (4745)

(La motion n° 312, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1073)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 311 rejetée.

[Français]

M. Michel Bellehumeur: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. À 23 h 45, je suis persuadé que si vous le demandiez à la Chambre, il y aurait consentement unanime pour remercier les pages qui ont fait un excellent travail durant toutes ces heures. Je sais que plusieurs d'entre eux nous quittent à minuit, et je les nomme: Rachelle, Natalie, Greg, Adrienne, Sonja, Cheryl, Mélanie, Eric, Meg et David.

Je pense qu'on doit les applaudir et les remercier pour leur excellent travail.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le député voudrait que la Chambre salue les pages qui quittent notre enceinte dans un quart d'heure. Je pense que nous sommes tous d'accord.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le prochain vote porte sur la motion n° 312. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Asselin
Bergeron
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis) —13

POUR

Députés

Bellehumeur
Canuel
Fournier
Laurin
Marceau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Blaikie
Bryden
Casson
Desjarlais
Doyle
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Herron
Jaffer
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Myers
Parrish
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Serré
St-Julien
Szabo
Vautour
Wasylycia-Leis

Anders
Barnes
Brown
Caplan
Collette
Dockrill
Earle
Elley
Gruending
Jackson
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
McDonough
Mifflin
Normand
Phinney
Price
Proulx
Solomon
Stoffer
Torsney
Wappel
Wood—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 312 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 313. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4750)

(La motion n° 313, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1074)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis) —13

Bellehumeur
Canuel
Fournier
Laurin
Marceau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Anders
Brown
Calder
Casson
Desjarlais
Doyle
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Jackson
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
Maloney
McDonough
Mifflin
Normand
Phinney
Price
Proulx
Solomon
Szabo
Vautour
Wasylycia-Leis

Baker
Bryden
Caplan
Collenette
Dockrill
Earle
Elley
Grewal
Herron
Jaffer
Karygiannis
Kraft Sloan
Lastewka
McCormick
McLellan (Edmonton West)
Myers
Parrish
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Sekora
Stoffer
Torsney
Wappel
Wood—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 313 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 314. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4755)

(La motion n° 314, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1075)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis) —13

Bellehumeur
Canuel
Fournier
Laurin
Marceau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Anders
Bélaïr
Bryden
Casson
Desjarlais
Doyle
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Lastewka
McCormick
McLellan (Edmonton West)
Myers
Phinney
Proctor
Sekora
Stoffer
Torsney
Wappel
Wood—47

Baker
Blaikie
Caplan
Collenette
Dockrill
Earle
Elley
Grewal
Herron
Jaffer
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
Maloney
McDonough
Mifflin
Normand
Price
Proulx
Solomon
Szabo
Vautour
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 314 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 315. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 315, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1076)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
St-Hilaire
Turp—15

Bellehumeur
Canuel
Fournier
Laurin
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Anders
Bélair
Bryden
Caplan
Collenette
Desjarlais
Doyle
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kraft Sloan
Lastewka
McCormick
McLellan (Edmonton West)
Myers
Phinney
Proctor
Scott (Fredericton)
Stoffer
Torsney
Wappel
Wood—49

Baker
Blaikie
Calder
Casson
Davies
Dockrill
Earle
Elley
Grewal
Herron
Jaffer
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
Maloney
McDonough
Mifflin
Normand
Price
Proulx
Solomon
Szabo
Vautour
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 315 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 316. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4800)

(La motion n° 316, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1077)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
Cardin
Fournier
Loubier
Marchand
St-Hilaire
Turp—15

Bellehumeur
Canuel
Desrochers
Girard-Bujold
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bélair
Bonin
Bryden
Caplan
Clouthier
Cullen
Desjarlais
Doyle
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Herron
Jaffer
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
Maloney
McDonough
McNally
Myers
Parrish
Price
Proulx
Scott (Fredericton)
Stoffer
Vautour
Wasylycia-Leis

Anders
Barnes
Blaikie
Bonwick
Calder
Casson
Collenette
Davies
Dockrill
Earle
Elley
Grewal
Harris
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kraft Sloan
Lastewka
McCormick
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Normand
Phinney
Proctor
Provenzano
Solomon
Torsney
Wappel
Wood—58

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 316 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 317. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4805)

(La motion n° 317, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1078)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bellehumeur
Canuel
Fournier
Guimond
Marceau
St-Hilaire
Turp—14

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bélair
Bonin
Bryden
Caplan
Collenette
Davies
Doyle
Eggleton
Fry
Grewal
Herron
Jaffer
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
Maloney
McDonough
Mifflin
Normand
Phinney
Pratt
Proctor
Reed
Solomon
Torsney
Vautour
Wasylycia-Leis

Anders
Barnes
Blaikie
Bonwick
Calder
Casson
Cullen
Desjarlais
Earle
Elley
Godin (Acadie—Bathurst)
Harris
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kraft Sloan
Lastewka
McCormick
McNally
Myers
Parrish
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Provenzano
Scott (Fredericton)
Stoffer
Vanclief
Wappel
Wood —58

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 317 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 318. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4810)

(La motion n° 318, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1079)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
Desrochers
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—15

Bellehumeur
Canuel
Fournier
Guimond
Marceau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Anders
Bélair
Bonin
Bryden
Caplan
Clouthier
Cullen
Desjarlais
Eggleton
Fry
Harris
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte
McCormick
McNally
Myers
Phinney
Pratt
Proulx
Reed
Solomon
Torsney
Wappel
Wood—51

Barnes
Bennett
Bonwick
Calder
Casson
Collenette
Davies
Earle
Elley
Grewal
Jaffer
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kraft Sloan
Maloney
McDonough
Mifflin
Normand
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Provenzano
Scott (Fredericton)
Stoffer
Vanclief
Wasylycia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 318 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 319. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4815)

[Français]

(La motion n° 319, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1080)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Canuel
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—17

CONTRE

Députés

Adams
Barnes
Bennett
Bonwick
Calder
Casson
Collenette
Davies
Dion
Earle
Elley
Harris
Jaffer
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kraft Sloan
Maloney
McDonough
Minna
Normand
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Proulx

Anders
Bélaïr
Bonin
Bryden
Caplan
Clouthier
Cullen
Desjarlais
Doyle
Eggleton
Grewal
Herron
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McCormick
McNally
Myers
Phinney
Pratt
Proctor
Reed

Initiatives ministérielles

Scott (Fredericton)
Solomon
Torsney
Vautour
Wasylcia-Leis

Sekora
Stoffer
Vanclief
Wappel
Wood—56

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 319 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 320. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 320, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1081)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Canuel
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—17

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bélaïr
Bonin
Calder
Clouthier
Comuzzi
Davies
DeVillers
Doyle
Eggleton
Fry
Herron
Jordan
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McNally
Normand
Phinney

Anders
Barnes
Blaikie
Bryden
Casson
Collenette
Cullen
Desjarlais
Dion
Earle
Elley
Grewal
Jaffer
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan
Maloney
Myers
O'Reilly
Pickard (Chatham—Kent Essex)

Initiatives ministérielles

Pratt
Proulx
Reed
Solomon
Szabo
Vanclief
Wood—53

Proctor
Provenzano
Scott (Fredericton)
Stoffer
Torsney
Wappel

Solomon
Stoffer
Torsney
Wappel

St-Julien
Szabo
Vanclief
Wood—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 320 rejetée.

• (4820)

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n^o 321. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veulent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veulent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 321, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 1082)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Canuel
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—17

CONTRE

Députés

Anders
Bélaïr
Blaikie
Bryden
Caplan
Clouthier
Comuzzi
DeVillers
Doyle
Elley
Grewal
Jordan
Kenney (Calgary Southeast)
Kraft Sloan
Maloney
Myers
Phinney
Pratt
Scott (Fredericton)

Baker
Bennett
Bonin
Calder
Casson
Collenette
Cullen
Dion
Earle
Fry
Jaffer
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McNally
Normand
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Sekora

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 321 rejetée.

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais que vous nous précisiez certaines règles. Plus tôt, le greffier a nommé plusieurs députés libéraux sans que ceux-ci ne soient debout. J'aimerais que vous nous précisiez les règles. Est-ce que les députés doivent se lever pour qu'on enregistre leur vote ou si le greffier les nomme automatiquement, même s'ils sont assis? Cela a été le cas pour au moins sept députés libéraux tantôt. Est-ce que vous pourriez préciser cette règle?

Le vice-président: Je suis certain que les députés qui sont debout sont les seuls qui sont comptés lors d'un vote. Je regarderai plus soigneusement pour m'assurer que c'est le cas. Je remercie l'honorable député de sa vigilance.

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, je préférerais qu'on reprenne le vote au complet. J'ai vu qu'il y avait au moins une dizaine de députés libéraux qui restaient assis et qui ont quand même été nommés par le greffier comme s'opposant à la motion. . .

Une voix: Il y a un vice de forme.

M. Yvan Loubier: Ils étaient une dizaine au moins.

• (4825)

Le vice-président: Je suis certain que le greffier a compté les députés seulement quand ils étaient debout. Je suis sûr qu'il en est toujours ainsi. Nous ne voulons pas recompter le vote en ce moment.

Je crois que la procédure est correcte, et nous pouvons poursuivre avec la mise aux voix suivante qui porte sur la motion n^o 322.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veulent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veulent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Initiatives ministérielles

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 322, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 1083)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Desrochers	Canuel
Gagnon	Fournier
Guimond	Girard-Bujold
Marchand	Loubier
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	St-Hilaire
Turp—16	Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams	Anders
Baker	Bélaïr
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Bonin
Bryden	Calder
Caplan	Casson
Clouthier	Collenette
Comuzzi	Cullen
DeVillers	Dion
Doyle	Earle
Elley	Fry
Godin (Acadie—Bathurst)	Grewal
Harris	Jaffer
Jordan	Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kraft Sloan
Laliberte	Maloney
McNally	Phinney
Pratt	Proctor
Scott (Fredericton)	Sekora
Solomon	Stoffer
Szabo	Torsney
Vanclief	Wappel
Wood—47	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 322 rejetée.

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me réjouis de voir que le greffier a suivi avec attention les recommandations de mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot et qu'il a pris le temps d'identifier un par un les députés libéraux à la Chambre. Nous sommes rassurés au sujet de la démocratie qui règne dans ce Parlement.

Le vice-président: On prend toujours très au sérieux les suggestions de l'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n^o 323. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4830)

[Traduction]

(La motion n^o 323, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 1084)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Cardin	Canuel
Fournier	Desrochers
Girard-Bujold	Gagnon
Loubier	Guimond
Marchand	Marceau
St-Hilaire	Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
	Turp—19

CONTRE

Députés

Adams	Anders
Baker	Bélaïr
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Bonin
Bryden	Calder
Caplan	Casson
Clouthier	Collenette
Comuzzi	Dockrill
Doyle	Earle
Elley	Fry
Godin (Acadie—Bathurst)	Grewal
Harris	Jaffer
Jordan	Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kraft Sloan
Laliberte	Maloney
McLellan (Edmonton West)	McNally
Phinney	Pratt
Price	Proctor
Scott (Fredericton)	Sekora
Solomon	Stoffer
Szabo	Torsney
Vanclief	Wood—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 323 rejetée.

Je dois mettre en garde le député de Calgary-Ouest, qui a utilisé une affiche pendant le vote. Il doit savoir que c'est tout à fait contraire au Règlement, auquel, je le sais, il a pleinement l'intention de se conformer dans le moindre détail.

Le prochain vote porte sur la motion n° 324. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4835)

(La motion n° 324, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1085)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Brien
Canuel	Cardin
Desrochers	Gagnon
Girard-Bujold	Guimond
Loubier	Marceau
Marchand	Sauvageau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp—18

CONTRE

Députés

Anders	Baker
Bélaire	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Bonin	Bryden
Calder	Caplan
Casson	Clouthier
Collenette	Comuzzi
Davies	DeVillers
Dion	Doyle
Earle	Elley
Fry	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Harris
Herron	Jaffer
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kraft Sloan
Laliberte	Maloney
McDonough	McLellan (Edmonton West)
McNally	Phinney
Pratt	Price
Proctor	Scott (Fredericton)
Sekora	Solomon
Stoffer	Szabo
Torsney	Vanclief
Vautour	Wood—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 324 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 325. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4840)

(La motion n° 325, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1086)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Brien
Canuel	Cardin
Desrochers	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Guimond	Loubier
Marceau	Marchand
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp —18

CONTRE

Députés

Adams	Anders
Baker	Barnes
Bélaire	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Bonin	Calder
Caplan	Casson
Clouthier	Collenette
Comuzzi	Cullen
Davies	DeVillers
Dion	Doyle
Earle	Elley
Fry	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Harris
Herron	Jaffer
Karetak-Lindell	Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan	Laliberte
Maloney	McDonough
McLellan (Edmonton West)	McNally
Phinney	Pratt
Price	Proctor
Solomon	Stoffer
Szabo	Torsney
Vanclief	Vautour
Wasylcyia-Leis	Wood—50

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 325 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 326. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4845)

(La motion n^o 326, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 1087)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok
Canuel
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—20Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Brien
Cardin
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bélair
Bonin
Caplan
Clouthier
Cullen
DeVillers
Earle
Fry
Grewal
Jaffer
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McDonough
Phinney
Proctor
St-Julien
Szabo
Vanclief
Wood—43Anders
Barnes
Bennett
Calder
Casson
Collenette
Davies
Dion
Elley
Godin (Acadie—Bathurst)
Harris
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kraft Sloan
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Pratt
Solomon
Stoffer
Torsney
Wasylcia-Leis

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 326 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 327. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 327, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 1088)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok
Canuel
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Brien
Cardin
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—19

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bélair
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Caplan
Collenette
Davies
Dion
Earle
Fry
Grewal
Herron
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McLellan (Edmonton West)
Price
Provenzano
St-Julien
Szabo
Vanclief
Wood—45Anders
Barnes
Bennett
Calder
Casson
Cullen
DeVillers
Doyle
Elley
Godin (Acadie—Bathurst)
Harris
Jaffer
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan
Maloney
Pratt
Proctor
Solomon
Stoffer
Torsney
Vautour

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 327 rejetée.

Je dois aviser le député de Calgary-Ouest que, s'il persiste à désobéir aux consignes de la présidence, je devrai retirer son vote et ne pas l'inclure dans le compte.

Le vote suivant porte sur la motion n° 328. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4850)

(La motion n° 328, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1089)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Canuel
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Brien
Cardin
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—19

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bennett
Caplan
Clouthier
Cullen
DeVillers
Dockrill
Earle
Fry
Grewal
Herron
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McLellan (Edmonton West)
Price
ProvenzanoAnders
Bélaïr
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Casson
Collenette
Davies
Dion
Doyle
Elley
Godin (Acadie—Bathurst)
Harris
Jaffer
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan
Maloney
Pratt
Proctor
SolomonSt-Julien
Szabo
Wood—43Stoffer
Vautour

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 328 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 329. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (4855)

(La motion n° 329, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1090)

POUR

Députés

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Brien
Cardin
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—18Bellehumeur
Canuel
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Calder
Casson
Collenette
Davies
Dion
Doyle
Elley
Grewal
Herron
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McLellan (Edmonton West)
Price
Proulx
SolomonAnders
Bennett
Bonin
Caplan
Clouthier
Cullen
DeVillers
Dockrill
Earle
Fry
Harris
Jaffer
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan
Maloney
Pratt
Proctor
Provenzano
St-Julien

*Initiatives ministérielles*Stoffer
VautourSzabo
Wood—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**Le vice-président:** Je déclare la motion n° 329 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 330. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**Le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

(La motion n° 330, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1091)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok
Canuel
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Turp—18Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Brien
Cardin
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Calder
Casson
Collenette
Cullen
DeVillers
Dockrill
Earle
Fry
Herron
Karetak-Lindell
Kraft Sloan
Maloney
McNally
Price
Sekora
St-Julien
Szabo
Wood—41Anders
Bennett
Bonin
Caplan
Clouthier
Comuzzi
Davies
Dion
Doyle
Elley
Godin (Acadie—Bathurst)
Jaffer
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McLellan (Edmonton West)
Pratt
Proulx
Solomon
Stoffer
Vautour

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata**Le vice-président:** Je déclare la motion n° 330 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 331. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**Le vice-président:** À mon avis, les oui l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

● (4900)

(La motion n° 331, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1092)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok
Canuel
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Brien
Cardin
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—19

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Bryden
Caplan
Clouthier
Cullen
DeVillers
Dockrill
Earle
Elley
Fry
Herron
Karetak-Lindell
Kraft Sloan
Maloney
McNally
Price
Proulx
Sekora
St-Julien
Szabo
Wood—45Anders
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Calder
Casson
Collenette
Davies
Dion
Doyle
Elley
Godin (Acadie—Bathurst)
Jaffer
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McLellan (Edmonton West)
Pratt
Proctor
Scott (Fredericton)
Solomon
Stoffer
Vautour

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 331 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 332. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4905)

(La motion n° 332, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1093)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
Canuel
Desrochers
Gagnon
Loubier
Marchand
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—17Bellehumeur
Brien
Cardin
Fournier
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Calder
Clouthier
Cullen
DeVillers
Dockrill
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Jaffer
Karygiannis
Kraft Sloan
Maloney
McNally
Price
Proulx
Sekora
St-Julien
Szabo
Wood—45Anders
Bélaïr
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Bryden
Caplan
Collenette
Davies
Dion
Doyle
Fry
Herron
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McLellan (Edmonton West)
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Scott (Fredericton)
Solomon
Stoffer
Vautour

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 332 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 333. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 333, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1094)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Canuel
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—20Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Brien
Cardin
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Calder
Clouthier
Cullen
DeVillers
Dockrill
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Jaffer
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Myers
Pratt
Proctor
Scott (Fredericton)
St-Julien
Szabo
Wood—49Anders
Bélaïr
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Bryden
Caplan
Collenette
Davies
Dion
Doyle
Fry
Herron
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McCormick
McNally
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Proulx
Solomon
Stoffer
Vautour

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 333 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 334.

• (4910)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 334, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1095)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—21

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bennett
Blondin-Andrew
Bryden
Caplan
Collenette
Davies
Dion
Fry
Jaffer
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Myers
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Scott (Fredericton)
St-Julien
Szabo

Anders
Bélair
Bevilacqua
Bonin
Calder
Clouthier
Comuzzi
DeVillers
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte
McCormick
McNally
O'Reilly
Pratt
Proulx
Solomon
Stoffer
Wood —44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 334 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 335. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4915)

[Français]

(La motion n° 335, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1096)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—20

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Calder
Clouthier
Comuzzi
Davies
Dion
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Jaffer
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Myers
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Scott (Fredericton)

Anders
Bélair
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Bryden
Caplan
Collenette
Cullen
DeVillers
Doyle
Fry
Herron
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McCormick
McNally
O'Reilly
Pratt
Proctor
Sekora

Initiatives ministérielles

Solomon
Stoffer
Vautour

St-Julien
Torsney
Wood—50

O'Reilly
Pratt
Proctor
Scott (Fredericton)
Solomon
Stoffer
Wood—49

Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Proulx
Sekora
St-Julien
Vautour

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 335 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n^o 336. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4920)

(La motion n^o 336, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 1097)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—21

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Calder
Clouthier
Comuzzi
DeVillers
Doyle
Elley
Godin (Acadie—Bathurst)
Herron
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McCormick

Anders
Bélair
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Bryden
Casson
Collenette
Cullen
Dion
Earle
Fry
Grewal
Jaffer
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan
Maloney
McLellan (Edmonton West)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 336 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n^o 337. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4925)

(La motion n^o 337, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 1098)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—22

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Calder
Casson
Collenette
DeVillers
Doyle
Elley
Fry
Grewal
Jaffer

Anders
Bélair
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Bryden
Caplan
Clouthier
Cullen
Dion
Earle
Finlay
Godin (Acadie—Bathurst)
Herron
Jordan

Initiatives ministérielles

Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Maloney
O'Reilly
Pratt
Proctor
Scott (Fredericton)
Solomon
Szabo
Vautour

Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte
McLellan (Edmonton West)
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Proulx
Sekora
Stoffer
Torsney
Wood—50

Jaffer
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McCormick
O'Reilly
Pratt
Proctor
Scott (Fredericton)
Solomon
Szabo
Vautour

Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kraft Sloan
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Proulx
Sekora
Stoffer
Torsney
Wood—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 337 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 338. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 338, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1099)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—20

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Calder
Comuzzi
De Villiers
Doyle
Elley
Fry
Grewal

Anders
Bélair
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Bryden
Caplan
Cullen
Dion
Earle
Finlay
Godin (Acadie—Bathurst)
Herron

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 338 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 339. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4930)

[Traduction]

(La motion n° 339, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1100)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—20

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Calder
Casson

Anders
Bélair
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Bryden
Caplan
Comuzzi

Initiatives ministérielles

Cullen
Dion
Earle
Finlay
Godin (Acadie—Bathurst)
Herron
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kraft Sloan
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Proulx
Sekora
Stoffer
Torsney
Wood—49

DeVillers
Doyle
Elley
Fry
Grewal
Jaffer
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McCormick
O'Reilly
Pratt
Proctor
Scott (Fredericton)
Solomon
Szabo
Vautour

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 339 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 340. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4935)

(La motion n^o 340, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 1101)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—21

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Caplan
Cullen
DeVillers
Doyle
Elley
Grewal
Herron
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kraft Sloan
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Proulx
Solomon
Szabo
Vautour

Anders
Bélair
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Calder
Comuzzi
Davies
Dion
Earle
Finlay
Harris
Jaffer
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McCormick
O'Reilly
Pratt
Proctor
Sekora
Stoffer
Torsney
Wood—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 340 rejetée.

[Français]

Je dois dire que j'ai entendu certaines remarques au sujet des oreilles du Président.

Une voix: Les oreilles?

Le vice-président: Oui, les oreilles, parce que j'entends bien les oui et les non habituellement. Mais je dois dire que lorsque j'ai décidé que les oui l'emportaient, ce soir, les votes étaient absolument contraires chaque fois, et ce, depuis mon arrivée à minuit.

Alors, j'ai peur de faire trop de fautes. Aussi, il faut bien écouter chaque voix à la Chambre. J'essaie de toujours le faire de façon impartiale, comme on le sait.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n^o 341. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Initiatives ministérielles

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4940)

(La motion n° 341, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1102)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Crête
Desrochers	Gagnon
Girard-Bujold	Guimond
Loubier	Marceau
Marchand	Sauvageau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp—20

CONTRE

Députés

Adams	Anders
Baker	Bélaïr
Bennett	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bryden
Calder	Caplan
Casson	Comuzzi
Cullen	Davies
Dion	Doyle
Earle	Elley
Finlay	Fry
Grewal	Harris
Herron	Jaffer
Karetak-Lindell	Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kraft Sloan
Laliberte	Maloney
McCormick	McLellan (Edmonton West)
Mifflin	O'Reilly
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pratt
Price	Proctor
Proulx	Scott (Fredericton)
Sekora	Solomon
Stoffer	Szabo
Torsney	Vautour—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 341 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 342. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4945)

(La motion n° 342, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1103)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Crête
Desrochers	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Guimond	Loubier
Marceau	Marchand
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp—21	

CONTRE

Députés

Adams	Anders
Baker	Bélaïr
Bennett	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bryden
Calder	Caplan
Casson	Comuzzi
Cullen	Davies
Dion	Dion
Earle	Elley
Fry	Grewal
Harris	Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan	Laliberte
Maloney	McCormick
McLellan (Edmonton West)	McNally
Mifflin	O'Reilly
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pratt
Proctor	Proulx
Scott (Fredericton)	Sekora
Solomon	Stoffer
Szabo	Torsney—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 342 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 343. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4950)

(La motion n° 343, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1104)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—22

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bryden
Caplan
Comuzzi
Davies
Doyle
Elley
Fry
Harris
Jordan
Kenney (Calgary Southeast)
Kraft Sloan
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Scott (Fredericton)
Solomon
Szabo
Vautour—47

Anders
Bennett
Blaikie
Bonin
Calder
Casson
Cullen
Dion
Earle
Finlay
Grewal
Jackson
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
McCormick
McNally
O'Reilly
Pratt
Proctor
Sekora
Stoffer
Torsney

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 343 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 344. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (4955)

(La motion n° 344, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1105)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—22

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Bryden
Caplan
Comuzzi
Davies
Dion
Doyle
Elley
Godin (Acadie—Bathurst)
Harris
Jaffer
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte
McCormick
McNally
Myers
Pratt
Proctor
Stoffer
Torsney—47

Anders
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Calder
Casson
Cullen
DeVillers
Dockrill
Earle
Finlay
Grewal
Jackson
Jordan
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Solomon
Szabo

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 344 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 345. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 345, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1106)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Crête
Desrochers	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Guimond	Loubier
Marceau	Marchand
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp—22	

CONTRE

Députés

Adams	Anders
Baker	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bryden
Calder	Caplan
Casson	Comuzzi
Davies	DeVillers
Dion	Doyle
Earle	Elley
Finlay	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Jackson
Jaffer	Jordan
Karetak-Lindell	Kenney (Calgary Southeast)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte	Maloney
McLellan (Edmonton West)	McNally
Mifflin	Myers
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pratt
Price	Proctor
Proulx	Solomon
Stoffer	Szabo
Torsney—43	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 345 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 346. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5000)

(La motion n° 346, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1107)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Crête
Desrochers	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Guimond	Loubier
Marceau	Marchand
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp—21

CONTRE

Députés

Adams	Anders
Baker	Bennett
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bryden	Calder
Caplan	Casson
Comuzzi	Davies
DeVillers	Dion
Dockrill	Earle
Elley	Finlay
Godin (Acadie—Bathurst)	Grewal
Harris	Jackson
Jaffer	Jordan
Karetak-Lindell	Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Laliberte
Maloney	McNally
Mifflin	Myers
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pratt
Proctor	Proulx
Solomon	Stoffer
Szabo	Torsney—40

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 346 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 347. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5005)

(La motion n° 347, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1108)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Desrochers
Guimond
Marchand
St-Hilaire
Turp —18

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Caplan
Clouthier
Davies
Dion
Doyle
Elley
Godin (Acadie—Bathurst)
Harris
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
McNally
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Proulx
St-Julien
Szabo
Vautour—43

Anders
Bennett
Bevilacqua
Calder
Casson
Comuzzi
DeVillers
Dockrill
Earle
Finlay
Grewal
Jackson
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Maloney
Mifflin
Pratt
Proctor
Solomon
Stoffer
Torsney

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 347 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 348. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 348, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1109)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Guimond
Marchand
St-Hilaire
Turp—19

CONTRE

Députés

Adams
Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Calder
Comuzzi
Dockrill
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Harris
Jaffer
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte
McNally
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Solomon
Stoffer
Torsney

Anders
Bennett
Bevilacqua
Bradshaw
Caplan
Dion
Doyle
Finlay
Grewal
Jackson
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Maloney
Mifflin
Pratt
Proulx
St-Julien
Szabo
Vautour—38

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 348 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 349. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5010)

(La motion n° 349, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1110)

POUR

Députés

Anders	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Desrochers
Crête	Gagnon
Fournier	Grewal
Girard-Bujold	Marchand
Loubier	St-Hilaire
Sauvageau	Turp—21
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	

CONTRE

Députés

Adams	Bélaïr
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bradshaw	Brown
Calder	Caplan
Comuzzi	Davies
DeVillers	Dion
Dockrill	Doyle
Earle	Finlay
Godin (Acadie—Bathurst)	Harris
Jackson	Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Laliberte
Maloney	McNally
Mifflin	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor	Proulx
Solomon	St-Julien
Stoffer	Szabo
Torsney	Vautour
Wood—37	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 349 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 350. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5015)

[Français]

(La motion n° 350, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1111)

POUR

Députés

Anders	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Desrochers
Crête	Gagnon
Fournier	Grewal
Girard-Bujold	Loubier
Guimond	Marchand
Marceau	St-Hilaire
Sauvageau	Turp—23
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	

CONTRE

Députés

Adams	Bélaïr
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bradshaw	Brown
Calder	Caplan
Davies	DeVillers
Dion	Dockrill
Doyle	Earle
Godin (Acadie—Bathurst)	Jackson
Jaffer	Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Laliberte
Maloney	McNally
Mifflin	O'Reilly
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt	Proctor
Proulx	Solomon
St-Julien	Stoffer
Szabo	Torsney
Vanclief	Vautour
Wood—37	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 350 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 351. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 351, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1112)

POUR

Députés

Anders	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Canuel
Brien	Desrochers
Cardin	Girard-Bujold
Fournier	Marchand
Loubier	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Sauvageau	
Turp—16	

CONTRE

Députés

Adams	Bélaïr
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bradshaw	Bryden
Caplan	Casson
Davies	Dion
Dockrill	Doyle
Earle	Godin (Acadie—Bathurst)
Jackson	Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte	Maloney
McLellan (Edmonton West)	McNally
Mifflin	Myers
O'Reilly	Phinney
Pratt	Proctor
Proulx	Provenzano
Solomon	St-Julien
Stoffer	Szabo
Vanclief	Vautour
Wood—37	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 351 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 352. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (5020)

(La motion n° 352, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1113)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Canuel	Brien
Desrochers	Cardin
Girard-Bujold	Fournier
Sauvageau	Marchand
	Turp—13

CONTRE

Députés

Adams	Anders
Bélaïr	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bradshaw
Bryden	Caplan
Casson	Comuzzi
Davies	Dion
Dockrill	Doyle
Earle	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Harris
Jackson	Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan	Laliberte
Maloney	McLellan (Edmonton West)
McNally	Mifflin
Myers	O'Reilly
Phinney	Pratt
Price	Proctor
Proulx	Provenzano
Solomon	St-Julien
Stoffer	Vanclief
Vautour	Wood—42

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 352 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 353. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 353, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1114)

POUR

Députés

Anders	Asselin
Bellehumeur	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Brien	Bigras
Cardin	Canuel
Desrochers	Casson
Girard-Bujold	Gagnon
Marceau	Grewal
Turp—16	Marchand

CONTRE

Députés

Adams	Bélair
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bradshaw	Bryden
Caplan	Comuzzi
Davies	Dion
Dockrill	Doyle
Earle	Elley
Godin (Acadie—Bathurst)	Harris
Jackson	Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Laliberte
Maloney	McLellan (Edmonton West)
McNally	Mifflin
Myers	O'Reilly
Phinney	Pratt
Price	Proctor
Proulx	Provenzano
Solomon	St-Julien
Stoffer	Szabo
Vanclief	Vautour
Wood—41	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 353 rejetée.

● (5025)

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 354. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 354, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1115)

POUR

Députés

Anders	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Gagnon
Crête	Grewal
Girard-Bujold	Marchand
Marceau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
St-Hilaire	
Turp—18	

CONTRE

Députés

Adams	Bélair
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bradshaw	Bryden
Caplan	Casson
Davies	Dion
Dockrill	Doyle
Earle	Elley
Godin (Acadie—Bathurst)	Jackson
Jaffer	Kenney (Calgary Southeast)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte	Maloney
McLellan (Edmonton West)	McNally
Myers	O'Reilly
Phinney	Price
Proctor	Proulx
Provenzano	Scott (Fredericton)
Solomon	St-Julien
Stoffer	Vanclief
Vautour	Wood—38

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 354 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 355. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5030)

[Traduction]

(La motion n° 355, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1116)

POUR

Députés

Anders	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Crête
Canuel	Gagnon
Desrochers	Girard-Bujold
Girard-Bujold	Guimond
Guimond	Marchand
Marchand	Marceau
Turp—18	Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams	Baker
Bélaïr	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bradshaw
Caplan	Casson
Clouthier	Comuzzi
Dion	Dockrill
Doyle	Earle
Elley	Fry
Godin (Acadie—Bathurst)	Jackson
Jaffer	Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte	Maloney
Mark	McLellan (Edmonton West)
McNally	Myers
O'Reilly	Phinney
Price	Proctor
Proulx	Provenzano
Scott (Fredericton)	Solomon
St-Julien	Stoffer
Torsney	Vanclief
Vautour	Wood—42

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 355 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 356. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 356, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1117)

POUR

Députés

Anders	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Desrochers
Crête	Gagnon
Fournier	Grewal
Girard-Bujold	Loubier
Guimond	Marchand
Marceau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
St-Hilaire	Turp—23
Tremblay (Rimouski—Mitis)	

CONTRE

Députés

Adams	Baker
Bélaïr	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bradshaw
Bryden	Calder
Casson	Clouthier
Davies	Dion
Dockrill	Doyle
Earle	Fry
Godin (Acadie—Bathurst)	Jackson
Jaffer	Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kraft Sloan
Laliberte	Maloney
Mark	McLellan (Edmonton West)
McNally	Myers
Phinney	Price
Proctor	Proulx
Provenzano	Scott (Fredericton)
Solomon	St-Julien
Stoffer	Torsney
Vanclief	Vautour
Wood—43	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 356 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 357.

• (5035)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 357, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1118)

POUR

Députés

Anders
Bellehumeur
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Guimond
Marceau
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Bergeron
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Grewal
Loubier
St-Hilaire
Turp—20

CONTRE

Députés

Adams
Bélaïr
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Calder
Clouthier
DeVilliers
Dockrill
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
Mark
Myers
Pratt
Proctor
Scott (Fredericton)
Solomon
Stoffer
Vanclief
Wood—41

Baker
Bennett
Bradshaw
Casson
Davies
Dion
Doyle
Fry
Jackson
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Maloney
McLellan (Edmonton West)
Phinney
Price
Provenzano
Sekora
St-Julien
Torsney
Vautour

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 357 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 358. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5040)

(La motion n° 358, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1119)

POUR

Députés

Anders
Bellehumeur
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Guimond
Marceau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—21

Asselin
Bergeron
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Grewal
Loubier
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Bélaïr
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Bradshaw
Calder
Clouthier
Davies
Dion
Doyle
Elley
Jackson
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte
Maloney
McCormick
Phinney
Proctor
Scott (Fredericton)
Solomon
Stoffer
Torsney
Vautour

Baker
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Brown
Casson
Cullen
DeVilliers
Dockrill
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lastewka
Mark
McLellan (Edmonton West)
Price
Provenzano
Sekora
St-Julien
Szabo
Vanclief
Wood—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion n° 358 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 359. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5045)

Avant le vote:

Le vice-président: Je crois comprendre que la secrétaire d'État chargée du Multiculturalisme et de la Situation de la femme a mal au dos et a demandé si elle peut voter assise. Je verrai à ce que sa voix soit prise en compte lors des votes subséquents si elle fait signe de la tête qu'elle a l'intention de voter assise.

(La motion n° 359, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1120)

POUR

Députés

Anders	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Desrochers
Crête	Gagnon
Fournier	Grewal
Girard-Bujold	Loubier
Guimond	Sauvageau
Marceau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
St-Hilaire	Turp—23
Tremblay (Rimouski—Mitis)	

CONTRE

Députés

Adams	Baker
Bélaïr	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bradshaw	Brown
Calder	Casson
Clouthier	Cullen
Davies	DeVillers
Dion	Dockrill
Doyle	Earle
Godin (Acadie—Bathurst)	Jackson

Karetak-Lindell	Kenney (Calgary Southeast)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Laliberte
Maloney	Mark
McCormick	McLellan (Edmonton West)
Mifflin	Phinney
Price	Proctor
Provenzano	Scott (Fredericton)
Sekora	Solomon
St-Julien	Stoffer
Telegdi	Torsney
Vanclief	Wood—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoeppner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 359 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 360. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5050)

(La motion n° 360, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1121)

POUR

Députés

Anders	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Desrochers
Crête	Gagnon
Fournier	Guimond
Girard-Bujold	Marceau
Loubier	Sauvageau
Marchand	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
St-Hilaire	Turp—23
Tremblay (Rimouski—Mitis)	

CONTRE

Députés

Adams	Baker
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bradshaw
Brown	Calder
Casson	Clouthier

Initiatives ministérielles

Cullen
DeVillers
Dockrill
Earle
Fry
Jackson
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lastewka
Mark
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Pratt
Proctor
Scott (Fredericton)
Solomon
Stoffer
Telegdi
Vanclief

Davies
Dion
Doyle
Elley
Godin (Acadie—Bathurst)
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte
Maloney
McCormick
McNally
Phinney
Price
Provenzano
Sekora
St-Julien
Szabo
Torsney
Wood—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le vice-président: Je déclare la motion n° 360 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 361. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5055)

(La motion n° 361, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1122)

POUR

Députés

Anders
Bellehumeur
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Grewal
Loubier
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Canuel
Crête
Dumas
Girard-Bujold
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—23

CONTRE

Députés

Adams
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Brown
Casson
Cullen
DeVillers
Dockrill
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
Maloney
McCormick
Mifflin
Phinney
Price
Proulx
Scott (Fredericton)
Solomon
Szabo
Torsney

Baker
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Bradshaw
Calder
Clouthier
Davies
Dion
Doyle
Elley
Jackson
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lastewka
Mark
McNally
Myers
Pratt
Proctor
Provenzano
Sekora
Stoffer
Telegdi
Wood—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 361 rejetée.

[Français]

M. Yvan Bernier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais profiter du fait qu'il est 2 h 55 pour signaler qu'il y a eu un changement de garde chez les interprètes. Parlant d'eux, il y a en cabine une brillante interprète qui a l'habitude de voyager avec le Comité permanent des pêches.

Au sujet de la pêche, il est environ 4 h 30 du matin à Terre-Neuve. J'aimerais avoir le consentement unanime de la Chambre pour recevoir la réponse du député de Gander—Grand Falls à savoir si les gens de Terre-Neuve seraient plus intéressés à parler des problèmes économiques que vivent les pêcheurs plutôt que de parler. . .

Des voix: Oh, oh!

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Je suis sûr que tous les députés se joindront à moi pour reconnaître combien est lourde la tâche des interprètes, surtout quand je parle français.

Le vote porte sur la motion n° 362. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5100)

(La motion n° 362, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1123)

POUR

Députés

Anders	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Canuel
Bigras	Crête
Cardin	Fournier
Desrochers	Girard-Bujold
Gagnon	Guimond
Grewal	Marchand
Loubier	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	
Turp—22	

CONTRE

Députés

Adams	Baker
Bennett	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Bradshaw	Calder
Casey	Casson
Cullen	Davies
DeVillers	Dion
Dockrill	Doyle
Earle	Fry
Godin (Acadie—Bathurst)	Jackson
Jaffer	Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte	Lastewka
Maloney	Mark
McCormick	McLellan (Edmonton West)
McNally	Mifflin
Myers	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pratt
Proctor	Proulx
Provenzano	Scott (Fredericton)
Sekora	Solomon
St-Julien	Stoffer
Szabo	Telegdi
Torsney	Wood—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 362 rejetée.

Le vote porte sur la motion n° 363. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5105)

(La motion n° 363, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1124)

POUR

Députés

Anders	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Fournier
Crête	Girard-Bujold
Gagnon	Marceau
Guimond	Sauvageau
Marchand	Tremblay (Rimouski—Mitis)
St-Hilaire	
Turp—20	

CONTRE

Députés

Adams	Baker
Bennett	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Calder	Casey
Clouthier	Cullen
Davies	DeVillers
Dion	Dockrill
Doyle	Earle
Fry	Godin (Acadie—Bathurst)
Jackson	Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte	Lastewka
Lunn	Maloney
Mark	McCormick
McLellan (Edmonton West)	McNally
Mifflin	Obhrai
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor	Proulx
Scott (Fredericton)	Sekora
Solomon	St-Julien
Stoffer	Szabo
Telegdi	Torsney
Wood—45	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 363 rejetée.

Le député de Repentigny désire invoquer le Règlement. Mais avant de lui donner la parole, je tiens à faire moi-même un rappel au Règlement. Voici le règlement en question: Les députés doivent être présents à la Chambre lorsque je mets une question aux voix. S'ils ne le sont pas, ils ne votent pas. Les téléphones cellulaires sont interdits, même derrière les rideaux. Nous laisserons nos animaux domestiques à la maison. Je crois savoir que la députée là-bas est autorisée, en vertu d'une dispense spéciale, à ne pas se lever. Si d'autres députés désirent être dispensés, qu'ils me fassent parvenir une petite note. Le député de Repentigny a la parole pour un rappel au Règlement.

[Français]

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque je me suis levé pour voter, vous avez très bien pu entendre—toute la Chambre a pu les entendre—des propos absolument disgracieux que je ne vais pas répéter ici, parce que c'est un manque de respect à l'égard de la Chambre. Je sais qu'il est 3 heures du matin, mais les gens peuvent et doivent nous regarder.

Je demande au député de Renfrew—Nipissing—Pembroke de retirer ses paroles et de faire preuve de savoir-vivre à la Chambre.

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Je suis sûr que le député sera ravi de retirer ces paroles. J'ai tenu déjà à réprimander le député à la Chambre. Le député de Pembroke a la parole.

M. Hec Cloutier: Monsieur le Président, je parlais d'un animal à quatre pattes qu'on appelle un âne. Si le député l'a compris de travers, je m'en excuse.

Le président suppléant (M. McClelland): Je ne vous demande pas d'empirer les choses. Je vous ai demandé de retirer ces paroles. Vous les retirez ou vous ne les retirez pas.

M. Hec Cloutier: Je les retire, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. McClelland): Le prochain vote porte sur la motion n° 364. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5110)

(La motion n° 364, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1125)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—22

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Bennett
Blondin-Andrew
Borotsik
Clouthier
Cummins
Dion
Doyle
Fry
Jackson
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Lowther
Maloney
McCormick
Mifflin
Phinney
Proctor
Provenzano
Sekora
St-Julien
Szabo
Torsney

Baker
Bertrand
Bonin
Casey
Cullen
Davies
Dockrill
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Karetak-Lindell
Knutson
Lastewka
Lunn
Mark
McNally
Obhrai
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proulx
Scott (Fredericton)
Solomon
Stoffer
Telegdi
Wood—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoeppner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 364 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 365. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5115)

[Français]

(La motion n° 365, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1126)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—22

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Adams
Bennett
Blondin-Andrew
Borotsik
Casey
Cullen
Davies
Dockrill
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Kenney (Calgary Southeast)
Knutson
Lowther
Maloney
McCormick
Mifflin
Phinney
Proulx
Scott (Fredericton)
Solomon
Stoffer
Torsney

Baker
Bertrand
Bonin
Calder
Clouthier
Cummins
Dion
Doyle
Fry
Herron
Jackson
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lastewka
Lunn
Mark
McNally
Obhrai
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Provenzano
Sekora
St-Julien
Szabo
Wood—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 365 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 366. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 366, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1127)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—21

CONTRE

Députés

Baker
Bennett
Blondin-Andrew
Borotsik
Calder
Clouthier
Cummins
Dion
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Kenney (Calgary Southeast)
Knutson
Lowther
Maloney
McCormick
Mifflin
Phinney
Proctor
Provenzano
Sekora
St-Julien
Stoffer
Torsney

Bakopanos
Bertrand
Bonin
Bryden
Casey
Cullen
Davies
Doyle
Fry
Herron
Jackson
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lastewka
Lunn
Mark
McNally
Obhrai
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proulx
Scott (Fredericton)
Solomon
Stinson
Szabo
Wood—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 366 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 367. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5120)

(La motion n° 367, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1128)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—21

CONTRE

Députés

Baker
Bennett
Blondin-Andrew
Borotsik
Bryden
Casey
Cullen
Davies
Doyle
Fry
Herron
Jackson
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lastewka
Maloney
McCormick
Mifflin
Phinney
Proctor

Bakopanos
Bertrand
Bonin
Bradshaw
Calder
Clouthier
Cummins
Dion
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Kenney (Calgary Southeast)
Knutson
Lowther
Mark
McNally
Obhrai
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proulx

Initiatives ministérielles

Provenzano
Sekora
St-Julien
Stinson
Szabo
Wood—51

Scott (Fredericton)
Solomon
Stewart (Northumberland)
Stoffer
Torsney

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 367 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 368. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5125)

(La motion n° 368, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1129)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—20

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Bakopanos
Bertrand
Bonin
Bradshaw
Casey
Cullen
Davies
Doyle
Fry
Herron
Jackson
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lowther
Maloney

Bennett
Blondin-Andrew
Borotsik
Bryden
Clouthier
Cummins
Dion
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Kenney (Calgary Southeast)
Lastewka
Lunn
Mark

Initiatives ministérielles

McCormick
Mifflin
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proulx
St-Julien
Stinson
Szabo
Wood—45

McNally
Phinney
Proctor
Solomon
Stewart (Northumberland)
Stoffer
Torsney

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 368 rejetée.

M. Michel Bellehumeur: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous allez obtenir le consentement unanime de la Chambre sur le point que je vais présenter.

Compte tenu que les pages font un excellent travail—depuis minuit, le groupe des pages a changé—il faudrait que la Chambre les remercie pour leur bon travail depuis minuit.

Je vais les nommer, car ce n'est pas souvent qu'on le fait. . .

Des voix: Oh, oh!

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Je suis sûr que tous les députés se joignent au député de Berthier—Montcalm et aux autres membres de son caucus pour rendre hommage au magnifique travail que font les pages.

[Français]

Mme Suzanne Tremblay: Monsieur le Président, nous voudrions vous demander la permission de nommer les pages pour que leur nom puisse passer à l'histoire, comme on l'a fait pour celles et ceux qui étaient ici avant minuit.

Il s'agit de Annick, de Kaija, de Sonya. . .

Des voix: Oh, oh!

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Malheureusement, j'ai dit aujourd'hui qu'on ne pourrait pas faire de commentaires.

[Français]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 369. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5130)

[Traduction]

(La motion n° 369, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1130)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—21

CONTRE

Députés

Bakopanos
Bertrand
Bonin
Bradshaw
Calder
Chan
Cullen
Davies
Dion
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Jackson
Jordan
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lowther
Maloney
McNally
Phinney
Proctor
Provenzano
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Stoffer
Torsney

Bennett
Blondin-Andrew
Borotsik
Bryden
Casey
Clouthier
Cummins
DeVillers
Doyle
Fry
Herron
Jennings
Karetak-Lindell
Keyes
Lastewka
Lunn
Mark
Mifflin
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proulx
Solomon
Stewart (Brant)
Stinson
Szabo
Wood—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 369 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 370. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5135)

(La motion n° 370, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1131)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
Brien
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Loubier
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bellehumeur
Bigras
Canuel
Desrochers
Gagnon
Guimond
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—20

CONTRE

Députés

Baker
Bennett
Blondin-Andrew
Borotsik
Bryden
Calder
Chan
Cummins
DeVillers
Dockrill
Earle
Fry
Herron
Jennings
Karetak-Lindell
Keyes
Lastewka
Lunn
Mark
Phinney
Pratt
Proulx
Solomon
Stewart (Brant)
Stinson
Szabo
Wood—53

Bakopanos
Bertrand
Bonin
Bradshaw
Caccia
Casey
Cullen
Davies
Dion
Doyle
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Jackson
Jordan
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lowther
Maloney
Mifflin
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Provenzano
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Stoffer
Torsney

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoeppner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 370 rejetée.

[Français]

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cela fait une trentaine d'heures que l'on vote. Je viens de m'apercevoir qu'il y a une pratique courante en cette Chambre, à savoir que le Président demande d'abord à ceux qui sont en faveur de la motion de dire oui ou *yea*, ensuite à ceux qui sont contre de dire non ou *nay*.

Nous nous apercevons que cette méthode favorise indûment le camp du non, puisque lorsque nous crions oui en premier, le camp du non peut ajuster le nombre de décibels en fonction de notre nombre de décibels.

Nous vous demandons s'il n'y aurait pas moyen, par souci de justice et d'équité, pour le bon fonctionnement de la démocratie. . .

Des voix: La clarté!

M. Yvan Loubier: . . . et pour les besoins de clarté si chers à notre ministre des Affaires intergouvernementales et éminent professeur d'université, de commencer en demandant d'abord ceux qui s'opposent à la motion, en allant vers ceux qui disent oui jusqu'à la fin des votes qui restent.

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Voilà une idée nouvelle. Il y aurait peut-être lieu d'en saisir le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. J'ai déjà assez de mal à maintenir l'ordre dans tout ceci. Je vais cependant porter une attention toute spéciale aux non.

• (5140)

Le vote suivant porte sur la motion n° 371. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 371, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 1132)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Crête
Desrochers	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Guimond	Loubier
Marceau	Marchand
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp—21	

CONTRE

Députés

Baker	Bakopanos
Bennett	Bertrand
Blondin-Andrew	Bonin
Borotsik	Bradshaw
Caccia	Calder
Casey	Chan
Charbonneau	Cullen
Cummins	Davies
DeVillers	Dion
Dockrill	Doyle
Dromisky	Earle
Eggleton	Fry
Godin (Acadie—Bathurst)	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Kenney (Calgary Southeast)
Keys	Kilgour (Edmonton Southeast)
Lastewka	Lowther
Lunn	Maloney
Mark	McCormick
Mifflin	Obhrai
Pagtakhan	Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Proctor
Proulx	Provenzano
Solomon	St-Julien
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Szabo	Torsney
Wood—57	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 371 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 372. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5145)

(La motion n° 372, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1133)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Desrochers
Crête	Gagnon
Fournier	Guimond
Girard-Bujold	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	
Turp—22	

CONTRE

Députés

Baker	Bakopanos
Blondin-Andrew	Bonin
Borotsik	Bradshaw
Caccia	Calder
Caplan	Casey
Chan	Charbonneau
Clouthier	Cummins
Davies	DeVillers
Dion	Dockrill
Doyle	Earle
Eggleton	Fry
Godin (Acadie—Bathurst)	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Kenney (Calgary Southeast)
Keys	Kilgour (Edmonton Southeast)
Lastewka	Lowther
Lunn	Maloney
Mark	Martin (Winnipeg Centre)
McCormick	Mifflin
Mitchell	Myers
Obhrai	Pagtakhan
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Proctor
Proulx	Provenzano
Solomon	St-Julien
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Torsney	Wood—58

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 372 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 373. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5150)

(La motion n° 373, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1134)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Loubier
Marchand
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Lebel
Marceau
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—23

CONTRE

Députés

Augustine
Bakopanos
Borotsik
Caccia
Casey
Charbonneau
Cummins
DeVillers
Dockrill
Earle
Fry
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lowther
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
Mitchell
Obhrai
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Provenzano
Stewart (Brant)
Stinson
Torsney

Baker
Blondin-Andrew
Bradshaw
Caplan
Chan
Clouthier
Davies
Dion
Doyle
Eggleton
Herron
Jackson
Jordan
Keys
Lastewka
Lunn
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
Mifflin
O'Reilly
Pagtakhan
Phinney
Pratt
Proulx
Solomon
Stewart (Northumberland)
Stoffer
Wilfert—56

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 373 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 374. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5155)

(La motion n° 374, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1135)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Desrochers
Gagnon
Guimond
Loubier
Marchand
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—24

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Fournier
Girard-Bujold
Lebel
Marceau
Ménard
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Augustine
Bakopanos
Bonin
Bradshaw
Caplan
Chan
Clouthier
Davies
Dion
Doyle
Eggleton
Herron
Jennings
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lunn
Mark
Martin (Winnipeg Centre)

Baker
Blondin-Andrew
Borotsik
Caccia
Casey
Charbonneau
Cummins
DeVillers
Dockrill
Earle
Fry
Jackson
Jordan
Keys
Lowther
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
Mifflin

Initiatives ministérielles

Mitchell	O'Reilly
Obhrai	Pagtakhan
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pratt
Proctor	Proulx
Provenzano	Saada
Solomon	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
Stoffer	Torsney
Willfert—55	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 374 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 375. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5200)

(La motion n° 375, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1136)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Crête
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Guimond	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp—24	

CONTRE

Députés

Augustine	Axworthy
Baker	Bakopanos
Blondin-Andrew	Bonin
Borotsik	Bradshaw
Bulte	Caccia
Caplan	Casey

Chan	Charbonneau
Clouthier	Cummins
Dion	Dockrill
Doyle	Earle
Eggleton	Fry
Herron	Jackson
Jennings	Karetak-Lindell
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Lowther	Lunn
Maloney	Mark
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)	Mifflin
Mitchell	Pagtakhan
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pratt
Proulx	Provenzano
Saada	Solomon
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stoffer	Szabo
Torsney—51	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 375 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 376. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 376, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1137)

POUR

Députés

Asselin	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Crête
Desrochers	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Guay	Guimond
Lebel	Marceau
Marchand	Ménard
Plamondon	Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp—26	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Augustine
Baker
Blondin-Andrew
Borotsik
Caccia
Caplan
Chan
Clouthier
Dion
Doyle
Eggleton
Fry
Hill (Prince George—Peace River)
Jordan
Keys
Lowther
Maloney
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
Mitchell
Paradis
Phinney
Pratt
Provenzano
Stewart (Brant)
Stoffer
Torsney

Axworthy
Bakopanos
Bonin
Bulte
Calder
Casey
Charbonneau
Cummins
Dockrill
Earle
Folco
Herron
Jackson
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lunn
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)
Pagtakhan
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proulx
Solomon
Stewart (Northumberland)
Szabo
Wood—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 376 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 377.

• (5205)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 377, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1138)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Canuel

Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Guay
Lebel
Marceau
Ménard
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—27

Desrochers
Dumas
Girard-Bujold
Guimond
Loubier
Marchand
Plamondon
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Augustine
Baker
Blondin-Andrew
Borotsik
Calder
Casey
Charbonneau
Dion
Doyle
Eggleton
Herron
Jackson
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lunn
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)
Pagtakhan
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Solomon
Stewart (Northumberland)
Szabo
Wood—47

Axworthy
Bakopanos
Bonin
Caccia
Caplan
Chan
Cummins
Dockrill
Earle
Folco
Hill (Prince George—Peace River)
Keys
Lowther
Maloney
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
Mitchell
Paradis
Phinney
Proctor
Stewart (Brant)
Stoffer
Torsney

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 377 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 378. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Initiatives ministérielles

● (5210)

(La motion n° 378, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1139)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Desrochers
Dumas
Gagnon
Guay
Lebel
Marceau
Ménard
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—28

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Girard-Bujold
Guimond
Loubier
Marchand
Plamondon
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Augustine
Bakopanos
Blondin-Andrew
Borotsik
Caccia
Caplan
Chan
Clouthier
Dion
Doyle
Eggleton
Godin (Acadie—Bathurst)
Hill (Prince George—Peace River)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lunn
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)
Obhrai
Paradis
Phinney
Pratt
Proulx
Rock
Solomon
Stewart (Northumberland)
Stoffer
Wilfert

Axworthy
Bennett
Bonin
Bulte
Calder
Casey
Charbonneau
Cummins
Dockrill
Earle
Folco
Herron
Keyes
Lowther
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
Mitchell
Pagtakhan
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Provenzano
Sekora
Stewart (Brant)
Stinson
Torsney
Wood —56

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 378 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 379. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (5215)

(La motion n° 379, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1140)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Girard-Bujold
Guimond
Loubier
Marchand
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp—28

Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Crête
Dumas
Gagnon
Guay
Lebel
Marceau
Ménard
Rocheleau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Augustine
Bakopanos
Bonin
Bulte
Calder
Casey
Charbonneau
Cummins
Dockrill
Earle
Folco
Godin (Acadie—Bathurst)
Hill (Prince George—Peace River)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lunn
Mark
McLellan (Edmonton West)
Obhrai
Paradis
Phinney
Pratt
Proulx
Rock
Sgro
Stewart (Brant)
Stinson
Szabo
Wilfert —55

Axworthy
Blondin-Andrew
Borotsik
Caccia
Caplan
Chan
Clouthier
Dion
Doyle
Eggleton
Fry
Herron
Karetak-Lindell
Lowther
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
Mitchell
Pagtakhan
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Provenzano
Sekora
Solomon
Stewart (Northumberland)
Stoffer
Torsney

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 379 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 380. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5220)

(La motion n° 380, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1141)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Desrochers
Crête	Dumas
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagnon
Fournier	Guay
Girard-Bujold	Lebel
Guimond	Marceau
Loubier	Ménard
Marchand	Rocheleau
Plamondon	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	
Turp—30	

CONTRE

Députés

Augustine	Axworthy
Baker	Bakopanos
Bennett	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Bulte	Caccia
Caplan	Casey
Chan	Charbonneau
Clouthier	Cummins
Dion	Dockrill
Doyle	Earle
Eggleton	Folco
Fry	Godin (Acadie—Bathurst)
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilgour (Edmonton Southeast)

Lowther	Lunn
Maloney	Mark
Martin (LaSalle—Émard)	McClelland (Edmonton West)
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Obhrai	Pagtakhan
Paradis	Pettigrew
Phinney	Pratt
Proctor	Proulx
Provenzano	Rock
Sekora	Sgro
Shepherd	Solomon
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Szabo	Torsney
Wilfert	Wood—60

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 380 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 381. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5225)

(La motion n° 381, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1142)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Desrochers
Crête	Dumas
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagnon
Fournier	Guay
Girard-Bujold	Lalonde
Guimond	Loubier
Lebel	Marchand
Marceau	Rocheleau
Ménard	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	
Turp—30	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Bennett
Blondin-Andrew	Bonin
Borotsik	Bulte
Caccia	Caplan
Casey	Catterall
Chan	Charbonneau
Clouthier	Cummins
Dion	Dockrill
Doyle	Earle
Eggleton	Folco
Fry	Godin (Acadie—Bathurst)
Harvard	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Ianno
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilgour (Edmonton Southeast)
Lowther	Lunn
Maloney	Mark
Martin (LaSalle—Émard)	McLellan (Edmonton West)
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Obhrai	Pagtakhan
Paradis	Pettigrew
Phinney	Pratt
Proctor	Proulx
Provenzano	Rock
Sekora	Sgro
Solomon	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
Stoffer	Szabo
Torsney	Ur
Whelan	Wilfert
Wood —65	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 381 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 382. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5230)

[Français]

(La motion n° 382, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1143)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bigras	Brien
Canuel	Cardin
Crête	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Guay
Guimond	Lalonde
Lebel	Loubier
Marceau	Marchand
Ménard	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp—29	

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Bennett
Blondin-Andrew	Bonin
Borotsik	Caccia
Caplan	Casey
Catterall	Chan
Charbonneau	Cummins
Dion	Dockrill
Doyle	Earle
Eggleton	Folco
Fry	Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)	Harvard
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Ianno	Jordan
Karetak-Lindell	Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)	Lowther
Lunn	MacAulay
Maloney	Mark
McLellan (Edmonton West)	Mills (Broadview—Greenwood)
Obhrai	Pagtakhan
Paradis	Pettigrew
Phinney	Proctor
Proulx	Provenzano
Rock	Sekora
Sgro	Solomon
St. Denis	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
Stoffer	Szabo
Torsney	Ur
Whelan	Wilfert
Wood—63	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 382 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 383. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Initiatives ministérielles

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 383, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1144)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bigras	Brien
Canuel	Crête
Desrochers	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Guay	Guimond
Lalonde	Laurin
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Rocheleau	Sauvageau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp—28

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bélair	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Caccia	Casey
Catterall	Chan
Charbonneau	Cummins
Dion	Dockrill
Earle	Eggleton
Folco	Fry
Gagliano	Godin (Acadie—Bathurst)
Harvard	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Ianno
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Lowther	Lunn
MacAulay	Maloney
Mark	McLellan (Edmonton West)
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Obhrai	Pagtakhan
Paradis	Pettigrew
Phinney	Proctor
Richardson	Sekora
Solomon	St. Denis
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Szabo	Torsney
Ur	Whelan
Wood—55	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoeppepner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 383 rejetée.

• (5235)

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 384. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5240)

[Traduction]

(La motion n° 384, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1145)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Desrochers
Crête	Dumas
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Girard-Bujold
Fournier	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Marceau
Lebel	Perron
Ménard	Sauvageau
Rocheleau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
St-Hilaire	Turp
Tremblay (Rimouski—Mitis)	
Venne —30	

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopoulos	Bélair
Bonin	Borotsik
Caccia	Cannis
Casey	Catterall
Charbonneau	Cummins
Dion	Discepolo

Initiatives ministérielles

Dockrill	Doyle
Earle	Eggleton
Folco	Fry
Gagliano	Godin (Acadie—Bathurst)
Hill (Prince George—Peace River)	Ianno
Karetak-Lindell	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Lowther
MacAulay	Maloney
Mark	Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)	Mitchell
Obhrai	Pagtakhan
Paradis	Pettigrew
Phinney	Proctor
Sekora	Shepherd
Solomon	St. Denis
Stewart (Brant)	Stinson
Stoffer	Szabo
Torsney	Ur
Wood—53	

Ménard
Rocheleau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —32

Perron
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

CONTRE

Députés

Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Bonin
Caccia
Casey
Cummins
Dockrill
Earle
Folco
Gagliano
Hill (Prince George—Peace River)
Keyes
Lowther
MacAulay
Manley
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
Mitchell
Pagtakhan
Pettigrew
Proctor
Sekora
Shepherd
St. Denis
Stinson
Szabo
Ur

Augustine
Baker
Bélaïr
Borotsik
Cannis
Catterall
Dion
Doyle
Eggleton
Fry
Godin (Acadie—Bathurst)
Ianno
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lunn
Maloney
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)
Obhrai
Paradis
Phinney
Richardson
Sgro
Solomon
Stewart (Brant)
Stoffer
Torsney
Wood—56

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 384 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 385. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5245)

(La motion n° 385, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1146)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desrochers
de Savoie	Dumas
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagnon
Fournier	Guimond
Guay	Laurin
Lalonde	Marceau
Lebel	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 385 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 386. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5250)

(La motion n° 386, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 1147)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Brien	Bigras
Cardin	Canuel
Crête	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien	de Savoye
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Desrochers
Dumas	Duceppe
Gagnon	Fournier
Guay	Girard-Bujold
Lalonde	Guimond
Lebel	Laurin
Marceau	Loubier
Ménard	Marchand
Perron	Mercier
Plamondon	Picard (Drummond)
Sauvageau	Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	St-Hilaire
Turp	Tremblay (Rimouski—Mitis)
	Venne —41

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Axworthy	Bakopanos
Bélair	Bonin
Borotsik	Caccia
Cannis	Casey
Catterall	Chamberlain
Clouthier	Cummins
Dion	Doyle
Earle	Eggleton
Folco	Fry
Gagliano	Godin (Acadie—Bathurst)
Hill (Prince George—Peace River)	Ianno
Jennings	Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)	Lowther
Lunn	Malhi
Maloney	Manley
Mark	Martin (LaSalle—Émard)
McCormick	McLellan (Edmonton West)
Mitchell	Myers
Obhrai	Pagtakhan
Paradis	Pettigrew
Phinney	Proctor
Proulx	Provenzano
Richardson	Sgro
Shepherd	Solomon
St. Denis	Stewart (Brant)
Stinson	Stoffer
Szabo	Torsney
Ur	Whelan
Wood—59	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 386 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 387. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 387, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1148)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Brien	Bigras
Cardin	Canuel
Crête	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Debien	de Savoye
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Desrochers
Dumas	Duceppe
Gagnon	Fournier
Godin (Châteauguay)	Girard-Bujold
Guimond	Guay
Laurin	Lalonde
Loubier	Lebel
Ménard	Marchand
Perron	Mercier
Plamondon	Picard (Drummond)
Sauvageau	Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	St-Hilaire
Turp	Tremblay (Rimouski—Mitis)
	Venne—41

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Axworthy	Bakopanos
Bélair	Bennett
Bonin	Borotsik
Caccia	Cannis
Casey	Catterall
Chamberlain	Clouthier
Cummins	Dion
Dockrill	Doyle
Dromisky	Earle
Eggleton	Folco
Fry	Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Ianno
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Kilgour (Edmonton Southeast)
Lowther	MacAulay
Malhi	Maloney
Manley	Mark
Martin (Winnipeg Centre)	McCormick
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Myers	Pagtakhan
Paradis	Pettigrew
Phinney	Proctor
Richardson	Sgro
Shepherd	Solomon
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stinson
Stoffer	Szabo
Torsney	Ur
Wood—61	

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n^o 387 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 388.

• (5255)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n^o 388, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 1149)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
ne—Pabok
Brien
Cardin
Crête
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—42

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoyes
Desrochers
Duceppe
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

CONTRE

Députés

Assadourian
Axworthy
Bélaïr
Bennett
Borotsik

Augustine
Bakopanos
Bélangier
Bonin
Bradshaw

Bulte
Cannis
Catterall
Clouthier
Dion
Doyle
Duhamel
Eggleton
Fry
Godin (Acadie—Bathurst)
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Karetak-Lindell
Lowther
Malhi
Manley
Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)
Pagtakhan
Pettigrew
Proctor
Richardson
Rock
Shepherd
St. Denis
Stewart (Brant)
Stoffer
Ur

Caccia
Casey
Chamberlain
Cummins
Dockrill
Dromisky
Earle
Folco
Gagliano
Harvard
Ianno
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
MacAulay
Maloney
Mark
McCormick
Mitchell
Paradis
Phinney
Provenzano
Robillard
Sgro
Solomon
Steckle
Stinson
Torsney
Wood—66

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n^o 388 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 389. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

• (5300)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5305)

[Français]

(La motion n^o 389, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 1150)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guay
Guimond	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Venne —40	

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Axworthy	Bakopanos
Bélair	Bennett
Borotsik	Bradshaw
Brown	Bulte
Caccia	Cannis
Casey	Catterall
Chamberlain	Chrétien (Saint-Maurice)
Cummins	Dion
Dockrill	Doyle
Dromisky	Duhamel
Earle	Eggleton
Folco	Fry
Gagliano	Godin (Acadie—Bathurst)
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Ianno	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Lowther
Malhi	Maloney
Manley	Mark
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
McLellan (Edmonton West)	Myers
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Pettigrew
Phinney	Provenzano
Richardson	Robillard
Rock	Sgro
Shepherd	Solomon
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stoffer
Torsney	Ur
Whelan	Wood—64

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 389 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 390. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5310)

(La motion n° 390, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1151)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guay
Guimond	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	Sauvageau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Venne—42	

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Baker	Bakopanos
Bélair	Bennett
Bonin	Borotsik
Bradshaw	Bulte
Caccia	Casey
Chamberlain	Chrétien (Saint-Maurice)
Cummins	Dion
Dockrill	Doyle
Dromisky	Duhamel
Earle	Eggleton
Folco	Fry
Gagliano	Godin (Acadie—Bathurst)
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Konrad
Lastewka	Leung
Lincoln	Lowther
Lunn	Malhi
Maloney	Manley
Mark	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	McLellan (Edmonton West)
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)

Initiatives ministérielles

Mitchell
O'Reilly
Pagtakhan
Pettigrew
Provenzano
Robillard
Scott (Fredericton)
Sgro
Solomon
Steckle
Stoffer
Ur

Myers
Obhrai
Paradis
Phinney
Richardson
Rock
Sekora
Shepherd
St. Denis
Stewart (Brant)
Torsney
Wood—72

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 390 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 391. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5315)

[Traduction]

(La motion n° 391, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1152)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Desrochers
Duceppe
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Perron
Plamondon
Sauvageau
Turp

Asselin
Bellehumeur
Bigras
Cardin
Crête
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
St-Hilaire
Venne—38

CONTRE

Députés

Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Bélair
Bennett
Bradshaw
Caccia
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Dion
Doyle
Duhamel
Eggleton
Gagliano
Harvard
Jennings
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lastewka
Lincoln
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McLellan (Edmonton West)
Mills (Broadview—Greenwood)
Myers
Obhrai
Paradis
Pettigrew
Provenzano
Robillard
Sekora
Shepherd
St. Denis
Stinson
Torsney
Wood—73

Augustine
Baker
Beaumier
Bellemare
Borotsik
Bulte
Casey
Chan
Cummins
Dockrill
Dromisky
Earle
Folco
Godin (Acadie—Bathurst)
Hill (Prince George—Peace River)
Jordan
Keyes
Konrad
Leung
Lowther
Maloney
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
Mifflin
Mitchell
O'Reilly
Pagtakhan
Peric
Phinney
Richardson
Rock
Sgro
Solomon
Steckle
Stoffer
Ur

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 391 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 392. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5320)

(La motion n° 392, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 1153)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guay
Guimond	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	Sauvageau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne—41

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Axworthy	Bakopanos
Bélaïr	Bellemare
Bennett	Borotsik
Bradshaw	Bulte
Caccia	Casey
Chamberlain	Chan
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Cummins	Dion
Doyle	Dromisky
Duhamel	Earle
Eggleton	Folco
Gagliano	Godin (Acadie—Bathurst)
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Ianno	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad	Leung
Lincoln	Lowther
Lunn	Malhi
Maloney	Manley
Mark	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McCormick	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Myers
Nault	Obhrai
Pagtakhan	Paradis
Peric	Pettigrew
Phinney	Provenzano
Richardson	Robillard
Rock	Scott (Fredericton)
Sekora	Shepherd
Solomon	St. Denis
Steckle	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Torsney	Ur
Wood—73	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 392 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 393. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5325)

(La motion n° 393, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1154)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guay
Guimond	Lalonde
Laurin	Marceau
Marchand	Ménard
Mercier	Picard (Drummond)
Plamondon	Sauvageau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne—37

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Bakopanos	Beaumier
Bellemare	Bennett
Borotsik	Bradshaw
Bulte	Cannis
Casey	Chamberlain
Chan	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Cummins
Dion	Doyle
Dromisky	Duhamel

Initiatives ministérielles

Earle	Eggleton
Folco	Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)	Gray (Windsor West)
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Ianno	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad	Leung
Lincoln	Longfield
Lowther	Lunn
Malhi	Maloney
Manley	Mark
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McCormick	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Murray
Myers	Nault
Obhrai	Pagtakhan
Peric	Pettigrew
Phinney	Provenzano
Richardson	Robillard
Rock	Scott (Fredericton)
Sekora	Shepherd
Solomon	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Northumberland)	Stinson
Stoffer	Szabo
Torsney	Ur
Wood—75	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 393 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 394. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5330)

(La motion n° 394, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1155)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel

Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Desroschers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guay
Guimond	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheleau	Sauvageau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Venne—42	

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bonin	Borotsik
Bradshaw	Bulte
Caccia	Cannis
Casey	Chamberlain
Chan	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Cummins	De Villers
Dion	Doyle
Dromisky	Earle
Easter	Eggleton
Folco	Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)	Gray (Windsor West)
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Ianno	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad	Lastewka
Leung	Lincoln
Longfield	Lowther
Lunn	Malhi
Maloney	Manley
Mark	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	McCormick
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Murray	Myers
Nault	O'Brien (Labrador)
O'Reilly	Obhrai
Pagtakhan	Parrish
Peric	Pettigrew
Pillitteri	Proulx
Provenzano	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Shepherd
Solomon	Speller
St. Denis	St-Julien
Steckle	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Szabo	Torsney
Ur	Wood —88

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 394 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 395. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Initiatives ministérielles

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5335)

[Français]

(La motion n° 395, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1156)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Crête
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Fournier
Girard-Bujold
Guay
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Desrochers
Duceppe
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Guimond
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne —41

CONTRE

Députés

Assadourian
Bakopanos
Bélair
Bellemare
Borotsik
Bryden
Caccia
Casey
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
DeVillers
Doyle
Earle
Eggleton
Gagliano
Gray (Windsor West)

Augustine
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bradshaw
Bulte
Cannis
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Cummins
Dion
Dromisky
Easter
Folco
Godin (Acadie—Bathurst)
Harvard

Herron
Jennings
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lastewka
Lincoln
Lunn
Manley
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
Mills (Broadview—Greenwood)
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Peric
Pettigrew
Proulx
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
Solomon
St. Denis
Steckle
Stinson
Szabo
Ur
Whelan

Hill (Prince George—Peace River)
Jordan
Keyes
Konrad
Leung
Lowther
Maloney
Mark
Matthews
Mifflin
Murray
O'Brien (Labrador)
Obhrai
Parrish
Peterson
Pillitteri
Provenzano
Robillard
Saada
Sekora
Shepherd
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Stoffer
Torsney
Vanclief
Wood—90

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 395 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 396. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5340)

(La motion n° 396, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 1157)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
ne—Pabok)

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bigras

Initiatives ministérielles

Brien	Canuel
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guay
Guimond	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Marchand
Ménard	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Venne—41

CONTRE

Députés

Assadourian	Bakopanos
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Borotsik
Bradshaw	Bryden
Bulte	Caccia
Cannis	Casey
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Cummins	DeVillers
Dion	Doyle
Dromisky	Earle
Eggleton	Folco
Gagliano	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Gray (Windsor West)
Harvard	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)	Konrad
Lastewka	Leung
Lincoln	Longfield
Lowther	Lunn
Malhi	Maloney
Manley	Mark
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McCormick	Mifflin
Murray	Nault
O'Brien (Labrador)	O'Reilly
Obhrai	Parrish
Peric	Peterson
Pettigrew	Fillitteri
Provenzano	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Sgro
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stewart (Northumberland)	Stinson
Stoffer	Szabo
Torsney	Vanclief
Whelan	Wilfert
Wood—87	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoeppe
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 396 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 397. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5345)

[Traduction]

(La motion n° 397, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 1158)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guay
Guimond	Lalonde
Laurin	Lebel
Marceau	Marchand
Ménard	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Venne—41

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Collenette
Cullen	Cummins

Initiatives ministérielles

(Vote n° 1159)

DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dockrill	Doyle
Dromisky	Drouin
Earle	Easter
Eggleton	Finlay
Folco	Fry
Gagliano	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goodale
Gray (Windsor West)	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hubbard
Ianno	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Lastewka	Leung
Lincoln	Longfield
Lowther	Lunn
MacAulay	Malhi
Maloney	Manley
Mark	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McCormick	McLellan (Edmonton West)
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	O'Brien (Labrador)
O'Reilly	Obhrai
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Sgro	Shepherd
Solomon	Speller
St. Denis	St-Julien
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
Stoffer	Szabo
Ur	Vanclief
Whelan	Wilfert
Wood—131	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n° 397 rejetée.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais simplement signaler à votre attention et à celle de tous les députés de cette Chambre que notre collègue de Charlevoix est présent en Chambre depuis le début de la mise aux voix lundi soir. Je voudrais le saluer, en mon nom personnel et au nom de mes collègues, pour cela.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

Le Président: Le prochain vote porte sur la motion n° 398.

• (5355)

(La motion n° 398, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Canuel
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Cummins
de Savoye	Debien
Desrochers	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duceppe	Dumas
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guay	Guimond
Hill (Prince George—Peace River)	Konrad
Lalonde	Laurin
Lebel	Loubier
Lowther	Lunn
Marceau	Marchand
Mark	Ménard
Mercier	Obhrai
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
Stinson	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Venne—50	

CONTRE

Députés

Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bertrand	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dockrill	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fry	Gagliano
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Gray (Windsor West)
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Leung
Lincoln	Longfield
MacAulay	Malhi
Maloney	Manley
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	McCormick
McGuire	McLellan (Edmonton West)
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	O'Brien (Labrador)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney

Initiatives ministérielles

Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Proud
Proulx	Provenzano
Redman	Richardson
Robillard	Rock
Scott (Fredericton)	Sekora
Sgro	Shepherd
Solomon	Speller
St. Denis	St-Julien
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stoffer
Szabo	Telegdi
Torsney	Ur
Vanclief	Whelan
Wilfert	Wood—126

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Hoepfner
Kilgour (Edmonton Southeast)	Nunziata

Le Président: Je déclare la motion n^o 398 rejetée.

[*Français*]

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.) propose: Que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (5405)

[*Traduction*]

M. Scott Brison: Monsieur le Président, je veux préciser quelque chose. Par inadvertance, ou peut-être parce que je suis fatigué de voter, j'ai voté comme le gouvernement sur ce projet de loi. Je tiens à bien préciser que je continue à contester fondamentalement le projet de loi. J'ai voté contre le projet de loi et je le conteste encore.

Le Président: Vous avez voté contre.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 1160)

POUR

Députés

Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bertrand	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Collenette
Cullen	Cummins
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fry	Gagliano
Godfrey	Goodale
Gray (Windsor West)	Guarnieri
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard	Ianno
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Lastewka
Leung	Lincoln
Longfield	Lowther
Lunn	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Mark	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McCormick	McGuire
McLellan (Edmonton West)	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Mitchell	Murray
Myers	Nault
O'Brien (Labrador)	O'Reilly
Obhrai	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Proud
Proulx	Redman
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Serré	Sgro
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Szabo	Telegdi
Torsney	Ur
Vanclief	Whelan
Wilfert	Wood—132

CONTRE

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Brien	Brison
Canuel	Cardin

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Chrétien (Frontenac—Mégantic)
de Savoye
Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Fournier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Guimond
Herron
Laurin
Loubier
Marchand
Mercier
Picard (Drummond)
Rocheleau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne—48

Crête
Debien
Dockrill
Duceppe
Earle
Gagnon
Godin (Acadie—Bathurst)
Guay
Harvey
Lalonde
Lebel
Marceau
Ménard
Perron
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp

Anderson
Kilgour (Edmonton Southeast)

Hoepfner
Nunziata

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Le Président: Comme il est 6 h 07, le 15 mars, la Chambre s'ajourne à 14 heures, aujourd'hui, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 6 h 07.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 13 mars 2000

Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec

Rejet de la motion no 190	4597	Rejet de la motion no 267	4626
Rejet de la motion no 192	4598	Rejet de la motion no 268	4627
Rejet de la motion no 194	4598	Rejet de la motion no 270	4627
Rejet de la motion no 195	4599	M. Bellehumeur	4627
Rejet de la motion no 196	4599	Rejet de la motion no 272	4628
Rejet de la motion no 197	4600	Rejet de la motion no 274	4629
Rejet de la motion no 200	4600	Rejet de la motion no 276	4629
Rejet de la motion no 202	4601	Rejet de la motion no 277	4630
Rejet de la motion no 203	4601	Rejet de la motion no 278	4630
Rejet de la motion no 205	4602	Rejet de la motion no 281	4631
Rejet de la motion no 206	4602	Rejet de la motion no 282	4631
Rejet de la motion no 207	4603	Rejet de la motion no 284	4632
Rejet de la motion no 208	4603	Rejet de la motion no 287	4632
Rejet de la motion no 209	4604	Rejet de la motion no 290	4633
Rejet de la motion no 210	4604	Rejet de la motion no 292	4633
Rejet de la motion no 212	4605	M. Fournier	4633
Rejet de la motion no 213	4605	M. Asselin	4633
Rejet de la motion no 214	4606	Rejet de la motion no 294	4634
Rejet de la motion no 216	4606	Rejet de la motion no 299	4634
Rejet de la motion no 217	4607	Rejet de la motion no 300	4635
Rejet de la motion no 218	4607	Rejet de la motion no 301	4635
Rejet de la motion no 220	4608	Rejet de la motion no 302	4636
Rejet de la motion no 221	4608	Rejet de la motion no 303	4636
Rejet de la motion no 223	4609	Rejet de la motion no 304	4637
Rejet de la motion no 226	4609	Rejet de la motion no 305	4637
Rejet de la motion no 228	4610	Rejet de la motion no 306	4638
Rejet de la motion no 230	4610	Rejet de la motion no 307	4638
Rejet de la motion no 232	4611	M. Fournier	4639
Rejet de la motion no 233	4611	Rejet de la motion no 308	4639
Rejet de la motion no 236	4612	Rejet de la motion no 309	4640
Rejet de la motion no 239	4612	Rejet de la motion no 310	4640
Rejet de la motion no 241	4613	Rejet de la motion no 311	4641
Rejet de la motion no 242	4613	M. Bellehumeur	4641
Rejet de la motion no 243	4614	Rejet de la motion no 312	4641
Rejet de la motion no 244	4615	Rejet de la motion no 313	4642
Rejet de la motion no 245	4615	Rejet de la motion no 314	4642
Rejet de la motion no 246	4616	Rejet de la motion no 315	4643
Rejet de la motion no 247	4616	Rejet de la motion no 316	4644
Rejet de la motion no 248	4617	Rejet de la motion no 317	4644
Rejet de la motion no 249	4617	Rejet de la motion no 318	4645
Rejet de la motion no 250	4618	Rejet de la motion no 319	4645
Rejet de la motion no 252	4619	Rejet de la motion no 320	4646
Rejet de la motion no 253	4619	Rejet de la motion no 321	4646
Rejet de la motion no 254	4620	M. Loubier	4646
Rejet de la motion no 255	4620	Rejet de la motion no 322	4647
Rejet de la motion no 256	4621	M. Desrochers	4647
Rejet de la motion no 257	4621	Rejet de la motion no 323	4648
Rejet de la motion no 258	4622	Rejet de la motion no 324	4648
Rejet de la motion no 259	4623	Rejet de la motion no 325	4649
Rejet de la motion no 260	4623	Rejet de la motion no 326	4649
Rejet de la motion no 261	4624	Rejet de la motion no 327	4650
Rejet de la motion no 262	4624	Rejet de la motion no 328	4650
Rejet de la motion no 263	4625	Rejet de la motion no 329	4651
Rejet de la motion no 264	4625	Rejet de la motion no 330	4651
Rejet de la motion no 265	4626	Rejet de la motion no 331	4652
		Rejet de la motion no 332	4652
		Rejet de la motion no 333	4653
		Rejet de la motion no 334	4653
		Rejet de la motion no 335	4654

Rejet de la motion no 336	4654	Mme Tremblay	4672
Rejet de la motion no 337	4655	Rejet de la motion no 369	4673
Rejet de la motion no 338	4655	Rejet de la motion no 370	4673
Rejet de la motion no 339	4656	M. Loubier	4673
Rejet de la motion no 340	4656	Rejet de la motion no 371	4674
Rejet de la motion no 341	4657	Rejet de la motion no 372	4674
Rejet de la motion no 342	4657	Rejet de la motion no 373	4675
Rejet de la motion no 343	4658	Rejet de la motion no 374	4676
Rejet de la motion no 344	4659	Rejet de la motion no 375	4676
Rejet de la motion no 345	4659	Rejet de la motion no 376	4677
Rejet de la motion no 346	4660	Rejet de la motion no 377	4677
Rejet de la motion no 347	4660	Rejet de la motion no 378	4678
Rejet de la motion no 348	4661	Rejet de la motion no 379	4679
Rejet de la motion no 349	4661	Rejet de la motion no 380	4679
Rejet de la motion no 350	4662	Rejet de la motion no 381	4680
Rejet de la motion no 351	4662	Rejet de la motion no 382	4680
Rejet de la motion no 352	4663	Rejet de la motion no 383	4681
Rejet de la motion no 353	4663	Rejet de la motion no 384	4682
Rejet de la motion no 354	4664	Rejet de la motion no 385	4682
Rejet de la motion no 355	4664	Rejet de la motion no 386	4683
Rejet de la motion no 356	4665	Rejet de la motion no 387	4684
Rejet de la motion no 357	4665	Rejet de la motion no 388	4684
Rejet de la motion no 358	4666	Rejet de la motion no 389	4685
Rejet de la motion no 359	4666	Rejet de la motion no 390	4686
Rejet de la motion no 360	4667	Rejet de la motion no 391	4686
Rejet de la motion no 361	4667	Rejet de la motion no 392	4687
M. Bernier	4667	Rejet de la motion no 393	4688
Rejet de la motion no 362	4668	Rejet de la motion no 394	4688
Rejet de la motion no 363	4669	Rejet de la motion no 395	4689
M. Sauvageau	4669	Rejet de la motion no 396	4690
M. Clouthier	4669	Rejet de la motion no 397	4691
Rejet de la motion no 364	4669	M. Bergeron	4691
Rejet de la motion no 365	4670	Rejet de la motion no 398	4692
Rejet de la motion no 366	4671	Motion d'approbation	4692
Rejet de la motion no 367	4671	M. Dion	4692
Rejet de la motion no 368	4672	M. Brison	4692
M. Bellehumeur	4672	Adoption de la motion	4693

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste – lettre

Lettermail

03159442

Ottawa

*En cas de non – livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Les Éditions du gouvernement du Canada,
45 boulevard Sacré – Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to:

Canadian Government Publishing,
45 Sacré – Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,
Ottawa, Canada K1A 0S9.**